

Ethique

Transparent

Responsable

RAPPORT **FINANCIER** 2009
GROUPE **MACIF**



LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE



Sommaire général

I. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	3	D. Activités des autres entités du Groupe	23
II. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5	1) En France (sociétés mises en équivalence)	23
Introduction	6	a) Activités d'assurance	23
A. Faits marquants du Groupe en 2009	8	b) Activités financières	24
1) Évolution et innovation dans l'offre de produits et services du Groupe	8	c) Activités de services à la personne	25
2) Évolution des partenariats, des alliances et des participations du Groupe	9	2) À l'international	25
3) Autres éléments	11	a) En Espagne	25
B. Résultats sociaux Macif	13	b) Au Portugal	25
1) Activité de la Macif	13	c) En Belgique	25
2) Opérations financières	15	d) En Pologne	25
3) Frais généraux et résultats	16	e) En Grèce	26
4) Changement de méthode et de modalité d'estimation	16	E. Résultats consolidés du groupe Macif en normes IFRS	27
5) Proposition d'affectation du résultat	17	1) Périmètre de consolidation	27
6) Fonds propres – ratios réglementaires	17	2) Activité	28
7) Décomposition du solde des dettes et informations sur les délais de paiement des fournisseurs	17	3) Résultats	29
C. Activités des principales entités du Groupe (entités intégrées globalement)	18	4) Éléments financiers	32
1) Pôle dommages	18	5) Solvabilité	34
2) Pôle épargne / finance	19	F. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	36
3) Pôle santé / prévoyance	20	G. Dispositif de contrôle interne et facteurs de risques	37
4) Pôle gestion d'actifs	21	1) Le dispositif de contrôle interne	37
a) Actifs mobiliers	21	a) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	37
b) Actifs immobiliers/fonciers	21	b) Les procédures de contrôle interne mises en place par la Macif	37
		c) L'organisation de la gestion des risques	38
		2) Facteurs de risques	39
		a) Les risques assurance	39

b) Les risques de marché	40	K. Informations complémentaires	89
c) Les risques opérationnels	40	1) Délégations accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration et utilisation de ces délégations	89
3) Suivi des risques postérieurs à la clôture	41	2) Point sur les publications légales	89
a) Examen de la sinistralité exceptionnelle postérieure à l'inventaire	41		
b) Examen de la sinistralité courante postérieure à l'inventaire	41		
H. Perspectives	42	III. COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF	91
I. Rapport sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise	43	IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET RAPPORTS SPÉCIAUX	123
1) Préambule	43	V. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS	139
2) Enjeux et stratégie	44	VI. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	247
a) Nos enjeux	44	VII. ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	251
b) Nos engagements	46		
3) Nos actions en 2009 dans le cadre des 7 axes d'engagement du Groupe	47		
a) Une démarche portée par tous les acteurs du Groupe	47		
b) Un acteur engagé dans l'accompagnement des sociétaires et des victimes, tout au long de leur vie, par des produits et services adaptés	51		
c) Un acteur responsable dans le domaine de la mobilité	54		
d) Un acteur responsable dans le domaine de la protection sociale individuelle et collective	55		
e) Un acteur responsable dans le domaine de l'habitat	56		
f) Un acteur financier responsable : investissements et produits financiers	57		
g) Un fonctionnement interne responsable	59		
Annexes	65		
J. Informations et indicateurs en matière de gouvernance	72		
1) Code de gouvernement d'entreprise	72		
2) Composition et pouvoirs du conseil d'administration	72		
3) Nom et pouvoirs du directeur général	73		
4) Composition et rôle des comités spécialisés	73		
5) Mandats et fonctions des mandataires sociaux	74		
6) Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et mandataires mutualistes	74		
7) Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux et mandataires mutualistes	74		
8) Autres informations juridiques	74		
9) Éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	74		
10) Annexes sur les informations et indicateurs en matière de gouvernance	75		



Déclaration de conformité

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Mutuelle et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent rapport financier présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Mutuelle et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du conseil d'administration,
Gérard Andreck



Rapport de gestion du conseil d'administration

Introduction	6
A. Faits marquants du Groupe en 2009	8
B. Résultats sociaux Macif	13
C. Activités des principales entités du Groupe (entités intégrées globalement)	18
D. Activités des autres entités du Groupe	23
E. Résultats consolidés du groupe Macif en normes IFRS	27
F. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	36
G. Dispositif de contrôle interne et facteurs de risques	37
H. Perspectives	42
I. Rapport sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise	43
J. Informations et indicateurs en matière de gouvernance	72
K. Informations complémentaires	89

Introduction

UNE ANNÉE 2009 ENTRE CRISE ET REPRISE

2009 a soufflé le chaud et le froid sur l'économie mondiale. Le premier trimestre de l'année a vu le paroxysme de la crise, avec un recul considérable du PIB des pays développés (-2,5 % pour la zone euro sur ces trois mois) et l'atteinte par les principales places boursières d'un niveau plancher (moins de 2500 points pour le CAC 40). À partir du deuxième trimestre, les plans de relance des États et la politique des banques centrales favorable à la liquidité ont commencé à produire des effets. La défiance s'est atténuée sur les marchés financiers, la chute de la production industrielle s'est enrayerée ; la zone euro est sortie au troisième trimestre d'une récession dont elle souffrait depuis un an.

Cette amélioration demeure pourtant fragile, car elle repose sur de nouveaux déséquilibres constituant désormais la trame de toute l'économie mondiale. Les plans de relance ont creusé des déficits considérables dans les budgets des États, dont la situation financière provoque l'inquiétude des acteurs économiques. L'abondance des liquidités irriguant les marchés a accru les risques de bulles spéculatives sur des classes d'actifs ciblées. Les difficultés des entreprises se sont traduites par un impact sur l'emploi : le chômage a explosé dans de nombreux pays développés et fait peser de lourdes contraintes sur la consommation des ménages. La crise de confiance perdure, à tous les échelons de la société et de l'économie.

LES FRANÇAIS CONSOMMENT PEU ET ÉPARGNENT

Un marché d'assurances dommages stagnant

La consommation est restée à un niveau bas en 2009, et le soutien gouvernemental à l'activité économique, n'a contribué qu'à un renouvellement de l'équipement des ménages mais n'a pas amené d'augmentation en volume ni en valeur.

Le soutien à l'automobile, par un dispositif de « prime à la casse » a naturellement induit une stagnation du parc automobile français : chaque nouveau véhicule vendu ayant correspondu au retrait de la circulation d'un ancien véhicule. Sous l'effet du système de bonus-malus environnemental, les nouveaux véhicules achetés par les familles sont plus petits et moins fortement motorisés que par le passé. L'assurance automobile couvre donc un marché sous-jacent stable en volume et décroissant en valeur ; elle connaît naturellement en 2009 une baisse de cotisations de 0,5 %.

Le marché de l'immobilier de particuliers a été particulièrement peu actif, tant en transactions qu'en mises en location. L'assurance habitation a cependant connu une hausse de cotisation de 4,5 % correspondant à des hausses de prix qui répondent à la hausse tendancielle forte de la charge sinistre.

Au global, les cotisations d'assurance de biens et de responsabilités du marché français augmentent de 1 %.

L'assurance vie répond au besoin d'épargne sécurisé

Malgré la crise économique, de nombreux ménages ont conservé des capacités d'épargne.

La crise de confiance envers le monde bancaire, la forte baisse de rémunération du livret A ont ramené les épargnants vers l'assurance-vie qui a connu une hausse de la collecte de 11 % principalement portée par les supports en euros.

Le groupe Macif profite d'une image forte, d'une offre adaptée et de la pertinence de son modèle mutualiste

L'offre d'assurance du Groupe a répondu aux attentes des consommateurs en période de crise.

2009 constitue une année de consolidation pour le Groupe et de réussite de sa diversification, en phase avec sa stratégie d'entreprise.

En assurance de particulier, la Macif a anticipé les évolutions de la consommation vers des équipements plus modestes et adaptés aux problématiques environnementales. Le positionnement fort de la Macif sur les petits véhicules plus propres a correspondu à la consommation de l'année 2009. Ce positionnement a corrélativement amené une baisse sensible de la cotisation moyenne. La Macif a ainsi maintenu sa part de marché en IARD et connu une hausse d'encaissement en assurance automobile de 0,7 %. En assurance habitation, 2009 a été l'année de déploiement du nouveau produit avec une augmentation du chiffre d'affaires de 2,4 %.

Le point le plus marquant de l'année 2009 a été l'équipement fort des sociétaires et clients du Groupe en assurances de personnes :

- le portefeuille santé individuelle de Macif-Mutualité a progressé de 10,3 %,
- la collecte brute de Mutavie a cru de 37 % et l'épargne gérée de 13,5 %.

L'offre de produits simples, sans risque, la solidité du groupe Macif et son mode de gouvernance mutualiste ont constitué un refuge pour les sociétaires et une réponse à leurs doutes sur le système financier.

A. Faits marquants du Groupe en 2009

1) ÉVOLUTION ET INNOVATION DANS L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES DU GROUPE

En assurances dommages

Au plan des offres d'assurances, comme il l'avait fait en 2008 avec le lancement de son nouveau contrat habitation, le groupe Macif a poursuivi sa politique de rénovation de ses produits en élargissant le champ des professions pouvant accéder au contrat Multigarantie activité professionnelle (MAP) et en améliorant certaines garanties.

De nouveaux produits ont également été mis en place pour répondre aux besoins des sociétaires : c'est dans cette optique que la Macif a construit une assurance qui propose toutes les garanties nécessaires à la protection de l'auto-entrepreneur (responsabilité civile), de son matériel, de ses biens mobiliers et immobiliers ainsi que de ses marchandises, et ce, suite à la création de ce nouveau statut d'entreprise instauré le 1^{er} janvier 2009 dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Économie.

Le Groupe a également lancé la distribution dans son réseau de points d'accueil Macif d'un contrat « Loyers impayés » afin de préserver au mieux les propriétaires bailleurs d'éventuels impayés de loyers ou dégradations de leurs biens ainsi qu'un contrat « protection juridique des professionnels » qui permet d'assurer la défense de ces derniers notamment pour les actions juridiques qui les opposent à un salarié ou à un fournisseur.

Dans le contexte de crise, il a par ailleurs été décidé d'élargir un dispositif social innovant, créé il y a quelques années et baptisé « prestation solidarité chômage », visant à prendre en charge, sous certaines conditions, une partie des cotisations d'assurance au bénéfice de sociétaires en situation de perte d'emploi. Selon des critères à remplir, ce dispositif est désormais ouvert également aux sociétaires non salariés et dispose de nouveaux seuils d'intervention en fonction du niveau de perte de revenus.

Attachée à l'innovation sociale, la Macif a déployé avec AXA et l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) une offre de micro-assurance au niveau national, suite aux résultats encourageants de leur partenariat conclu il y a deux ans sur 5 régions pilotes.

En santé et prévoyance

Il a été procédé à l'enrichissement de la complémentaire santé de Macif-Mutualité pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2009, avec une extension de garantie pour les implants dentaires, un forfait spécifique pour les personnes déficientes visuelles et un avis médical gratuit pour les situations complexes.

Concernant le marché des professionnels TPE et PME, l'objectif prioritaire pour 2009 a été de mettre à disposition des « Espaces Entreprises » du réseau Macif une offre complète en assurance de personnes collectives dédiée aux TPE. Elle se compose ainsi de deux produits privilégiés, pour le chef d'entreprise et ses salariés, en santé (Pleine Santé TPE) et en épargne salariale (Macif Épargne salariale), et de deux produits en complément de gamme, pour tous les salariés de l'entreprise, en retraite (Actiplus Retraite Entreprise) et en prévoyance (Prévoyance TPE).

En épargne et finance

Le groupe Macif a fait évoluer de nouveau son offre en proposant pour toute nouvelle souscription d'un Livret Vie en 2009 un rendement de 4% (hors contributions sociales), avec une absence de frais sur versements et des frais de gestion exceptionnellement offerts tout au long de l'exercice.

Enfin, suite à l'agrément bancaire reçu du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI), par Socram Banque, le groupe Macif a débuté la commercialisation de son offre bancaire « Bleu Anis » à destination de ses sociétaires au travers de sites pilotes. Elle est accompagnée par Macifin', plateforme téléphonique dédiée à la banque.

2) ÉVOLUTION DES PARTENARIATS, DES ALLIANCES ET DES PARTICIPATIONS DU GROUPE

En France

PARTENARIATS TRANSVERSAUX SUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU GROUPE

- Création de Sferen

La Macif, la Maif et la Matmut ont concrétisé leur souhait de renforcer leurs relations au sein d'un pôle fédérateur mutualiste prenant la forme d'une Société de Groupe d'Assurances Mutuelle (Sgam) baptisée Sferen.

Sferen permettra aux trois mutuelles d'œuvrer avec encore plus d'efficacité sur le marché de l'assurance et des services financiers.

Le statut de Société de Groupe d'Assurances Mutuelle (Sgam) a été créé en 2001 pour permettre le rapprochement des entreprises de personnes, tout en préservant leur mode de fonctionnement et en leur permettant de conserver leur identité, leur gouvernance et, entre autres, leur réseau de distribution. Ce statut prévoit des liens de solidarité financière.

L'ambition commune des trois groupes est politique et économique entre partenaires historiques ayant déjà des relations dans de nombreux domaines (assistance, crédit...) et partageant des valeurs communes.

Objectifs de la Sgam

Conformément à l'objectif annoncé en mars 2009 « d'unir leurs forces », la Sgam ainsi constituée permettra aux trois mutuelles engagées dans cette alliance d'œuvrer avec encore plus d'efficacité sur le marché de l'assurance et des services financiers et ce dans l'intérêt de leurs sociétaires.

Les objectifs de la Sgam sont les suivants :

- pérenniser l'avenir des mutuelles dans le respect de leurs identités, leurs réseaux et leurs « clientèles » spécifiques en instaurant notamment entre elles une solidarité financière,
- conforter la position des trois mutuelles sur le marché de l'assurance en étant capables de relever en particulier les défis stratégiques de la croissance, de l'innovation, de l'optimisation des marges respectives de solvabilité et de la maîtrise des coûts,
- permettre l'atteinte de la taille requise pour jouer le rôle majeur et actif que ces mutuelles souhaitent avoir en tant qu'acteurs mutualistes, parmi les leaders d'un marché de l'assurance en pleine mutation.

Ce regroupement se fait au service des sociétaires des trois Mutuelles d'assurances. Ils attendent une qualité d'offres et de services encore renforcée, capable de développer leur confiance dans le présent et dans l'avenir.

La Macif et ses partenaires entendent jouer pleinement ce rôle, pour les accompagner, sécuriser leurs projets et être à la hauteur de leurs attentes. L'objectif, plus que jamais, est de renforcer la solidité et la compétitivité du Groupe.

Le projet a été approuvé à l'unanimité par les élus de la Macif lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2009. Les élus de la Matmut et de la Maif ont eux aussi approuvé la création de la Sgam et l'affiliation de leur Mutuelle.

La Sgam Sferen a été officiellement créée le 8 décembre 2009, jour de son assemblée générale constitutive. Son premier président est Roger Belot (Président-Directeur Général de la Maif), élu pour deux ans. Les deux vice-présidents sont Gérard Andreck (Président de la Macif) et Daniel Havis (Président-Directeur Général de la Matmut).

- Poursuite de l'alliance avec le groupe BPCE

L'alliance stratégique nouée en 2004 entre la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE), la Macif et la Maif s'est poursuivie, la Caisse nationale des caisses d'épargne étant devenue BPCE¹ au cours du second semestre 2009.

Dans le domaine de l'activité bancaire

La CNCE a augmenté sa participation, au-delà du tiers, au capital de Socram Banque, étant rappelé que la CNCE était entrée au capital de ladite banque en décembre 2008 (à hauteur de 10 %) aux côtés de Macif et Maif, pour participer à la création de la banque de détail à destination des sociétaires des deux mutuelles d'assurances.

Les principaux actionnaires de Socram Banque sont désormais la Macif (33,6 %), la CNCE (33,4 %), la Maif (20 %), et la Matmut (8,5 %).

La CNCE devient un actionnaire de référence de Socram Banque, au même titre que la Macif et la Maif. Elle renforce ainsi son soutien à Socram Banque et poursuit son implication dans le développement de la nouvelle activité bancaire de celle-ci, en lui apportant son savoir-faire et son expertise.

Dans le cadre de cette activité bancaire, deux mandats d'intermédiaire en opérations bancaires ont été signés en 2009 par la Macif : l'un avec le Crédit Foncier de France dans le domaine du crédit immobilier, l'autre avec Socram Banque pour la distribution de produits bancaires et de crédits.

Dans le domaine de l'assurance lard

Étant rappelé que le groupe Macif gère déjà pour compte les contrats santé et protection juridique des Caisses d'Épargne, la Macif et GCE Assurances ont finalisé en 2009 la contractualisation de leurs relations portant notamment sur la gestion, confiée par GCE Assurances à la Macif, des sinistres complexes en lard.

Conformément aux accords initiaux, dans ce domaine de l'assurance lard, la Macif, actionnaire de GCE Assurances à hauteur de 25 %, apporte de son côté son savoir-faire et son expertise.

- Le groupe Macif et le groupe Chèque Déjeuner renforcent leur partenariat pour étendre leurs champs de coopération

Une convention de partenariat a été conclue le 28 septembre 2009 dont l'objectif est de renforcer leur coopération en France et à l'étranger, afin de contribuer à leur développement mutuel.

Profondément attachés aux valeurs de l'économie sociale et d'ores et déjà partenaires dans divers domaines, les deux Groupes ont souhaité renforcer leurs liens, animés par une conviction commune : la nécessité de s'appuyer sur les forces sociales pour concevoir des produits et services adaptés aux besoins du plus grand nombre.

PARTENARIAT EN ASSURANCES DE PERSONNES**- Création de l'UGM Couleurs Mutuelles avec Macif-Mutualité, la SMIP et la MNFCT**

Dans le prolongement de l'Union de Représentation créée précédemment et sur la base de leurs valeurs communes, Macif-Mutualité, la SMIP et la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT) ont créé lors d'une assemblée générale constitutive le 8 décembre 2009 une union de Groupe mutualiste (UGM) régie par le code de la mutualité et baptisée « Couleurs mutuelles ». Cette union de Groupe mutualiste permettra aux trois mutuelles de mener une réflexion prospective sur les questions touchant à la santé et à la protection sociale afin de permettre la construction d'un discours politique commun sur ces questions ainsi que d'identifier des axes de collaboration techniques et opérationnels.

Par ailleurs, Macif, Macif-Mutualité et la SMIP ont acté, par la signature d'une convention en décembre 2009, un renforcement de leur partenariat et fixé par une convention d'intégration les axes de coopération tant au plan politique qu'opérationnel qu'elles entendent développer et mettre en place au cours des prochaines années.

- Partenariat entre le groupe Macif et Médicis

Après une phase test, pour laquelle un protocole d'accord avait été signé en 2006, le groupe Macif et Médicis (Mutuelle retraite des indépendants) ont officialisé leur partenariat sur la retraite des commerçants et réfléchissent désormais à son élargissement en termes d'offre de produits de prévoyance et d'épargne afin d'appréhender l'ensemble du marché des professionnels indépendants.

PARTENARIAT EN ASSURANCE IARD

- Renforcement de la participation de la Macif, de la Maif et de la Matmut au sein du groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance)

Macif, Maif et Matmut ont renforcé leur participation dans le capital d'IMA SA en faisant l'acquisition des actions cédées par le groupe Maif en juillet 2009.

Après cession, les trois mutuelles d'assurances détiennent chacune 32,34 % du capital d'IMA SA.

À l'international

- Au Portugal : prise de contrôle de Sagrès (devenue Macif Portugal)

La Macif a augmenté sa participation dans la société portugaise PARTISAGRES par l'acquisition d'actions le 24 mars 2009 devenant ainsi actionnaire majoritaire à plus de 75 %.

La Macif a également participé à l'opération de réduction et d'augmentation de capital de la société d'assurance portugaise SAGRES, désormais dénommée « Macif Portugal », détenue, à l'issue de ces opérations de fin mai 2009 à hauteur de 44 % par la Macif et à hauteur de 22 % par PARTISAGRES.

- En Algérie : poursuite du partenariat avec la SAA²

La Macif a constitué une société de conseil en Algérie, immatriculée depuis le 3 juin 2009, en vue de la mise en place du projet de partenariat en cours avec la SAA.

- En Tunisie : développement du partenariat avec trois mutuelles tunisiennes : AMI³, CTAMA-MGA⁴, MAE⁵

Le projet de partenariat entre le groupe Macif et trois mutuelles tunisiennes en matière d'assurance non-vie et vie s'est concrétisé, fin juillet 2009, par la souscription des trois mutuelles tunisiennes à l'augmentation de capital émise par la société DAMAN Tunisie, détenue à 35 % par la Macif, les 65 % restant étant répartis de façon égalitaire entre les trois mutuelles tunisiennes.

3) AUTRES ÉLÉMENTS

REÉVALUATION DES PLACEMENTS FINANCIERS

L'exercice 2009 aura été une année de contraste pour les marchés financiers. Les baisses enregistrées en 2008 se sont poursuivies jusqu'au mois de mars 2009. À compter du deuxième trimestre 2009, la reprise des marchés actions et le resserrement des spread de taux ont généré une progression significative des valeurs de marché des placements financiers. Au 31 décembre 2009, la valeur au bilan des portefeuilles de placements financiers enregistre une progression de 941 millions d'euros après mise en juste valeur. Elle concerne majoritairement les placements en actions évalués en juste valeur par les réserves (AFS). L'impact sur le résultat net s'élève à + 20,3 millions d'euros, après participation aux bénéfices différée et impôts différés.

REPLI DES DÉPRÉCIATIONS DURABLES

Le niveau des dépréciations durables sur les placements financiers est en légère diminution compte tenu du faible niveau des dotations constatées sur l'exercice et des reprises autorisées par les cessions d'actifs. Au 31 décembre 2009, le stock de dépréciations durables s'élève à 335,7 millions d'euros, en baisse de 27,9 millions d'euros. Après participation et impôts, l'impact sur le résultat net ressort à + 22,9 millions d'euros. Une part des actifs dépréciés est passée en plus-values latentes au 31 décembre 2009. Conformément aux principes IFRS, ces dépréciations seront reprises lors de la sortie des actifs concernés du bilan du groupe Macif.

PROGRESSION DE LA COLLECTE EN ÉPARGNE

Au 31 décembre 2009, la collecte réalisée par le groupe Macif en Épargne s'établit à 2,391 milliards d'euros, en progression de 37 % sur l'exercice (contre +11 % constaté sur le secteur en France). Tous les autres secteurs d'activité sont également en progression, mais à des niveaux inférieurs à celui constaté en Épargne. Les cotisations Épargne représentent désormais 42 % des cotisations du groupe Macif contre 35 % l'an dernier.

2. SAA : société algérienne d'assurances.

3. AMI : Assurances Mutuelles Ittihad.

4. CTAMA-MGA : Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles—Mutuelle Générale d'Assurances.

5. MAE : Mutuelle Assurance de l'Enseignement.

SINISTRALITÉ CLIMATIQUE

Au cours du premier semestre 2009, plusieurs événements climatiques ont engendré une sinistralité exceptionnelle en Dommages (notamment sur les branches d'assurance dommages aux biens). La charge de sinistre représente un total de 166,4 millions d'euros avant réassurance et règlements commerciaux. La réassurance est intervenue pour un montant global de 100 millions d'euros. La charge restant au groupe Macif représente donc un montant de 66,4 millions d'euros.

PROVISIONS MATHÉMATIQUES DE RENTES

Les provisions mathématiques de rentes ont enregistré une forte variation compte tenu notamment de la baisse du TME (taux moyen d'emprunts d'État) de -0,65 % durant l'année 2009, passant de 4,27 % au 31 décembre 2008 à 3,62 % au 31 décembre 2009. L'impact de la baisse du TME représente à lui seul pour la Macif une charge de 47,7 millions d'euros.

PROVISION POUR CONTRÔLE FISCAL ET CARRY BACK

Au 31 décembre 2008, la Macif a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2005 et 2006. Les redressements notifiés, non encore mis en recouvrement, vont faire l'objet pour partie de procédures contentieuses. Néanmoins, le groupe Macif a provisionné en 2009 l'ensemble de ces redressements, bien que contestés, et autres incidences (participation des salariés et impact sur les exercices futurs des rehaussements des taux de taxe sur les conventions d'assurance). Au 31 décembre 2009, une provision globale de plus de 43,7 millions d'euros a été inscrite en charge exceptionnelle (dont 18,9 millions d'euros au titre des conséquences sur les taxes sur les conventions d'assurance des exercices ultérieurs).

Par ailleurs, du fait de la situation fiscale déficitaire du groupe d'intégration fiscale Macif, il a été décidé d'opter pour le carry back afin de constater, pour la création du déficit reporté en arrière en compensation des redressements de résultat soumis à l'impôt sur les résultats, une créance globale de 12,3 millions d'euros.

L'impact net sur le résultat 2009 s'élève à - 30,8 millions d'euros.

RÉDUCTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

L'endettement financier du groupe Macif a été ramené de 358,7 millions d'euros en 2008 à 268,9 millions d'euros en 2009 suite au remboursement des titres subordonnés émis par Mutavie et à l'amortissement progressif des emprunts bancaires des filiales immobilières Siem et Foncière de Lutèce. Ce désendettement s'accompagne d'une réduction de la charge de financement constatée au cours de l'exercice

PROJET D'ENTREPRISE

Le texte du Projet d'entreprise du groupe Macif a été adopté par les délégués nationaux de la Macif réunis en Congrès à Chantilly le 6 février 2009. Cette étape franchie, le processus s'est poursuivi pour mettre en œuvre opérationnellement les grandes orientations de ce texte qui définit la stratégie du Groupe à horizon de 2015 : être un acteur pertinent sur le marché globalisé des services, créer de la valeur sociale et participer à la transformation de la société.

Ainsi, tout au long de l'année 2009 des groupes de travail, mobilisant près de 200 personnes, ont rédigé des plans d'actions. Ces plans font ressortir des axes de transformation et décrivent les étapes de travail à suivre dans le cadre de la phase opérationnelle.

Ils préparent la mise en place d'un vaste plan projet « Entreprendre pour 2015 ». L'ensemble des parties prenantes continue à suivre les avancées d'une démarche résolument participative. Élus, salariés et sociétaires ont ainsi bénéficié de points réguliers. De plus, les plans d'actions ont été débattus en comités régionaux et approuvés par le conseil d'administration.

B. Résultats sociaux Macif

1) ACTIVITÉ DE LA MACIF

Avec 4 787 961 sociétaires actifs au 31 décembre, la Macif enregistre en 2009 un développement net de 34 291 sociétaires. Le développement connaît donc un léger regain par rapport à 2008.

La progression du sociétariat s'établit à 0,7 % contre 0,4 % en 2008.

Le nombre d'affaires nouvelles en 2009 s'élève à 288 981 contre 288 456 en 2008, soit une légère progression de 0,2 %.

Le taux de radiation est en légère baisse à 5,4 % en 2009, contre 5,6 % en 2008.

Le nombre de contrats (hors RPFA¹, RPIA² et RFGA³) au 31 décembre 2009 est de 10 688 435, soit une augmentation de 35 459 contrats (+ 0,3 % par rapport à 2008).

En 2009, le nombre total de contrats augmente de façon inférieure au nombre de sociétaires en raison notamment de la baisse significative du nombre de contrats assurance scolaire (- 5,9 %).

De ce fait, le développement des contrats IRD n'est que de 0,1 % contre 0,6 % en 2008. Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte de marché des assurances dommages stagnant.

Les cotisations acquises atteignent 2,619 milliards d'euros et augmentent de 0,3 % par rapport à 2008.

Sur les principaux contrats, les évolutions suivantes sont constatées :

Contrats auto / deux-roues

L'année 2009 est marquée par une croissance de 0,5 % du nombre de véhicules, ce qui porte le nombre de véhicules assurés au 31 décembre à 5 717 878.

En 2009, le nombre de véhicules à 2 roues est à nouveau en hausse de 1,4 %, contre une augmentation de 1,7 % en 2008.

Les cotisations acquises en auto baissent globalement de 1,9 % contre une augmentation de 0,7 % en 2008 et atteignent 1,657 milliard d'euros.

Le rapport sinistres sur cotisations de toutes les garanties augmente en 2009, notamment celui des garanties Bris de glace et Vol-Incendie ; il s'établit à 82,4 % contre 78,3 % l'année précédente, en raison principalement d'une dégradation de la fréquence.

Contrats habitation

CONTRATS HABITATION-MVP (MULTIGARANTIE VIE PRIVÉE)

Pour assurer les résidences principales ou secondaires, la Macif propose le contrat habitation, qui a fait l'objet d'une refonte en 2008 (baptisé MVP pour l'ancienne gamme).

Comme pour l'auto, le taux de développement des contrats habitation est stable en 2009 (+ 0,6 %), avec 3 522 277 contrats à la clôture de l'exercice.

Le montant des cotisations acquises évolue de 5 % en 2009, à 489,6 millions d'euros.

La hausse du rapport sinistres sur cotisations 2009 à 93,4 % contre 82,9 % en 2008 est liée à la dégradation importante de la charge sinistres, due en particulier aux tempêtes Klaus et Quinten du début d'exercice. Sans considérer la garantie tempête, le taux de sinistralité est de 85,8 % (contre 91,2 % en 2008).

SNO (SOCIÉTAIRE NON OCCUPANT)

Le contrat SNO est un produit destiné aux sociétaires qui mettent en location un logement. Ce produit conserve un rythme de croissance soutenu puisqu'il progresse de 3,8 %, soit un portefeuille à fin 2009 qui s'élève à 425 967 contrats.

En 2009, la croissance du portefeuille génère une hausse du montant des cotisations acquises SNO de 8,9 % qui atteint 39,5 millions d'euros.

Malgré la hausse des cotisations acquises, l'évolution de la charge sinistres liée aux 2 tempêtes entraîne une forte dégradation du rapport sinistres sur cotisations en 2009 : 103,9 % contre 73,5 % en 2008.

PREM'S

Le contrat PREM'S a été conçu pour les étudiants ou les apprentis qui s'installent dans leur premier studio ou deux pièces. Avec une hausse de 1 % du volume de souscriptions sur l'ensemble de l'année écoulée, 104 123 contrats sont en cours au 31 décembre 2009.

Les cotisations acquises, en progression de près de 11,2 %, s'établissent à 3,9 millions d'euros.

Le rapport sinistres sur cotisations se situe à 70,4 % contre 153,5 % en 2008 (écrêté d'un sinistre exceptionnel, le taux 2008 est ramené néanmoins à 89,1 %).

1. RPFA : Régime de Prévoyance Familiale Accident ; 2. RPIA : Régime de Prévoyance Individuelle Accident ; 3. RFGA : Régime Familial Garantie Accident.

Contrats adaptés aux activités professionnelles et sociales

Des contrats sont destinés aux professionnels ainsi qu'aux structures syndicales et associatives :

MAP (MULTIGARANTIE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE)

Le contrat MAP s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales.

Avec 62 947 contrats à fin 2009, soit une baisse de 1,8 %, le montant des cotisations acquises baisse légèrement de 0,2% pour atteindre 34,6 millions d'euros.

Le rapport sinistres sur cotisations se dégrade sous l'effet d'une augmentation significative de la charge sinistres et s'établit fin 2009 à 83,9 %, contre 80,3% l'année précédente.

MAS (MULTIGARANTIE ACTIVITÉ SOCIALE « VIE ASSOCIATIVE »)

Le contrat MAS est un produit d'assurance adapté aux activités et membres d'associations, de comités d'entreprise et de clubs sportifs.

Avec une hausse de 3,6 % du volume de souscriptions par rapport à 2008, 71 271 contrats sont en cours au 31 décembre 2009.

Les cotisations acquises augmentent globalement de 4 % contre 4,8 % en 2008 et atteignent 14,1 millions d'euros. Cette évolution est principalement due à l'augmentation sensible du portefeuille.

Le taux de sinistres s'améliore à 38,3% des cotisations acquises, contre 53,7 % en 2008 qui avait connu une forte augmentation de la charge des sinistres en raison principalement d'un sinistre important.

Contrats RPFA (Régime de Prévoyance Familiale Accident)

Le contrat RPFA est destiné à couvrir toute la famille en cas d'accident de la vie privée.

Avec 4 081 814 contrats à la clôture de l'exercice, en progression de 0,2 % contre 0,1 % en 2008, le montant des cotisations acquises s'élève à 192 millions d'euros en 2009 contre 181,8 millions d'euros en 2008, soit une hausse de 5,6 %.

Compte tenu d'une forte augmentation de la sinistralité lourde en 2009, le rapport sinistres sur cotisations s'établit à 56,1 % contre 48,4 % en 2008.

Autres principaux contrats

CONTRATS VAC (CARAVANING)

Conçu dans le cadre des activités de campeurs caravaniers, ce produit couvre la responsabilité civile, la caravane, son contenu ainsi qu'une assistance.

Les cotisations acquises sont en baisse pour la deuxième année consécutive et atteignent près de 10 millions d'euros (- 0,7 %), conséquence de la diminution du portefeuille (- 0,9 % pour un nombre de contrat s'élevant à 198 661 unités).

Le rapport sinistres sur cotisations se dégrade et passe de 77,7 % en 2008 à 104,7 % en 2009.

NAVIGATION DE PLAISANCE

Élaboré pour permettre d'assurer aussi bien une planche à voile, une barque, qu'un voilier ou un bateau à moteur, le nombre de contrats Navigation de plaisance représente 67 511 unités, soit une baisse de 1 % par rapport à 2008.

Les cotisations acquises baissent de 1,8 % par rapport à 2008, pour un montant de 8,9 millions d'euros.

La diminution de la charge sinistres entraîne une amélioration significative du taux de sinistralité qui s'établit à 70,9 %.

Événements climatiques

L'année 2009 a été marquée par une sinistralité climatique IRD et auto majeure, avec 3 sinistres d'intensité que sont les tempêtes Klaus et Quinten de janvier et février et l'orage de grêle du 25 mai, atteignant un coût total à la clôture de l'exercice de 165,7 millions d'euros.

Différents traités de réassurance protégeant la Macif contre des risques d'intensité ou de dérive fréquence sont intervenus dans la prise en charge de cette sinistralité exceptionnelle.

Au final, la réassurance a permis de limiter fortement la rétention de la mutuelle avec une prise en charge de 100 millions d'euros au titre des couvertures climatiques.

S'agissant des catastrophes naturelles et de la garantie « tempête et événements climatiques » auto, le coût total des sinistres s'élève à 63,9 millions d'euros (contre 33,4 millions d'euros en 2008), dont 14,5 millions d'euros en Catastrophes naturelles.

Le taux de sinistres global se dégrade à 62,7 % des cotisations acquises au lieu de 34,1 % l'an passé.

Le taux de sinistralité des seules Catastrophes naturelles s'améliore de 22,7 % en 2008 à 20,4 % en 2009. En revanche, la garantie Tempête Climatique Auto prise seule se détériore très fortement et atteint un taux de 160,5 % en 2009, contre 71,8 % en 2008.

Assistance

L'activité assistance mise en œuvre par IMA continue de progresser fortement.

Elle recouvre principalement l'assistance déplacements liée aux garanties prévues dans les contrats Macif qui ont donné lieu à l'ouverture de 344 957 dossiers et à une charge sinistre en hausse de 11,6% sur l'exercice, dans un contexte de développement de l'option « panne 0 kilomètre ».

Dans le domaine de l'habitation, le développement des services de prestation en nature et du téléchiffrage pour l'évaluation des sinistres se poursuit au travers d'IMH ; il s'est traduit par l'ouverture de 4 828 dossiers (+32,5%), évolution liée principalement aux événements Tempête.

Le service Informations Juridiques et Vie Pratique de la Macif enregistre par ailleurs un nombre d'appels traités en hausse : 119 000 comparé à 110 922 en 2008.

2) OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Évolution des marchés

2009 aura été l'année du renouveau des marchés financiers ; après un début difficile, les marchés d'actions se sont redressés pour terminer l'année en hausse de 22% à Paris et de 25% à New York.

Les taux d'intérêt à court terme ont fortement baissé (de 3% à 0,50% pour l'Euribor 3 mois). Les taux longs ont progressé au premier semestre passant de 3,5% à 4% pour l'OAT 10 ans, avant de revenir au niveau initial en fin d'année.

Les spreads de taux se sont en revanche très sensiblement resserrés. Sur le plan économique, l'année 2009 aura été celle de la pire récession depuis la dernière guerre (-2,2% pour le PIB en France et -4% pour la zone Euro) et celle d'une reprise du prix des matières premières (le pétrole est passé de 50 \$ à 77 \$ le baril entre le début et la fin de l'année).

Placements

Les placements de la Macif sont passés de 5 156,1 millions d'euros à 5 412,8 millions d'euros en valeur nette comptable, entre le début et la fin de l'année, soit une augmentation de 5%, à comparer aux progressions de 2,8%, 4,1% et 4,5% enregistrées respectivement en 2008, 2007 et 2006.

La politique menée en 2009 a d'abord consisté à acheter des obligations d'émetteurs privés (dites obligations corporate), de signature acceptables (supérieures à A-) pour profiter du niveau encore élevé des spreads¹ de crédit. Les achats obligataires de l'année se sont élevés à 565 millions d'euros et ont été réalisés au taux moyen de 4,17%, ce qui représente un spread de 42 points de base par rapport à l'OAT.

Malgré cela, la part des obligations en portefeuille est passée de 64,6% à 62,1% entre fin 2008 et fin 2009.

Ces opérations ont eu pour effet de faire progresser la trésorerie qui est passée de 6,1% à 11% entre fin 2008 et fin 2009. Au total, la part des placements consacrée aux instruments de taux a augmenté passant de 70,7% (64,6 + 6,1) à 73,1% (62,1 + 11). À l'inverse, la part de l'immobilier a baissé de 7,8% à 6,3% et celle des actions est revenue de 7,8% à 6,8%.

Le niveau des participations est resté stable à 13% ; dans cette rubrique, il faut mentionner la libération du solde de l'augmentation de capital de Macifilia (25 millions d'euros) et l'augmentation de capital de Macifin' (15 millions d'euros). L'opération la plus importante de l'année en termes d'investissement a été la souscription pour 125 millions d'euros à la dette subordonnée émise par Mutavie (150 millions d'euros) au taux de 4,74% pour une durée de 5 ans ; le solde de 25 millions d'euros a été souscrit par l'UNPMF (mutuelle FNMF).

Les revenus courants du portefeuille sont passés de 246,7 millions d'euros en 2008 à 277,9 millions d'euros en 2009, y compris le dividende versé par la SAS Marseille Grand Littoral (70,1 millions d'euros en 2008 et 129,8 millions d'euros en 2009). Les revenus ont en fait baissé de 16,1% en 2009 : d'une part les dividendes versés par les foncières, les participations et les actions ont sensiblement baissé en 2009 sous l'effet de la crise financière ; par ailleurs, les revenus de la trésorerie se sont effondrés (0,8 million d'euros en 2009 contre 7 millions d'euros en 2008) sans possibilité de compenser par la réalisation de plus-values sur les Sicav monétaires (8 millions d'euros en 2009 contre 12,9 millions d'euros en 2008). Il faut voir là la conséquence de la baisse des taux courts et la prise en compte du contexte de remboursement des TSR de Mutavie en fin d'exercice.

1. Spread de crédit ou écart de crédit : différence entre le taux d'une obligation émise par une entreprise et le taux d'un emprunt d'État (dans des conditions comparables de durée et de distribution de coupons).

Les plus-values nettes réalisées (y compris l'impact des provisions) se sont élevées à 10,5 millions d'euros contre -86,3 millions d'euros en 2008. La hausse des marchés explique cette évolution puisque les dotations aux provisions (nettes de reprises) se sont élevées à 32,4 millions d'euros contre 78,6 millions d'euros en 2008.

La bonne tenue des marchés d'actions et surtout la baisse des spreads de crédit explique l'évolution favorable des plus-values latentes : 775,8 millions d'euros fin 2009 contre 630,2 millions d'euros fin 2008. Les plus-values latentes sur les actions sont passées de 33,4 millions d'euros fin 2008 à 97,4 millions d'euros fin 2009 ; les obligations sont passées d'une moins-value latente globale de 59,4 millions d'euros à une plus-value latente de 68,5 millions d'euros.

3) FRAIS GÉNÉRAUX ET RÉSULTATS

Frais généraux

Le montant global des frais généraux, net des commissions des filiales, qui s'élève à 726,5 millions d'euros, montre une évolution de la charge de 2,35 %, sensiblement inférieure à celle de 2008. Ainsi les frais généraux globaux s'établissent à 27,41 % des cotisations acquises, contre 26,78 % en 2008.

Résultat technique

Le compte de résultat technique 2009 fait ressortir un solde positif de 26 millions d'euros contre 12,6 millions d'euros en 2008.

Concernant le ratio combiné, il ressort pour 2009 à 107,1 % contre 104,7 % en 2008.

Compte tenu :

- d'un résultat exceptionnel négatif de 44,1 millions d'euros,
 - et d'un produit « impôt sur les sociétés » de 20,1 millions d'euros du fait principalement de la constatation d'un carry back,
- le résultat net 2009 se solde par un excédent de 44,6 millions d'euros (contre 34,8 millions d'euros en 2008).

4) CHANGEMENT DE MÉTHODE ET DE MODALITÉ D'ESTIMATION

En conformité avec les dispositions de l'avis n° 2002-F du 18 décembre 2002 du Comité d'Urgence du CNC, la valeur d'inventaire des investissements actions cotées a été déterminée à l'inventaire 2009, non plus selon leur valeur de marché, mais selon une valeur recouvrable de ces placements à l'horizon de détention envisagé.

Cette valeur recouvrable est obtenue en capitalisant la valeur de marché au 31 décembre 2009 à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements ; celui-ci dépendant de la durée moyenne de règlement des passifs.

Sur le calcul de la provision pour dépréciation durable, l'impact net de cette nouvelle règle est de + 4,738 millions d'euros au niveau du résultat.

Sur le calcul de la provision d'exigibilité, l'impact de cette nouvelle règle est nul.

Pour la mise en œuvre du calcul de provisionnement pour dépréciation durable sur les investissements en actions cotées avec une valeur recouvrable, il doit être fixé un taux de recouvrement. Il s'agit du taux moyen de progression des actifs placés en actions sur une période longue.

Pour déterminer ce taux, il a été décidé de prendre un taux « sans risque », taux d'actif obligataire à long terme considéré comme très peu risqué (emprunt d'État ou taux de swap) et d'y ajouter une prime de risque, celle constatée en moyenne de façon prudente sur des actions par rapport à ce taux sans risque, ce qui a conduit à retenir un taux de 7 %.

Quant à l'horizon de détention, il est fixé à 3 ans pour Macif qui correspond à une durée de cohérence avec celle du passif.

Cette valeur n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention, sauf cas exceptionnel ou connaissance d'un élément objectif nouveau de nature à modifier substantiellement les hypothèses retenues pour la valorisation.

5) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé à l'assemblée générale l'affectation suivante du résultat :

Solde « report à nouveau » À l'ouverture de l'exercice (créditeur)	427 662,98	
Excédent de l'exercice	44 608 798,18	
Réserve de sécurité (la portant à 664 millions d'euros)	45 000 000,00	
Report à nouveau	36 461,16	
	45 036 461,16	45 036 461,16

6) FONDS PROPRES – RATIOS RÉGLEMENTAIRES

En décembre 2009, les fonds propres de la Macif ont enregistré une variation positive nette de 81,9 millions d'euros, soit une hausse de 8,3%.

En conséquence, le total des capitaux propres ressort à 1 072,7 millions d'euros.

L'ensemble des éléments constitutifs de la marge au 31 décembre 2009 s'élève à plus de 2 184,6 millions d'euros, soit 422,6% du montant réglementaire contre 382,3% en 2008.

Les éléments de marge du bilan correspondant aux fonds propres « durs » représentent 193,5% du besoin de marge réglementaire pour 2009 contre 180% en 2008.

7) DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES ET INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2009, le solde des comptes fournisseurs est de 6,587 millions d'euros dont 96% sont à échéance dans les 30 jours.

(en milliers d'euros)

TOTALS	TOTAL PAR ÉCHÉANCES			
	0 à 30 jours	30 à 45 jours	45 à 60 jours	+ de 60 jours
6 587	6 342	129	9	107

C. Activités des principales entités du Groupe (entités intégrées globalement)

1) PÔLE DOMMAGES

MACIFILIA

Activités

Filiale IARD de la Macif spécialisée dans les risques d'entreprises, les pertes pécuniaires, la panne mécanique et les groupes ouverts, Macifilia totalise 694 195 assurés à la clôture de l'exercice, soit une augmentation de 105 218 assurés par rapport au 31 décembre 2008, attestant de la relance de l'activité commerciale.

Cette progression est due principalement :

- au développement en Automobile - groupes ouverts de particuliers suite à la conclusion de nouveaux partenariats qui ont permis une augmentation de 174 % du nombre d'assurés,
- à la croissance du nombre d'assurés en Panne mécanique de 20 380 assurés.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de contrats a généré un montant de primes acquises de 134 millions d'euros, en forte hausse par rapport au montant de fin 2008 (+ 17,2 %).

Le taux de sinistres sur primes est égal à 75,3%, contre 69,7 % fin 2008. La sinistralité globale de l'exercice courant 2009 est en hausse en raison de la survenance de 4 événements majeurs en PME-PMI et de la dégradation constatée en Perte de Loyers (effet de la crise économique). Le ratio combiné s'améliore puisqu'il s'établit en 2009 à 111,4 %, contre 119,4 % en 2008.

Résultat

Compte tenu d'un résultat financier de 6,1 millions d'euros, Macifilia termine l'exercice avec un déficit de 9,7 millions d'euros, en ligne avec le plan de refondation de la société.

La couverture des engagements réglementés est assurée à hauteur de 109 % à fin décembre 2009.

Le besoin de marge de solvabilité à fin 2009 est de 20,6 millions d'euros. Il est couvert à 332 % par les fonds propres durs et à 360 % après prise en compte du stock de plus-values latentes.

THEMIS

Activités

Macifilia détient directement 99,99% de la société d'assurance THEMIS, qui assure le risque Protection juridique.

Au 31 décembre 2009, THEMIS dénombre 3 827 contrats (contre 3 913 contrats au 31 décembre 2008).

Les primes acquises à l'exercice s'élèvent à 2,3 millions d'euros, en croissance de 22 % par rapport à fin 2008.

Le taux de sinistralité évolue favorablement pour représenter 25,40 % des primes acquises en 2009, contre 51,62 % en 2008.

Résultat

Le bénéfice net de l'exercice 2009 s'établit à 0,4 million d'euros, contre 0,2 million d'euros en 2008.

Le besoin réglementaire de marge de solvabilité est couvert à plus de 756 % par les fonds propres durs.

IDMACIF

Activités

IdMacif est un intermédiaire en assurance du groupe Macif, qui commercialise exclusivement sur Internet une gamme d'assurances auto aux garanties essentielles et à bas coût, assurées par Macifilia. S'agissant d'une activité nouvelle, IdMacif est en phase de lancement ; à la clôture de l'exercice, le nombre de contrats en portefeuille s'élève à 7 540.

Le chiffre d'affaires, qui se compose essentiellement des commissions versées par Macifilia, s'établit à 0,2 million d'euros.

Résultat

Le résultat net d'IdMacif présente un déficit de 7 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

2) PÔLE ÉPARGNE / FINANCE

MUTAVIE

Activités

Encaissement • Pour Mutavie, filiale de la Macif depuis 1979 spécialisée sur les contrats d'épargne assurance-vie, le cap des 2 milliards d'euros d'encaissement est franchi ; la branche assurance-vie du Groupe réalise son plus gros chiffre d'affaires avec 2,391 milliards d'euros d'encaissement (dont 2,296 milliards d'euros au titre du sociétariat de la Macif), contre 1,746 milliard d'euros en 2008, soit une progression de 37 %.

La collecte nette 2009 (encaissements diminués des retraits) atteint 1,268 milliard d'euros.

Les retraits ont décliné dès le début de l'année et les versements ont augmenté à partir du deuxième trimestre, marquant la grande confiance des épargnants Macif.

Les solutions sécurisées, souples, performantes et simples sont plébiscitées. Le principe du « sans frais sur versement » facilite la démarche d'épargne. D'où le succès d'un produit comme Livret Vie qui enregistre plus de 86 % de la collecte nette de l'année.

Sorties • Depuis plusieurs années les sorties augmentent mécaniquement du fait de la croissance des encours. En 2009, pour la première fois, les sorties ont diminué (- 14,6 %), alors même que les encours continuaient de progresser. Elles ont atteint 1,111 milliard d'euros, dont 1,065 milliard d'euros au bénéfice des sociétaires de la Macif.

Cette diminution des sorties est intervenue dès le début de l'année 2009, traduisant la forte volonté des souscripteurs d'épargner, dans un contexte économique et financier très incertain. Cette situation exceptionnelle conduit à un niveau des sorties comparable à celui de 2007.

Les sorties ont représenté 8,7 % de l'épargne gérée du début d'exercice, en recul de plus de 2 points par rapport à 2008.

Épargne gérée • L'épargne gérée par Mutavie représente 14,628 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (dont 13,799 milliards d'euros issus des sociétaires Macif), en progression de plus de 13,5 % par rapport à 2008, soit une augmentation de 1,715 milliard d'euros. Le marché enregistre quant à lui une hausse de 10 %.

Le contrat baptisé Livret Vie représente à lui seul 63 % de l'épargne gérée (29 % pour Actiplus) et son poids continue à progresser d'année en année.

Les souscripteurs et souscriptions • Mutavie dénombre 934 980 souscripteurs au 31 décembre 2009 (dont 915 312 souscripteurs Macif), en croissance de 7,7 % par rapport à 2008.

Le nombre de souscriptions a franchi le cap du million avec 1,060 million de souscriptions gérées fin 2009, dont 77 % de contrat Livret Vie, 12 % d'Actiplus et 7 % de multisupports.

Le taux d'équipement des sociétaires Macif en produit Vie augmente de 0,9 point, ce qui le porte à 13,8 % fin 2009 contre 13 % fin 2008.

Résultats

Le résultat d'exploitation s'élève en 2009 à 44,6 millions d'euros, contre 43,6 millions d'euros en 2008.

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 40,3 millions d'euros, contre un excédent de 25,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2008, en raison d'une dotation d'un montant de 80,2 millions d'euros à la réserve de capitalisation.

Au 31 décembre 2009, les besoins de marge de solvabilité sont couverts à 106 % avec les éléments constitutifs permanents que sont les capitaux propres et les nouveaux titres subordonnés remboursables admissibles (montant nominal de 150 millions d'euros).

En incluant les plus-values latentes, le taux de couverture s'élève à 147 %.

MACIFIN'

Activités

Dans le cadre de son activité de Centre de Relation Clientèle, la société a accompagné le pilote technique de l'activité bancaire portée par Socram Banque. Cet accompagnement s'est réalisé autour de l'ouverture des comptes des testeurs internes et du suivi de leurs opérations.

Le Centre de Relation Clientèle s'est progressivement doté des moyens adaptés à son niveau d'activité.

Résultats

Le résultat net 2009 comprend une quote-part du résultat négatif de la SEP (Société en Participation correspondant à l'activité bancaire de Socram Banque) et se solde par un déficit de 10,6 millions d'euros.

3) PÔLE SANTÉ / PRÉVOYANCE

MACIF-MUTUALITÉ

Activités

Macif-Mutualité est une mutuelle régie par les dispositions du Livre II du code de la mutualité, qui propose et assure des produits en santé individuelle, en prévoyance individuelle et en assurances de personnes collectives.

Dans un contexte de forte croissance de l'activité, la mutuelle compte à la clôture de l'exercice 396 430 adhérents titulaires d'un contrat santé et 587 124 adhérents titulaires d'un contrat de prévoyance.

850 711 personnes sont adhérentes via la souscription d'un contrat individuel et 132 843 le sont par l'intermédiaire d'un contrat collectif.

Le nombre de sociétaires Macif couverts par un contrat santé assuré par Macif-Mutualité au 31 décembre 2009 est de 288 231. En prévoyance individuelle, on dénombre 523 726 sociétaires Macif.

Globalement, les cotisations brutes acquises de l'exercice s'élèvent à 417,9 millions d'euros, soit 9,7 % de progression, se répartissant à raison de 342,4 millions d'euros en non-vie (complémentaire santé, garanties en cas d'incapacité et arrêt de travail) et de 75,4 millions d'euros en vie (garanties en cas de décès).

Sur les 3 activités principales, les cotisations ont évolué de la manière suivante :

- en santé individuelle, les cotisations acquises atteignent 247,3 millions d'euros en 2009, en hausse de 18%,
- la prévoyance individuelle connaît aussi une progression à deux chiffres : avec 80,3 millions d'euros en 2009, les cotisations acquises sont en augmentation de 13,3%,
- en assurance de personnes collective, les cotisations acquises sont en baisse de 10% à 90,1 millions d'euros.

En santé individuelle, le ratio charges techniques sur cotisations se dégrade de 2 points à 72,4%.

En prévoyance individuelle, le taux de sinistre global est de moins en moins pertinent au fur et à mesure du grossissement du portefeuille de contrats « vie entière » dont une partie importante des cotisations est provisionnée. Pour 2009, il s'élève à 44%.

En collectif, le ratio charges techniques sur cotisations s'améliore légèrement passant de 92 % à 90 % en 2009.

Le ratio combiné global se dégrade, passant de 100,4 % en 2008 à 102 % en 2009.

Les produits financiers nets de l'exercice atteignent 15,7 millions d'euros, soit une baisse de 1,3 million d'euros par rapport à 2008.

Résultats

Le résultat 2009 présente un excédent de 0,1 million d'euros.

La marge de solvabilité constituée par la mutuelle atteint 194,7 millions d'euros et le taux de couverture de l'exigence de marge ressort à 240 % (243 % en 2008) avec prise en compte de l'ensemble des éléments admissibles.

SMIP

Activités

La SMIP est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité.

Au titre de son activité principale d'assurance, elle couvre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie (branches 1 et 2).

Au 31 décembre 2009, la SMIP assure 180 324 personnes (111 100 contrats). Elle exerce également une activité de gestion pour compte de contrats collectifs et du Régime Social des Indépendants (RSI).

Les cotisations, nettes de réassurance, ressortent à 77,7 millions d'euros contre 72 millions d'euros en 2008, en progression de 8%. La non répercussion systématique de l'augmentation de la taxe CMU (de 2,5 % à 5,9 %) sur les cotisations explique la légère dégradation du résultat technique qui ressort à 3,9 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros en 2008.

Résultat

Le résultat de l'exercice ressort à 1,6 million d'euros contre 4,5 millions d'euros en 2008.

Cette baisse est liée à un provisionnement de plus de 2,6 millions d'euros en charges exceptionnelles, en faveur de la mise en place d'un forfait fidélité attribué aux adhérents à l'occasion des 80 ans de la SMIP.

Au 31 décembre 2009, les fonds propres s'élèvent à 40,5 millions d'euros contre 38,9 millions d'euros en 2008, en évolution de 4,1 % et portent ainsi le taux de couverture de la marge de solvabilité à 283 % en 2009, contre 282 % en 2008.

ICIRS PREVOYANCE

Activités

L'ICIRS Prévoyance est une institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale qui propose des garanties santé, décès, arrêts de travail aux salariés d'entreprises dans le cadre de contrats standard et spécifiques.

Le montant des cotisations brutes atteint 7,4 millions d'euros en 2009, en hausse de 10 % d'un exercice à l'autre sous l'impulsion des opérations liées au courtage. Les cotisations de la branche non-vie (84% des cotisations encaissées) progressent de 21 %, celles rattachées à la branche vie (16 % des cotisations encaissées) reculent, quant à elles, de 24 %.

Résultat

L'exercice 2009 présente un résultat net débiteur de 0,2 million d'euros en raison notamment de dépréciations financières et d'une surface de gestion insuffisamment développée pour absorber les frais généraux dans une proportion plus satisfaisante.

Les fonds propres couvrent l'exigence de marge de solvabilité à hauteur de 217 %, du fait de l'activation du dispositif de solidarité financière au sein de Macif Sgam.

4) PÔLE GESTION D'ACTIFS**a) Actifs mobiliers****MACIF GESTION**

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en 1997 en qualité de société de gestion de portefeuille, Macif Gestion est une filiale détenue à 100 % par le groupe Macif.

Elle propose aux investisseurs et aux distributeurs une large gamme de solutions d'investissements en gestion directe ou en sélection de fonds. Macif Gestion a notamment été parmi les premiers gestionnaires français à proposer une gamme complète de fonds d'Investissements socialement responsables (ISR).

Macif Gestion gère 22 fonds communs de placement dont 7 FCPE et plusieurs mandats de gestion. Ces fonds sont gérés sur des critères d'Investissement socialement responsable et de Développement durable. Dans un contexte financier mondial marqué par la poursuite de la baisse des marchés pendant le premier trimestre (- 19 %) suivi d'une très forte remontée (+ 32 %) jusqu'à la fin de l'année, le chiffre d'affaires de Macif Gestion s'est élevé à 7,12 millions d'euros, en retrait de 9 % par rapport à 2008.

La répartition du chiffre d'affaires se présente comme suit :

- gestion de fonds : 5,73 millions d'euros
- gestion de mandat : 1,39 million d'euros

À la fin de l'exercice, les actifs sous gestion se montaient à 2,35 milliards d'euros contre 1,46 milliard d'euros en début de période.

Après les actions de refonte de gamme, de revue des processus et d'acquisition de notoriété, l'action commerciale tournée vers une clientèle extérieure au Groupe a permis de collecter de nouveaux encours pour 90 millions d'euros.

Le bénéfice dégagé en 2009 est de 1,34 million d'euros, contre 1,25 million d'euros en 2008. Ce résultat, en légère progression, est dû à des régularisations comptables soldant des produits exceptionnels.

MACIF PARTICIPATIONS

Filiale de la Macif, cette société a pour vocation de prendre et de gérer des participations financières, notamment dans des structures de l'économie sociale dont elle peut ainsi soutenir et accompagner le développement.

L'exercice écoulé a été marqué par des prises de participations dans la SEM Telis Nord Pas de Calais et la société SOLUVAL, entreprise d'insertion. Par ailleurs, elle a participé à des augmentations de capital de Transméa et de SOGAMA Crédit Associatif.

Soumise aux variations des résultats de ses participations, Macif Participations a dégagé en 2009 un résultat déficitaire de 0,8 million d'euros contre un résultat bénéficiaire de 0,6 million d'euros en 2008.

b) Actifs immobiliers/fonciers**MARSEILLE GRAND LITTORAL**

Après la cession de ses principaux actifs en 2008, la société a poursuivi la gestion des dossiers de la ZAC Marseille Grand Littoral.

Un dividende complémentaire de 129,8 millions d'euros a été versé en 2009. Le résultat de l'exercice s'établit à 1,1 million d'euros.

COMPAGNIE FONCIÈRE MACIF

Dédiée aux placements immobiliers et particulièrement dans l'économie sociale, cette filiale affiche, en 2009, un résultat positif de 2,8 millions d'euros.

Elle a notamment pris une participation dans la SCI de la Sénetière en partenariat avec la Caisse des Dépôts pour reconvertir en centre de soins l'hôpital de Sablé sur Sarthe et le mettre à disposition de la Fondation Santé des Étudiants de France.

FONCIÈRE DE LUTÈCE

La société Foncière de Lutèce s'attache principalement à développer, entretenir et valoriser son patrimoine immobilier en y réalisant des travaux ou aménagements dans une optique de développement durable.

Il n'a été procédé à aucune acquisition en 2009 compte tenu de l'état des marchés immobiliers et des incertitudes économiques.

L'exercice 2009 affiche un résultat bénéficiaire de 4,6 millions d'euros.

SIEM

La Société Immobilière d'Exploitation de la Macif a vocation à gérer le parc immobilier nécessaire aux activités de la Macif et des filiales du Groupe, qu'il s'agisse des immeubles tertiaires, des points d'accueil ou encore des Macitels.

Des acquisitions de terrains ont été réalisées en 2009, permettant de répondre aux besoins de développement du Groupe à Niort et la construction de trois bâtiments répondant aux orientations du Groupe en matière de performance environnementale a été lancée.

L'exercice 2009 se traduit par un résultat positif de 1,021 million d'euros.

MACIFIMO

Cette structure gère les sociétés foncières du Groupe au travers de mandats de gestion. Ses activités concernent les domaines suivants : construction, rénovation lourde, achat/vente d'immeubles, suivi des investissements, ingénierie comptable et fiscale, gestion juridique, comptable et fiscale des sociétés.

En 2009, Macifimo a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 3,4 millions d'euros, avec un résultat bénéficiaire de 0,97 million d'euros.

GPIM

Cette société assure la gestion des immeubles appartenant au groupe Macif, au travers de mandats de gestion.

Cette gestion recouvre la mise en location des immeubles, la facturation des loyers, la maintenance et l'entretien des immeubles, les travaux d'aménagement et de conservation ainsi que la gestion budgétaire et comptable des dépenses immobilières.

Le chiffre d'affaires de la société en 2009 est de 3,315 millions d'euros et le résultat bénéficiaire de 0,3 million d'euros.

D. Activités des autres entités du Groupe

1) EN FRANCE (SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE)

a) Activités d'assurance

GROUPE IMA

IMA est un groupe international structuré en 19 entités juridiques distinctes implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA S.A., société holding du Groupe.

IMA a pour actionnaires : le groupe Maif, le groupe Macif, le groupe Matmut, la Smacl, le groupe AGPM, la MAPA, l'AMF, la Mutuelle des Motards et la MAE.

Le groupe IMA intervient à deux niveaux dans l'assistance aux sociétaires Macif :

- IMA GIE intervient au titre des différents contrats véhicules terrestres à moteur proposés par la Macif en assistance déplacement (plus de 80% des dossiers gérés par IMA GIE), et au titre d'autres contrats (RPFA, Multirisque activités professionnelles, etc.) en prestations diverses d'assistance, dont l'assistance à domicile ;
- IMH GIE intervient au titre des différents contrats Macif en assistance habitation.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe IMA s'élève à 411 millions d'euros en 2009, contre 424 millions d'euros en 2008. Il se décompose comme suit :

- 350 millions d'euros pour les sociétés Assistance France,
- 27 millions d'euros pour les filiales étrangères,
- 34 millions d'euros pour les filiales autres activités (IMA Technologie et IMA télésurveillance).

Le résultat d'IMA SA est déficitaire en 2009 de près de 0,792 million d'euros, contre un bénéfice de 1,059 million d'euros en 2008.

ALTIMA

Créée en 2000 à l'initiative des principales mutuelles françaises, Altima œuvre essentiellement en partenariat avec des réseaux d'apporteurs d'affaires.

En 2002, Altima a élargi son champ d'intervention avec l'assurance habitation.

Le nombre de contrats en cours au 31 décembre 2009 est de 62 459 en hausse sensible de 6,7 % par rapport à 2008.

Un travail collaboratif avec les réseaux apporteurs a en effet permis une forte hausse de la production.

Cependant, la production nouvelle, composée principalement de véhicules neufs, s'est orientée, plus encore qu'en 2008, vers des véhicules de petites tailles.

Les primes acquises s'élèvent à 29,6 millions d'euros en 2009, contre 29,9 millions d'euros en 2008.

Sous l'effet d'une augmentation de la sinistralité et d'une baisse de prime moyenne, le résultat net de l'exercice présente un solde négatif de 2,06 millions d'euros, malgré l'effet de la réassurance de ses actionnaires.

GCE ASSURANCES (GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE)

GCE Assurances est la société d'assurance « non vie » du Groupe Caisse d'Épargne, détenue à 60% par BPCE, les 40% restant étant détenus par la Macif (25%) et la Maif (15%). GCE Assurances couvre l'ensemble des métiers d'assurance pour les particuliers et les professionnels : l'assurance dommages, les assurances parabancaires, l'assurance santé.

La croissance du portefeuille est de 6,80% avec 2 104 922 contrats actifs au 31 décembre 2009.

Les primes acquises s'élèvent à 429,6 millions d'euros, soit une progression globale de 6,2%.

L'année 2009 présente une sinistralité globalement plus défavorable qu'en 2008 avec un taux de sinistres sur primes de 68,4% en dégradation de 6,5 points par rapport à 2008.

Le résultat net de GCE Assurances s'établit, au titre de l'exercice 2009, à 6,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, GCE Assurances couvre sa marge de solvabilité à 238,5% hors plus-values latentes. Plus-values incluses, la marge est couverte à hauteur de 272,3%.

b) Activités financières

SOCRAM BANQUE

Socram Banque a conforté sa note de long terme auprès de l'Agence Standard & Poor's (A- avec perspectives stables), suite notamment à la montée dans son capital du Groupe Caisse d'Épargne et dans un contexte particulièrement difficile pour les établissements de crédit. Dans cet environnement économique, l'activité de Socram Banque s'est caractérisée en 2009 par un recul marqué de 13,3% de la production. Cette diminution a davantage affecté les crédits personnels (- 22,8% en montant) que les crédits affectés (- 6,8%) au sein desquels seuls progressent les financements d'automobiles neuves (+ 2,7%) qui ont bénéficié de l'opération « prime à la casse ».

Avec 65 086 dossiers, soit plus de 57% de l'ensemble des financements octroyés par Socram Banque, le groupe Macif reste le premier distributeur mais connaît une baisse de sa production en 2009 par rapport à 2008 : - 22,7% en nombre et - 31,4% en montant.

Le taux d'équipement des sociétaires Macif a très légèrement baissé à 3,6%, contre 3,7% en 2008.

Le total des fonds propres de base au 31 décembre 2009 s'élève à 149,6 millions d'euros et les fonds propres complémentaires sont de 62,4 millions d'euros. Les exigences réglementaires, en intégrant le risque opérationnel, ressortent à 126,9 millions d'euros.

Le ratio européen de solvabilité (ratio Bâle 2) s'inscrit, à la clôture de l'exercice, à 13,36% (avant résultat et arrêté des comptes), pour une obligation réglementaire de 8%, alors que le ratio de premier niveau (tier one) est à 10,34%.

Le ratio de liquidité s'établit au 31 décembre 2009 à un niveau de 275%, à comparer à la norme fixée (100%).

L'exercice 2009 se solde par un bénéfice net de 6,5 millions d'euros.

La mise en œuvre de l'activité bancaire :

L'année 2009 a constitué, pour Socram Banque, une année de transition. Après quarante années consacrées exclusivement au crédit à la consommation, et forte de l'agrément bancaire délivré par le CECEI à l'automne 2008, Socram Banque a préparé pendant l'année 2009 le lancement commercial de la gamme de produits bancaires (comptes à vue et épargne) du groupe Macif.

Après une année 2008 au cours de laquelle le socle des nouvelles activités bancaires a été défini et structuré (obtention des autorisations réglementaires, mise en œuvre d'un nouveau progiciel bancaire, sélection de prestataires...), l'année 2009 a permis de mettre en œuvre la plateforme bancaire.

OFI HOLDING

Ofi HOLDING (ex Ofi Instit), détenu à parité par la Macif et la Matmut, détient le contrôle d'OFI ASSET MANAGEMENT.

Ofi Asset Management intervient dans le domaine de la gestion d'actifs pour compte de tiers et propose aux investisseurs français et européens une large palette de solutions d'investissement.

Les encours gérés par le groupe OFI s'élèvent à 20,3 milliards d'euros fin 2009, contre 17,3 milliards d'euros fin 2008. Cette évolution doit s'apprécier en tenant compte d'un effet de hausse des marchés pour 2,3 milliards d'euros et d'une collecte nette de 378 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé d'Ofi Asset Management s'élève à 79,2 millions d'euros fin 2009 à comparer aux 67,6 millions d'euros fin 2008.

Le résultat consolidé s'établit à 0,2 million d'euros fin 2009, à comparer aux 4,8 millions fin 2008. Cette baisse de résultat est due pour l'essentiel à l'amortissement des coûts d'acquisition d'ADI.

OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL

Ofi Private Equity Capital est une société d'investissement cotée. Elle intervient sur le marché des LBO (leverage buy-out) small caps (sociétés valorisées entre 15 et 75 millions d'euros), principalement sur des sociétés ayant déjà vécu une première étape de restructuration lors d'un LBO primaire ou d'une introduction en bourse.

Ofi Private Equity Capital a clôturé l'exercice 2009 avec un actif net réévalué (économique) de 107,8 millions d'euros (17,53 euros par action), contre 96,9 millions d'euros fin 2008.

Au 31 décembre 2009, la société détenait un portefeuille de 10 sociétés non cotées pour un prix de revient de 120,9 millions d'euros et valorisé à 149,3 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 307 millions d'euros fin 2009, contre 271,3 millions d'euros en 2008.

Le résultat net consolidé part du Groupe ressort avec un bénéfice de 8,7 millions d'euros fin 2009, à comparer avec une perte de 28,5 millions d'euros en 2008.

c) Activités de services à la personne

SÉRÉNA

Séréna est un opérateur national de services à la personne visant à répondre aux besoins des particuliers, en organisant l'intervention de personnel à leur domicile. Séréna est la filiale commune, depuis 2006, des groupes Caisse d'Épargne, Macif, Maif et Mgen.

Le nombre de souscriptions nettes de l'exercice 2009 s'élève à 39 891 pour la Macif, soit 23 215 souscriptions de plus qu'en 2008.

Les prestations réalisées en 2009 représentent un volume de 123 438 heures (en hausse de 4 % par rapport à 2008).

En 2009, des synergies commerciales avec d'autres produits ont été mises en œuvre afin de faciliter la distribution par le réseau (offre annuelle pour tous les souscripteurs d'un nouveau contrat habitation, articulation avec les RDV prévoyance et santé). Par ailleurs, l'offre a été revue en profondeur avec la mise en place d'une gamme de forfaits segmentés et incluant les coûts d'accès à la plateforme, répondant mieux aux attentes des sociétaires.

Séréna réalise un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros et son résultat net est déficitaire de 10 millions d'euros, dans un contexte où le marché de gré à gré reste la norme du secteur (71 % des heures travaillées déclarées en 2008) et où les enseignes nationales représentent à peine plus de 1 % du marché intermédiaire.

2) À L'INTERNATIONAL

a) En Espagne

ATLANTIS SEGUROS – ENTITÉ CONSOLIDÉE

L'activité IARD a confirmé la tendance de l'année précédente avec une croissance de 3,9 %, s'élevant ainsi à 41,3 millions d'euros.

L'exercice se solde par une perte de 3,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, la société couvre sa marge de solvabilité à hauteur de 547,62 %.

ATLANTIS VIDA - ENTITÉ CONSOLIDÉE

Pour l'activité Vie, Atlantis Vida a connu en 2009 une croissance significative de 108 % de son chiffre d'affaires qui s'établit à plus de 37 millions d'euros et clôt l'exercice avec un résultat positif de 0,49 million d'euros. À la clôture de l'exercice, Atlantis Vida couvre sa marge de solvabilité à hauteur de 346,40 %.

b) Au Portugal

SAGRES (DEVENUE MACIF PORTUGAL) – ENTITÉ CONSOLIDÉE

L'exercice 2009 de cette société d'assurance IARD se caractérise par la prise de contrôle du groupe Macif.

L'année se solde par une diminution de l'encaissement (de 38,4 millions d'euros fin 2008 à 36,5 millions d'euros fin 2009) ainsi que par un résultat en déficit de 8,2 millions d'euros. SAGRES couvre sa marge de solvabilité à hauteur de 118 %.

Ces chiffres sont le reflet de la politique de reprovisionnement prévue lors de la prise de contrôle par le groupe Macif et d'un contexte de marché difficile notamment sur la branche automobile.

La nouvelle implication du Groupe courant 2009 vise à l'assainissement de la situation de SAGRES et le renouveau de sa collaboration avec les membres portugais de l'Économie Sociale. Une politique de synergie commerciale avec les entités françaises du Groupe est en cours d'implantation.

c) En Belgique

VIVIUM - ENTITÉ NON CONSOLIDÉE

Vivium appartient au groupe belge P&V, présent dans le secteur de l'assurance depuis 100 ans.

Exclusivement orienté vers le monde du courtage, Vivium propose un éventail complet de solutions d'assurance-vie et non-vie pour les particuliers, les indépendants, les PME et les entreprises.

En 2009, Vivium a réalisé un chiffre d'affaires de près de 946,5 millions d'euros, contre 953,2 millions d'euros en 2008.

Les ventes de la branche vie ont progressé de 1,5 % et s'élèvent à près de 599,5 millions d'euros ; en non-vie, le chiffre d'affaires a reculé de 4,2 % à 347 millions d'euros.

À la clôture de l'exercice, Vivium affiche un résultat net de plus de 59,3 millions d'euros, contre une perte de plus de 204,5 millions d'euros en 2008, et couvre sa marge de solvabilité à hauteur de 164 %.

d) En Pologne

TUW TUW - ENTITÉ NON CONSOLIDÉE

Première mutuelle du marché polonais, Tuw Tuw est spécialisée dans les risques des particuliers en zone rurale et plus particulièrement en responsabilité civile automobile ainsi que sur le risque agricole.

Elle continue sa forte progression constatée ces dernières années avec des cotisations émises en hausse de 23,72 % (à taux de change constant) à 56,8 millions d'euros.

Le groupe Macif continue à lui apporter son support. En 2009, le fonds d'investissement CoopEst, dans lequel la Macif est partie prenante, lui a octroyé un prêt lui permettant de consolider ses ratios de solvabilité.

Malgré un marché toujours plus concurrentiel et un renforcement important de son provisionnement technique, la Mutuelle a maintenu un résultat positif de 0,128 million d'euros.

MACIF ZYCIE - ENTITÉ NON CONSOLIDÉE

Macif Zycie est née en 2003 de la volonté du Groupe d'avoir une entité d'assurance de personnes en Pologne en complément des activités IARD de la Mutuelle TUW TUW.

La société, toujours en cycle de démarrage, continue sa croissance au niveau national, en ligne avec les prévisions escomptées et une relation prometteuse avec des banques du milieu coopératif polonais.

Le volume des cotisations émises, constitué essentiellement de contrats de prévoyance, affiche une croissance de 66% (à taux de change constant) et s'élève ainsi à 1,5 million d'euros.

Bien que déficitaire de 0,7 million d'euros, le résultat est en phase avec le plan prévisionnel. La sinistralité reste maîtrisée et les pertes proviennent des investissements nécessaires durant la période de lancement.

e) En Grèce

SYNETERISTIKI - ENTITÉ NON CONSOLIDÉE

Syneteristiki présente un volume de cotisations émises de 42,3 millions d'euros, soit une progression sur l'ensemble de l'année de 19,90%.

La branche automobile (responsabilité civile et dommage auto), avec 79,74 % des cotisations et une croissance de 22,74%, reste la principale activité de la société.

La partie assurance de personnes, avec 7,81 % des cotisations, progresse de 16,58% grâce à la collaboration de la société avec le réseau des banques coopératives grecques.

Avec le maintien d'un résultat positif de 0,7 million d'euros, SYNETERISTIKI confirme sa solidité financière et assoit sa notoriété sur son marché.

E. Résultats consolidés du groupe Macif (en normes IFRS)

1) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation rassemble 122 structures réparties sur 4 secteurs d'activité : Dommages – Épargne – Santé & Prévoyance – Autres activités.

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Structures contrôlées	112	108
Structures sous influence notable	10	10
TOTAL	122	118

Les principales variations de périmètre enregistrées au cours de l'exercice portent sur l'entrée des sociétés :

- IDMACIF : Intermédiaire en assurance via Internet
- MACIFIN' : Centre de relation clientèle (produits bancaires et assurance)
- SAGRES : Assurance Dommages
- PARTISAGRES : Holding
- EQUI-CONVICTIONS : Opcvm investi en actions françaises
- MACIF TRÉSORERIE SEMESTRIEL ISR : Opcvm investi en actifs de trésorerie
- OFI EUROPA II Parts A : Opcvm investi en actions des pays de la zone euro.

Les sorties du périmètre de consolidation concernent :

- SAFICA : Liquidée en décembre 2009 suite à la vente des actifs
- SCI TOULOUSE PYRITE : Liquidée en septembre 2009 suite à la vente des actifs
- SCI CLERMONT PARDIEU : Liquidée en septembre 2009 suite à la vente des actifs

Enfin les principales variations de pourcentage de contrôle concernent :

- SOCRAM BANQUE : Cession de 11,71%, le pourcentage de contrôle étant ramené à 33,60%
- GROUPE IMA : Rachat de titres portant le pourcentage de contrôle de 27,14% à 32,34%

L'impact de ces variations de périmètre est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Cotisations acquises brutes	Résultat opérationnel courant	Résultat net Groupe	Capitaux propres Groupe
Idmacif		-6 619	-6 318	-12 893
Macifin'		-10 599	-10 631	-10 631
Sagres	18 439	-8 412	-5 111	-6 442
Groupe Ima				-1 206
Safica			80	
Socram Banque			-3 277	-3 277
Autres			-369	-359
TOTAL	18 439	-25 630	-25 626	-34 808

2. ACTIVITÉ

Les cotisations acquises du groupe Macif s'élèvent à 5 695 617 K€ contre 4 963 566 K€ l'exercice précédent, en progression de 14,7% sur l'exercice. L'ensemble des secteurs d'activité enregistre une dynamique favorable, avec toutefois des performances plus marquées sur les marchés Épargne et Santé & Prévoyance.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009		31 déc. 2008		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	2 809 620	49%	2 771 429	56%	38 191	1,4%
- Auto	1 865 421	33%	1 853 224	37%	12 197	0,7%
- Habitation	560 708	10%	547 672	11%	13 036	2,4%
- Autres assurances de biens	383 491	6%	370 533	8%	12 958	3,5%
Épargne	2 390 670	42%	1 741 434	35%	649 236	37,3%
Santé & Prévoyance	495 327	9%	450 703	9%	44 624	9,9%
TOTAL	5 695 617	100%	4 963 566	100%	732 051	14,7%

En Dommages, les cotisations acquises ressortent à 2 809 620 K€, en progression de 1,4 %. En Auto, la légère croissance du chiffre d'affaires (+ 0,7 %) résulte du ralentissement de l'activité sur le marché des particuliers (Macif), compensé par la hausse du marché des professionnels (Macifilia) et de l'arrivée dans le périmètre de Sagrès. En Habitation, la progression de 2,4 % du chiffre d'affaires est impactée par le ralentissement de l'activité mais celle-ci est largement compensée par les mesures tarifaires appliquées en 2009. La part de l'Habitation dans le chiffre d'affaires du groupe est en léger recul, de 11 % en 2008 à 10 % en 2009.

En Épargne, les contrats proposés par le groupe Macif ont recueilli l'adhésion des sociétaires dans un contexte financier marqué par la baisse des taux courts (notamment le livret A) et la forte volatilité des marchés actions. La collecte atteint 2 390 670 K€, en progression de 37 %, à comparer au +11 % observé pour l'ensemble du marché français. Les supports en euros, qui privilégient la sécurité, représentent 95 % des encaissements dont 82% pour le seul contrat Livret VIE. Le taux d'équipement du sociétariat Macif est de 13,8 % fin décembre 2009 contre 13% fin décembre 2008.

En Santé & Prévoyance, les cotisations ressortent à 495 327 K€, en progression de 9,9 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les contrats Santé individuelle (principalement le contrat Pleine Santé) représentent 318 457 K€.

Le détail des cotisations acquises du groupe MACIF se répartit comme suit par entité juridique :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009		31 déc. 2008		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Macif	2 654 913		2 655 324		-411	
Macifilia	133 929		114 195		19 734	
Thémis	2 339		1 910		429	
Sagrès	18 439		0		18 439	
Dommages	2 809 620	49%	2 771 429	56%	38 191	1,4%
Mutavie	2 390 670		1 741 434		649 236	
Épargne	2 390 670	42%	1 741 434	35%	649 236	37,3%
Macif Mutualité	405 666		366 944		38 722	
Smip	82 271		77 065		5 206	
Icirs Prévoyance	7 390		6 694		696	
Santé & Prévoyance	495 327	9%	450 703	9%	44 624	9,9%
TOTAL	5 695 617	100%	4 963 566	100%	732 051	14,7%

Les cotisations acquises du groupe Macif sont présentées sur une seule zone géographique : la France. Il n'y a pas à ce jour d'autre zone géographique significative.

3. RÉSULTATS

Au 31 décembre 2009 le groupe Macif enregistre un résultat net part du groupe de 13 520 K€ contre 99 579 K€ en 2008. L'évolution du résultat net s'explique notamment par :

- le caractère atypique de l'exercice 2008, qui avait bénéficié d'une plus-value de cession exceptionnelle de 227 237 K€ (cession du centre commercial Marseille Grand Littoral)
- l'incidence de charges non récurrentes.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008	Var°	%
Primes acquises	5 695 617	4 963 566	732 051	14,7%
Charges des prestations des contrats	-5 848 421	-4 373 558	-1 474 863	
Solde de réassurance	39 379	-60 117	99 496	
Frais d'acquisition & d'administration	-522 328	-472 150	-50 178	
Autres produits et charges	-152 836	-115 218	-37 618	
Marge technique	-788 589	-57 477	-731 112	-1272,0%
Produits financiers nets - Hors juste valeur	812 332	319 726	492 606	
Produits financiers nets - Mise en juste valeur	75 534	-389 667	465 201	
Produits financiers nets	887 866	-69 941	957 807	-1369,4%
Résultat opérationnel courant	99 277	-127 418	226 695	-177,9%
Autres produits et charges opérationnels	-44 642	229 328	-273 970	
Résultat opérationnel	54 635	101 910	-47 275	-46,4%
Autres produits et charges	-41 115	-2 331	-38 784	
Résultat net groupe	13 520	99 579	-86 059	-86,4%

Outre la forte croissance de la collecte (Cf supra), les principaux événements ayant pesé sur le résultat du groupe Macif sont les suivants :

- la sinistralité climatique : Au cours du premier semestre 2009, plusieurs événements climatiques ont engendré une sinistralité exceptionnelle en Dommages (notamment sur les branches d'assurance dommages aux biens). La charge de sinistres représente un total de 166 437 K€ avant réassurance et règlements commerciaux. La réassurance est intervenue pour un montant global de 100 000 K€. La charge restant au groupe Macif représente donc un montant de 66 437 K€.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009
Sinistralité climatique avant réassurance	166 437
Réassurance	100 000
Sinistralité climatique après réassurance	66 437

- les variations de juste valeur : Au 31 décembre 2009, la valeur au bilan des portefeuilles de placements financiers enregistre une progression de 940 981 K€ après mise en juste valeur. Elle concerne majoritairement les placements en actions évalués en juste valeur par les réserves (AFS). L'impact sur le résultat net s'élève à +20 345 K€. Il se répartit sur plusieurs lignes du compte de résultat notamment en raison de la constatation des droits des assurés (participation aux bénéfices différée) et de la fiscalisation des retraitements (impôts différés).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur	Avant Juste Valeur	Juste Valeur	Après Juste Valeur
Cotisations acquises	5 695 617		5 695 617	4 963 566		4 963 566
Charges des prestations (hors PB sur juste valeur)	-5 807 497		-5 807 497	-4 620 738		-4 620 738
Marge brute	-111 880		-111 880	342 828		342 828
Charges/produits nets des cessions en réass.	39 379		39 379	-60 117		-60 117
Marge nette	-72 501		-72 501	282 711		282 711
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	-522 328		-522 328	-472 150		-472 150
Autres charges et produits opérationnels courants	-152 836		-152 836	-115 218		-115 218
Solde technique	-747 665		-747 665	-304 657		-304 657
Produits des placements nets de charges	812 332	75 534	887 866	319 726	-389 667	-69 941
Participation différée sur juste valeur		-40 924	-40 924		247 180	247 180
Marge financière	812 332	34 610	846 942	319 726	-142 487	177 239
Autres produits et charges opérationnels	-44 642		-44 642	229 328		229 328
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	20 025	34 610	54 635	244 397	-142 487	101 910
Charges de financement	-23 147		-23 147	-30 274		-30 274
Quote-part dans les résultats des entreprises MEE	-11 787	-197	-11 984	3 905	-1 276	2 629
Impôts sur les résultats	6 827	-14 068	-7 241	-22 627	49 136	26 509
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	-8 082	20 345	12 263	195 401	-94 627	100 774
Intérêts des minoritaires	-1 332	75	-1 257	1 567	-372	1 195
RÉSULTAT NET (Part du Groupe)	-6 750	20 270	13 520	193 834	-94 255	99 579

PB = Participation aux bénéfices différée
MEE = Mise en équivalence

- les dépréciations durables des placements financiers : Au 31 décembre 2009, le stock de dépréciations durables s'élève à 335 711 K€, en baisse de 27 893 K€. Après participation et impôts, l'impact sur le résultat net ressort à +22 961 K€.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Domages	117 071	10 555	19 370	108 256
Épargne	234 846	5 719	24 134	216 431
Santé & Prévoyance	11 687	126	789	11 024
Autres	0	0		0
Total	363 604	16 400	44 293	335 711

Les actifs dépréciés sont principalement les Opcvm (notamment les Opcvm actions).

(en milliers d'euros)	Actions	Obligations	Opcvm	Prêts	TOTAL
Ouverture	52 105	9 977	294 856	6 666	363 604
Dépréciations de la période	3 658	3 313	6 047	3 382	16 400
Reprises aux amort. et dépréciations	-695		-43 428	-170	-44 293
Variations de périmètre					
Autres mouvements					
CLÔTURE	55 068	13 290	257 475	9 878	335 711
%	16,4%	4,0%	76,7%	2,9%	100,0%

Les actifs financiers dépréciés sont généralement en moins-values latentes depuis plus de 18 mois, la répartition en termes de niveau de moins-values latentes étant pour sa part plus hétérogène. Une part des actifs dépréciés est passée en plus-values latentes au 31 décembre 2009. Conformément aux principes IFRS, ces dépréciations seront reprises lors de la sortie des actifs concernés du bilan du groupe Macif.

(en milliers d'euros)		0 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 18 mois	18 à 24 mois	+ de 24 mois	TOTAL	%
Placements en situation de moins-values latentes	de 0% à 10%	2 157	168	18 345	9 877	7 026	37 573	11,2%
	de 10% à 20%		1 726	24 552	38 513	129	64 920	19,3%
	de 20% à 30%		2 460	6 267	32 162	35 872	76 761	22,9%
	de 30% à 40%			4 147	18 879	2 383	25 409	7,6%
	+ de 40%	3 378	32 018	3 052	4 312	39 744	82 504	24,6%
Sous total		5 535	36 372	56 363	103 743	85 154	287 167	85,5%
Placements revenus en situation de plus-values latentes		48 544	-	-	-	-	48 544	14,5%
Total		54 079	36 372	56 363	103 743	85 154	335 711	100,0%
%		16,1%	10,8%	16,8%	30,9%	25,4%	100,0%	

L'analyse sectorielle permet de dégager la contribution de chaque segment d'activité au résultat net du groupe.

(en milliers d'euros)	Dommages	Épargne	Santé & Prév	Autres	Intersectoriel	TOTAL
Primes acquises	2 809 620	2 391 264	500 306	-	-5 573	5 695 617
Charges prestat ^o des contrats	-2 547 489	-2 919 813	-385 238	-	4 119	-5 848 421
Solde de réassurance	38 908	-668	-149	-	1 288	39 379
Frais de gestion	-432 522	-42 058	-68 140		20 392	-522 328
Autres produits et charges	-82 782	-5 914	-53 400	9 813	-20 553	-152 836
Marge technique	-214 265	-577 189	-6 621	9 813	-327	-788 589
Prod. fin. nets - Hors juste valeur	206 643	597 386	18 178	-7 846	-2 029	812 332
Prod. fin. nets - Juste valeur	32 147	43 146	231	10		75 534
Produits financiers nets	238 790	640 532	18 409	-7 836	-2 029	887 866
Résultat opérationnel courant	24 525	63 343	11 788	1 977	-2 356	99 277
Autres produits & charges op.	-40 325	922	-8 318	1 730	1 349	-44 642
Résultat opérationnel	-15 800	64 265	3 470	3 707	-1 007	54 635
Autres produits et charges	8 359	-33 583	-2 728	-15 427	1 007	-42 372
Résultat net de l'ensemble consolidé	-7 441	30 682	742	-11 720	-	12 263
Intérêts minoritaires	-3 004	1 522		225		-1 257
Résultat net groupe	-4 437	29 160	742	-11 945	-	13 520

En Dommages, sur le plan de la sinistralité, l'exercice 2009 est marqué par des événements climatiques de fortes intensités mais également par une reprise des fréquences en Auto, notamment sur les garanties Dommages. Cette tendance est également constatée sur le marché et illustre une inversion probable du cycle baissier de la sinistralité constatée depuis 2004. Tous contrats Macif confondus, soit sur un périmètre couvrant 94% du chiffre d'affaires Dommages du Groupe, la sinistralité nette sur la survenance 2009 progresse de + 9,2%, portant le ratio sinistres/cotisations (S/C) à 81,7% contre 75% en 2008. Cette dégradation est principalement portée par les contrats IRD et plus précisément par le contrat Habitation. Sur ce contrat, le ratio S/C s'établit à 93,4% contre 82,9% en 2008, mais est à nuancer au regard de la prise en charge d'une partie significative des événements climatiques par les réassureurs. En Auto, la dégradation du ratio S/C, de 82,4% contre 78,3% en 2008, est liée à l'augmentation de la charge des sinistres matériels et est aggravée par la baisse des cotisations moyennes. L'exercice 2009 est également marqué par une baisse du TME, baisse qui participe à dégrader le solde des rentes qui présente un résultat négatif de 72 000 K€. Le solde excédentaire de réassurance s'établit à + 38 908 K€ et s'explique principalement par une sinistralité climatique importante. Rapporté aux cotisations acquises, ce solde représente 1,38% contre -2,21% en 2008. Enfin, sur les antérieurs, le solde de liquidation présente un boni net de 98 000 K€ sur la provision pour sinistres à payer. Sur le périmètre des contrats Macif, l'ensemble de ces éléments participe à la dégradation du ratio combiné de la branche Dommages, qui passe de 104,6% en 2008 à 107,1% en 2009. Le résultat opérationnel courant du secteur Dommages s'établit à 24 525 K€ en 2009, contre -187 015 K€ en 2008.

En Épargne, la collecte nette (cotisations acquises nettes des retraits effectués par les épargnants) ressort à 1 268 209 K€, en progression de 194%. Cette progression s'appuie sur l'effet conjugué d'une forte collecte et de retraits en diminution de 14,6% par rapport à 2008. Le taux de sortie (retraits des épargnants rapportés à l'épargne gérée de début de période) descend à 8,7% contre 10,85% au 31 décembre 2008. Les produits financiers nets (hors coût de l'endettement) enregistrent une forte progression après prise en compte de la juste valeur des actifs financiers et des reprises de dépréciations durables. Le résultat opérationnel courant s'élève à 63 343 K€ contre 25 511 K€ au 31 décembre 2008.

En Santé & Prévoyance, le développement significatif de l'activité s'accompagne d'une bonne maîtrise de la sinistralité. Les ratios de sinistres à primes sont globalement en légère diminution sur l'exercice. Les charges des prestations des contrats ressortent à 385 238 K€ en progression de près de 6% par rapport à l'exercice précédent. La marge technique est pénalisée par la croissance des frais généraux et l'absence de répercussion systématique de l'augmentation du taux de la contribution CMU. Le résultat opérationnel courant ressort à 11 788 K€ contre 10 510 K€ l'exercice précédent.

Le secteur **Autres** rassemble principalement les sociétés immobilières et financières du groupe MACIF. Le solde des autres produits et charges regroupe principalement le chiffre d'affaires net de charges d'exploitation. Il s'élève à 9 813 K€ en repli par rapport à l'exercice précédent compte tenu de la sortie du périmètre des actifs de la société Marseille Grand Littoral. Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2009 s'élève à 1 977 K€.

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -44 642 K€ après provisionnement par Macif d'un contentieux avec l'administration fiscale (notamment sur les Taxes sur les Conventions d'Assurance) et prise en compte de la dotation forfait fidélité attribuée à l'occasion des 80 ans de la Smip.

Les autres produits et charges dont le solde ressort à -42 372 K€ regroupent la charge de financement et l'impôt sur les résultats. La charge de financement a été réduite à 23 147 K€ contre 30 274 K€ en 2008 compte tenu de la diminution de l'endettement financier du groupe (Cf infra). L'impôt sur le résultat est en forte hausse compte tenu de la constatation d'une provision pour contrôle fiscal à hauteur de 43 776 K€, de la progression des valeurs de marché (création d'impôts différés passif) et d'un exercice 2008 ayant bénéficié de la prise en compte d'impôts différés actif sur les dépréciations d'actifs.

4. ELÉMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2009, le total bilan du groupe Macif s'élève à 23 602 892 K€, en croissance de 10% sous l'effet du développement de l'activité et de la progression des valeurs de marché des portefeuilles d'actifs financiers.

À l'actif, la valeur au bilan des placements financiers des entreprises d'assurance s'établit à 19 519 754 K€ soit près de 83% du total du bilan. Sur ce poste, l'impact de la mise en juste valeur représente +940 981 K€ au 31 décembre 2009 contre -446 099 K€ l'exercice précédent. Les actifs immobiliers du groupe Macif figurent sur une ligne distincte au bilan et restent majoritairement valorisés en coût historique.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008	Var°	%
Coût amorti brut	18 914 484	17 301 144	1 613 340	9,3%
Dépréciations	-335 711	-363 604	27 893	NS
Coût amorti net	18 578 773	16 937 540	1 641 233	9,7%
Réévaluations	940 981	-446 099	1 387 080	NS
VALEUR AU BILAN	19 519 754	16 491 441	3 028 313	18,4%

La répartition des placements entre les différents supports est marquée par un net repli des Opcvm (de 14% en 2008 à 10% en 2009), au profit notamment des produits de taux et des actions détenues en direct. Les produits de taux restent largement majoritaires avec près de 86% du total des placements financiers des entreprises d'assurance.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	K€	%	K€	%
Actions	647 898	3,3%	447 897	2,7%
Obligations	16 759 738	85,9%	14 203 247	82,8%
Opcvm	1 992 051	10,2%	1 725 733	14,1%
Autres	27 184	0,1%	1 886	0,0%
Prêts	92 883	0,5%	112 678	0,4%
TOTAL	19 519 754	100,0%	16 491 441	100,0%

Les placements financiers sont principalement valorisés en juste valeur, et notamment en juste valeur par les réserves (AFS).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008	Var°	%
Actifs disponibles à la vente (AFS)	18 267 592	15 385 922	2 881 670	18,7%
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)	25 049	240 993	-215 944	-89,6%
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	1 134 230	751 848	382 382	50,9%
Prêts	92 883	112 678	-19 795	-17,6%
TOTAL	19 519 754	16 491 441	3 028 313	18,4%

Le portefeuille de placements financiers a été analysé par niveau de juste valeur, conformément aux recommandations posées par IFRS 7. Les actifs financiers sont majoritairement évalués en fonction des cotations proposées sur les marchés actifs (juste valeur de niveau 1).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009			Total	
	Niveaux				Coût amorti
	1	2	3		
Actions	313 946		333 952	647 898	
Obligations	15 556 052	1 154 500	49 186	16 759 738	
Opcvm	1 723 065	92 931	176 055	1 992 051	
Autres	2 184		25 000	27 184	
Prêts				92 883	
TOTAL	17 595 247	1 247 431	584 193	19 519 754	

Au passif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance s'élèvent à 20 029 537 K€, soit 85% du total bilan au 31 décembre 2009.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008	Var°	%
Provisions d'assurance-vie	14 223 932	12 534 689	1 689 243	13,5%
Provisions pour cotisations non acquises	735 925	721 592	14 333	2,0%
Provisions pour sinistres à payer	3 692 260	3 558 798	133 462	3,8%
Provisions pour participation aux bénéficiaires	107 399	69 025	38 374	55,6%
Autres provisions techniques	1 129 061	1 039 618	89 443	8,6%
Provisions techniques en unité de compte	140 960	110 003	30 957	28,1%
TOTAL	20 029 537	18 033 725	1 995 812	11,1%

Ils sont en progression de 1 995 812 K€, principalement en raison de la capitalisation de l'épargne des sociétaires dans les provisions mathématiques du secteur Épargne et du rechargement des provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques de rentes du secteur Dommages.

(en milliers d'euros)	Provisions assurance vie	Provisions cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Prov pour participation aux bénéfices	Autres	Total
Ouverture	12 534 689	721 592	3 558 798	69 025	1 039 618	17 923 722
Charges des provisions d'assurance	1 215 477	3 377	95 147	2 388	87 976	1 404 365
Entrées et sorties de portefeuille	146		285		-422	9
Variations de périmètre						
Intérêts techniques et participation aux résultats	477 501		363	36 563		514 427
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	1 049			-1 049		
Autres mouvements	-4 930	10 956	37 667	472	1 889	46 054
CLÔTURE	14 223 932	735 925	3 692 260	107 399	1 129 061	19 888 577

Sous l'influence du redressement des marchés financiers, le solde net de la participation aux bénéfices différée figure désormais au passif du bilan.

(en milliers d'euros)	PB différée Active	PB différée Passive	PB différée Nette
Ouverture	400 860	3 883	-396 977
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	24 043	10 858	-13 185
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	-360 525	167 558	528 083
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices			
Autres mouvements			
CLÔTURE	64 378	182 299	117 921

5. SOLVABILITÉ

Les fonds propres du groupe s'élèvent à 1 736 680 K€, en progression de 11,4%. Ils ne prennent en compte aucun passif subordonné.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008	Var°	%
Fonds d'établissement	218 597	213 952	4 645	
Primes		-	-	
Réserve de réévaluation	231 977	65 941	166 036	
Autres réserves	1 275 506	1 176 468	99 038	
Résultats cumulés	-2 920	2 858	-5 778	
Résultat de l'exercice	13 520	99 579	-86 059	
FONDS PROPRES GROUPE	1 736 680	1 558 798	177 882	11,4%

Cette croissance s'appuie principalement sur la variation de la réserve de réévaluation (+166 036 K€ sur l'exercice), qui enregistre les variations de juste valeur des placements de la catégorie AFS (Available For Sale) nettes de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés. Le résultat net du groupe et les droits d'adhésion confortent cette tendance à hauteur respectivement de 13 520 K€ et 4 645 K€.

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Résultat Groupe	Total
Situation à la clôture au 31 déc. 2008	213 952	-	65 941	1 179 326	99 579	1 558 798
Réévaluation des actifs disponibles à la vente			744 309			744 309
Participation aux bénéfices différée			-502 415	629		-501 786
Impôts exigibles et différés			-75 444	-406		-75 850
Autres réserves						-
Revenus net reconnus en capitaux propres	-	-	166 450	223	-	166 673
Résultat net					13 520	13 520
Total des produits & pertes reconnus	-	-	166 450	223	13 520	180 193
Droits d'adhésion	4 645					4 645
Affectation du résultat				99 579	-99 579	-
Variations du périmètre			19	-10 428		-10 409
Autres variations			-433	3 886		3 453
Situation à la clôture au 31 déc. 2009	218 597	-	231 977	1 272 586	13 520	1 736 680

Au 31 décembre 2009, les dettes de financement représentent 15,5 % des fonds propres groupe contre 23 % l'exercice précédent. Le recul de l'endettement financier est observé :

- pour les dettes subordonnées, avec le remboursement à échéance des titres subordonnés remboursables émis par MUTAVIE,
- pour les dettes envers les entreprises bancaires, avec l'amortissement des financements logés dans les filiales immobilières FONCIÈRE DE LUTÈCE et SIEM.

Les passifs subordonnés représentent 67 % des dettes de financement du groupe Macif. Les autres dettes de financement restent non significatives.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	K€	%	K€	%
Dettes subordonnées	179 656	66,8%	260 578	72,6%
Dettes envers les entreprises bancaires	80 977	30,1%	91 130	25,4%
Autres dettes de financement	8 276	3,1%	6 993	2,0%
TOTAL	268 909	100,0%	358 701	100,0%
Fonds propres groupe	1 736 680		1 558 798	
Ratio (Dettes de financement / Fonds propres groupe)		15,5%		23,0%

La marge de solvabilité ajustée du groupe Macif est déterminée sur la base des comptes consolidés établis en normes françaises.

Au 31 décembre 2009, le besoin de marge à couvrir s'élève à 1 250 803 K€ en progression de plus de 8% sur l'exercice compte tenu de la forte progression de la collecte réalisée sur le secteur de l'Épargne.

Les éléments admis en couverture de la marge de solvabilité ressortent à 2 337 105 K€ contre 2 171 860 K€ en 2008, en progression de près de 8%. Le ratio de couverture de la marge de solvabilité avec les seuls fonds propres durs passe de 141% à 130%. Le ratio de couverture avec l'ensemble des éléments constitutifs est de 186,8%, soit un niveau quasi équivalent à celui déjà observé en 2008.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009		31 déc. 2008		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Besoin de marge	1 250 803	100,0%	1 155 961	100,0%	94 842	8,2%
Fonds propres durs	1 628 838	130,2%	1 629 691	141,0%	-853	-0,5%
Passifs subordonnés	177 330	14,2%	258 330	22,3%	-81 000	-31,4%
Plus-values latentes	272 461	21,8%	27 012	2,3%	245 449	NS
Rappel de cotisations	258 476	20,7%	256 827	22,2%	1 649	0,6%
TOTAL	2 337 105	186,8%	2 171 860	187,8%	165 245	7,6%

F. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Tempête Xynthia

Il est renvoyé à cet égard au point G – 3 /Suivi des risques postérieurs à la clôture - Examen de la sinistralité exceptionnelle postérieure à l'inventaire.

Obtention de l'agrément de SFEREN par le Comité des Entreprises d'Assurance

Le Comité des Entreprises d'Assurances s'est prononcé favorablement sur le dossier de constitution de la Sgam Sferen en donnant son agrément en date du 12 février 2010, conformément aux dispositions du code des assurances.

Nouveau dispositif de Garantie des Risques Locatifs

Dans le cadre de son adhésion au nouveau dispositif, et afin de formaliser la convention partenariale devant lier Macifilia, filiale du groupe Macif, à l'APAGL (Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives), Macifilia a adressé à l'APAGL une lettre d'intention.

Macifilia entend ainsi rejoindre ce dispositif et travaille à sa mise en œuvre opérationnelle afin d'être en mesure de le déployer graduellement auprès de l'ensemble de ses partenaires, de ses intermédiaires et de la Macif.

G. Dispositif de contrôle interne et facteurs de risques

1) LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

a) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les règles actuelles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de la Macif, sont inscrites dans :

- les Statuts de la société dont la dernière version date du 13 décembre 2005,
- une Charte adoptée en Congrès par les délégués des sociétaires le 19 juin 2004,
- le Règlement intérieur du conseil d'administration modifié par le conseil d'administration du 26 septembre 2006 afin de préciser notamment les termes de la limitation de pouvoirs du directeur général en matière de gestion financière,
- des décisions du conseil d'administration du 22 juin 2009 portant sur l'élection du président et des autres membres du bureau.

Les règles de convocation du conseil d'administration sont déterminées dans le Règlement intérieur. Le calendrier des réunions ordinaires est arrêté annuellement par le conseil d'administration dans sa séance d'octobre et ne peut être modifié par ses membres qu'à la majorité des voix. Des séances supplémentaires peuvent être arrêtées en cours d'année.

Toute documentation utile, sous forme de rapports, de notices ou de statistiques, doit être envoyée dans les meilleurs délais et au plus tard en même temps que la convocation.

Pour information, le conseil d'administration s'est réuni en 2009 à 9 reprises (10 jours de réunion).

Le registre de présence fait apparaître une forte assiduité des administrateurs aux séances du conseil (plus de 95 % de taux de présence).

b) Les procédures de contrôle interne mises en place par la Macif

La mise en place d'un dispositif de contrôle interne formalisé, normé et homogène au sein du groupe Macif est fondamentale pour l'activité opérationnelle et pour le succès à long terme de la Macif dans le cadre des futures obligations au titre du dispositif Solvabilité II.

Le groupe Macif a fait le choix de retenir la définition et les référentiels issus du COSO Report (Committee of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission). Aussi pour le groupe Macif, le contrôle interne est un processus mis en œuvre sous le contrôle du conseil d'administration, par la direction générale et l'ensemble du personnel du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein du groupe Macif associe logiquement la gouvernance, les dirigeants et les salariés ; le contrôle interne recouvre le contrôle « permanent » et le contrôle « périodique ». Tous ces acteurs concourent à la mise en œuvre progressive d'un dispositif global de contrôle interne efficace.

1. LE COMITÉ D'AUDIT GROUPE

Ce comité, qui a été créé par une décision du conseil d'administration du 3 novembre 2005, est en particulier attentif au suivi de la mise en œuvre du contrôle interne et veille à l'implémentation des activités de maîtrise des risques.

Le conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 28 août 2009, de compléter la composition du comité d'audit Groupe par une personne indépendante et externe en raison de ses compétences en matières financières ou comptables et ce, en application des dispositions de l'ordonnance n°2208-1278 du 8 décembre 2008.

Le conseil d'administration a également donné mission au Comité d'Audit de revoir le Règlement Intérieur du Comité.

Le comité d'audit Groupe rassemble :

- 5 administrateurs (parmi eux le président du comité d'audit Groupe) désignés par le conseil d'administration,
- 1 membre extérieur désigné par le conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration ainsi que le directeur de l'audit interne ne sont pas membres mais ont la qualité d'invités permanents.

Le comité d'audit Groupe s'est réuni en 2009 à 9 reprises (10 jours de réunion) pour émettre des avis et recommandations au conseil d'administration dans les domaines du contrôle des comptes, du contrôle interne, de l'audit interne et de la maîtrise des risques.

2. LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE GROUPE

Elle a pour mission d'apprécier la qualité du système de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe à travers des contrôles périodiques et de préconiser des améliorations afin de pallier les dysfonctionnements relevés.

Elle est mandatée dans ses missions par le directeur général ou le comité d'audit Groupe, auxquels elle rapporte.

La direction de l'audit interne du Groupe a obtenu en 2009 le label de certification (pour une durée de 3 ans) au référentiel de normes professionnelles de l'audit interne édictées par « The Institute of Internal Auditors » et par « l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes ».

3. LA DIRECTION DU MANAGEMENT DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE GROUPE

La direction du management des risques et du contrôle interne regroupe depuis 2007 l'ensemble des services en charge des questions de risques et de contrôles.

Cette direction a notamment la responsabilité de l'élaboration, de la construction, du déploiement du dispositif et de la démarche méthodologique de contrôle interne au sein du groupe Macif.

La direction du management des risques et du contrôle interne Groupe :

- définit les règles méthodologiques du contrôle interne,
- organise et anime les travaux,
- s'assure de l'application de la politique de contrôle interne et de son homogénéité,
- coordonne la mise en évidence des risques et favorise la mise en œuvre des solutions les plus adaptées pour les réduire,
- s'assure de la sensibilisation et de la formation des acteurs.

Le dispositif de contrôle interne a été établi afin de répondre à cinq objectifs majeurs :

- répondre aux obligations découlant de Solvabilité II (pilier 2),
- mutualiser les bonnes pratiques et harmoniser les processus,
- sécuriser et améliorer les modes de fonctionnement du groupe Macif,
- participer à la pérennité du savoir,
- inscrire la dimension « risques et contrôles » dans la culture d'entreprise.

Dans la logique du référentiel COSO choisi par le groupe Macif, le dispositif de contrôle interne est basé sur les fondamentaux incontournables suivants :

- l'élaboration d'une documentation précise et exhaustive permettant de définir l'organisation de l'entreprise au travers de ses différents processus, ainsi que les référentiels internes et externes applicables,
- la définition des rôles et responsabilités de chaque collaborateur de l'entreprise dans les processus,
- l'évaluation des risques susceptibles de remettre en cause les objectifs du Groupe,

- la définition et la mise en place d'activités de contrôle,
- l'évaluation du dispositif de contrôle interne mis en œuvre au travers de l'autoévaluation, de la conception et de la réalisation effective de contrôles,
- l'identification des défaillances du dispositif de contrôle interne,
- la définition et la mise en œuvre des plans d'actions relatifs aux défaillances constatées si nécessaire,
- l'élaboration et l'alimentation régulière d'une base « incidents » permettant un retour d'expérience sur le dispositif de contrôle interne, ainsi qu'une validation de la modélisation des impacts possibles liés aux risques définis.

Sur cette base, en 2009, le groupe Macif a débuté le déploiement progressif des travaux de documentation et d'autoévaluation des contrôles sur l'ensemble des régions (y compris siège social). À ce titre, la priorité a été mise sur le cœur de métier (production et sinistre).

En parallèle, différents projets significatifs de maîtrise des risques ont été menés :

- modification du référentiel des risques et des contrôles,
- déploiement de l'outil de management du contrôle interne,
- déploiement de la méthodologie Groupe,
- réalisation de missions ciblées en matière de maîtrise des risques (maîtrise et sécurisation des décaissements).

4. UN RÉSEAU DE CONTRÔLE INTERNE ORGANISÉ : COMMISSION DE CONTRÔLE INTERNE

Les travaux réalisés s'appuient sur la commission de contrôle interne qui a fixé les rôles et responsabilités des différents acteurs du contrôle interne, à commencer par les correspondants contrôle interne dans chacune des entités.

Ces correspondants contrôle interne sont les interlocuteurs privilégiés du service contrôle interne Groupe et sont compétents pour l'ensemble des questions liées aux risques et aux contrôles dans leur entité. À ce titre, ils coordonnent sous l'autorité des directeurs régionaux la mise en œuvre du contrôle interne dans leurs structures.

c) L'organisation de la gestion des risques

L'article 43 de la directive européenne Solvabilité II impose explicitement aux compagnies d'assurance de mettre en place un système de gestion des risques reposant sur une gouvernance décrite dans une politique de gestion des risques.

À cet effet, la direction du management des risques et du contrôle interne est chargée de :

- la mise en œuvre de la gestion des risques dans le Groupe,
- la coordination du projet Solvabilité II,

- la coordination des questionnaires quantitatifs d'impacts et leur réalisation avec les diverses entités impliquées,
- la conception et la mise en œuvre du modèle interne du groupe Macif : celui-ci a pour objet de permettre la réalisation des études économiques pour proposer des orientations sur la politique financière, de réassurance, de souscription, de projeter le résultat et le bilan de l'entreprise afin d'en déduire le besoin en capital. Il a pour finalité de devenir une composante dans la détermination de la stratégie du Groupe et de faciliter la communication aux autorités de tutelle. Dès lors, au-delà de ses objectifs intrinsèques, le modèle interne peut apparaître comme un outil fédérateur au service d'une gouvernance nouvelle et de stratégies débattues à l'échelle d'un Groupe par des acteurs multiples.

La réalisation du modèle interne a commencé en juillet 2008. Son périmètre est basé sur les quatre principales entités : Macif, Macifilia, Macif-Mutualité et Mutavie avec une perspective de consolidation. Le calendrier a été établi sur 3 ans avec pour objectifs en 2011 la réalisation du calcul du capital économique du Groupe ainsi que la stabilisation des systèmes de gestion des risques de chaque entité.

2) FACTEURS DE RISQUES

a) Les risques assurance

La typologie de risques, commune aux différentes activités du groupe Macif, se décline comme suit :

LE RISQUE DE PRIME

Le risque de prime peut se traduire par une tarification insuffisante et / ou une sélection inadaptée.

Le risque de tarification est apprécié a priori dans le cadre d'analyses techniques. Il est également suivi a posteriori par des études de rentabilité par contrat.

Le risque de sélection s'appréhende au travers de procédures de souscription assorties de règles rigoureuses et de suivis du portefeuille.

L'approche produits dans sa conception peut être garante d'une bonne maîtrise des risques. L'offre Macif se caractérise par des produits accessibles, adaptés et transparents qui constituent indéniablement un élément de maîtrise.

LE RISQUE DE PROVISIONNEMENT

Le risque de provisionnement découle de deux sources : la fluctuation des sinistres autour de leur valeur moyenne d'une part et la mésestimation du niveau absolu des provisions techniques d'autre part.

Ce risque affecte principalement les branches IARD.

Le risque d'évaluation est suivi grâce à l'utilisation de diverses méthodes statistiques et actuarielles pour effectuer les évaluations des provisions pour sinistres à payer : celles-ci sont constatées dès leur déclaration ou leur survenance et des provisions complémentaires pour sinistres survenus mais non encore déclarés ou survenus mais insuffisamment provisionnés sont également constatées. Le risque d'éventuelles dérives des provisions techniques est suivi :

- la Macif reste particulièrement attentive à l'évolution de la sinistralité corporelle, en raison de la sensibilité de son activité aux garanties responsabilité civile. Elle prend en compte ces dérives dans l'estimation de ses engagements futurs,
- en épargne, le risque de provisionnement est limité car aucun contrat ne prévoit d'engagement au-delà d'un an.

LE RISQUE DE CATASTROPHE

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité à la suite de :

- la réalisation d'un sinistre d'intensité exceptionnelle,
- l'accumulation de sinistres causés par un seul événement ou plusieurs sur un même exercice,
- la dérive de fréquence.

La politique de réassurance constitue un élément important de gestion des activités d'assurance du Groupe et du pilotage de ses risques.

Une direction dédiée assure, en collaboration avec les entités du Groupe, les conditions d'étude, d'évaluation des risques et de placement des protections. Les simulations principales, établies par un courtier en réassurance, permettent de mesurer les impacts potentiels d'événements majeurs sur la solvabilité de l'entreprise et montrent que le Groupe dispose de programmes protecteurs.

LE RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat correspond, pour le secteur épargne, au risque engendré par une remontée des taux d'intérêts générant des sorties importantes. Il ressort des observations une bonne qualité du portefeuille fidélicisé et une maîtrise des projections.

En cas de rachats massifs, le risque de liquidité pourrait apparaître. Pour y faire face, un suivi des flux du passif (encaissements – sorties) et des flux de l'actif (trésorerie et flux obligataires) est effectué de manière récurrente.

LE RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité correspond à une dérive de la sinistralité liée au fait que la mortalité théorique, retenue dans le provisionnement des rentes versées en cas de vie, peut être inférieure à la mortalité réelle des rentiers.

Ce risque est suivi grâce à l'analyse annuelle des soldes de liquidation des rentes et des études de comparaison entre mortalités observées et théoriques : aucune sur-mortalité significative n'est constatée aujourd'hui.

b) Les risques de marché

Les risques de marché auxquels le Groupe est soumis sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêt et des spreads de crédit, des marchés d'actions et de l'immobilier. Il faut en principe ajouter le risque de change, mais il est théorique dans la mesure où près de 99% des actifs du Groupe sont libellés en euros.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différents conseils d'administration des sociétés du Groupe ainsi qu'au comité stratégique financier Groupe.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif/passif, une définition de la politique d'allocation d'actifs placée sous la responsabilité du comité stratégique financier Groupe, une allocation tactique d'actifs réalisée par la direction financière, associée à un reporting financier.

Les principaux facteurs de risques de marché sont les suivants :

LE RISQUE DE TAUX

Ce risque traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché. Le groupe Macif met en œuvre des analyses de sensibilité afin d'estimer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt.

LE RISQUE DE BAISSSE DES MARCHÉS ACTIONS

L'exposition du groupe Macif est relativement faible (6,5% du total des actifs). La part réduite des actions cotées dans le total des actifs investis ainsi que la forte dispersion des émetteurs permettent de réduire les risques.

Par ailleurs, des processus internes de revue des performances garantissent une surveillance protectrice.

LE RISQUE DE CHUTE DES COURS DE L'IMMOBILIER

Les investissements immobiliers (4% des actifs) procurent au portefeuille global d'actifs une possibilité de diversification qui présente l'avantage d'une faible corrélation avec le marché financier.

Des règles prudentielles de diversification géographique et d'expertises complètent opérationnellement la gestion des risques.

LE RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est lié à l'absence de congruence entre la devise d'un actif et la devise de son financement au passif. Le groupe Macif est très faiblement exposé à ce risque car les placements des activités d'assurance sont essentiellement réalisés en euros et les passifs d'assurance relèvent de la même zone.

LES RISQUES DE CRÉDIT

Ces risques se caractérisent par le défaut potentiel d'une contrepartie à honorer ses engagements.

Deux grandes catégories de risques font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature :

- un premier risque est susceptible d'affecter les portefeuilles de placement. La gestion et la maîtrise du risque d'insolvabilité s'appuient alors sur la fixation de seuils d'encours par catégories de notation et par une politique de dispersion d'actifs par émetteur et secteur pour chaque classe de risques,
- un second risque concerne l'incapacité des réassureurs à honorer leurs créances nées d'opérations de cession. Des critères de sélection et de dispersion des réassureurs avec, en particulier, l'exigence d'une notation financière minimale assortie de la mise en œuvre d'un compte d'instrument financier nanti, limitent l'exposition de la Macif.

Ces risques de marché sont détaillés dans l'annexe 8 « gestion des risques » de la partie V « comptes consolidés établis en normes IFRS » du présent rapport.

c) Les risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs. Concernant la classification des risques opérationnels, le groupe Macif a retenu les catégories issues de Bâle II.

Dans le cadre du déploiement du contrôle interne, le groupe Macif a mis en œuvre en 2009 une politique de contrôle interne en déployant ses travaux de documentation et d'autoévaluation des contrôles sur la base d'un référentiel des risques.

Cette démarche de documentation et d'autoévaluation des contrôles doit permettre à terme :

- l'identification et l'évaluation fine des risques,
- le traitement des déficiences identifiées,
- l'apport d'une aide formalisée à la prise de décision.

La méthodologie retenue dans le cadre du déploiement se compose de différentes étapes :

- description des activités de contrôle en place,
- autoévaluation des contrôles décrits selon une méthode définie au niveau Groupe,
- définition et mise en œuvre de plan d'action si nécessaire,
- tests d'efficacité des contrôles.

Dans le cadre de ce dispositif général, ressortent par processus différentes dimensions de risques dont :

LES RISQUES RÉGLEMENTAIRES, JURIDIQUES ET FISCAUX

La direction juridique assume les missions de gestion juridique, veille réglementaire et conseil auprès des différentes directions métiers. Le contrôle de la conformité est exercé en matière de gouvernance, d'opérations de structurations mais aussi sur l'activité des entités du Groupe.

LES RISQUES D'ORGANISATION ET DE PROCESSUS

La déclinaison des grands processus d'activité par les différentes directions métiers du Groupe permet d'identifier les zones de risques et d'associer les éléments de leur maîtrise.

La certification de procédures concourt également à la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des risques.

LES RISQUES SYSTÈMES D'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATION

Dans le cadre de la démarche globale de déploiement des travaux de contrôle interne, les aspects système d'information ont été appréhendés en 2009 afin de réaliser la documentation des contrôles existants et de définir les plans d'actions nécessaires.

LES RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

La gestion de risques sociaux vise à prévenir les conflits sociaux et à attirer au sein du groupe Macif les compétences nécessaires à la bonne qualité de service pour les sociétaires. La mise en place depuis janvier 2007 d'un nouveau contrat social, complété depuis par des accords collectifs, est un vecteur positif sur un marché en mutation.

Les risques environnementaux directs sont relativement marginaux au sein du groupe Macif en raison du caractère peu polluant des activités qui y sont exercées. Pour autant, le Groupe prend en compte l'environnement dans la plupart de ses activités et de ses décisions (construction, achats, aménagement, communication...). En 2009, le groupe Macif a finalisé l'identification de ses principaux enjeux carbone en interne. Des actions se mettent en place afin d'en réduire les sources et les impacts (déplacements, énergie, consommables...). Ces actions sont pilotées par la direction de la responsabilité sociale et environnementale et de manière croissante, avec l'implication des entités concernées.

3) SUIVI DES RISQUES POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Au regard de l'activité de la Macif, un suivi particulier est exercé sur la sinistralité exceptionnelle en assurances dommages et responsabilité civile ainsi que sur l'évolution des tendances de la sinistralité courante. Postérieurement à la clôture au 31 décembre 2009, les observations suivantes peuvent être formulées :

a) Examen de la sinistralité exceptionnelle postérieure à l'inventaire

LA SINISTRALITÉ CLIMATIQUE ET CATASTROPHES NATURELLES

Ce début d'exercice est caractérisé par la survenance d'une tempête majeure : la tempête Xynthia.

Après avoir frappé le Portugal et l'Espagne, cette violente tempête a traversé la France le 28 février entre 0h et 17h. Les rafales de vent les plus fortes ont touché une large bande allant de la Charente-Maritime aux Ardennes. Cette profonde dépression était d'une taille et d'une intensité peu communes en cette fin d'hiver, sans atteindre pour autant le caractère exceptionnel des tempêtes Lothar et Martin de décembre 1999, et Klaus de janvier 2009.

La tempête a produit de fortes vagues, mais également des élévations importantes du niveau de la mer, qui, se trouvant en phase avec le pic de marée, ont eu un impact dévastateur sur la côte.

Il est pour le moment difficile d'apporter une estimation fiable du coût de cet événement. Une estimation du marché fait état de 1,5 milliard d'euros de dommages assurés (source FFSA¹) à la date du présent rapport.

Pour faire face à cet événement, la Macif bénéficie de protections spécifiques en matière de catastrophes naturelles (inondations et raz de marée) et en climatique (dommages liés au vent notamment).

LA SINISTRALITÉ EXCEPTIONNELLE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Aucun événement significatif n'est à signaler.

LA SINISTRALITÉ EXCEPTIONNELLE EN MATIÈRE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

Aucun événement significatif n'est à signaler.

b) Examen de la sinistralité courante postérieure à l'inventaire

Cet examen réalisé dans une décomposition produits et garanties permet, au 28 février 2010, d'observer une dégradation de la charge de la garantie incendie des produits habitation liée à une hausse des coûts moyens par rapport à la période antérieure de comparaison.

1. FFSA : Fédération française des sociétés d'assurances

H. Perspectives

LANCEMENT DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Le début de l'année 2010 est marqué par le lancement d'une phase de pilote commercial, dernière étape avant le déploiement de l'activité bancaire. Le réseau de la Macif doit se mettre en capacité de proposer de nouveaux services bancaires et financiers auprès des sociétaires de la Macif.

DÉPLOIEMENT DU PROJET D'ENTREPRISE

Suite à l'adoption du nouveau Projet d'entreprise par les représentants des sociétaires réunis en Congrès le 6 février 2009, différents plans d'actions seront progressivement mis en œuvre afin de décliner de façon opérationnelle les orientations stratégiques du groupe Macif pour la période 2010-2015.

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE SFEREN

Des premiers projets se dessinent dans les domaines de la réassurance, de l'assurance emprunteur et de la gestion d'actifs. Des réflexions sur d'autres sujets sont en cours. Leur mise en œuvre s'inscrira dans le cadre de la décision de l'Autorité de la concurrence.

I. Rapport sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise

1) PRÉAMBULE

Ce chapitre traite de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise du groupe Macif et est intégré au rapport financier, notamment en vue de satisfaire aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce.

Son contenu s'inscrit dans le prolongement des précédents rapports mutualistes de l'entreprise, portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007, ainsi que du chapitre RSE du rapport financier 2008. Ces rapports ont été conçus avec l'objectif de rendre compte des actions témoignant de la mise en œuvre des différents engagements du groupe Macif pour une économie humaniste, solidaire et responsable.

La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) est, selon la définition du Livre Vert de la commission européenne, l'intégration volontaire par les entreprises des critères sociaux et environnementaux dans leurs stratégies et opérations commerciales. La RSE est donc la traduction du concept de développement durable, et de ses trois piliers – économique, social, environnemental – au monde de l'entreprise.

Ce document est construit selon deux axes principaux :

- Rendre compte de la façon dont le groupe Macif, dans la définition de sa stratégie et dans la conduite de ses activités, intègre ses parties prenantes, dimension importante de la responsabilité sociale. Sociétaires, délégués de sociétaires, salariés, partenaires, fournisseurs et sous-traitants, acteurs de l'économie sociale, territoires représentent un volant essentiel de la vie de l'entreprise,
- S'attacher à démontrer progressivement en quoi les résultats des actions menées par l'entreprise répondent aux engagements pris par celle-ci et sont en phase avec les principaux référentiels normatifs et volontaires en matière de RSE. C'est notamment l'objet du tableau de correspondance (Annexe 1) qui établit la cohérence entre les indicateurs de performance, les engagements de la profession (Charte développement durable de l'Association Française de l'Assurance), les dispositions de la loi NRE, et les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI).

Enfin, son organisation prend en compte les axes d'engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale tels que proposés par le comité de pilotage RSE et validés par les instances de l'entreprise en juin 2009.

C'est autour de ces axes que la politique RSE de l'entreprise se formalise, progresse et est évaluée. Le chapitre RSE du rapport financier est l'un des éléments de reporting de cette politique.

2) ENJEUX ET STRATÉGIE

a) Nos enjeux

Proposer des produits responsables et solidaires



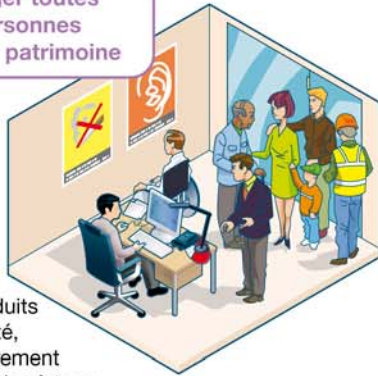
- Proposer des contrats clairs, lisibles et comparables
- Proposer des produits et services répondant réellement aux besoins des personnes
- Développer les produits partage et les produits d'Investissement Socialement Responsable

Aider à prévenir les situations à risque



- Sensibiliser les personnes à un comportement responsable en toute situation
- Inciter à l'utilisation responsable des biens par la mise à disposition de dispositifs de sensibilisation

Protéger toutes les personnes et leur patrimoine



- Offrir des produits de qualité, financièrement accessibles à tous
- Mutualiser les risques pour rendre l'assurance accessible aux plus fragiles

Aider le sociétaire à vivre son engagement

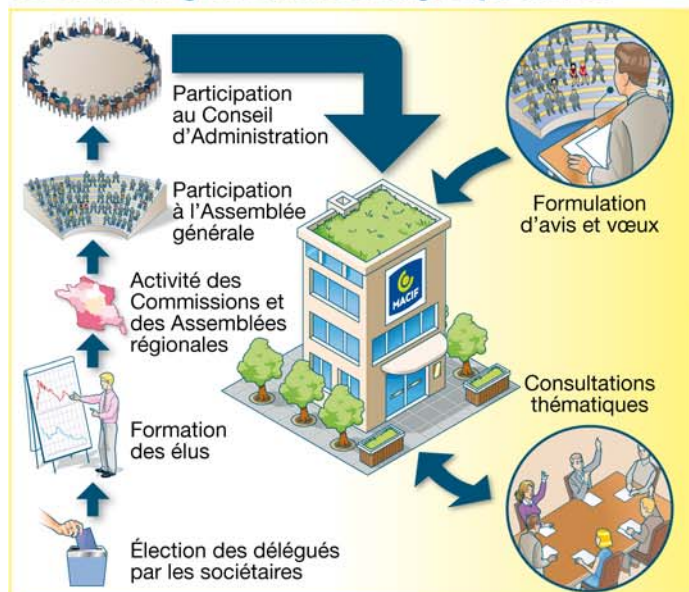


- Inciter à l'achat et à la rénovation de biens moins polluants et plus sûrs par des réductions tarifaires et des extensions de couverture
- Encourager le sociétaire à réduire les impacts environnementaux de son véhicule et de son logement par des conseils adaptés

Protéger sans discrimination et préparer l'avenir

AVIS SUR LES PRODUITS

Implication des sociétaires et de leurs représentants élus dans la gouvernance du groupe MACIF



Gérer nos ressources humaines de manière responsable



- Favoriser la diversité, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle
- Assurer la formation de tous
- Offrir de bonnes conditions de travail (rémunération, avantages, ergonomie...)
- Rendre nos collaborateurs acteurs du développement durable en les sensibilisant

Gérer nos bureaux de manière écologique



- Améliorer l'efficacité énergétique de nos installations et optimiser nos consommations de papier et d'eau
- Réduire trier et recycler les déchets
- Construire et rénover nos bâtiments selon des normes de Haute Qualité Environnementale
- Promouvoir l'écomobilité auprès de nos salariés



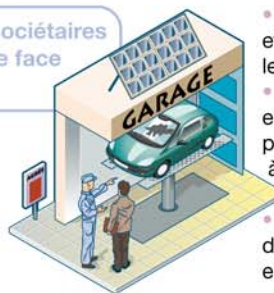
Accompagner l'évolution des besoins

- Adapter les conditions des contrats aux accidents de la vie, aux seniors et aux personnes en situation de handicap
- Proposer des services d'accompagnement spécifiques aux personnes fragilisées



Répondre aux besoins du sociétaire et à leur évolution

Épauler les sociétaires et leur famille face à un sinistre



- Indemniser équitablement et le plus rapidement possible les sociétaires
- Mettre en œuvre la solidarité entre sociétaires pour leur permettre de faire face à une situation exceptionnelle non assurable
- Mettre en place des systèmes de médiation transparents en cas de litige

Gérer les sinistres et les incidents de manière humaine



- Accompagner les victimes de dommages corporels dans leurs démarches
- Apporter un soutien psychologique et matériel aux victimes et à leur famille

Encourager le recours à des prestataires responsables en cas de sinistre



- Privilégier les techniques et les produits de réparation des dommages matériels respectueux de l'environnement
- Recourir à des prestataires qui offrent à leurs salariés des conditions de travail décentes

Accompagner et soutenir le sociétaire face à un sinistre



Faire des achats responsables

- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les processus d'achat et de sous-traitance
- Entretenir des relations équilibrées avec nos fournisseurs : indépendance, délais de paiement et clarté des processus de sélection
- Accompagner nos fournisseurs dans une démarche de responsabilité sociale



Gérer de manière responsable les fonds et provisions

- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la gestion d'actifs
- Éviter l'investissement dans des paradis fiscaux
- Réduire l'investissement dans des outils spéculatifs



Contribuer au développement économique et social de nos territoires

- Favoriser l'emploi local
- Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire
- S'engager à travers notre Fondation d'entreprise et des actions locales de solidarité



b) Nos engagements

LE PROJET D'ENTREPRISE

Fruit d'une très large participation – 1200 élus et salariés, un millier de sociétaires – le texte du Projet d'entreprise Macif a été adopté par les délégués nationaux réunis en Congrès à Chantilly le 6 février 2009.

Jusqu'à la veille de son approbation, il a fait l'objet d'échanges entre parties prenantes pour convenir ensemble d'un avenir commun.

Il s'appuie sur les engagements du Projet mutualiste pour une économie humaniste, solidaire et responsable, les réaffirme et les précise sur certains champs.

En actant le fait que le projet d'entreprise du groupe Macif est étroitement lié aux facteurs sociaux, politiques, économiques, écologiques et culturels impactant son environnement direct, l'entreprise confirme la pertinence de son approche qui fixe une finalité humaniste à son activité ainsi qu'un impératif de gestion socialement responsable.

Le processus se poursuit pour mettre en œuvre opérationnellement les grandes orientations de ce texte qui définit la stratégie du Groupe à horizon de 2015 : être un acteur pertinent sur le marché globalisé des services, créer de la valeur sociale et participer à la transformation de la société.

Ainsi, tout au long de cette année des groupes de travail, mobilisant près de 200 personnes, ont rédigé des plans d'actions. Ces plans font ressortir des axes de transformation et décrivent les étapes de travail à suivre dans le cadre de la phase opérationnelle. Ils préparent la mise en place d'un vaste plan projet « Entreprendre pour 2015 ».

L'ensemble des parties prenantes continue à suivre les avancées d'une démarche résolument participative. Les plans d'actions ont été débattus en comités régionaux et approuvés par le conseil d'administration.

LES AXES D'ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE RSE DU GROUPE MACIF

En janvier 2009, a été adoptée par les deux familles de l'Association Française de l'Assurance, le GEMA et la FFSA, la Charte développement durable de l'assurance.

Ce document structure l'engagement de la profession dans le développement durable autour de cinq objectifs majeurs :

- se positionner en tant qu'acteurs responsables du développement durable,
- contribuer à la lutte contre le changement climatique, ses conséquences et plus généralement à la préservation de l'environnement,

- accompagner le développement économique, participer à la réduction des vulnérabilités sociales et contribuer à une protection sociale durable,
- favoriser une politique d'investissements responsables,
- développer le fonctionnement de ces acteurs dans un cadre environnemental et social responsable.

Le groupe Macif a la volonté de traduire ces engagements en actes et s'y réfère dans le cadre de la définition de sa politique RSE, qui se nourrit également directement de ses propres engagements, et notamment le Projet mutualiste, les engagements et les plans d'actions du Projet d'entreprise, les objectifs stratégiques de l'entreprise et les points de progrès de l'évaluation extra financière Vigeo (effectuée en 2006 et 2007).

En juin 2009, les instances du Groupe (CSG : Comité stratégique Groupe et CTG : Comité technique Groupe) ont validé la première partie des travaux du comité de pilotage RSE sur la formalisation d'une politique RSE de l'entreprise, s'appuyant sur 7 axes majeurs qui sont :

- *Sur le champ de la gouvernance RSE (formalisation, pilotage et suivi de la politique RSE, association de l'ensemble des parties prenantes du Groupe, valorisation de l'engagement sociétal) :*
 - **Une démarche portée par tous les acteurs du Groupe**
- *Sur le champ du développement de produits et services responsables (accessibilité des produits et services, réponses aux besoins essentiels et adaptation aux mutations sociétales, sensibilisation de nos sociétaires) :*
 - **Un acteur engagé dans l'accompagnement des sociétaires et des victimes, tout au long de leur vie, par des produits et services adaptés ;**
 - **Un acteur responsable dans le domaine de la mobilité ;**
 - **Un acteur responsable dans le domaine de la santé ;**
 - **Un acteur responsable dans le domaine de l'habitat ;**
 - **Un acteur financier responsable.**
- *Enfin, en matière d'intégration de critères RSE dans les processus internes (gouvernance d'entreprise, politique responsable de gestion des ressources humaines, relations aux fournisseurs et prestataires, optimisation de l'impact environnemental) :*
 - **Un fonctionnement interne responsable**

À ces 7 axes d'engagements sont attachés 22 engagements spécifiques, dans le cadre d'une démarche de progrès : objectifs, plans d'actions associés, mesure de la performance.

3) NOS ACTIONS EN 2009 DANS LE CADRE DES 7 AXES D'ENGAGEMENT DU GROUPE

a) Une démarche portée par tous les acteurs du Groupe

1. PILOTAGE DE LA POLITIQUE RSE

En 2008, les instances dirigeantes du Groupe ont validé l'objectif de constitution d'un comité de pilotage RSE, permettant de donner du sens et de la cohérence à la démarche RSE du Groupe.

Ce comité a pour mission de participer à la définition des enjeux et des axes prioritaires tout en assurant le lien avec les engagements du groupe Macif. Il analyse également l'état d'avancement des plans d'actions et valide le reporting fait aux instances dirigeantes : le conseil d'administration et le comité de direction.

Le comité de pilotage RSE réuni à trois reprises en 2009, pour aborder les sujets suivants : le bilan Carbone du Groupe, le rapport RSE 2008, le projet d'étiquetage des produits financiers et la déclinaison de la charte développement durable de l'AFA.

Ce dernier sujet a mobilisé l'essentiel des travaux du comité de pilotage et a donné lieu à la définition des axes d'engagement évoqués plus haut. Le reporting aux instances décisionnelles de l'entreprise - CTG et CSG - a eu lieu une fois en 2009.

2. ASSOCIATION DES COLLABORATEURS ET ÉLUS DU GROUPE, PARTENAIRES ET PARTIES PRENANTES À LA MISE EN ŒUVRE ET À L'ÉVOLUTION DE NOTRE DÉMARCHÉ DE PROGRÈS

Introduction de critères RSE dans les critères d'évaluation des cadres dirigeants

Aujourd'hui, quelque 80 cadres de direction ou dirigeants de l'UES Macif se sont vu fixer 1 à 2 objectifs individuels de performance relevant du champ d'application RSE dans le cadre de leur entretien annuel d'activité et, ce depuis début 2009. Pour la première année d'application, les principaux objectifs retenus concernaient la réduction de l'empreinte environnementale.

Des actions de sensibilisation pour les salariés et les sociétaires lors de la Semaine de la Mobilité et de la Sécurité Routière (16 au 22 septembre 2009)

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer a organisé la Semaine européenne de la mobilité et la Semaine de la sécurité routière, pour créer un seul temps fort annuel

et porter le message : « Bougez autrement. » L'occasion pour tous les acteurs du monde de la prévention et du développement durable de favoriser une modification des comportements de déplacements ; avec un double objectif :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports,
- réduire le nombre d'accidents, le nombre de morts sur les routes.

Au sein du groupe MACIF, un dispositif d'actions transversales (communication, prévention, RSE et marketing) a été mis en place et portait sur deux thématiques :

- la première en direction du grand public sur les comportements liés à la conduite des deux-roues,
- la seconde en direction des salariés et des élus sur l'éco-conduite.

En partenariat avec les Codes Rousseau et pour les deux thématiques, des kits (guides, affiches...) ont été proposés aux régions. Pour l'éco-conduite, chacune a eu la possibilité d'avoir un simulateur à faire tester en interne pendant une journée. Environ 70 opérations ont été organisées principalement vers le grand public.

Les régions ont amplement relayé l'évènement sur leurs publications internes et l'intranet.

Sensibilisation des élus nationaux à l'impact environnemental des Assemblées Annuelles

L'organisation des assemblées générales ordinaires et extraordinaires donne, depuis 2008, systématiquement lieu à l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des délégués qui représentent plus des 2/3 des impacts environnementaux de ce type d'évènements.

Cette évaluation sert de support à la sensibilisation des délégués qui complètent un questionnaire et reçoivent leur évaluation personnalisée, avec une incitation à utiliser le train ou le covoiturage. Cette initiative doit pouvoir se décliner dans les assemblées régionales.

La Macif expose son engagement au niveau européen

Euresa – groupement de sociétés d'assurance européennes de l'économie sociale - était le seul acteur du monde de l'assurance présent à la 9^e édition annuelle de la Conférence GreenWeek, organisée par la Direction Générale Environnement de la Commission Européenne, du 23 au 26 juin 2009. Le thème de cette GreenWeek était « Le changement climatique : agir et s'adapter ».

Euresa était exposant pour présenter sa publication « Pour un développement durable – Engagements et initiatives ». Cette publication a été conçue dans le cadre des travaux d'un groupe de travail Développement Durable, piloté par la Macif.

Le 24 juin 2009, Euresa rencontrait lors d'une réunion de travail des organisations parties prenantes, environnementales, sociales et syndicales (Bureau International du Travail, Confédération Syndicale Internationale, Comité Économique et Social Européen, The European Climate Foundation, etc.) pour recueillir les remarques, recommandations, critiques et suggestions à propos des actions des assureurs mutualistes européens face au changement climatique et afin d'identifier de nouvelles pistes de travail pour demain.

Des partenariats conclus en 2009, nourrissant les pratiques de Responsabilité Sociale de l'Entreprise

En nouant des coopérations avec des partenaires dans les domaines des services à la personne, du logement, de l'insertion... la Macif s'engage pour apporter des réponses concrètes aux enjeux sociétaux actuels.

La Macif ajoute ainsi aux valeurs de solidarité et de respect des individus sa volonté de partager, au travers de partenariats durables, une approche humaniste de son métier d'assureur. Elle se met à la disposition de ses partenaires pour élaborer avec eux des solutions d'assurance qui permettent de sécuriser les activités de leurs militants et adhérents.

Pour l'année 2009, la composante économie sociale du groupe Macif a engagé des partenariats porteurs de sens dans le cadre de la politique de RSE de la Mutuelle.

L'USGERES (Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale).

La Macif et l'USGERES entendent accompagner et renforcer la structuration et la professionnalisation des organisations et des employeurs de l'économie sociale.

Ce partenariat se manifeste en particulier par une réflexion conjointe sur les spécificités des entreprises de l'économie sociale, et les moyens de mieux faire reconnaître ce mode d'entreprendre autrement et un meilleur partage de leurs pratiques respectives en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises. Parmi les thèmes identifiés, on peut citer :

- l'insertion professionnelle des jeunes, des personnes en situation de handicap, des personnes issues de l'immigration,
- l'égalité professionnelle hommes/femmes,
- la promotion de la diversité dans les pratiques de recrutement.

Dans un objectif de mise en œuvre opérationnelle, la Macif participera à la formation d'un panel d'opérationnels (DRH, RRH) dans le champ de l'USGERES, sur la thématique de la promotion de la diversité dans les pratiques de recrutement.

Ces travaux seront poursuivis en 2010/2011 par la réalisation d'un baromètre de mesure de la diversité et de la non-discrimination dans les branches et secteurs de l'économie sociale.

Profession Sports & Loisirs (PSL)

Au travers du partenariat signé, PSL et la Macif s'engagent à accompagner le mouvement de professionnalisation du monde associatif. Ensemble, ils ambitionnent de promouvoir une citoyenneté vivante, créatrice de lien social et facteur d'insertion au travers des activités offertes par les adhérents du Groupement.

Dans une volonté commune d'améliorer la qualité des emplois dans le monde associatif, le Groupement Profession Sport et Loisirs et la Macif travailleront ensemble à l'information sur la prévention des risques encourus dans le cadre de l'activité associative. Ils s'attacheront par ailleurs à développer des actions de communication communes. Parmi les temps forts prévus, la tenue d'une manifestation nationale d'ici la fin de l'année en Île-de-France.

3. L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DU GROUPE

Les actions de la Fondation Macif

Depuis 17 ans, la Fondation Macif fait valoir la responsabilité sociale du groupe Macif, en encourageant la solidarité active et concrète entre les hommes. Cherchant à promouvoir les innovations sociales, politiques et culturelles, la Fondation Macif a ainsi fait le choix, depuis 1993, d'appuyer les initiatives visant à favoriser l'accès à l'autonomie, la responsabilité, la connaissance, la citoyenneté des personnes et ce, tant en France qu'en Europe, avec comme priorité le soutien à la création d'emplois durables dans l'économie sociale. 2009 a été marquée par l'élargissement du socle des fondateurs avec la contribution au programme d'action pluri-annuel de la Fondation Macif de quatre acteurs du groupe Macif : Mutavie, Macif-Mutualité, Macifilia et Macif Gestion. L'ouverture à l'international et le soutien à des structures favorisant les initiatives socio-économiques et la préservation de l'environnement ont caractérisé les activités de cette année, au cours de laquelle 273 projets ont été soutenus pour un montant total de 2,13 millions d'euros de subventions allouées.

Insertion sociale et économique

L'insertion sociale et économique a concentré une partie importante des activités de la Fondation Macif en 2009 avec 107 projets soutenus dans ce domaine, pour un montant total de 825 733 euros.

Un des projets phares de 2009 est l'implication de la Fondation Macif dans le développement du projet de « Fabrique à Initiatives » dédié à la création d'entreprises sociales en partenariat avec l'Avisé (Agence de Valorisation des initiatives Socio-économiques) et initié par celle-ci. Dans ce cadre, la Fondation Macif contribue, entre autres, à l'animation du réseau national, au montage et à l'animation des dispositifs locaux « Fabrique à Initiatives » et participe au repérage des projets et des porteurs de projets.

En 2009, la Fondation Macif a également poursuivi son partenariat, initié en 2002, avec le Réseau Cocagne en soutenant l'essaimage des jardins d'insertion biologiques.

Environnement

En 2009, la Fondation Macif a mis un accent particulier sur les projets liés à la préservation de l'environnement. Elle a, au total, accompagné 39 projets dans ce domaine pour un montant de 310 400 euros.

Unis Cité, association lancée fin 1994 afin d'organiser et de promouvoir l'idée d'un service civil volontaire en France, a ainsi été soutenue, en 2009, avec Médiaterre. Ce projet national mobilise de jeunes volontaires accompagnant des familles, notamment dans les quartiers populaires, dans l'appropriation d'éco-gestes afin de favoriser des économies d'énergies et contribuer à la préservation de l'environnement.

Dans une même perspective, la Fondation Macif a soutenu Artisans du Monde et la Plateforme Française du Commerce Équitable (PFCE) afin qu'elles renforcent leurs démarches éco-responsables. Des démarches se traduisant, notamment, par la mise en œuvre de diagnostics environnementaux permettant l'amélioration des pratiques environnementales des membres de la Plateforme Française du Commerce Équitable.

Enfin, la Fondation Macif a soutenu la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB) et l'association Alternative Bio qui portent le projet d'un label alternatif d'agriculture biologique intégrant une dimension sociale.

International

Fait nouveau en 2009, la Fondation Macif déploie son soutien auprès de structures développant leurs activités hors du périmètre européen. Ainsi, le groupement des énergies renouvelables environnement et solidarités (GERES) a reçu l'appui de la Fondation Macif dans le cadre de deux projets de préservation des ressources natu-

relles et d'amélioration des conditions de vie des femmes, au Maroc et au Niger. L'Association des Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) a également été soutenue dans ses missions d'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de diversification des sources de revenus économiques des familles, en Colombie et en Bolivie.

Cette ouverture à l'international est renforcée par la consolidation du Réseau international des fondations de l'économie sociale avec, en 2009, le 1^{er} rassemblement de ses membres, en marge des 4^e Rencontres du Mont-Blanc, et le partenariat de la Fondation Macif avec la Fondation québécoise pour l'éducation à la coopération et à la mutualité, cheville ouvrière de la constitution d'un Pôle québécois des fondations pour l'innovation et la transformation sociale.

Enfin, dans le cadre du programme de la Commission européenne «L'Europe pour les citoyens», la Fondation Macif a participé, en 2009, au projet «Citoyenneté, Interculturalité et Dialogue (CID)», qui promeut les valeurs européennes comme la démocratie et la diversité culturelle. Porté par le Pôle européen des fondations de l'économie sociale, ce projet a été soutenu par la DAIC (Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté) du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, dans le cadre du protocole d'accord triennal signé avec la Fondation Macif.

Perspectives pour 2010

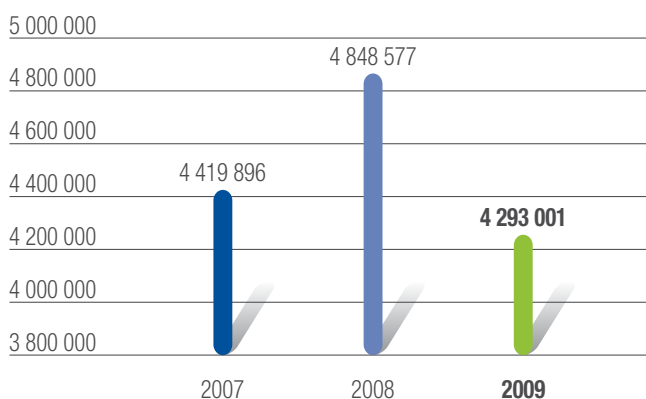
Dans une logique de continuité de son projet politique initial, et au regard du contexte de crise économique, sociale et environnementale, la Fondation Macif a décidé, en 2010, de promouvoir l'innovation sociale pour identifier des réponses nouvelles aux grands enjeux sociétaux actuels.

Cette orientation s'affirme au travers d'une implication grandissante de la Fondation Macif, qui désormais, créera, accompagnera, développera et soutiendra, en collaboration avec des partenaires privés et publics, « toute nouvelle pratique, stratégie, idée ou organisation mise au point pour améliorer une situation ou répondre à un besoin social, en co-création avec le bénéficiaire final ». Emploi, santé, environnement, consommation, éducation, logement, culture, transports ou tourisme social font partie de ses champs d'intervention avec une attention particulière portée aux problématiques environnementales.

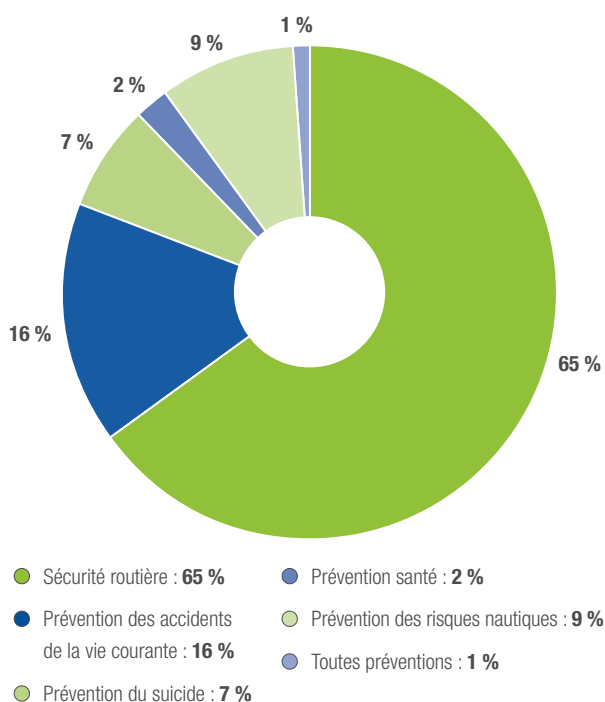
Les actions de prévention

Au-delà des contraintes légales ou réglementaires (sur la base de la convention État/Assureurs qui concerne ceux qui adhèrent au GEMA ou à la FFSA, obligation pour les assureurs de reverser annuellement au moins 0,5% des cotisations RC Auto en faveur de la sécurité routière), Macif Prévention a pour objectif de prévenir les risques, en mettant en œuvre une politique de prévention particulièrement active auprès des sociétaires, des élus, de ses salariés et du grand public tout au long de la vie et dans les gestes quotidiens. En 2009, avec un budget annuel de 4,293 millions d'euros, 1 800 journées de prévention ont été organisées en France et 500 000 personnes ont été sensibilisées.

Montant du budget Prévention hors frais de fonctionnement



Répartition du budget alloué par type de risques



En 2009, les éléments structurants de l'approche prévention de l'entreprise ont été réaffirmés :

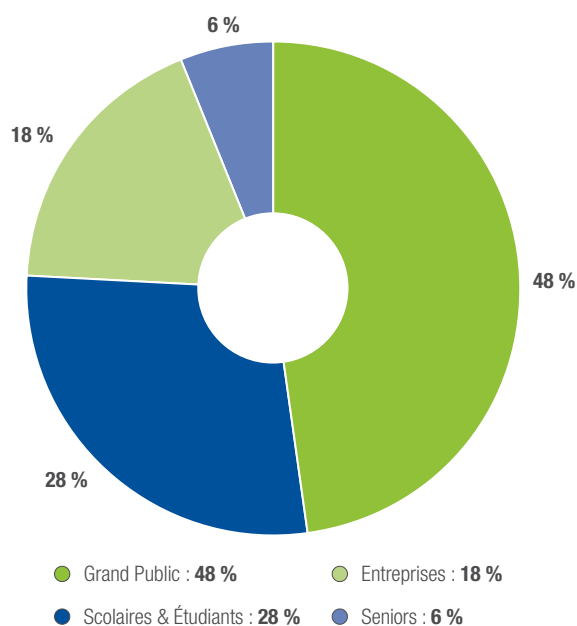
- une prévention, outil de liberté,
- un développement des outils de base,
- un renforcement de l'équipe Prévention,
- des axes de travail élargis (vecteur de démarches croisées, la prévention concerne naturellement les comportements de la vie quotidienne).

La prévention se décline en lien étroit avec les différents secteurs d'activités de la Macif, dans un souci de synergie, et d'intégration au plus près des enjeux de prévention dans la conception et la distribution des produits et services du Groupe.

Cela passe notamment par une volonté de partenariat externe qui renforce le statut du groupe Macif en prévention, un renforcement de la reconnaissance des valeurs et du positionnement de la Macif par les autorités nationales et européennes en matière de prévention des accidents, une implication dans le monde de la recherche et un travail toujours plus étroit avec nos partenaires naturels (centre de Ressources et d'Innovation Mobilité Handicap - CEREMH -, Journées Nationales pour la prévention du suicide).

Des éléments plus précis des actions de prévention de la Macif se retrouvent dans les chapitres métiers concernés.

Répartition des actions de prévention (en nombre de jours) par type de publics



Le projet de recherche action à Mantes-la-Jolie

La Macif s'est engagée dans une recherche-action destinée à mieux connaître les réalités des quartiers populaires et à répondre aux besoins spécifiques de ses habitants dans le territoire du Mantois. Cette démarche a été menée avec un appui méthodologique de la chaire entrepreneuriat social de l'ESSEC.

Deux grands objectifs :

- mieux connaître les caractéristiques et l'évolution sociale des habitants et, parmi eux, des sociétaires,
- s'immerger dans les territoires pour s'impliquer au sein des réseaux d'acteurs territoriaux en participant à leurs projets : il s'agit de développer la politique de partenariats à une échelle plus locale en articulation avec les partenariats régionaux ou nationaux de la Macif.

Il s'agit pour la Macif d'une démarche expérimentale ponctuée par les productions suivantes :

- un diagnostic territorial effectué par le Laboratoire de géographie urbaine de Cergy-Pontoise,
- un diagnostic interne pour cerner les profils des sociétaires et l'évolution des contrats,
- des rencontres avec les acteurs institutionnels, les élus, les acteurs économiques et associatifs pour mieux se connaître et esquisser des modes de coopération,
- une enquête auprès de 120 habitants, sociétaires et non sociétaires,
- des ateliers de travail avec les directions de la Macif et les acteurs locaux pour identifier la problématique centrale du territoire et ses déclinaisons en termes d'enjeux et de réponses possibles.

Il se dégage de ce travail deux enseignements majeurs :

- ce territoire comme d'autres est en pleine mutation économique et sociale. Pour réussir cette mutation, la qualification et l'accès à l'emploi de ses habitants sont déterminants,
- l'avenir de la Macif est fortement associé à celui des territoires dans lesquels elle est implantée : elle doit à la fois accompagner ces mutations et adapter ses produits et sa relation de service.

Des actions concrètes ont été identifiées avec les acteurs du territoire qui commencent à être déployées en 2010.

Le programme Aidants / Aidés

Si la Macif a fait figure de pionnier en menant une réflexion sur les aidants et en lançant en février 2007 le site « aveclesaidants.fr », elle souhaite aujourd'hui faire figure d'éclairer et de fédérateur autour de l'enjeu de société que représente l'altération ou la perte d'autonomie et de leurs conséquences directes sur les aidants et les aidés.

Souhaitant aller plus loin dans ses investigations, l'entreprise souhaite comprendre comment vivent les aidants, comment ils sont perçus et ce dont ils ont besoin. L'objectif est de consacrer une période nécessaire à l'écoute et à l'échange le plus largement possible.

2009 a donc lancé un projet d'envergure « aidants&aidés 2009/2010 » pour le groupe Macif et conduit opérationnellement par Macif-Mutualité. Il est bâti en trois étapes :

- été 2009 - le lancement d'une grande enquête nationale sur les aidants de personnes en perte d'autonomie, quelle qu'en soit la cause, bâtie autour de 6 focus thématiques. Cette enquête dont les résultats sont en cours d'analyse a généré près de 2400 réponses dans la France entière,
- de décembre 2009 à septembre 2010 - l'organisation d'« Ateliers citoyens » en régions. Sur l'ensemble du territoire, élus et responsables Macif en région organisent des espaces d'échange et de débat et partent à la rencontre des aidants et des aidés, et également des acteurs impliqués au quotidien, pour leur offrir une tribune d'expression,
- fin 2010 : une manifestation nationale, point d'orgue du projet.

b) Un acteur engagé dans l'accompagnement des sociétaires et des victimes, tout au long de leur vie, par des produits et services adaptés

1. ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DES PRODUITS, ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE AUX SITES

Accessibilité et adaptation des produits d'assurance pour les micro-entreprises

La diffusion de l'offre créée par la Macif et Axa, en lien avec l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), a été étendue en 2009 à l'ensemble du territoire national. Elle comprend :

- un contrat Multirisque Professionnel classique complété d'une prestation de «prévoyance» en cas d'accident ou d'hospitalisation supérieure à 3 jours,
- un contrat Multirisque Habitation comprenant une extension au matériel professionnel lorsqu'il est stocké au domicile de l'entrepreneur, une garantie de responsabilité civile relative à l'exercice de l'activité professionnelle ainsi qu'une prestation de «prévoyance» en cas d'accident ou d'hospitalisation supérieure à 3 jours,
- un contrat spécifique pour les artisans du bâtiment,
- un contrat Auto de responsabilité civile prévoyant également une garantie «dommages» pour les biens professionnels transportés.

Depuis le lancement de cette expérience, près de 1 300 contrats ont été souscrits.

Rendre l'assurance accessible aux personnes en situation de handicap : la démarche Egalis

La démarche Macif Egalis, installée en 2008, a, en 2009, été renforcée par l'adoption d'une feuille de route sur trois ans, engageant le Groupe sur des objectifs et moyens, et inscrivant fortement l'enjeu de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans la stratégie de l'entreprise.

Un comité Handicap Groupe sera chargé de la coordination des actions au niveau du groupe Macif.

Accessibilité des Points d'accueil, activités 2009

2009 a vu l'inauguration du point d'accueil expérimental de Saint-Étienne. Les aménagements du site ont été conçus pour s'adapter à tous les visiteurs en situation de handicap. : rampe d'accès, porte d'entrée automatique, balise sonore pour les personnes non-voyantes, revêtements de sol pour aider au guidage, traitement acoustique des plafonds, bureau équipé en LSF (Langue des signes française), banque d'accueil équipée d'une boucle à induction magnétique, borne Internet réglable en hauteur.

Sur la base de cette réalisation, un référentiel de l'accessibilité a pu être bâti pour application aux autres agences de l'entreprise.

L'engagement de l'entreprise de rendre accessible aux personnes en situation de handicap 80% des points d'accueil en 2010 a été transformé pour prendre en compte les projets d'aménagement et de construction du réseau.

C'est ainsi que dans le cadre de chaque construction nouvelle ou de rénovation de point d'accueil existant, sera systématiquement intégré l'application du référentiel de l'accessibilité.

À cet effet, un comité de pilotage réunissant les professionnels de l'immobilier Groupe est mis en place, parallèlement à la formation à l'accessibilité de l'ensemble des services immobiliers des régions et à la distribution d'un guide pratique de l'accessibilité.

Des contrats ou garanties spécifiques, activités 2009

Parmi ses produits d'assurance-vie, le groupe Macif propose « Épargne Handicap ».

Ce dispositif permet de bénéficier des conditions fiscales spécifiques destinées aux personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, le contrat chien guide d'aveugle est étendu aux chiens d'assistance pour les personnes à mobilité réduite.

Des relations partenariales, activités 2009

Des partenariats ont été signés avec l'Association de parents d'enfants sourds et handicaps associés (APARSHA) et Perfemploi aidant à la recherche d'emploi (accessibilité des outils).

La Macif a par ailleurs soutenu le concours « voir avec les mains », valorisé dans le cadre de l'exposition itinérante de la Fédération pour l'Insertion des Sourds et Aveugles en France (FISAF).

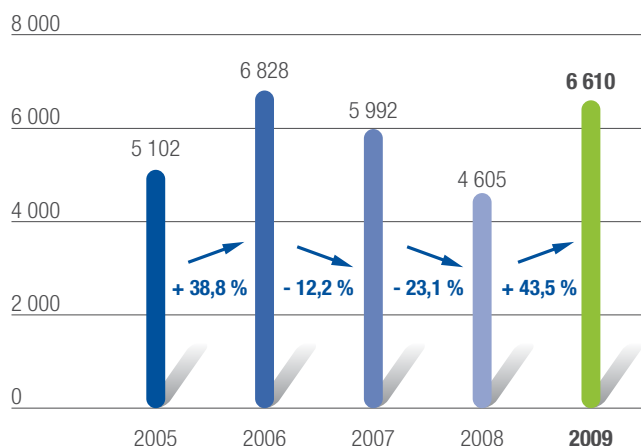
2. PERMETTRE AUX PERSONNES FRAGILISÉES DE BÉNÉFICIER DE LA COUVERTURE DE LEURS BESOINS ESSENTIELS ET ACCOMPAGNER LES SOCIÉTAIRES LORS DES ACCIDENTS DE LA VIE

La Prestation solidarité chômage

La Macif met à disposition de ses sociétaires la « Prestation Solidarité Chômage », qui permet, en fonction de conditions d'octroi qui ont évolué, de prendre en charge, sans diminution de la couverture d'assurance, 99% des cotisations des sociétaires en situation de chômage ou de perte significative de revenus.

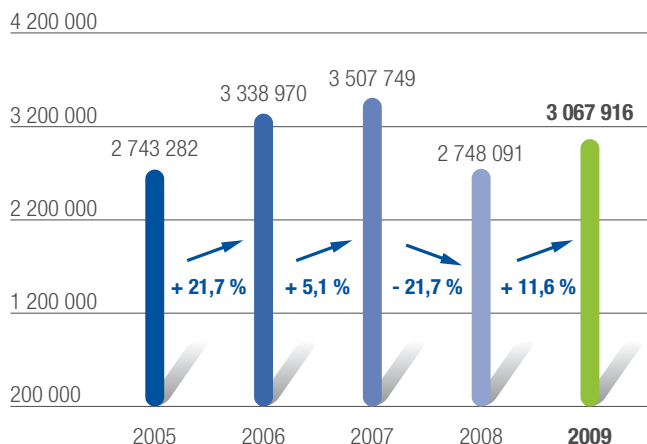
Cette année, le nombre de sociétaires Macif ayant un dossier chômage actif s'élève à 6 610, soit 2005 dossiers de plus que l'année passée. Les effets sur l'emploi de la conjoncture économique particulièrement dégradée en 2008 et 2009 sont donc visibles sur l'exercice 2009.

Nombre de sociétaires ayant un dossier chômage sur 5 ans



Le montant de l'aide accordée par la Macif (en montant de cotisations) est en nette hausse et atteint 3 067 916 € en 2009, contre 2 748 091 € en 2008. La prise en charge moyenne est de 464 € par sociétaire en 2009 (597 € en 2008).

Montant de l'aide accordée sur 5 ans



Pour Macif-Mutualité, cette prestation concerne 668 contrats en santé individuelle et 1 578 en prévoyance individuelle. Elle connaît une très forte montée en charge, puisque cela représente une augmentation de 95 % en santé et de 75 % en prévoyance. Le montant de l'aide accordée en 2009 s'élève à 531 000 € contre 391 000 € en 2008, soit une hausse de 35 %.

Fonds de solidarité

En cas de dommages matériels ou corporels résultant d'un événement non assurable ou non couvert par un contrat de la Mutuelle, le groupe Macif a créé un Fonds de solidarité : le Fonsomacif. Le versement de ce secours exceptionnel est évalué et attribué au cas par cas par chacune des 11 Commissions régionales de délégués. En 2009, 2,3 millions d'euros ont été versés par l'ensemble des fonds de solidarité des 11 régions Macif, ce qui représente 2 437 sociétaires secourus. Par ailleurs, le fonds d'action sociale de Macif-Mutualité a accordé une aide à 316 adhérents pour un montant total de 205 187 €.

3. AFFIRMER ET METTRE EN ŒUVRE LES VALEURS ET GRANDS PRINCIPES ÉTHIQUES SOUS-JACENTS DE L'OFFRE ET DE LA DÉMARCHE COMMERCIALE

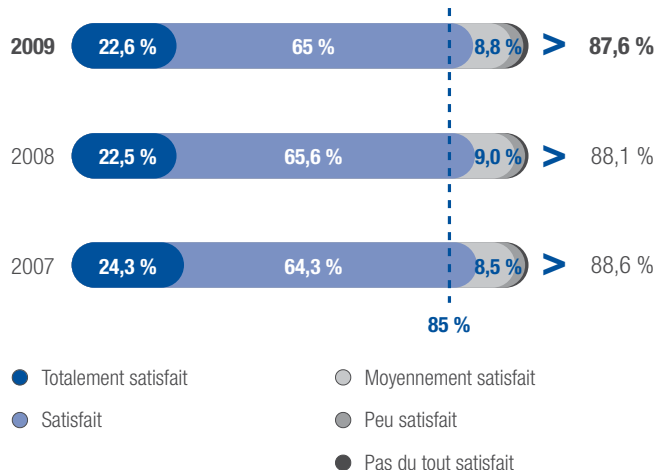
La démarche qualité

Après avoir sensibilisé, en 2008, 6 000 salariés en contact quotidien avec les sociétaires à la politique qualité en assurances dommages, celle-ci a été, en 2009, déployée sur l'ensemble du territoire, sous forme d'engagements de services. Chaque région s'est ainsi consacrée à l'installation d'actions et de projets visant à améliorer son niveau de service. Le niveau de service atteint est indiqué par les résultats ci-dessous (les indicateurs qualité sinistres étant en cours de construction).

Le baromètre Qualité 2009 montre que le niveau de satisfaction globale des sociétaires (sociétaires très satisfaits et satisfaits) reste bon avec un niveau en moyenne annuelle de 87,6 % (88,1 % en 2008).

Le taux de recommandation reste excellent, à 91,8 % (92,3 % en 2008).

FRANCE ENTIÈRE



95,2 % des sociétaires interrogés déclarent apprécier la qualité de l'accueil délivré en agence et près de 92 % au téléphone. Le taux de satisfaction se porte à 90,7 % pour le conseil apporté lors de l'entretien.

Des progrès restent à faire concernant les délais d'attente, même si une amélioration se dessine en agence.

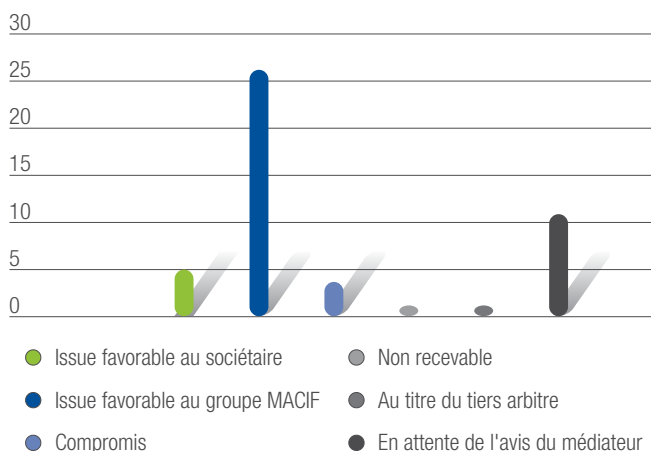
La prise en charge au moment de la déclaration du sinistre demeure un point de satisfaction (91,1 %), cependant, émerge un besoin de mieux être informé en cours de gestion (81,4 % de satisfaits), notamment sur l'intervention des experts et des réparateurs agréés (respectivement 77,4 % et 83,8 % de satisfaits). Sur ce point des actions sont en cours de généralisation pour mieux renseigner les sociétaires sur l'évolution des dossiers.

Enfin, concernant le traitement des réclamations, deux sociétaires sur trois se déclarent satisfaits, préférant la relation directe (70 %) à l'écrit (55 %).

La médiation

Si la procédure interne de traitement des réclamations laisse le sociétaire insatisfait, ce dernier a la possibilité de saisir le médiateur du GEMA, en la personne du professeur Durry. Sa mission, trouver une issue à l'amiable à un litige persistant entre le sociétaire et le groupe Macif, est exercée en toute indépendance et en toute équité, afin de rendre un avis final qui est imposé au groupe Macif. En 2009, 51 dossiers ont été soumis au professeur Durry (47 en 2008), avec un délai moyen de traitement de 122 jours (90 en 2008).

Traitement des 51 dossiers soumis au Médiateur du GEMA en 2009 :



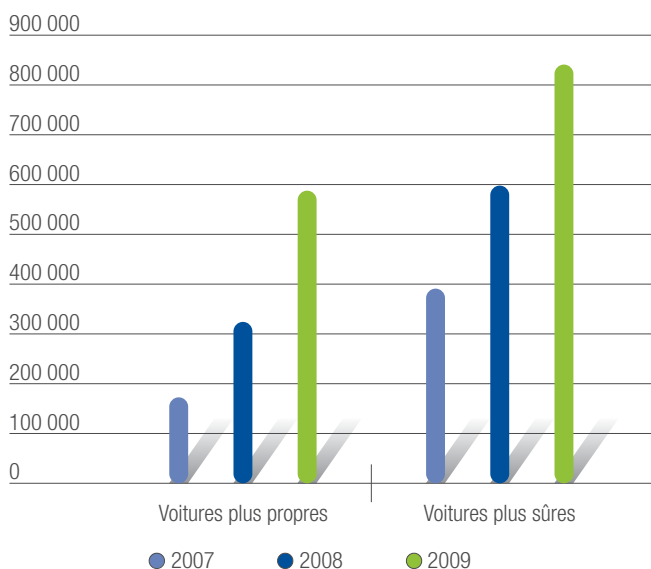
Il existe une autre voie de secours pour les sociétaires : l'ACAM¹ (l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles). L'ACAM est intervenue à 31 reprises en 2009 (18 en 2008), principalement pour des demandes d'informations suite à des saisines de sociétaires ou d'envoi de relevés d'informations.

c) Un acteur responsable dans le domaine de la mobilité

1. VOITURE PLUS PROPRE ET PLUS SÛRE

Le groupe Macif s'est engagé en faveur d'une mobilité durable et responsable en lançant en 2006 «Voitures plus propres et/ou plus sûres». C'est une prime d'assurance réduite pour les véhicules moins polluants (émettant moins de 130g de CO₂/km) et/ou équipés de certains dispositifs de sécurité.

Cette année encore, la progression du portefeuille «voitures plus propres» et du portefeuille «voitures plus sûres», respectivement de +81% et +41%, est significative (Cf. graphique ci-dessous).



2. OFFRE VOITURE ÉLECTRIQUE

Le groupe Macif a également développé une assurance dédiée aux véhicules électriques. Cette offre, principalement à destination des flottes de véhicules des collectivités, permet de mieux comprendre le comportement de ces véhicules et procure une bonne visibilité sur les risques en cas de déploiement massif de cette technologie en France.

3. OFFRE AUTOPARTAGE

Le groupe Macif a créé une offre dédiée à l'autopartage. Cette offre bénéficie principalement à son partenaire de l'économie sociale et solidaire France Autopartage qui utilise ce contrat pour ses 270 véhicules dans l'Hexagone.

4. PARTENARIATS

La Macif fait appel à des parties prenantes expertes dans les domaines qui peuvent accompagner ses sociétaires et faire avancer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. C'est le cas, par exemple, de Voiture&Co, acteur engagé sur trois domaines d'intervention : la mobilité durable et solidaire, la prévention pour les déplacements des jeunes, notamment la nuit, et la sécurité routière en Europe. Via ses plate-formes de mobilité, elle aide au retour à l'emploi et à la prévention des accidents de la route grâce aux nouvelles mobilités (covoiturage, autopartage, mobilité douce etc.). Le partenariat vise à créer des outils et des événements de prévention communs, notamment à l'attention des jeunes ; la réalisation d'actions en faveur de la mobilité des personnes handicapées ; l'échange de bonnes pratiques entre la Macif et son partenaire Voiture&Co sur l'insertion par la mobilité.

5. ÉTUDE, RECHERCHE ET SENSIBILISATION

Pour mieux connaître, appréhender et faire vivre ces enjeux, la Macif participe à des programmes de recherche, d'études et organise des prises de paroles publiques expertes et grand public sur ces sujets :

- la Macif, avec la SNCF, le département transport intelligent du ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de la Mer, l'Union des Transports publics et le groupe Chronos a publié un ouvrage de recherche et d'intelligence collective pour mieux comprendre la mobilité de demain. Il constate notamment que les personnes sont de plus en plus actrices de leur propre mobilité (via les nouvelles technologies). Il conclue en particulier que la mobilité de demain sera plutôt l'usage de multiples moyens de déplacements (voitures ou vélos partagés, transports en commun, etc.) que basée sur la possession et l'usage quasi exclusif de la voiture individuelle.
- la Macif a diffusé en 2009 des programmes courts sur France 2 pour faire découvrir au grand public les nouveaux modes de déplacement, les comportements responsables et les technologies vertes du futur. Ces programmes, diffusés les vendredis, samedis et dimanches soir, sont visionnés en moyenne par 5 millions de français.

- lors de la semaine européenne de la mobilité durable et de la prévention routière, la Macif a organisé, pour un public d'experts, une table ronde sous le haut patronage du ministère du Développement durable. Sur le thème de « La sécurité est-elle au rendez-vous des nouvelles mobilités ? », ce débat, introduit par la déléguée interministérielle à la sécurité routière, a permis de confronter les points de vue des experts et de dresser des pistes de développement de la sécurité des nouvelles mobilités.
- cet évènement a été l'occasion de présenter officiellement le baromètre annuel de la Macif sur la Mobilité Durable et de constater les évolutions toujours positives des français en matière de comportements responsables.

d) Un acteur responsable dans le domaine de la protection sociale individuelle et collective

1. DES PRODUITS POUR FAVORISER LA MEILLEURE COUVERTURE POSSIBLE DES ADHÉRENTS

En matière de prévoyance individuelle : la Réduction Solidarité Prévoyance pour un accès facilité aux garanties autonomie et décès

La Réduction Solidarité Prévoyance (RSP) permet aux adhérents depuis au moins 5 ans des contrats autonomie et décès et âgés de moins de 65 ans de bénéficier à partir de 2009 d'un plafonnement à 25 % de la majoration de la cotisation liée à l'état de santé.

L'objectif était triple lors de la mise en place en 2008 :

- promouvoir une solidarité avec les personnes présentant un risque aggravé,
- faire bénéficier les adhérents ayant fait confiance à la Mutuelle d'une mutualisation des risques aggravés,
- favoriser l'accès aux garanties de base des contrats de prévoyance indispensables à la couverture des risques liés à la personne tels que le décès et la perte d'autonomie.

Ainsi, lorsque des adhérents, fidèles à la mutuelle, connaissent des difficultés de santé, Macif-Mutualité s'engage à leur proposer un contrat d'assurance adapté et accessible financièrement.

En 2009, 197 contrats CPIM/PDI¹ et 55 contrats Garantie Autonomie ont fait l'objet d'une proposition RSP (contre respectivement 133 et 17 en 2008). 59 % des dispositifs proposés pour le CPIM/PDI et 42 % pour Garantie Autonomie ont été concrétisés.

Le taux de concrétisation est en hausse depuis 2008 pour le CPIM/PDI mais pas pour Garantie Autonomie. En effet, il était de 51 % pour le CPIM/PDI et 59 % pour Garantie Autonomie.

Pour les contrats signés en 2008 et 2009, le coût actuariel pour la mutuelle sur les contrats s'élève à 393 000 €.

En matière de santé individuelle : favoriser l'accès à la complémentaire santé La suppression de la limite d'âge

Le conseil d'administration de Macif-Mutualité, dans une démarche d'accompagnement des adhérents dans leurs parcours de vie, a ouvert en 2009 des travaux relatifs à la suppression de toute référence à une limite d'âge d'adhésion au produit Pleine santé Macif.

Ces travaux ont été enrichis par un vœu de la région Centre relatif à la situation d'un certain nombre de retraités qui, par manque de moyens financiers, ne peuvent avoir accès aux prestations offertes par une couverture de type complémentaire santé.

L'assemblée générale de la Mutuelle en juin 2009 a validé une évolution du produit Pleine santé Macif permettant de répondre à ces deux impératifs d'accompagnement et de solidarité.

Désormais, l'adhésion est possible sans limite d'âge. Cependant au-delà de 70 ans, l'adhésion est conditionnée pour tout nouvel adhérent, à l'exception des bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS), à l'obligation de production d'un justificatif d'une couverture complémentaire précédente, sans interruption de garantie au moment de la souscription.

L'aide à la complémentaire santé - ACS

Le dispositif d'aide à la complémentaire santé - ACS, accordé par l'assurance maladie, s'adresse aux ménages aux revenus modestes pour les aider à souscrire une complémentaire santé en réduisant le montant des cotisations.

Cette aide est encore mal connue de la population. En effet, en 2008, le Fonds CMU estimait que près de 80 % des bénéficiaires potentiels restaient en marge du dispositif, soit plus de deux millions de personnes. C'est pourquoi en 2009, Macif-Mutualité s'est engagée dans un effort significatif pour le promouvoir en diffusant des outils de communication à la fois à l'attention d'adhérents ou de futurs adhérents mais aussi à l'attention du réseau. Cette action a pu s'appuyer sur la revalorisation importante de l'aide, parfois doublée, comme par exemple pour les moins de 25 ans.

En 2009, près de 6 700 contrats en santé individuelle bénéficient de l'aide, ce qui représente plus de 15 000 bénéficiaires, soit une augmentation de près de 30 % par rapport à 2008. La promotion du dispositif a donc fonctionné, même s'il reste encore des efforts à faire, notamment auprès des plus jeunes.

Ainsi, la répartition des contrats par catégorie d'âge dans le portefeuille Macif-Mutualité est assez éloignée des données nationales, puisque la part des moins de 25 ans représente 5,5 % du portefeuille contre 35 % au niveau national. En 2010, une action spécifique auprès des jeunes sociétaires non équipés en santé sera en conséquence menée dans deux régions aux moyens de SMS et de mailing.

1. CPIM : Contrat de Prévoyance individuel Macif - PDI : Prévoyance des indépendants

La CMU

Macif-Mutualité est par ailleurs de plus en plus présente dans le dispositif CMU. Le nombre de bénéficiaires prise en charge est de 10 105, soit une augmentation de près de 30 %.

Basse vision

Enfin, dans le cadre de la démarche d'accessibilité des personnes en situation de handicap, portée par le Groupe, via Macif Egalis notamment, Macif-Mutualité a enrichi la complémentaire Pleine Santé Macif de remboursements spécifiques basse vision pour trois types de matériels à l'usage des malvoyants et non-voyants : canne blanche, canne télescopique et loupe.

Le projet Santéfid

Afin d'améliorer les échanges de la Mutuelle avec les adhérents et de renouer un lien parfois distendu en santé individuelle, Macif-Mutualité a lancé une nouvelle plate-forme dénommée « projet Santéfid ».

La relation ainsi créée permet d'instaurer une relation de confiance individuelle et directe avec l'adhérent et aide à limiter les résiliations éventuelles au moment de l'envoi des appels de cotisations.

En effet, l'accompagnement, les explications et les conseils apportés par les télé-gestionnaires sont des éléments essentiels dans la pédagogie apportée aux adhérents, notamment concernant les hausses de cotisations qu'ils subissent dans une conjoncture économique déjà difficile.

2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION EN 2009

En 2009, Macif-Mutualité a mené des actions de prévention en assurance de personnes aux niveaux national et régional. Le montant des aides engagées s'élève à 159 270 euros.

Au niveau national, des actions nutrition, de prévention du tabagisme et du suicide ont été développées. Ainsi, à titre d'exemples, on peut citer :

- un programme pilote d'accompagnement individuel en nutrition a été initié en 2009 pour évaluation auprès des salariés en surpoids et ayant du mauvais cholestérol (rééquilibrage alimentaire par téléphone avec un site Internet monsuivnutrition.macif.fr),
- des actions sur la prévention du suicide en lien avec Macif Prévention et l'Association Passe-âge (2quipe de psychologues spécialisée dans l'écoute, l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge psychologique de toute personne en difficulté, mal-être, isolement, rupture, deuil). Dans ce cadre, un numéro vert « familles endeuillées » est disponible, ainsi qu'une évaluation du risque et un accompagnement adapté.

Au niveau régional, une trentaine de dossiers prévention en assurance de personnes portés par les régions Macif ont été étudiés en 2009 par la commission prévention politique de Macif-Mutualité. L'ensemble des régions Macif ont sollicité Macif-Mutualité au moins une fois dans l'année pour réaliser des actions en assurance de personnes.

e) Un acteur responsable dans le domaine de l'habitat**1. SERVICES TRAVAUX MACIF**

La Macif propose à ses sociétaires un catalogue de réduction sur des produits et services de consommation courante depuis 2005. Cette année, le catalogue Avantages Et Services du groupe Macif a développé un service pour les travaux d'embellissement de son logement. Les prestataires agréés Macif doivent répondre à une charte de qualité de services et proposer des produits responsables pour l'environnement quand ils le peuvent. Ce service permet à la Macif de garantir les délais et la qualité des travaux pour ses sociétaires.

2. UNE PRÉVENTION PARTIE INTÉGRANTE DU CŒUR DE MÉTIER

Afin de prévenir le risque de nos sociétaires de façon active, la Macif a intégré de façon active la prévention des risques dans ses offres de produits en proposant des réductions tarifaires pour tous les sociétaires s'équipant de détecteurs antifumée.

3. MAP¹

En 2009, le Groupe a amélioré son contrat d'assurance pour les professionnels indépendants, le MAP, et ses garanties en y intégrant notamment les nouveaux métiers dits « verts » tels que les fournisseurs d'énergies renouvelables, les prestataires de covoiturages, d'autopartage ou en améliorant son contrat pour les vendeurs de vélo à assistance électrique.

f) Un acteur financier responsable : investissements et produits financiers

1. PROPOSER DES PRODUITS FINANCIERS ACCESSIBLES, LISIBLES ET QUI ACCOMPAGNENT LES SOCIÉTAIRES VERS DES COMPORTEMENTS RESPONSABLES

La Macif est l'un des membres fondateurs de l'Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers (ATEPF), créée en 2009, avec pour objectif de promouvoir un étiquetage responsable des produits d'épargne et d'assurance.

Dans le cadre de cette association, cette année a vu les travaux méthodologiques progresser sur le champ de l'étiquetage de l'assurance, ainsi que sur les premières phases d'évaluation des investissements.

Par ailleurs, Mutavie a davantage mis en avant le dispositif d'épargne handicap (proposé depuis l'origine sur l'ensemble des contrats), par le biais de l'identifiant Macif «Egalis» désormais apposé sur l'ensemble des documentations commerciales, donnant ainsi une visibilité sur l'engagement de l'entreprise sur ce sujet.

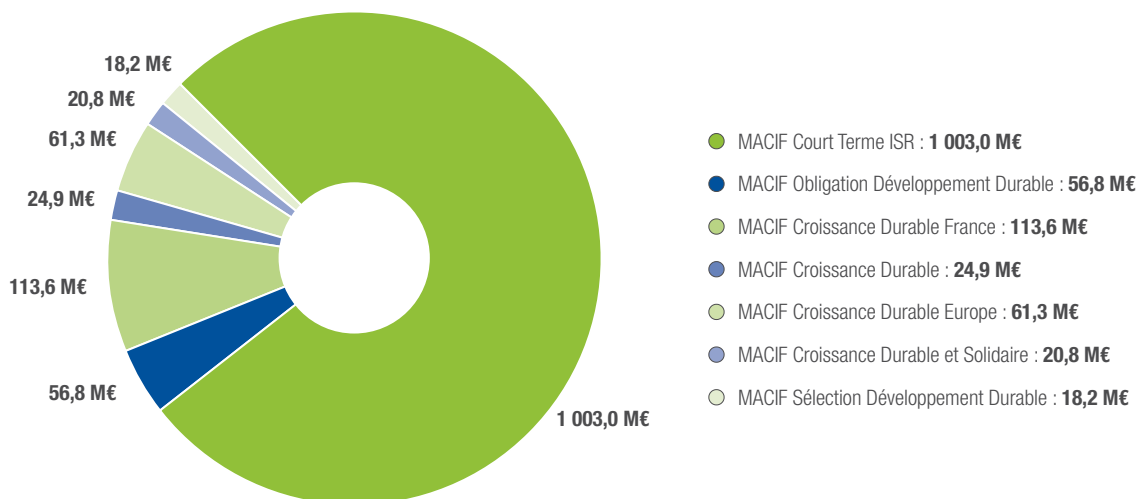
2. DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE GESTION RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE DES ACTIFS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DU GROUPE (INTÉGRATION DE CRITÈRES ESG)

Montants des encours des fonds ISR de MACIF Gestion et principales actions

À travers sa société de gestion, Macif Gestion, la Mutuelle propose des investissements socialement responsables (dits ISR) conciliant performance économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le montant total des encours géré par Macif Gestion au 31 décembre 2009 s'élevait à 2,35 milliards d'euros, avec environ 65 % de cette somme consacrée à l'ISR.

Montants des encours des fonds ISR de Macif Gestion :

Nom du fonds	Type d'actifs	Encours au 31/12/2009	Approche ISR retenue
MACIF Court Terme ISR	Fonds Commun de Placement Monétaire Euro	1003,0 M€	Approche absolue et multithématique
MACIF Obligation Développement Durable	Fonds Commun de Placement Obligations Euro Long Terme	56,8 M€	Approche absolue et multithématique
MACIF Croissance Durable France	Fonds Commun de Placement Actions France	113,6 M€	Approche best in class multithématique
MACIF Croissance Durable	Fonds Commun de Placement Actions France	24,9 M€	Approche best in class multithématique
MACIF Croissance Durable Europe	Fonds Commun de Placement Actions Euro	61,3 M€	Approche best in class multithématique
MACIF Croissance Durable et Solidaire	Fonds Commun de Placement Actions Euro Solidaire	20,8 M€	Combinaison de fonds gérés en best in class et de fonds thématiques (eau, énergie, environnement)
MACIF Sélection Développement Durable	Fonds Commun de Placement Actions Internationales	18,2 M€	Approche Best in class, focus sur les performances en ressources humaines



Évaluation

Macif Gestion s'appuie sur 3 agences de notation extra financière :

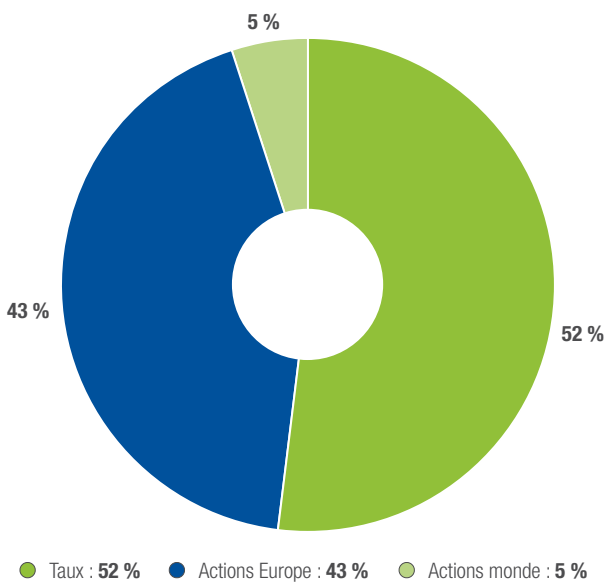
- Vigéo qui fournit toutes les thématiques Développement Durable des entreprises du Stoxx600.
- Innovest qui fournit le Beta Carbone (leur produit sur la performance des entreprises au regard des consommations d'énergie et des émissions de carbone) des entreprises du Stoxx600.
- Eiris qui fournit toutes les thématiques Développement Durable des entreprises du Stoxx600. Cette agence propose aux équipes de Macif Gestion une évaluation plus adaptée au contexte des marchés anglo-saxons.

De plus, dans le cadre de sa politique de vote, Macif Gestion travaille avec Proxinvest qui lui fournit les analyses des résolutions soumises aux actionnaires lors des Assemblées Générales des entreprises du Stoxx 250.

Labellisation Novethic

L'agence Novethic a procédé en 2009 à la labellisation de fonds ISR ouverts distribués auprès des particuliers. 80 fonds ISR ont obtenu le label dont 4 avec mention spéciale, parmi eux Macif Croissance Durable Europe géré par Macif Gestion. La labellisation récompense un processus ISR rigoureux et la transparence de l'information mise à disposition des souscripteurs.

Répartition par classe d'actifs - gestion pour tiers (au 31/12/2009)

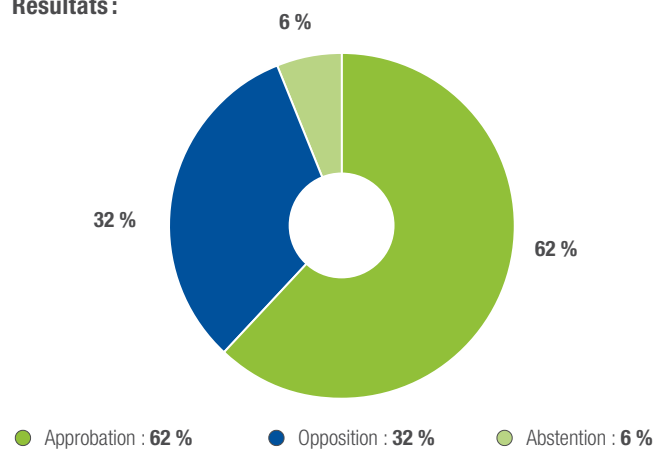


Politique de vote

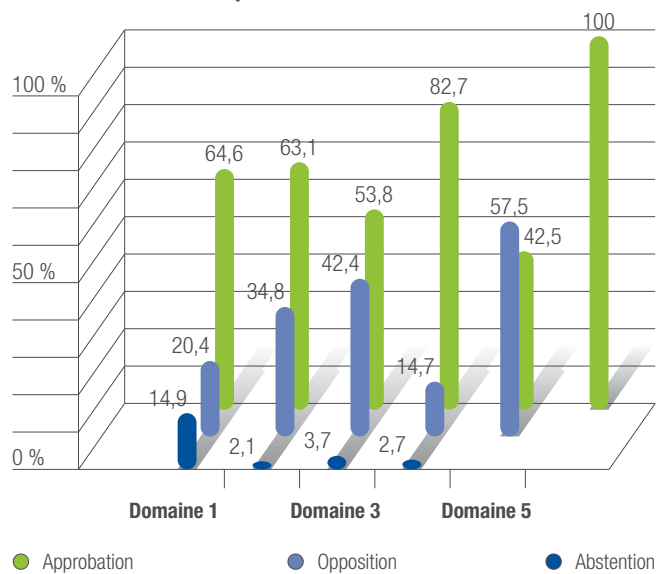
Suivant les recommandations de l'AFG (l'organisation professionnelle représentative de l'industrie française de la gestion d'actifs financiers), l'engagement auprès des sociétés présentes dans les portefeuilles de Macif Gestion fait partie intégrante du processus d'investissement responsable.

En tant qu'actionnaire engagé, l'équipe participe donc aux votes des résolutions des assemblées générales des entreprises dans lesquelles les Fonds communs de placement gérés par la filiale de gestion possèdent une participation. Ainsi en 2009, Macif Gestion a interpellé dans le courant de l'année ou lors d'assemblées générales certaines entreprises afin de les amener à améliorer leurs pratiques sociales, environnementales ou de gouvernance. Ce travail s'est parfois fait en collaboration avec Phitrust, société de gestion française qui développe des stratégies d'engagement actionnarial.

Résultats :



Orientation des votes par domaine :



Domaine 1 : les comptes de la société et l'affectation des résultats
Domaine 2 : la gouvernance d'entreprise
Domaine 3 : la structure du capital et les financements de la société
Domaine 4 : la société et les droits des actionnaires
Domaine 5 : les fusions et les acquisitions
Domaine 6 : les décisions de gestion

Étude

Dans le cadre du partenariat avec Eurosif, il faut noter la participation de Macif Gestion à l'étude sur les comités de rémunération au sein des grandes sociétés européennes.

France Active

Dans le cadre de l'investissement dans France Active au sein de Macif Croissance Durable et Solidaire, Macif Gestion a participé régulièrement en 2009 à son comité d'investissement.

g) Un fonctionnement interne responsable

1. AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION, LA PARTICIPATION DES SOCIÉTAIRES ET, PLUS GÉNÉRALEMENT, DES CONSOMMATEURS DE PRODUITS ET SERVICES DU GROUPE À LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

Les élections

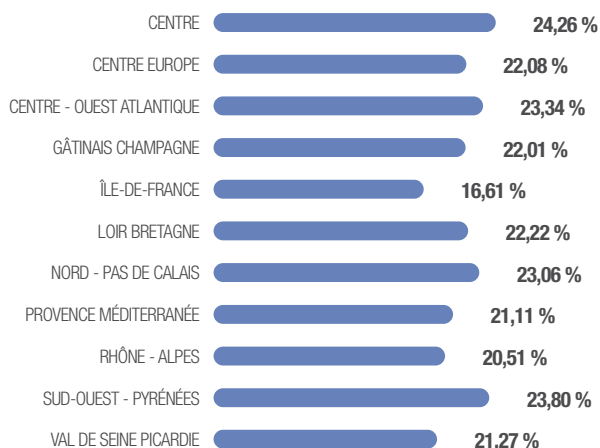
Les sociétaires sont au cœur de la gouvernance de la mutuelle d'assurance et décident de ses orientations stratégiques par l'intermédiaire des délégués qui les représentent. Dans ce mode de gestion participatif réside une des différences fondatrices avec une compagnie d'assurance classique : les sociétaires sont décisionnaires par l'intermédiaire de leurs représentants, les délégués.

L'équilibre politique s'appuie sur une répartition des sièges avec :

- 25 % de professionnels indépendants et employeurs (commerçants sédentaires, commerçants non sédentaires, professions libérales, chefs d'entreprise et artisans)
- 60 % de représentants salariés issus des confédérations syndicales reconnues représentatives au plan national (CGT, CFDT, CFTEC, FO, CGC)
- 15 % de militants de l'économie sociale issus des mouvements coopératifs, associatifs et mutualistes.

Les délégués sont élus par les sociétaires et s'expriment en leur nom lors des assemblées régionales annuelles. En 2009, le taux de participation au vote était de 21,27 % (part des votants papier : 88,82 % et part des votants Internet : 11,18 %).

Taux de participation aux élections des délégués 2009 par région :



La formation des administrateurs

Lors de leur première année d'exercice, les administrateurs participent à un programme de formation à leurs fonctions et responsabilités mutualistes. Celui-ci a été élaboré par CAMPUS, groupement d'intérêt économique (GIE) régi par un conseil d'administration composé de membres des conseils d'administration du groupe Macif, de la Maif et de l'Assurance Mutuelle des Motards.

Au cours de leur mandat, les administrateurs suivent des formations complémentaires pour approfondir et élargir leurs connaissances, sur des thématiques liées aux missions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés. Ainsi, 46 inscriptions d'administrateurs de la Macif ont été enregistrées pour suivre une formation en 2009.

Il est à noter qu'à l'issue de chaque session, les participants sont invités à évaluer leur satisfaction en notant les points forts et axes d'amélioration de la formation suivie. Cette évaluation permet ainsi à CAMPUS de moduler et d'adapter ses programmes et cursus aux besoins et attentes des élus.

En outre, 15 nouveaux délégués nationaux ont suivi une formation de 2 jours dans le cadre de leur prise de fonctions.

Par ailleurs, le cycle des conférences 2009, au bénéfice notamment des administrateurs et des dirigeants de la Macif, autour de la thématique « Le projet entrepreneurial », a accueilli, sur l'ensemble des 4 conférences organisées, 29 administrateurs.

Enfin, il est à noter l'organisation en 2009 d'un voyage d'études à l'étranger rassemblant élus et salariés des trois mutuelles impliquées dans le GIE Campus, sur le thème de l'innovation.

Les vœux

Tout délégué, dans la région qui pratique ce système, peut émettre un vœu, destiné à faire évoluer les pratiques du groupe Macif, qui sera discuté au cours de l'assemblée régionale. Suite à différentes étapes de validation en interne qui durent une année entière, le vœu peut éventuellement être mis en œuvre en région ou même au niveau national. Au total, 18 vœux ont été portés et étudiés au niveau national en 2009 (11 en 2008), sur des sujets variés, allant des offres de produits et services aux actions de la Fondation d'entreprise.

2. POURSUIVRE ET DÉVELOPPER UNE POLITIQUE RESPONSABLE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Quelques données sur l'effectif

En 2009, la part de femmes dans l'effectif s'est accrue dans les catégories employés et cadres.

2008				2009			
Cadres		Employés		Cadres		Employés	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
50,69 %	49,31 %	27,45 %	72,55 %	50,2%	49,8%	27,7%	72,3%

3,76 % de l'effectif a été promu.

Les salariés porteurs d'un handicap représentent 3,68 % de l'effectif.

Une politique de promotion de la diversité dans l'effectif de l'entreprise

Le premier accord Senior

La Macif a signé un accord Senior en novembre 2009 applicable au 1^{er} janvier 2010. Cet accord triennal s'inscrit dans les dispositions légales en faveur de l'emploi des seniors. Il comporte des actions concrètes dans le cadre des objectifs suivants :

1. Maintien dans l'emploi d'au moins 95 % des collaborateurs de 55 ans et plus
2. Étude prioritaire des demandes de mobilités des collaborateurs télé-conseillers et télé-gestionnaires de 50 ans et plus exerçant leurs activités depuis plus de 10 ans sur une plate-forme téléphonique en vue de prévenir des situations éventuelles de pénibilité
3. Accès à la formation professionnelle continue pour tous les salariés de 50 ans et plus
4. Aménagement des fins de carrières et de la transition entre activité et retraite via un dispositif spécifique de temps partiel

Un bilan annuel sera fait.

Soutien à l'enseignement supérieur en matière de management de la Diversité

La Macif poursuit son engagement pour la Diversité et a signé le mercredi 21 janvier 2009 la convention de partenariat de la « Chaire Management et Diversité », créée notamment avec l'université de Paris Dauphine et le Club du XXI^e siècle. L'objectif principal de cette Chaire est avant tout de développer la recherche et l'enseignement des pratiques managériales des entreprises en matière de management de la diversité. Elle se propose notamment de développer des connaissances utiles à la réflexion, à la formation et au management des entreprises.

Handicap et formation

Cette formation permet à des personnes en situation de handicap de se former et d'obtenir une qualification professionnelle reconnue par la branche assurance. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement de nos engagements sur l'égalité des chances pour tous, quel que soit notre

niveau social, notre âge, notre origine, notre handicap.

L'expérience acquise par cette action a d'ailleurs servi d'appui à la création de l'association « GEMA Handicap ». Celle-ci a pour mission de mettre en place pour le compte des mutuelles partenaires, un CQP Assurance¹ dès 2010.

Au total, 10 des 14 collaborateurs ont obtenu leur CQP Assurance en totalité. Une personne l'a obtenu partiellement (3 modules sur 4) et 3 personnes ont arrêté le programme en cours d'année. Cette action a permis d'intégrer 5 nouveaux salariés en CDI et à 3 collaborateurs déjà en poste d'être promus. La seconde session a été lancée, avec 11 collaborateurs.

Un 4^e accord Handicap

La Macif signe son 4^e accord en faveur des collaborateurs handicapés qui a pour ambition majeure de positionner la Macif comme une entreprise Handi'accueillante. Ce nouvel accord amorce une évolution importante dans la manière d'appréhender le handicap au sein de l'entreprise. Il porte sur les objectifs suivants :

- recrutement,
- intégration réussie,
- formation plus accessible,
- optimisation des conditions de maintien dans l'emploi,
- évolutions de carrières favorisées.

Des actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail

Suite à l'enquête « Santé, handicap et Travail » réalisée en 2008, un plan d'action global a été défini au niveau national et a été présenté à l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Ce plan d'action fait l'objet d'un pilotage et d'un suivi en central et sera ensuite décliné au sein de chaque Entité. Il s'articule autour de 4 grandes thématiques :

- organisation et environnement de travail,
- évolution professionnelle,
- reconnaissance au travail,
- handicap et travail.

Pour assurer un suivi de l'évolution des conditions de travail et de ses effets sur la santé et la sécurité des salariés, cette enquête sera reconduite tous les 3 ans auprès des salariés.

Le groupe Macif poursuit par ailleurs ses actions en matière de prévention du stress et des risques psychosociaux avec notamment la mise en place en 2009 d'un dispositif de prévention et de traitement des situations présumées de harcèlement au travail. En s'appuyant sur une charte contre les harcèlements au travail la Macif entend consolider un climat de confiance et davantage de respect mutuel dans un environnement de travail où toute forme de harcèlement est proscrite.

Dans le cadre de sa politique globale de prévention, la Macif offre de nouveau cette année, à ses collaborateurs souhaitant arrêter de fumer, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé de sevrage tabagique avec des tabacologues et des nutritionnistes. 102 personnes inscrites en 2009 (salariés, ayants droits et retraités)

Enfin, les salariés se sont vus proposer un accompagnement individuel en nutrition, porté par la filiale santé du Groupe. Le conseil d'administration de Macif-Mutualité a retenu quatre axes de prévention pour 2008, reconduits en 2009 :

- la prévention de l'obésité,
- la dépendance,
- l'usage du médicament,
- les troubles de la vigilance.

Macif-Mutualité a initié une réflexion sur la création d'une offre d'accompagnement à la nutrition pour les adhérents présentant une hypercholestérolémie et/ou un surpoids (soit environ 30 % de la population française).

Après présentation de ce projet auprès des instances Conseil Social National, CNCI et les CHSCT des différentes entités de l'UES Macif, un accompagnement personnalisé a été lancé en deux temps :

- Une phase pilote auprès des salariés du groupe Macif lancé le 18 novembre 2009, en lien avec la DRH groupe Macif et les régions Macif.
- Une phase 2 – Si après évaluation de la phase pilote, ce programme s'avère satisfaisant, ce projet pourrait alors déboucher sur un service à destination de nos adhérents sociétaires en 2011 via une intégration dans une offre.

La phase pilote de ce programme d'accompagnement individuel en nutrition est menée par des diététiciennes par téléphone avec un site Internet monsuivnutrition.macif.fr en appui. Seuls les salariés en surpoids et ayant du mauvais cholestérol peuvent en bénéficier. Les salariés inscrits sont suivis pendant 3 mois à raison de 6 rendez-vous téléphoniques. Cette expérimentation sera proposée jusqu'au 18 mai 2010.

Un accompagnement personnalisé des salariés rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles

Dans une approche globale de ses salariés en difficultés professionnelles ou personnelles, le Service Entraide a continué à offrir son écoute aux salariés, à diagnostiquer leurs problématiques, à les rassurer, les guider et les accompagner dans les démarches nécessaires. 1353 dossiers ont été ouverts depuis 1999, et 162 dossiers ont été ouverts en 2009, 39% pour des problématiques de santé, 20 % de finances, 18 % de travail, 17 % de famille et 6 % divers. Les 6 conseillers sociaux interviennent principalement en médiation, en accompagnement budgétaire et en prise en compte des addictions. Ce service novateur, interne à l'entreprise, apporte un soutien dans un contexte professionnel et personnel de plus en plus exigeant et angoissant. Par ses actions, il permet aux salariés de conserver ou retrouver une vie sociale, de la confiance et de la performance.

3. POURSUIVRE L'INTÉGRATION DE CRITÈRES RSE DANS LES RELATIONS AVEC NOS FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

La Direction Achats Groupe est une fonction support et transverse du Groupe, rattachée à la Direction Générale Adjointe en charge de la maîtrise économique. Elle a pour objectif de contribuer durablement à la maîtrise des frais généraux (hors salaires et charges) du groupe Macif. La politique achat du Groupe vise à répondre aux besoins justes nécessaires de l'entreprise. Les achats des entités sont massifiés et standardisés. La démarche RSE est appliquée vis-à-vis des fournisseurs et des produits achetés.

4. RÉDUIRE NOS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET NOTRE EMPREINTE CARBONE

Le papier : une éco-contribution

Le groupe Macif adhère à EcoFolio® pour remplir son obligation légale inscrite à l'article L540-10-1 du Code de l'Environnement. Pour l'exercice 2009, le groupe Macif a déclaré 2 150 tonnes d'imprimés (61% pour Tandem et Avantages et Services, le reste étant principalement constitué par les imprimés commerciaux) et paiera une éco-contribution de 95 000€ TTC qui sera redistribuée aux collectivités locales selon un barème incitatif qui doit les amener à mettre en place les infrastructures de collecte, de tri et de valorisation des papiers jetés. Le montant de l'éco-contribution a plus que doublé en 2009 du fait d'un élargissement réglementaire du périmètre des papiers visés. Différentes actions sont entreprises pour diminuer la consommation de papier, la plupart étant formalisées dans un plan d'action ad hoc en 2010. Ces actions peuvent couvrir la communication en direction des sociétaires, ainsi qu'en témoigne par exemple l'opération de dématérialisation de la communication vers les souscripteurs mise en place par Mutavie. Une première étape a consisté à proposer dès 2009 la dématérialisation des courriers de confirmation d'opération de gestion (ex : reçu de versement).

À fin 2009, 77 284 courriers ont ainsi été dématérialisés soit 9 % des courriers de gestion adressés aux souscripteurs (Pour information, un pli représente 2.5 feuilles). Ce service devrait être étendu à d'autres supports de communication en 2010.

Les consommables : la place aux consommables remanufacturés

Le groupe Macif en 2009 a acheté 11 000 cartouches jet d'encre et toners pour ses imprimantes. Un fournisseur de consommables distribuant également des toners remanufacturés a été référencé, ainsi 20% des cartouches jet d'encre et toners sont achetés reconditionnés, dont 57 % des toners noirs.

Cinq entités font appel à ADB pour la collecte de leurs consommables. Près de 5 300 cartouches et toners ont ainsi été collectés via ce contrat fournisseur. Notons que les consommables achetés reconditionnés ne peuvent faire l'objet d'un nouveau traitement.

Les déplacements : une politique de rationalisation

Sur la base des données du principal fournisseur de billets sous contrat, une réduction de l'achat de billets d'avion ainsi qu'une augmentation des achats de billets de train et des locations carte durée de véhicules sont constatées.

Il s'agit là des effets combinés de l'ouverture de nouvelles lignes (TGV Est), l'incitation à l'utilisation du train et des véhicules de location plus récents, au détriment des véhicules personnels des salariés.

Concernant ses propres véhicules, le Groupe intègre, dans les critères de référencement des véhicules de fonction, l'environnement, la sécurité et le coût. En 2009, le taux maximum d'émissions des véhicules en catalogue a été réduit de 180g/km parcourus à 155g/km.

Les déplacements Domicile - Travail : les prémices d'une nouvelle approche

Parce que les déplacements sont son premier poste d'émissions de gaz à effet de serre, parce que cela correspond à son engagement vers la mobilité durable et parce qu'il y a été invité par une collectivité locale, en 2009, le groupe Macif a lancé 3 projets pilote de plans de déplacements d'entreprise (PDE). Cette démarche consiste à identifier les leviers d'une mobilité plus sûre, respectueuse de l'environnement et pouvant répondre aux attentes des salariés dans leurs déplacements domicile-travail et professionnels.

Ces trois PDE concernent :

- Les sites niortais du groupe Macif (Macif siège social, Macif Île-de-France, Mutavie, Macif Centre-Ouest Atlantique, Macif-Mutualité et Macifilia),
- La région Macif Provence Méditerranée,
- Les sites tourangeaux de Macif-Mutualité.

Une enquête de mobilité a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs des sites pilotes. Cette enquête aborde les déplacements domicile-travail actuels et futurs ainsi que les trajets professionnels et liés au déjeuner.

Taux de participation aux enquêtes de mobilité « salariés » (Plan de Déplacements d'Entreprise)

	Effectifs de salariés	Effectifs de répondants	Taux de participation
Sites niortais	2 420	1 497	62%
Région Provence Méditerranée	583	382	66%
Macif-Mutualité Tours	266	198	74%

Pour les déplacements domicile-travail des salariés, les répartitions modales pour ce type de déplacement, sont les suivantes :

Répartition modale des salariés dans le cadre des déplacements domicile-travail

	Sites niortais	Région Provence-Méditerranée	Macif-Mutualité Tours
Marche à pied (sur tout le trajet)	1,3%	4,5%	1,2%
Vélo (sur tout le trajet)	2,1%	1,3%	1,2%
Deux-roues motorisés (sur tout le trajet)	1,1%	2,6%	0,4%
Transports en commun (sur tout ou partie du trajet)	0,9%	3,1%	11,9%
Voiture individuelle, seul(e) (sur tout le trajet)	71,1%	77,0%	65,4%
Covoiturage familial (sur tout ou partie du trajet)	19,3%	9,9%	18,1%
Covoiturage (sur tout ou partie du trajet)	3,6%	1,6%	1,5%
Voiture de service / de fonction	0,7%	0,0%	0,4%

Les effectifs et les modes de transport existants sont cartographiés à l'échelle des régions. Cette analyse territoriale permet d'identifier les effectifs qui ont accès, facilement, à un autre mode de transport.

Données théoriques de mobilité des trois PDE du groupe MACIF¹ :

	Sites niortais	Région Provence-Méditerranée	Macif-Mutualité Tours
Marche à pied (< à 15 minutes)	1,5 %	4,4 %	0,0 %
Vélo (de 5 à 15 minutes)	12,6 %	20,9 %	8,1 %
Transports en commun urbains	8,1 %	11,0 %	8,8 %
Effectifs captables par les modes alternatifs	18,1 %	3,1 %	15,0 %

L'année 2010 verra la mise en œuvre d'actions afin de promouvoir, auprès de ses salariés, les transports en commun, le covoiturage, le vélo et la marche, en complément des incitations actuelles en faveur du questionnement du besoin de déplacements et de l'utilisation du matériel visio et audio déployé.

Les déchets

13,5 tonnes de matériel informatique ont été récupérées par les Ateliers du Bocage, branche de la Fondation Emmaüs. 91 % ont été détruits et traités selon la réglementation et 9 % ont pu être réemployés (ces données concernent le Siège Social, les régions Centre-Ouest Atlantique, Île-de-France, Sud-Ouest Pyrénées ; Loir Bretagne).

5. LES BÂTIMENTS

Le groupe Macif continue sa réflexion pour déployer un outil de suivi et de pilotage de ses consommations énergétiques.

Certification de bâtiments

La société immobilière du Groupe améliore la qualité environnementale de son parc depuis quelques années. En 2009, à l'initiative de son exploitant Optéor, la vitrine parisienne du siège social de la Macif a fait partie des 8 premières opérations de bâtiments de bureaux et d'activités certifiées NF Bâtiments Tertiaires en exploitation – Démarche HQE®.

Cette certification, concernant tous les bâtiments du secteur tertiaire (bureaux, commerce, activité, logistique...), atteste à la fois de :

- la qualité intrinsèque des bâtiments,
- la qualité Environnementale de leur exploitation (maintenance des équipements, entretien des espaces, suivi des consommations et des paramètres de confort, etc.),
- la qualité Environnementale des Pratiques (bonnes pratiques des occupants, de l'exploitant, des prestataires, etc.).

Audits énergétiques

La société immobilière du Groupe a également lancé une démarche d'audit de certains de ses bâtiments existants (exploitation et investissement), dans le cadre du test de la méthodologie Green Rating®. Les objectifs de l'audit sont les suivants :

- réaliser l'analyse de l'existant (bâti et équipements techniques),
- identifier les gisements d'économie d'énergie et la possibilité de substitution par des énergies renouvelables,
- identifier les actions simples à mettre en œuvre pour optimiser l'exploitation des installations.

L'objectif de cet audit est d'évaluer les performances environnementales de ces bâtiments au travers de six indicateurs (Énergie, Transport, Carbone, Eau, Confort, Déchet). La méthodologie Green Rating (version Juin 2009), définie par Bureau Veritas en collaboration avec les professionnels de l'investissement et de la gestion des actifs immobiliers, tels que AXA REIM, AEW Europe, ING REIM, GE RE Europe, a été utilisée pour calculer les quatre niveaux de performance suivants :

- « Actual performance »: basée sur la situation actuelle du bâtiment (comportement des locataires et usages spécifiques),
- « Potential Actual performance »: basée sur la performance actuelle en y intégrant des recommandations comportementales et opérationnelles,
- « Intrinsic performance »: basée sur le bâtiment et un scénario conventionnel qui permet de s'affranchir des usages spécifiques et des pratiques des locataires,
- « Potential Intrinsic performance »: basée sur la performance intrinsèque en y intégrant des recommandations sur le bâtiment en lui-même (structure, équipements techniques...).

1. Le total des effectifs de salariés captables par les modes alternatifs est inférieur à la somme des pourcentages des effectifs captables par chaque mode de transport car certains salariés peuvent être à la fois captables par le vélo et les transports en commun urbains.

Promotion des énergies renouvelables

Enfin, la SIEM (société immobilière d'exploitation de la Macif) a modifié ses statuts afin de pouvoir, à l'avenir, produire et vendre de l'énergie renouvelable produite sur ses sites, notamment en photovoltaïque. Un premier test d'envergure est mené sur un bâtiment prévu pour accueillir un MACITEL de la région Gâtinais Champagne sur une partie des surfaces disponibles. Sur 1 373m² de la toiture terrasse d'environ 2500 m² une installation de production d'électricité a été posée. Elle est composée d'une étanchéité avec membrane photovoltaïque intégrée.

La toiture intègre une puissance de 63 kWc pour un rendu de 56700 kWh/an. L'installation est raccordée au réseau EDF et en service depuis le 10/12/2008. S'agissant d'un premier projet de production photovoltaïque, la SIEM a décidé de développer le programme avec une société intégrant l'ensemble de la filière. Cette opération a permis de développer une expérience en interne sur ce type d'installation.

Amélioration continue des impacts liés aux chantiers de construction

Depuis plusieurs années, le groupe Macif (et la SIEM en particulier), construit ses projets dans le cadre d'une démarche systématique de développement durable en cohérence avec la norme dite de Haute Qualité Environnementale.

La construction d'un pôle service a démarré à Niort en 2009, pour une livraison 2010. Il se compose d'un amphithéâtre, de salles de conférences et de réunion et d'un restaurant d'entreprise (surface S.H.O.N.: 6 919m²).

La gestion du chantier repose sur trois axes:

- respect des exigences de la « charte chantier à faibles nuisances »,
- tri des déchets avec un objectif visé d'au moins 10 % de valorisation,
- limitation des nuisances: récupération des laitances de béton.

De plus, ce projet de construction comprend une clause d'insertion professionnelle des personnes sans emploi. Cette clause se traduit par l'insertion de 4 personnes environ pendant toute la durée du chantier.

ANNEXES

Tableau des indicateurs :

Indicateurs Rapport RSE 2009	2008	2009	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	Périmètre
GOVERNANCE						
AU NIVEAU RÉGIONAL						
DÉLÉGUÉS						
Nombre total de délégués régionaux	1857	1954	-	4.3	I.1	
% de femmes	20,27 %	21,99 %	-	LA13	V.4	
Âge du plus jeune délégué	24 ans	24 ans		LA13	V.4	
Nombre de nouveaux délégués	138	126	-	4.3	V.4	
Âge moyen des délégués régionaux	58 ans	59 ans	-	LA13	V.4	
Nombre de délégués régionaux formés	168	360	-	4.4	V.4	
Nombre de commissions	109	109	-	4.4	I.1	
Taux de participation aux assemblées régionales	78,04 %	77,52 %	-	4.4	I.1	
AU NIVEAU NATIONAL						
ADMINISTRATEURS						
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	9	9	-	4.4	I.1	
Nombre d'administrateurs au CA	28	28	-	4.3	I.1	
Âge moyen	55 ans	58	-	LA13	V.4	
Âge du plus jeune administrateur	43 ans	44	-	LA13	V.4	
Âge de l'administrateur le plus âgé	69 ans	68	-	LA13	V.4	
Administrateurs élus						
Nombre d'administrateurs élus	24	24	-	4.3	I.1	
Nombre d'administrateurs femmes	4	3	-	LA13	V.4	
% de femmes	16,60 %	12,50 %	-	LA13	V.4	
Administrateurs salariés						
Nombre d'administrateurs salariés	4	4	-	4.4	I.1	
Nombre d'administrateurs salariés femmes	1	1	-	LA13	V.4	
% de femmes	25 %	25 %	-	LA13	V.4	
ÉLECTIONS						
Taux de participation aux élections	20,28 %	21,27 %	-	4.4	I.1	
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE						
Taux de participation à l'AG	94 %	94 %	-	4.4	I.1	

Indicateurs Rapport RSE 2009	2008	2009	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	Périmètre
SITE EXTRANET DES DÉLÉGUÉS						
Nombre de connexions	4484	8650	-	4.16	I.2.	
FORMATION						
Total élus	279	279	360	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4
Nombre heures formation	2835 h	2835 h	3658 h	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4
ÉCONOMIQUE / SOLIDARITÉ / ACCESSIBILITÉ						
FONDS DE SOLIDARITÉ						
Nombre de secours	2000	2437	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2	
Montant des secours	1 942 866,12 €	2 300 746,06 €	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2	
FONDS D'ACTION SOCIALE						
Montant de l'aide globale	110 073 €	205 187 €	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2	
PRESTATION SOLIDARITÉ CHOMAGE						
Nombre de sociétaires ayant bénéficié de la prestation solidarité chômage	4605	6610	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2	
Montant dépensé pendant l'année au titre de la prestation solidarité chômage	2 748 091 €	3 067 916 €	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.2	
QUALITÉ						
Taux de satisfaction global	88,10 %	87,60 %	-	PR5	-	
% de réponses écrites aux sociétaires obtenues dans les 15 jours	90,70 %	92,60 %	-	PR5	-	2007 : moyenne de 5/11 régions Macif
MÉDIATION						
Nombre de dossiers soumis	47	51	-	PR5		
Issues favorables sociétaires	6	6	-	PR5		
Issues favorables Macif	19	27	-	PR5		
Compromis	5	5	-	PR5		
Non recevable	1	0	-	PR5		
Tiers arbitre	1	0	-	PR5		
En attente de l'avis du Médiateur	15	13	-	PR5		
Délai moyen de traitement d'un dossier	100 jours	122 jours	-	PR5		
Interventions ACAM	18	31	-	PR5		

Indicateurs Rapport RSE 2009	2008	2009	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	Périmètre
SOCIAL						
RESSOURCES HUMAINES						
EFFECTIF CDI / CDD						
Effectif CDI et CDD	8767	8757	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^{er} a du décret	LA1	-	
dont effectif France	8699	8688	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^{er} a du décret	LA1	-	
dont effectif Europe	35	34	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^{er} a du décret	LA1	-	
dont effectif Hors Europe	33	35	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^{er} a du décret	LA1	-	
Effectif seniors CDI / CDD	4047	4 164	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^{er} a du décret	LA1	-	
% Cadres hommes	50,69	50,2				
% Cadres femmes	49,31	49,8				
% Employés hommes	27,45	27,7				
% Employés femmes	72,55	72,3				
EMBAUCHES ET MÉTIERS						
Embauches CDI et CDD	1 019	759	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^{er} a du décret	LA1	-	
CDI	481	313	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^{er} a du décret	LA1	-	
CDD	538	446	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^{er} a du décret	LA1	-	
Nombre de stagiaires	413	474	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^{er} a du décret	LA1	-	
Nombre moyen mensuel des salariés des entreprises de travail temporaire	50,22	37,46	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^{er} a du décret	LA1	-	
Durée moyenne des jours en contrats des entreprise de travail temporaire	21,79	24,21	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^{er} a du décret	LA1	-	
PROMOTIONS						
Nombre de promotions	526	329	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^{er} du décret	LA12	V.4	
% de salariés promus	6,2%	3,9%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^{er} du décret	LA12	V.4	
Taux de promotion sur l'effectif CDI par sexe						
Femmes	5,99%	3,35%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^{er} du décret	LA13	V.4	
Hommes	6,75%	4,79%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^{er} du décret	LA13	V.4	
Nombre de promotions d'un niveau employé vers niveau cadre	126	76	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^{er} du décret	LA12	V.4	
Pourcentage d'employés promus dans une classe cadre	2,2%	1,4%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^{er} du décret	LA12	V.4	
Mobilité fonctionnelle (changement de fonction sans changement de niveau)	238	146	-	LA12		

Indicateurs Rapport RSE 2009	2008	2009	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	Périmètre
HANDICAP						
Nombre de handicapés CDI	305	320	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-7° du décret	LA13	V.4	
Femmes	3,19%	3,38%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-7° du décret	LA13	V.4	
Hommes	4,15%	4,25%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-7° du décret	LA13	V.4	
Taux de handicapés/effectif total	3,53%	3,68%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-7° du décret	LA13	V.4	
Nombre d'handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise	7	5	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-7° du décret	LA13		
FORMATION						
Masse salariale de référence pour formation	329 008 740 €	343 342 950 €	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	
Montant total des dépenses de formation	17 814 956 €	15 508 477 €	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	
% de la masse salariale consacrée à la formation	5,41	4,52	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	
Taux de salariés formés	87,5	71,5	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	
Nombre de salariés en contrat d'apprentissage	42	37	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	
Nombre de salariés sous contrat de professionnalisation	34	43	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	
Congé individuel formation						
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation rémunéré par l'entreprise	11	21	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel non rémunéré par l'entreprise	35	43	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	
Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé individuel de formation	0	4	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA11	V.4	
Nombre d'heures de formation	11 229	13 257	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret	LA10	V.4	

Indicateurs Rapport RSE 2009	2008	2009	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	Périmètre
CONDITIONS DE TRAVAIL						
Répartition selon la durée de travail :						
Temps plein	7607	7673	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-2° du décret	LA1	-	
Temps partiel	1160	1084	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-2° du décret	LA1	-	
Sécurité et hygiène						
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail: nombre de réunions du C.H.S.C.T.	95	101	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	III.4	
Effectif formé à la sécurité dans l'année	570	577	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	III.4	
Somme des dépenses de sécurité et d'hygiène effectuées dans l'entreprise	7 596 664 €	8 419 391 €	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	III.4	
Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit	0	0	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9		
Nombre de prélèvement, d'analyse toxique et mesures	42	42	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9		
Sommes des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail	8 587 410 €	4 261 244 €	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret	LA9	V.4	

Indicateurs Rapport RSE 2009	2008	2009	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	Périmètre
ARTICULATION ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET L'EXERCICE DE LA RESPONSABILITÉ FAMILIALE						
CONGÉS PARENTAUX						
Nombre de salariés ayant bénéficié de jours	273	304	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-2° du décret	LA3		
Nombre de jours pris dans le cadre du congé paternité (11 jours)	1400	1183	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-2° du décret	LA3		
RELATIONS PROFESSIONNELLES						
Représentants du personnel						
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	1121	1084	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-4° du décret	HR5		
Nombre de bénéficiaire d'un congé de formation économique, sociale et syndicale	185	186	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-4° du décret	HR5		
Différends concernant l'application du droit du travail						
Nombre de recours à des solutions non juridictionnelles	4	1	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-4° du décret	-		Sont comptabilisées toutes les saisines émanant des partenaires sociaux et portant sur un différend concernant l'application du droit du travail. Il s'agit de comptabiliser les désaccords exprimés sur la mise en œuvre du droit du travail.
Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année	7	8	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-4° du décret	-		Une procédure qui se poursuit sur plusieurs années n'a pas à être comptabilisée chaque année dans le bilan social, sauf en cas de changement de juridiction
Nombre de mises en demeure et de procès verbaux de l'inspection du travail	1	0	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-4° du décret	-		

Indicateurs Rapport RSE 2009	2008	2009	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n° 67-236)	GRI	AFA	Périmètre
SOCIÉTAL						
PREVENTION						
Budget annuel alloué aux actions de prévention	4,8 millions €	4,29 millions €	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4	
Nombre d'actions de prévention	1600	1800	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4	
Nombre de personnes sensibilisées	490 000	500 000		-	III.4	
RÉPARTITION PAR TYPE						
Prévention routière	67%	65%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4	
Prévention des accidents de la vie courante	15%	16%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4	
Prévention du suicide	7%	7%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4	
Prévention des risques nautiques	10%	9%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	III.4	
Prévention santé	1%	2%	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.4	
FONDATION						
Nombre de dossiers de subvention acceptés	316	273	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	I.2	
Total des subventions versées (inclus les 12 prix du concours)	2 111 000 €	2 130 000 €	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	I.2	
Montant moyen par dossier (tous types de dossiers confondus)	6650 €	7802 €	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	-	I.2	
ENVIRONNEMENT						
PAPIER						
Ecofolio						Campus, MPPM, Macifilia, MCV, Macif Evasion, GIE MMG, Macif Mutualité, Mutavie
Nombre de tonnes d'imprimés déclarés	1043 tonnes	2150	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1	
Montant de l'éco-contribution	36 524,37€ H.T.	95 000 € HT	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-3-1° du décret	-	V.1	

J. Informations et indicateurs en matière de gouvernance

1) CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de la Macif a fait le choix, les 21 et 22 avril 2009, de ne pas adopter de code de gouvernement d'entreprise et notamment de ne pas se référer au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF d'octobre 2008.

Cette décision a été prise en raison du caractère inadapté aux sociétés d'assurance mutuelles du code de l'AFEP-Medef et de l'application depuis 2005 au sein du groupe Macif du rapport « Andreck » (La démocratie, principe de gouvernance des mutuelles du GEMA).

Les dispositions de ce rapport amènent le groupe Macif à respecter un certain nombre de principes tels que :

- la représentativité du sociétariat au sein du conseil d'administration (voir le point c du 3° du rapport RSE sur la partie « Les sociétaires au cœur de la gouvernance »),
- la dissociation des fonctions du Président et du directeur général au sein de la Macif ainsi qu'au sein de ses principales filiales, certaines fonctionnant avec le système dualiste du directoire et conseil de surveillance,
- la mise en place de différents comités Groupe (voir le point 4 ci-dessous sur la composition et le rôle des comités),
- la transparence relative à la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, très encadrée du fait de la structure de société d'assurance mutuelle, notamment par le code des assurances (aucune rémunération des administrateurs et des dirigeants salariés n'est liée de manière directe ou indirecte au montant des cotisations de la société, absence d'attribution de plans de stocks options, y compris dans les filiales). Il est renvoyé à cet égard aux points 6 et 7 ci-dessous ainsi qu'à l'annexe 2 du présent point J.

2) COMPOSITION ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la date de clôture des comptes, la composition du conseil d'administration était la suivante :

Région	Nom - Prénom	Date de naissance	Date de début de mandat	Date de fin de mandat
Centre	CARRAT Jean-Claude*	13/06/46	2005	2011
	CHEMARIN Jacques	09/04/53	2009	2011
Centre Europe	GROSJEAN Joël*	29/04/53	2009	2013
	SCHWEINBERG Vincent	16/03/51	2005	2011
Centre-Ouest Atlantique	COUSIN Daniel*	02/12/50	2006	2011
	MONTARANT Alain	07/03/60	2007	2013
Gâtinais	DIALLO Jean-Claude*	27/11/47	2007	2013
Champagne	CERQUEIRA José	23/11/49	2009	2015
Île-de-France	WEINSTOCK Hélène*	18/09/50	2007	2013
	ANDRECK Gérard	16/07/44	2009	2015
	DORIVAL Pascal	17/04/49	2005	2011
Loir	THEBAULT Michel*	27/04/41	2009	2015
Bretagne	COLIN Jacques	03/04/47	2005	2011
Nord	CREPEL Dominique*	30/10/46	2009	2015
Pas-de Calais	MAERTEN Patrick	24/05/62	2009	2015
Provence	TUR José*	19/12/48	2009	2013
Méditerranée	COURBE-MICHOLLET Gérard	20/05/44	2007	2013
Rhône-Alpes	VILLEMUS André*	28/06/50	2009	2015
	CARROBOURG Maurice	21/02/53	2007	2011
	QUILLON Annie	24/04/55	2009	2015
Sud-Ouest	BEUROIS Marc*	19/02/55	2007	2013
Pyrénées	CAUDAL Christian	21/08/46	2009	2013
Val de Seine	BLAISE-CAMUS Mariène*	19/06/53	2009	2015
Picardie	PETITJEAN Alain	05/07/50	2009	2015
Administrateurs élus par les salariés	BATUT Christian	17/03/50	2008	2011
	VALENTIN Thierry	13/08/61	2008	2011
	MESTRE Bruno	25/06/65	2008	2011
	FARDI Isabelle	30/11/65	2008	2011

* Présidents de Régions

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 23 des Statuts de la Macif :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre,
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
 - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
 - il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
 - il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
 - il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration, Gérard Andreck, organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la Macif.

3) NOM ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis sa nomination par le conseil d'administration du 19 juin 2006, Roger Iseli assume les fonctions de directeur général de la Macif.

Conformément à l'article 28 des statuts de la Macif, le directeur général assure, sous l'autorité et la surveillance du conseil d'administration, la direction générale de la Macif qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Macif et pour assurer sa gestion et son administration, dans le cadre des orientations et des limitations de pouvoirs fixées par le conseil d'administration.

Il exerce ses fonctions dans la limite de la réglementation en vigueur, des statuts et du règlement intérieur de la Macif et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

4) COMPOSITION ET RÔLE DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le conseil d'administration de la Macif a constitué les 5 comités suivants, intervenant en qualité de comités du groupe Macif et composés d'administrateurs du Groupe :

- un comité d'audit Groupe, composé de 6 membres désignés par le conseil d'administration dont une personne externe et indépendante, depuis une décision du conseil d'administration du 28 août 2009, en raison de ses compétences en matières financières ou

comptables et ce, en application des dispositions de l'ordonnance n°2208-1278 du 8 décembre 2008. Le président du conseil d'administration ainsi que le directeur de l'audit interne ne sont pas membres mais ont la qualité d'invités permanents.

Ce comité a pour objet en synthèse de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration dans les domaines du contrôle des comptes (fiabilité des états financiers, efficacité des contrôles internes liés aux activités financières, sélection et fonctionnement du commissariat aux comptes), de l'audit interne et de la maîtrise des risques,

- un comité Groupe des élections et de sélection des principaux dirigeants, composé de 7 membres, dont l'objet est de proposer des règles applicables en termes de recevabilité des candidatures aux mandats électifs (profil des candidats, cumul et limitation des renouvellements de mandats) et de sélectionner les candidatures pour les mandats et fonctions de dirigeants exercés au sein du Groupe,
- un comité Groupe des indemnisations et des rémunérations, composé de 4 membres, dont l'objet, actualisé par le conseil d'administration en 2009, est de formuler des propositions au conseil d'administration sur le dispositif et les niveaux d'indemnisation des mandataires mutualistes, administrateurs du Groupe et la rémunération des dirigeants du Groupe,
- un comité stratégique financier Groupe, composé de 10 membres, dont l'objet est d'élaborer, sur proposition du directeur financier, les grandes lignes de la politique de placements des sociétés d'assurance du Groupe en prenant en compte les éléments visés par l'article R. 336-2 du code des assurances, notamment les modalités de choix des intermédiaires financiers, la gestion actif-passif, la qualité des actifs et les opérations sur instruments financiers à terme,
- un comité Groupe du partenariat, composé de 8 membres, dont l'objet est :
 - d'alimenter, par ses réflexions et ses actions, la vie partenariale de la Macif autour de ses trois composantes :
 - les professionnels indépendants et employeurs,
 - les représentants salariés issus des confédérations syndicales,
 - les militants de l'économie sociale issus des mouvements coopératifs, associatifs et mutualistes,
 - d'assurer le suivi et l'évaluation des accords de partenariats existants,
 - d'être force de proposition pour le développement de nouveaux accords et en définir les contours,
 - de proposer les dotations financières à accorder aux partenaires et mesurer les résultats de cet engagement,
 - d'assurer la coordination avec les commissions régionales en charge des partenariats et veiller à la diffusion des meilleures pratiques.

5) MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En annexe 1 du présent point J.

6) PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES MUTUALISTES

Conformément aux termes de l'article R. 322-55-1 du code des assurances, l'assemblée générale est informée chaque année du montant des indemnités effectivement allouées et des frais remboursés aux administrateurs et aux mandataires mutualistes.

Afin de pouvoir répondre à cette obligation et par volonté de transparence en la matière, le conseil d'administration a délégué au comité Groupe des indemnités et des rémunérations le soin de :

- formuler des propositions sur le dispositif et les niveaux d'indemnisation des mandataires mutualistes et administrateurs de la Macif, de Macif-Mutualité et des filiales,
- proposer le dispositif et les niveaux de rémunération et avantages des présidents de la Macif, de Macif-Mutualité et des filiales,
- donner un avis sur le rapport présenté à l'assemblée générale.

7) RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES MUTUALISTES

Afin de se mettre en conformité avec l'article L. 225-37 du code de commerce, modifié par la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 (art. 26), et en application de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers sur l'information à donner relative aux rémunérations des mandataires sociaux, il avait été décidé en 2009 d'aménager en conséquence le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale, établi en application de l'article R. 322-55-1 du code des assurances.

Ledit rapport fait l'objet de l'annexe 2 du présent point J.

8) AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

L'organisation de la gouvernance au sein de la Macif repose naturellement sur le respect des dispositions légales et statutaires. Ainsi, il convient de rappeler que les administrateurs de la Macif sont élus

pour une durée de 6 ans par les représentants des sociétaires réunis en assemblée générale.

Pour être éligible, les administrateurs doivent être sociétaires de la Macif à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les 2 ans.

La limite d'âge est fixée à 70 ans.

En cas de faute grave, ils sont révocables par l'assemblée générale. Les administrateurs sont tenus tout au long de leur mandat à un devoir de confidentialité, inhérent à leur fonction, et ont signé un engagement formel de respect des principes et obligations définis dans le Code de Déontologie des Administrateurs des mutuelles du GEMA, qui intègre notamment un devoir de confidentialité.

9) ÉVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que la direction générale ne peut engager la Macif qu'après accord préalable du bureau, tel que le conseil d'administration lui en aura donné délégation, dans les domaines suivants :

- les opérations immobilières de placements, réalisées directement par la Macif ou par l'intermédiaire d'une société civile immobilière (les opérations des filiales immobilières sont contrôlées par leurs gouvernances spécifiques et n'entrent pas de ce cadre),
- les prises de participations dans des entreprises externes, lorsque le montant de l'opération dépasse 15 millions d'euros ou 10% du capital, les fonds d'investissement, les OPCVM ne sont pas soumis à ces restrictions,
- la création ou l'abondement au capital de toute filiale ou sous-filiale, ainsi que des décisions essentielles auxquelles, en tant qu'actionnaire, elle devra souscrire,
- les engagements hors bilan significatifs de la Macif et des filiales dans lesquelles elle est l'actionnaire de référence, les cautions, aval ou garanties au nom de la société ne peuvent excéder annuellement 100 millions d'euros,
- les opérations de placements à moyens et longs termes affectés à des fonds régionaux visées à l'article 44 de la Charte,
- les décisions substantielles prises dans le cadre du GEMA.

Les pouvoirs du directeur général sont également limités par un certain nombre de décisions qui relèvent du comité national technique et du comité technique Groupe, et ce, conformément aux articles 38 et 55 de la Charte de la Mutuelle et du Groupe. En outre, les pouvoirs étendus accordés aux directeurs régionaux et au directeur financier s'analysent en une limitation de pouvoir ou co-responsabilité.

10) ANNEXES SUR LES INFORMATIONS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

ANNEXE 1 : MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS DE LA MACIF

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
ANDRECK GÉRARD	AFA	Association	Vice-Président
	CEMM	SAS	Président du Conseil d'Administration
	CEGES		Président du Conseil d'Administration Depuis mai 2009
	Cie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur
	UGM Couleurs Mutuelles	UGM	Administrateur
	Foncière de Lutèce	SA	Administrateur
	Fondation Macif	Fondation	Administrateur au titre des personnalités qualifiées
	GEMA	groupement Assurances Mutuelles	Président
	GPIM	SAS	Membre du Conseil de Surveillance RP MACIF
	IMA	SA	Vice-Président - Membre du Conseil de Surveillance
	MACIF	SAM	Président du CA - Administrateur
	MACIF GESTION	SA	Administrateur
	MACIFIMO	SASU	Membre du Comité d'orientation
	MACIF PARTICIPATIONS	SA	Administrateur RP MACIF
	MACIF SGAM	SGAM	Président du CA - Administrateur
	MACIFILIA	SA	Administrateur
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la Mutualité	Administrateur
	Établissements Maurel & Prom	SA	Administrateur - Vice-Président
	MUTAVIE	SA	Membre du Conseil de Surveillance RP MACIF
	OFI Asset Management	SA	Vice-Président du CA - Administrateur
	OFI HOLDING (ex OFI Instit)	SA	Président du CA - Administrateur
	OFI RES	SAS	Membre du Comité de Surveillance RP MACIF depuis Juin 2009
	OFI SMIDCAP	SICAV	Administrateur
	OFI TRESOR	SICAV	Censeur
	OFIMALLIANCE	SA	Administrateur RP OFI INSTIT
	SIEM	SAS	Membre du Comité de Direction
	SIIL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	SAS	Membre du Comité de Direction
	SOCRAM BANQUE	SA	Président du Conseil d'administration -Administrateur
	SCOR	SE	Administrateur

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
	SFEREN	SGAM	Administrateur Depuis le 8/12/2009
	Atlantis Seguros (Espagne)		Administrateur RP MACIF
	Atlantis Vida (Espagne)		Administrateur RP MACIF
	Euresa Holding (Luxembourg)	SA	Administrateur RP MACIF
	Eurecos SL (Espagne)		Président
BATUT CHRISTIAN	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur représentant des salariés
BEUOIS MARC	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur
	SEEB	SARL	Gérant
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	MACIFILIA	SA	Administrateur Depuis le 06/10/09
	Mutualité Française Midi Pyrénées	MUT	Administrateur
BLAISE CAMUS MARILÈNE	CAMPUS	GIE	Administrateur
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	MACIF SERVICES		Membre du comité de pilotage
	FONDATION D'ENTREPRISE DU groupe MACIF	Fondation	Administrateur RP Région Macif
CARRAT JEAN-CLAUDE	MACIF PARTICIPATIONS	SAS	Administrateur
	MACIFIN'	SAS	Membre du Conseil de surveillance
	MACIFILIA	SA	Administrateur
	MUTAVIE	SA	membre du Conseil de surveillance
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	Cie FONCIERE de la Macif	SAS	Administrateur
	Macif Mutualité	MUT	Administrateur
	SIFA	SAS	Administrateur RP MACIF PARTICIPATIONS depuis juin 2009
	SIIL	SAS	Président et membre du Comité de Direction
CARROBURG MAURICE	CRESS Rhône-Alpes		Administrateur
	Mutuelle d'Entreprise Schneider Electric	MUT	Administrateur
	MACIFIN'	SAS	Administrateur
	GCE ASSURANCES	SA	Administrateur
	MACIF GESTION	SA	Administrateur
CAUDAL CHRISTIAN À compter du 22/06/09	ADPI	Association	Coordinateur régional
CERQUEIRA JOSÉ	Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 45)	Association	Administrateur - Secrétaire du CA
	GEMA Prévention	Association	Administrateur - Vice-président
	CALYXIS ex CEPR	Association	Administrateur
	SANTÉ & TRAVAIL	UGM	Administrateur - Président
	FIRAH	Fondation	Administrateur

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
	MACIF PORTUGAL		Administrateur	
	PARTISAGRES		Administrateur	
CHEMARIN JACQUES À compter du 22/06/09	MACIF MUTUALITE	MUT	Président du Conseil d'administration - Délégué	
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur	
	FNMF		RP Macif-Mutualité au Conseil des Mutuelles Santé	
	SMIP	MUT	Administrateur – membre du bureau	
	UGM COULEURS MUTUELLES	UGM	Administrateur	
	SANTÉ ET TRAVAIL	UGM	Délégué	
COLIN JACQUES	Coopest		Administrateur	
	MACIF-MUTUALITE	MUT	Administrateur	
	MUTAVIE	SA	Membre Conseil Surveillance	
	ALTIMA assurance	SA	Membre du Conseil de surveillance	
	CHÈQUE DÉJEUNER	SAS	Membre du Comité Stratégique	Depuis le 05/11/09
	MACIF PORTUGAL		Administrateur	Depuis le 11/03/09
COURBE MICHOLLET GÉRARD	SIEM	SAS	Membre Comité de Direction	
	MACIF-MUTUALITE	MUT	Administrateur	
	CPAM des Bouches du Rhône		Conseiller	
COUSIN Daniel	MACIF-MUTUALITE	MUT	Administrateur	
	MACIFIN'	SAS	Membre du Conseil de surveillance	
	SMIP	MUT	Administrateur	
	SIEM	SAS	Membre Comité de Direction	Depuis le 22/06/09
	SANTÉ ET TRAVAIL	UGM	Administrateur suppléant	
CREPEL DOMINIQUE	CAISSE SOLIDAIRE N.-Pas de Calais	SA	Administrateur	RP MACIF PARTICIPATIONS
	L'ARTESIENNE	SA SCOP	Administrateur	
	MACIF PARTICIPATIONS	SAS	Administrateur	
	MACIFILIA	SA	Administrateur	
	MUTAVIE	SA	Membre du Conseil de surveillance	Président Conseil de surveillance
	UES L'UCIE	SAS	Administrateur du Conseil des actionnaires	RP MACIF PARTICIPATIONS
	FINORPA	SAS	Administrateur	RP MACIF PARTICIPATIONS
	FINORPA MEZZANINE	SAS	Administrateur	RP MACIF PARTICIPATIONS
	SCI CITE	SCI	Gérant	
	SCI GLORIEUX	SCI	Gérant	
	SCI STATIONS	SCI	Gérant	
	SCI TONNOIR	SCI	Gérant	
	SCI LEMAIRE	SCI	Gérant	

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
	SCI L'ABREUVOIR	SCI	Gérant
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	SIIL	SAS	Membre du Comité de Direction
	Cie FONCIERE DE LA MACIF	SAS	Administrateur
	ESFIN	SA	Administrateur RP MACIF
	AVISE	SA	Administrateur RP MACIF
DIALLO JEAN-CLAUDE	MACIFILIA	SA	Administrateur
	MUTAVIE	SA	Membre du Conseil de surveillance
	MACIFIN'	SAS	Vice-Président du Conseil de surveillance
	IDMACIF	SAS	Membre du Comité Stratégique
	SOCRAM Banque	SA	Administrateur
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur Depuis le 25/06/09
	SFEREN	SGAM	Administrateur
DORIVAL PASCAL	Chèque Domicile	SA	Directeur Général et membre du Directoire
	FRANCE DOMICILE	SAS	Administrateur
	QUALIDOM	UES	Pdt du Conseil de Surveillance
	SERENA	SA	Vice-Président du Conseil de surveillance
	MACIFILIA	SA	Administrateur
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
FARDI ISABELLE	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur représentant des salariés
	Observatoire des Métiers de l'Assurance		Administrateur
	FONDATION MACIF	Fondation	Administrateur représentant des salariés
GAUTIER JACQUES Jusqu'au 22/06/09	MACIFILIA	SA	Administrateur Jusqu'au 06/10/09
	DOMICOURS HOLDING	SAS	Administrateur
GROSJEAN JOËL À compter du 22/06/09	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur Depuis le 25/06/09
	MACIFILIA	SA	Administrateur Depuis le 06/10/09
	MACIF PARTICIPATIONS	SAS	Administrateur Depuis le 30/09/09
	CIE FONCIERE MACIF	SAS	Administrateur Depuis le 30/09/09
	FONDATION MACIF	Fondation	Administrateur
MAERTEN JOSIANE Jusqu'au 22/06/09	MACIF-MUTUALITE	MUT	Vice-Présidente
	MACIFILIA	SA	Administrateur Présidente
	MUTUALITE FRANCAISE DU NORD	MUT	Administrateur
	UNMTI	MUT	Présidente
	FNMF		Vice-Présidente
	SIFA	SAS	Administrateur RP MACIF PARTICIPATIONS jusqu'en juin 2009

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
	THEMIS	SA	Administrateur	RP MACIFILIA
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur	Jusqu'au 25/06/09
	FONDATION MACIF	Fondation	Administrateur	RP Macifilia
	UGM Couleurs Mutuelles	UGM	Administrateur	
MAERTEN PATRICK À compter du 22/06/09	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur	Depuis le 25/06/09
	MACIF GESTION	SA	Administrateur	
	FONDATION MACIF		Administrateur	
MASSERET JEAN Jusqu'au 22/06/09	MACIFILIA	SA	Administrateur	Jusqu'au 06/10/09
	ROD	SA	Président-Directeur Général	
	M.C.R Investissements	SARL	Gérant	
	SIEM	SAS	Administrateur	jusqu'au 22/06/09
MESTRE BRUNO	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur Représentant des salariés	
MONTARANT ALAIN	MACIFILIA	SA	Administrateur	
	IMA	SA	Membre du Conseil de surveillance	RP MACIFILIA
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur	
	CAMPUS	GIE	Administrateur	
	SIEM	SAS	Membre Comité de Direction	Depuis le 22/06/09
PRIEUR THIERRY Jusqu'au 11/03/09	MACIF-MUTUALITE	MUT	Administrateur	Jusqu'au 12/06/09
	MACIFILIA	SA	Administrateur	Jusqu'au 08/04/09
	MUTAVIE	SA	Membre du Conseil de surveillance	
	MACIF PARTICIPATIONS	SAS	Membre du Conseil de surveillance	
QUILLON ANNIE	MACIFILIA	SA	Administrateur	
	CAMPUS	GIE	Administrateur	
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur	
	DOMICOURS Holding	SAS	Administrateur	
PETITJEAN ALAIN À compter du 22/06/09	CIE FONCIERE DE LA MACIF	SAS	Administrateur RP Macif Mutualité	Depuis 06/10/09
	MACIFILIA	SA	Administrateur	
	UGM Couleurs Mutuelles	UGM	Administrateur	
	MACIF MUTUALITE	MUT	Vice-Président - administrateur	
	CHEQUE DOMICILE	SA	Administrateur	RP MACIF
SALVAYRE MICHEL Jusqu'au 22/06/09	ATLANTIS SEGUROS		Administrateur	Depuis juin 2009
	Mutuelle Générale	MUT	Président section départementale	
	MACIF MUTUALITE	MUT	Administrateur	Jusqu'au 12/06/09
	MACIFILIA	SA	Administrateur	Jusqu'au 06/10/09

Administrateur MACIF	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
THEBAULT MICHEL À compter du 22/06/09	MACIFIN'	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
	MACIFILIA	SA	Administrateur Depuis le 08/04/09
	MUTAVIE	SA	Membre du Conseil de Surveillance Depuis le 27/05/09
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	FONDATION MACIF	Fondation	Administrateur
SCHWEINBERG VINCENT	MACIF SERVICES		Membre Comité de pilotage
	SANTÉ ET TRAVAIL	UGM	Administrateur suppléant
TUR JOSÉ À compter du 22/06/09	MACIFILIA	SA	Administrateur
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
VALENTIN THIERRY	CAMPUS	GIE	Administrateur représentant des salariés
VILLEMUS ANDRÉ	IDMACIF	SAS	Membre du comité stratégique
	MACIF GESTION	SA	Administrateur
	MACIFILIA	SA	Membre du Conseil d'administration
	MACIFIN'	SAS	membre du Conseil de surveillance
	DOMICOURS HOLDING	SAS	Administrateur
	CRAM Rhône-Alpes		Administrateur suppléant
	CAF Grenoble		Administrateur – Vice-Président
	Centre de Prévention des Alpes (CPA)	Association	Administrateur
WEBER ANDRÉ Jusqu'au 22/06/2009	MACIFILIA	SA	Administrateur
	MUTAVIE	SA	membre du Conseil de surveillance
	MACIF GESTION	SA	Administrateur RP MACIF
	MACIF ZYCIE	SA	Président du CS
	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur Jusqu'au 25/06/09
	MACIFIN'	SAS	Président du Conseil de surveillance
	GCE ASSURANCES	SA	Administrateur
	SOCRAM Banque	SA	Administrateur
	SIIL	SAS	Membre du Comité de Direction
WEINSTOCK HÉLÈNE	MACIF SGAM	SGAM	Administrateur
	MACIF ZYCIE (Pologne)		Membre du Conseil surveillance Depuis juin 2009 Vice-présidente du Conseil de surveillance / Depuis le 07/12/09
	CAMPUS	GIE	Présidente du Conseil d'administration
	MACIF MUTUALITE	MUT	Vice-Présidente du Conseil d'administration Jusqu'au 13/06/09
	DOMICOURS HOLDING	SAS	Administrateur
	SERENA	SA	Membre du Conseil surveillance

Mandats de Roger ISELI au 31/12/2009, directeur général de la Macif :

Identification de la structure	Forme Juridique	Mandat / Fonction exercé	RP
ALTIMA ASSURANCE	SA	Censeur	
CEMM	SAS	Administrateur	
Cie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur	MACIF
D'ARVA	SA	Membre du Conseil de Surveillance	
FONCIERE DE LUTECE	SA	Administrateur	MACIF
Fondation Macif		Administrateur au titre des personnalités qualifiées	
GCE Assurances	SA	Administrateur	MACIF
GIE MMF	GIE	Administrateur unique	
GPIM	SAS	Vice-Président - Membre du Conseil de Surveillance	
IMA	SA	Membre du Conseil de Surveillance	MACIF
IN SERVIO	SAS	Président du Conseil de Surveillance	MACIF Participations
MACIF	SAM	Directeur Général	
MACIFIMO	SASU	Membre du Comité d'Orientation	
MACIF PARTICIPATIONS	SAS	Administrateur	
MACIF SGAM	SGAM	Directeur Général	
MACIFILIA	SA	Censeur	
MUTAVIE	SA	Censeur	
OFI Asset Management	SA	Administrateur	
OFI Convertibles	SICAV	Administrateur	MACIF
OFI Euro Moyen Terme	SICAV	Administrateur	MACIF
OFI HOLDING (ex OFI INSTIT)	SA	Administrateur	MACIF
OFI Private Equity Capital	SCA	Président du CS - Membre du CS	Juin 2009
OFIVALMO Partenaires	SA	Membre du Conseil de Surveillance	MACIF
SFEREN	SGAM	Administrateur	Décembre 2009
SERENA	SA	Membre du Conseil de surveillance	
SIEM	SAS	Membre du Comité de Direction	
SIIL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	SAS	Membre du Comité de Direction	
SIPEMI	SAS	Membre du Comité d'orientation	
SOCRAM BANQUE	SA	Censeur	
Euresa Holding (Luxembourg)	SA	Administrateur	
SYNETERISTIKI (Grèce)		Vice-Président du Conseil d'administration	
Macif Zycie (Pologne)		Membre du Conseil de surveillance	

Abréviations :

CS = Conseil de surveillance
CA = Conseil d'administration
GIE = Groupement d'intérêt économique
S civ : société civile

SA = Société anonyme
SAM = Société d'assurance mutuelle
MUT = Mutuelle (code de la Mutualité)
RP = représentant permanent
SARL = Société à responsabilité limitée

SAS = Société par actions simplifiée
SICAV = Société d'Investissement à Capital Variable
SCI = Société civile Immobilière
SGAM = Société de groupe d'assurance mutuelle

ANNEXE 2 : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 322-55-1 DU CODE DES ASSURANCES (EXERCICE 2009)

Préambule

L'article R. 322-55-1 du code des assurances dispose que le président du conseil d'administration informe chaque année l'assemblée générale du montant des rémunérations et indemnités effectivement allouées, des frais remboursés et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social et aux mandataires mutualistes par la société, par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce ou par la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Par ailleurs, en application de l'article L. 225-37 du code de commerce modifié par Loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 (pour les sociétés émettant des titres sur un marché réglementé) et de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux dans les documents de référence, le président du conseil d'administration de la Macif rend compte de façon nominative dans le présent rapport des rémunérations et avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux par la Macif et par les sociétés qu'elle contrôle, au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

I. Dispositif d'indemnisation

Conformément aux dispositions du code des assurances, et notamment l'article R322-55-1 qui rappelle que les fonctions d'administrateur et de mandataire mutualiste sont gratuites, le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette possibilité est expressément inscrite dans les statuts de la Macif (article 25).

Le régime d'indemnisation des élus distingue l'allocation :

- pour les administrateurs, d'indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et du remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour,
- pour les mandataires mutualistes, d'indemnités au titre de contraintes afférentes aux missions qui leur sont confiées dans l'exercice de leur mandat et du remboursement des frais de déplacement et de séjour.

Il est précisé que, bien qu'elles n'aient pas le caractère de salaire, ces indemnités sont soumises à cotisations sociales visées par l'article L242.1 du code de la sécurité sociale.

L'assemblée générale de la Macif de juin 2008 a fixé le montant maximal des indemnités pouvant être versée en 2009 aux mandataires mutualistes à 0,11% du montant total des cotisations d'assurances émises par la Macif auprès de ses sociétaires. Les montants applicables sur l'exercice 2009 relèvent de décisions du conseil d'administration du 2 décembre 2008.

II. Montant des rémunérations et indemnités effectivement allouées, des frais remboursés et des avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux

A. Définition des personnes et du périmètre concernés

1) Personnes concernées

Les dirigeants mandataires sociaux de la Macif sont l'ensemble des administrateurs ainsi que le directeur général ayant exercé tout ou partie de leur mandat social en 2009.

En 2009, ce sont donc 35 mandataires identifiés.

2) Périmètre

Les rémunérations visent celles versées par la Macif et par les structures qu'elle contrôle et / ou qu'elle consolide.

B. Tableau des montants globaux versés en 2009

Dirigeants/Mandataires sociaux	
Montants totaux versés	
Indemnités ou rémunérations versées	1 731 896,27 €
Remboursements à l'employeur ¹	227 806,80 €
Avantages en nature	58 246,00 €
Sous-total	2 017 949,07 €
Remboursement de frais ²	198 984,10 €
TOTAL	2 216 933,17 €

1. Y compris, le cas échéant, les remboursements effectués par l'organisme employeur lorsque des attributions permanentes sont confiées.

2. Sur la base des fiches de frais remboursées.

C. Montants nominatifs

Base brute.

Nom/Prénom	Dirigeant/Mandataire social	Indemnités/rémunérations versées en €	Avantages en nature en €
ANDRECK Gérard	Président	303 701,00	16 140,00
BATUT Christian	Administrateur élu par les salariés	3 420,00*	0,00
BEUROIS Marc	Administrateur	54 197,68	3 144,00
BLAISE-CAMUS Marlène	Administrateur	7 331,26	3 240,00
	remboursement à l'employeur	47 193,00	
CARRAT Jean-Claude	Administrateur	59 521,68	3 720,00
CARROBURG Maurice	Administrateur	22 580,94	0,00
CAUDAL Christian	Administrateur	16 752,00	0,00
CERQUEIRA José	Administrateur	42 236,00	0,00
	remboursement à l'employeur	18 182,88	
CHEMARIN Jacques	Administrateur	14 505,68	3 828,00
	remboursement à l'employeur	68 044,92	
COLIN Jacques	Administrateur	29 958,72	0,00
	remboursement à l'employeur	47 193,00	
COURBE-MICHOLLET Gérard	Administrateur	27 453,04	0,00
COUSIN Daniel	Administrateur	52 748,84	0,00
CREPEL Dominique	Administrateur	96 480,00	0,00
DIALLO Jean-Claude	Administrateur	89 683,55	2 266,00
DORIVAL Pascal	Administrateur	43 565,68	0,00
FARDI Isabelle	Administrateur élu par les salariés	3 420,00*	0,00
GAUTIER Jacques (fin de mandat : 06/2009)	Administrateur	13 043,96	0,00
GROSJEAN Joël	Administrateur	34 754,10	0,00
MAERTEN Josiane	Administrateur	56 273,98	0,00
MAERTEN Patrick	Administrateur	25 175,56	0,00
MASSERET Jean (fin de mandat : 07/2009)	Administrateur	14 707,36	0,00
MESTRE Bruno	Administrateur élu par les salariés	3 420,00*	0,00
MONTARANT Alain	Administrateur	60 142,52	0,00
PETITJEAN Alain	Administrateur	30 087,50	0,00
PRIEUR Thierry (fin de mandat : 02/2009)	Administrateur	14 261,88	0,00
QUILLON Annie	Administrateur	50 075,46	0,00
SALVAYRE Michel (fin de mandat : 06/2009)	Administrateur	14 398,62	0,00
SCHWEINBERG Vincent	Administrateur	23 273,88	0,00
THEBAULT Michel	Administrateur	42 781,68	2 571,00
TUR José	Administrateur	54 155,26	3 171,00
VALENTIN Thierry	Administrateur élu par les salariés	3 420,00*	0,00
VILLEMUS André	Administrateur	8 739,26	3 420,00
	remboursement à l'employeur	47 193,00	
WEBER André	Administrateur	69 181,88	0,00
WEINSTOCK Hélène	Administrateur	71 960,30	0,00
ISELI Roger	Directeur Général	274 487,00	16 746,00

*Le montant indiqué correspond aux indemnités perçues au titre du mandat social exercé, hors salaire perçu au titre du statut de salarié de la Macif.

III. Montant des indemnités effectivement allouées, des frais remboursés et des avantages de toute nature versés aux mandataires mutualistes (hors administrateurs Macif)

A. Définition des personnes concernées

Les mandataires mutualistes de la Macif sont l'ensemble des délégués nationaux, autres que les administrateurs élus par l'assemblée générale, ayant exercé tout ou partie de leur mandat en 2009.

En 2009, ce sont donc 134 mandataires identifiés.

B. Tableau des montants globaux versés en 2009

	Mandataires mutualistes hors administrateurs Macif
	Montants totaux versés
Indemnités versées	816 722,70 €
Remboursements à l'employeur ¹	0,00 €
Avantages en nature	0,00 €
Sous-total	816 722,70 €
Remboursement de frais	301 421,85 €
TOTAL	1 118 144,55 €

C. Montants nominatifs

Base brute.

Nom/Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature en €
ALVEROLA Paul (fin de mandat : 04/2009)	1 028,00	néant
AMOUROUX Richard	7 333,68	néant
ANDREO Joëlle	4 756,00	néant
ARNAUD Jean-Michel	6 338,42	néant
ASSIMON Simone	3 200,00	néant
BENOIST Jacques	4 050,42	néant
BERNA Pierre	6 160,84	néant
BERNABEU Francis (fin de mandat : 04/2009)	1 352,00	néant
BERTHIER Daniel	8 668,84	néant
BERTHON Daniel	3 872,84	néant
BEUGIN Marc	8 012,84	néant
BEVILACQUA Pierre	11 897,84	néant
BIDAL Jean	15 737,88	néant
BIDET Yves	4 048,84	néant
BIZZOCHI Jean-Luc	10 723,84	néant
BORDERIEUX Dominique	10 030,52	néant
BOULAT Jean-François	8 492,84	néant
BRUNEAU DE LA SALLE Bertrand	4 814,84	néant
CAMES Alain (fin de mandat : 05/2009)	2 456,84	néant
CAMPS Myriam (fin de mandat : 03/2009)	1 119,84	néant
CATELIN Michel	5 189,68	néant
CHARLES Jean-Claude	4 664,84	néant
CHAVANCE Jean-François	3 962,42	néant
CHESNAY Luce	4 316,00	néant
CHEVTCHENKO Jacques	3 992,00	néant
CHRETIEN Thérèse	11 752,84	néant
CIRODE Jean-Luc	6 601,68	néant
CLAVE Jacques	2 327,00	néant
COCHETEUX Bernard	5 548,84	néant
COLAS DES FRANCS François	5 277,68	néant
COLOM Michel	3 735,00	néant

Nom/Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature en €
COSTA Antoine	5 104,84	néant
COURNEDE Georges	6 101,68	néant
D'AGOSTINO Vincent	7 039,26	néant
DENY Hubert	7 840,00	néant
DESNOS Francine	3 608,84	néant
DINTINGER Jacky	72 308,00	néant
DIONET Francis	2 855,00	néant
DJEBBARI Fathy	3 786,42	néant
DOS SANTOS José-Antonio	4 576,84	néant
DOUBLET François	6 960,00	néant
DOUCET Denise	2 679,00	néant
DUDO André	4 136,84	néant
DUFEU Anne-Marie	6 163,26	néant
DUVAL Gérard	6 254,42	néant
EMBIZE Daniel	4 312,84	néant
ESCAFIT Jean-Louis	10 467,36	néant
FABRE Daniel	6 596,10	néant
FANTINO Emmanuelle	4 749,68	néant
FOUCAUD Jean-Louis	11 172,94	néant
FOUCAULT Annie	5 108,00	néant
FOUCAULT Jean-Yves	4 314,84	néant
FRESSE Michel	5 722,42	néant
GABRIELLI Marie-Claude	5 720,84	néant
GAILLARD Dominique	5 191,26	néant
GALLEY Alain	4 226,42	néant
GARAPON Michel	4 573,68	néant
GASSER Jean-Pierre	3 784,84	néant
GERARD Clarisse	5 194,42	néant
GERMOND Pierre-Yves	7 924,84	néant
GHEYSEN Jeanine	5 984,84	néant
GIRARD Corinne	5 460,00	néant
GONZALEZ Fernand	7 189,84	néant
GROS Pierre	5 104,84	néant
GUENIER Jean-Louis	3 348,00	néant
GUILLET Xavier	7 392,84	néant
GUITTON Michel	4 404,00	néant
GUTH Nathalie	4 668,00	néant
GUY Christophe	6 336,84	néant
HERGUEUX Claude	6 692,84	néant
HEUREUX Bernard	5 544,84	néant
HUGERON Edgar	5 460,84	néant
HUGON Jean-Paul	4 224,84	néant
JACQUET Maria	6 274,52	néant
JAVELLE Lucien	4 224,84	néant

Nom/Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature en €
JOUBERT France	4 228,00	néant
LABEGA Patrick	5 456,84	néant
LADEVEZE Monique	5 544,84	néant
LANDRE Alain	4 664,84	néant
LATOUR Marie-Claude	5 189,68	néant
LE BRIZAUT Franck	4 580,00	néant
LE GAC Catherine	5 016,84	néant
LEBEGUE Jean	5 365,68	néant
LEBRUN Alain	4 312,84	néant
LECLERC Didier	8 180,94	néant
LESIEU Georges	5 544,84	néant
LEVRON Jean-Claude (fin de mandat : 05/2009)	3 038,68	néant
LUKASZEWSKI Chantal	4 928,84	néant
MARK Richard	7 398,42	néant
MATHIEU Martine	4 842,42	néant
MAYOS Francis	8 272,84	néant
MESERE Claude	5 812,84	néant
MICHARD Pascal	2 760,00	néant
MILLET Francis (fin de mandat : 05/2008)	1 975,00	néant
MILLY Claude	5 279,26	néant
MONERON Jean-Claude (fin de mandat : 05/2009)	3 038,68	néant
MORLET Gérard	7 393,68	néant
MOURGERE Patric	7 305,68	néant
MURATET Didier	6 340,00	néant
NANTERME Marie-Christine	4 576,84	néant
NAULIN Daniel	5 104,84	néant
NICOUD Jean-Pierre	6 424,84	néant
PALLUSSEAU Nicole	4 050,42	néant
PATARIN Marie-Madeleine	5 986,42	néant
PERRAULT Philippe	2 415,00	néant
PETER Nadia	2 943,00	néant
PETIOT Claude	8 012,84	néant
PEYTOUR Alain	4 752,84	néant
PILLOT Michel	5 458,42	néant
PINSON Bernard	10 822,52	néant
PONTHIEU Gérard	5 310,84	néant
PORTIER Elisabeth	3 295,00	néant
POULNOT Jean-Philippe	4 578,42	néant
RABATEL Robert	9 548,84	néant
RAMBERT André	8 188,84	néant
RAPIN Didier	7 043,26	néant
RAUX Bertrand	4 236,00	néant
RECOMMIS Gabriel	13 504,94	néant
RESSOT Karine	2 672,00	néant

Nom/Prénom	Indemnités versées en €	Avantages en nature en €
ROBERT Jean-Claude	5 016,84	néant
ROMANI Gérard	4 925,68	néant
ROSSO François	6 248,84	néant
ROUFET Harry	4 927,26	néant
SAMOYAU Paul (fin de mandat : 05/2009)	2 422,68	néant
SEBILE Alain	7 481,68	néant
SICARD Norbert	7 101,84	néant
SIMON Luis (fin de mandat : 05/2009)	2 337,84	néant
SOLARO Corinne	4 136,84	néant
STEPHAN Martine	4 664,84	néant
VALIN Robert	10 608,84	néant
VANDEVIVERE Daniel	9 241,68	néant
VERNE Claude	6 072,84	néant
WANIN Jean-Marie (fin de mandat : 05/2009)	2 600,26	néant
WOLFF André (fin de mandat : 05/2009)	1 285,00	néant

IV. Barème d'indemnisation en vigueur en 2009 pour les administrateurs et les mandataires mutualistes

	RÉGIME D'INDEMNISATION		
	TRANSPORT	INDEMNITÉ	HÉBERGEMENT, RESTAURATION
Président National	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 5357 €	- Hôtel : frais réels - Repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Président de Région	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 3506 €	- Hôtel : frais réels - Repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif membre du Bureau	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 296 € + Forfait 7 jours d'indemnités	- Hôtel : frais réels - Repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif et/ou membre de commissions, Président de Région	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 296 € + 176 € brut/journée réunion + 88 € brut/demi-journée réunion	- Hôtel : frais réels - Repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif et/ou membre de commissions, non Président de Région	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 958 € + 176 € brut/journée réunion + 88 € brut/demi-journée réunion	- Hôtel : frais réels - Repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris

	RÉGIME D'INDEMNISATION		
	TRANSPORT	INDEMNITÉ	HÉBERGEMENT, RESTAURATION
Président Comité Audit	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 2690 €	- Hôtel : frais réels - Repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Président Commission Prévention	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 1219 €	- Hôtel : frais réels - Repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif élus par les salariés	Règles habituelles de remboursement des salariés	Base mensuelle brute 285 €	Règles habituelles de remboursement des salariés
Délégué National ou surnuméraire, membre du Comité Régional et de commissions	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 257 € + 176 € brut/journée réunion + 88 € brut/demi-journée réunion	Frais réels plafonnés : - Hôtel : 76 € province, 114 € Paris - Repas : 31 € prov, 41 € Paris
Délégué National, membre du Bureau, du Comité Régional et de commissions	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 316 € + 176 € brut/journée réunion + 88 € brut/demi-journée réunion	Frais réels plafonnés : - Hôtel : 76 € province, 114 € Paris - Repas : 31 € prov, 41 € Paris
Président Macif-Mutualité	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Forfait mensuel brut 4896 €	- Hôtel : frais réels - Repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur de Macif-Mutualité	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 316 €	- Hôtel : frais réels plafonnés 114 € - Repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur ou membre du conseil de surveillance d'une filiale SA	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	NON	Forfait de 85 € par demi-journée et 170 € par jour
Président de Macif Gestion	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 3506 €	- Hôtel : frais réels - Repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Président Macifilia	Remboursement SNCF 1 ^{ère} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,44 € / km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 3506 €	- Hôtel : frais réels - Repas : frais réels plafonnés, hors mission / réception 31 € province, 41 € Paris
Coordinateur de partenariat	/	Base mensuelle brute 2108 €	/

K. Informations complémentaires

1) DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UTILISATION DE CES DÉLÉGATIONS

Aucune des délégations consenties par l'assemblée générale du 21 juin 2009 n'a été utilisée au cours de l'exercice. Il est proposé à l'assemblée générale de 2010 d'accorder de nouvelles autorisations.

2) POINT SUR LES PUBLICATIONS LÉGALES

La Macif a publié le 30 avril 2009 son rapport financier annuel sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, son rapport financier semestriel sur les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2009, le 31 août 2009.



Comptes sociaux de la Macif

Les présents comptes ont été établis conformément :

- aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de Commerce,
- au Décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 (abrogeant le précédent décret du 29 novembre 2003),
- aux dispositions spécifiques aux entreprises d'assurances, issues des décrets n°94-481 et 94-482 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 qui prévoit notamment l'annexe A 344.3 du Code des Assurances.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros. Ils comprennent :

• Le bilan :

- Actif,
- Passif,
- Tableau des engagements reçus et donnés.

• Le compte de résultat :

- Compte technique de l'assurance non-vie,
- Compte non technique.

• L'annexe :

L'annexe regroupe toutes les informations d'importance significative permettant de compléter l'information fournie par le Bilan et le Compte de Résultat.

Elle se compose de 4 parties :

- I - Exposé des principes comptables et méthodes d'évaluation,
- II - Informations complémentaires sur les postes du Bilan,
- III - Informations complémentaires sur les postes du Compte de Résultat,
- IV - Autres informations significatives.

Bilan au 31 décembre 2009

POSTES D'ACTIF

(en milliers d'euros)

	Exercice N	Exercice N-1
1 CAPITAL SOUSCRIT APPELÉ NON VERSÉ	0	0
2 ACTIFS INCORPORELS	72 396	66 408
3 PLACEMENTS	5 466 451	5 261 595
3a Terrains et constructions	343 188	401 941
3b Placements dans des entreprises liées et dans lesquelles il existe un lien de participation	843 866	654 620
3c Autres placements	4 255 318	4 185 424
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	24 079	19 609
4 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX CONTRATS EN U.C.		
5 PART DES CESSIONNAIRES ET DES RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	453 478	411 903
5a Provisions pour primes non acquises	0	0
5b Provisions d'assurance - vie	0	0
5c Provisions pour sinistres - non vie	453 478	411 903
5e Provisions pour part. aux bénéfices et ristournes - vie	0	0
5g Provisions pour égalisation	0	0
5h Autres Provisions techniques - vie	0	0
5j Provisions techniques des contrats en U.C.	0	0
6 CRÉANCES	406 517	439 038
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	172 959	174 599
6aa Primes restant à émettre	10 990	10 392
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	161 969	164 207
6b Créances nées d'opérations de réassurance	84 082	31 730
6c Autres Créances	149 476	232 709
6ca Personnel	5 048	6 669
6cb État, organismes de sécurité sociale	19 393	36 194
6cc Débiteurs divers	125 035	189 846
6d Capital appelé versé	0	0
7 AUTRES ACTIFS	117 555	107 208
7a Actifs corporels d'exploitation	74 362	75 215
7b Comptes courants et caisse	43 193	31 993
7c Autres actions propres	0	0
8 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	173 803	178 261
8a Intérêts acquis non échus	69 645	75 476
8b Frais d'acquisition reportés	85 013	77 496
8c Autres comptes de régularisation	19 145	25 289
9 DIFFÉRENCE DE CONVERSION	273	287
TOTAL ACTIF	6 690 473	6 464 700

POSTES DE PASSIF

(en milliers d'euros)

	Exercice N	Exercice N-1
1 CAPITAUX PROPRES	1 072 705	990 844
1a Fonds d'établissement	211 368	206 723
1b Primes liées au fonds d'établissement	0	0
1c Réserves de réévaluation	0	0
1d Autres réserves	816 300	744 693
1da Total des autres réserves	816 300	744 693
1db Écart dépréciation durable	0	0
1e Report à nouveau	428	4 623
1f Résultat de l'exercice	44 609	34 805
1g Subventions d'investissements	0	0
2 PASSIFS SUBORDONNÉS	153 117	153 117
3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	5 095 371	4 933 418
3a Provisions pour primes non acquises	662 060	659 347
3d Provisions pour sinistre (Non-vie)	3 429 500	3 352 203
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-vie)	1 695	572
3g Provisions pour égalisation	24 602	35 387
3i Autres provisions	977 514	885 909
4 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN U.C.	0	0
5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	83 418	41 204
6 DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES RECUS DES CESSIONNAIRES	5 618	5 603
7 AUTRES DETTES	226 390	280 516
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	19 495	19 216
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	14 178	4 834
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d Dettes envers des établissements de crédit	54 983	94 295
7e Autres dettes	137 734	162 171
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	50	0
7ec Personnel	32 905	31 940
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	48 331	79 397
7ee Créanciers divers	56 448	50 834
8 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	53 753	59 934
9 DIFFÉRENCE DE CONVERSION	101	63
TOTAL PASSIF	6 690 473	6 464 700

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)

	Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS RECUS	313 756	233 511
ENGAGEMENTS DONNÉS	316 514	279 994
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	129 076	109 208
Titres et autres actifs avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres et actifs	82 705	93 522
Autres engagements donnés	104 733	77 264
VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS	309 047	281 731
VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU SUBSTITUTION		
VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE		
AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
ENGAGEMENTS SUR IFT, STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT OU DE DÉSINVESTISSEMENT		
ENGAGEMENTS SUR IFT, STRATÉGIES DE RENDEMENT	300 000	150 000
ENGAGEMENTS SUR IFT, AUTRES OPÉRATIONS		
TITRES DONNÉS EN GARANTIE SUR IFT, SANS TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ		
TITRES RECUS EN GARANTIE SUR IFT, SANS TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ		

Compte de résultat au 31 décembre 2009

A. COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes N	Cessions et retro. N	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
1 PRIMES ACQUISES	2 656 189	-129 547	2 526 642	2 543 386
1a Primes émises	2 658 903	-129 547	2 529 356	2 558 975
1b Variation des primes non acquises	-2 714	0	-2 714	-15 589
2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	214 017	0	214 017	135 545
3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	32 659	0	32 659	42 991
4 CHARGES DE SINISTRES	-2 338 407	172 994	-2 165 415	-2 164 028
4a Prestations et frais payés	-2 261 110	129 719	-2 131 392	-2 028 064
4aa Prestations	-2 006 182	129 719	-1 876 464	-1 769 906
4ab Frais de règlement sinistres	-254 928	0	-254 928	-258 158
4b Charges des provisions pour sinistres	-77 297	43 275	-34 023	-135 964
5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-91 605	0	-91 605	-63 000
6 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-1 122	0	-1 122	426
7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-401 529	929	-400 600	-380 082
7a Frais d'acquisition	-356 061	0	-356 061	-335 043
7b Frais d'administration	-45 468	0	-45 468	-46 466
7c Commissions reçues des réassureurs	0	929	929	1 427
8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-99 410	0	-99 410	-104 790
9 VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	10 785	0	10 785	2 104
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	-18 423	44 376	25 951	12 552

B. COMPTE NON-TECHNIQUE

(en milliers d'euros)

	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
1 RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	25 951	12 552
2 RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	0	0
3 PRODUITS DES PLACEMENTS	396 136	334 023
3a Revenus des placements	306 957	287 999
3b Autres produits des placements	30 627	10 323
3c Produits provenant de la réalisation des placements	58 552	35 701
5 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	0	0
5 CHARGES DES PLACEMENTS	-139 391	-173 181
5a Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	-18 759	-31 760
5b Autres charges des placements	-72 381	-98 502
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-48 251	-42 919
6 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	-214 017	-135 545
7 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	0	0
8 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	0	0
9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-44 140	-35 040
9a Produits exceptionnels	14 754	17 056
9b Charges exceptionnelles	-58 894	-52 096
10 PARTICIPATION DES SALARIÉS	0	-22
11 IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS	20 069	32 017
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	44 609	34 805



Annexe aux Comptes sociaux

L'annexe regroupe toutes les informations d'importance significative permettant de compléter l'information fournie par le Bilan et le Compte de Résultat.

Elle se compose de 4 parties :

I - Exposé des principes comptables et méthodes d'évaluation	98
II - Informations complémentaires sur les postes du Bilan	104
III - Informations complémentaires sur les postes du Compte de Résultat	117
IV - Autres informations significatives	122

I. Exposé des principes comptables et modes d'évaluation retenus

1 - PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances introduits par les décrets n° 94-481 et 94-482 du 8 juin 1994 et, lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable pour l'exercice 2009.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des informations mentionnées au § 2,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La date de clôture des comptes de la Macif est le 31 décembre. Les exercices N et N-1 sont d'une durée identique de 12 mois.

1.1 - POSTES DU BILAN

1.1.1 - ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend notamment :

- des licences, logiciels qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 à 5 ans,
- des droits au bail et autres qui sont éventuellement provisionnés en fonction de l'évaluation du droit, faite à la date de clôture,
- des fonds commerciaux et autres malis de fusion issus d'opérations d'acquisition ou de regroupement susceptibles d'être dépréciés par provision en fonction de business plan établis à chaque arrêté de comptes.

1.1.2 - PLACEMENTS FINANCIERS

1.1.2.1 - Valeurs mobilières relevant de l'article R332.19 du Code des Assurances

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R332.19 du Code des Assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent au prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

Afin de parvenir à une convergence avec les normes IFRS, la méthode actuarielle est appliquée pour l'amortissement des surcotes et décotes des titres à revenus fixes.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de bourse connu au jour de l'inventaire.

Lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Il n'y a pas de dépréciation systématique en cas de baisse des cours.

1.1.2.2 - Placements relevant de l'article R332-20 du Code des Assurances

Placements immobiliers :

Les placements immobiliers regroupent principalement :

- les terrains non construits,
- les immeubles bâtis d'exploitation et hors exploitation,
- les parts et actions de sociétés immobilières non cotées et sociétés à objet foncier non cotées.
- les parts et actions d'organismes de placement collectif immobilier.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition (ou de construction) net de frais d'achat et d'impôt, augmenté des travaux d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Le plan d'amortissement retenu pour les immeubles figurant dans cette catégorie d'actif depuis la comptabilisation des actifs par composants est le suivant :

- | | |
|--|------------------|
| - gros œuvre (immeuble Paris xvii ^e) | 100 ans linéaire |
| - façades étanchéité | 30 ans linéaire |
| - équipements techniques | 20 ans linéaire |
| - agencements | 10 ans linéaire |

Le prix de revient minoré des provisions pour dépréciation (lorsque la dépréciation présente un caractère durable) et des amortissements (pour les biens amortissables) constituent la valeur nette comptable inscrite au bilan.

Conformément à l'article R 332-20-1 du Code des Assurances, les placements immobiliers font l'objet d'une évaluation de leur valeur de réalisation. Cette valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec un lien de participation

Les frais liés à l'acquisition de ces titres sont intégrés au prix d'achat et sont déduits par voie d'amortissement dérogatoire sur une période de cinq ans. Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise.

1.1.2.3 - Autres placements

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise,
- SICAV et parts de FCP : dernier prix de rachat connu au jour de l'inventaire.

1.1.2.4 - Provision pour dépréciation à caractère durable

Les modalités de dépréciation des actifs financiers sont fixées par le Code des Assurances et précisées par l'avis n° 2002-F du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002.

Les provisions sont constatées ligne à ligne lorsque la dépréciation a un caractère durable.

Pour les titres cotés et conformément à l'avis du CNC, une moins-value latente de 20 % du prix d'origine pendant six mois consécutifs lorsque les marchés sont peu volatils portée à 30 % lorsque les marchés sont volatils permet d'apprécier le caractère durable de la dépréciation.

Pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2009, le seuil de 30% a été maintenu du fait de la continuité de la volatilité des marchés financiers. D'autres critères peuvent venir s'ajouter à cette règle.

Pour les titres non cotés en moins-values, un examen dossier par dossier est mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres.

1.1.2.5 - Provision pour risque d'exigibilité

Selon l'article R331.5.1 du Code des Assurances, la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R332.20 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Une moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R332.20 est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon les règles prévues à l'article R332.20.1. Cette provision est considérée par le Code des Assurances comme faisant partie des provisions techniques. Elle est inscrite au passif du bilan.

Le calcul de la provision pour risque d'exigibilité a été fait conformément à l'article 4 du décret n° 2028-1437 du 22 décembre 2008 :

- Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date.
- Pour les actions de SICAV et les parts de FCP, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date.
- Pour les autres placements, la valeur retenue est la valeur de réalisation établie selon l'article R332-20-1.

Lorsque l'entreprise, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité, la dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value nette globale. Néanmoins, l'article R335-5-4 prévoit un étalement jusqu'à huit exercices consécutifs.

Montant de la provision au 31 décembre 2009 : NÉANT.

1.1.3 - CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement :

- les soldes débiteurs des comptes sociétaires,
- les cotisations à annuler.

1.1.4 - AUTRES ACTIFS

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| - équipements techniques | 20 ans linéaire |
| - agencements | 10 ans linéaire |
| - matériel transport | 4 à 5 ans linéaire |
| - matériel informatique | 1 à 5 ans linéaire |
| - matériel de bureau | 5 ans linéaire |
| - mobilier | 10 ans linéaire |

Conformément aux dispositions comptables prévues dans le règlement CRC n° 2002-10, complété par les avis CNC : 2002-07 du 27 juin 2002, n° 2002-12 du 22 octobre 2002, n° 2003 E du 9 juillet 2003, n° 2003 F du 5 décembre 2003 et l'instruction 4A 13-05 n° 213 du 30 décembre 2005, la Société a mis en place, à compter du 1er janvier 2005, les nouvelles règles d'amortissements et de dépréciation des actifs en appliquant la méthode rétrospective.

1.1.5 - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Frais d'acquisition reportés

Conformément aux dispositions comptables prévues au Code des Assurances, la société a inscrit à l'actif la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice, diminuée des commissions nettes reçues des filiales.

1.1.6 - CAPITAUX PROPRES

1.1.6.1 - Réserve de capitalisation

Dans le poste «Autres Réserves» figure, conformément au Code des Assurances, la réserve de capitalisation. Celle-ci est destinée, en cas de vente de valeurs évaluées selon l'article R 332-19, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs comprises dans l'actif et à la diminution de leur revenu.

1.1.6.2 - Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au Compte de Résultat selon le même rythme que la constatation de l'amortissement de l'immobilisation subventionnée.

1.1.7 - PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du Bilan.

1.1.7.1 - Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations (soit le 1er avril).

Cette provision est calculée, d'une part en fonction du nombre de jours entre la date de clôture et la date d'échéance des contrats et, d'autre part, en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

1.1.7.2 - Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier, ou selon des méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres. La provision de frais de gestion estimée sur l'exercice est déterminée en fonction des frais de règlement des sinistres réellement observés sur l'exercice selon des méthodes statistiques.

1.1.7.3 - Prévision de recours

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur les sinistres non clos.

Cette provision est évaluée distinctement de la provision pour sinistres à payer (article R 331-15) en comparant les montants de trois méthodes :

- méthode 1 : moyenne des recours encaissés sur les cinq derniers exercices,
- méthode 2 : estimation à partir des triangles de recours encaissés cumulés observés sur le passé,
- méthode 3 : pour les accidents corporels de la circulation, évaluation par les gestionnaires.

Depuis 2007, la prévision de recours retenue correspond désormais à la moyenne des montants issus des trois méthodes.

1.1.7.4 - Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux charges exceptionnelles relatives aux opérations garantissant : les risques de catastrophes naturelles, les risques tempêtes, les risques d'attentats, le risque décès, ainsi que le risque lié à l'application des conventions APPN et AIR FRANCE pour les pertes de licence des navigants de l'aviation civile.

1.1.7.5 - Autres provisions techniques

a) Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle probable des engagements de l'entreprise afférents aux rentes responsabilité civile (RC) et contractuelles. Elle est déterminée conformément aux articles A 331-1-2, A331-10, A 331-22 du Code des Assurances.

Les rentes d'invalidité RC sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux d'actualisation de 60 % du TME, plafonné à 3,5 % : pour l'exercice 2009, le taux retenu s'établit à 2,17 %.

Les rentes d'invalidité contractuelles sont évaluées avec la table réglementaire de maintien en invalidité du BCAC, prolongée au-delà de 60 ans par les tables prospectives TGF/TGH 05, et un taux d'actualisation égale à 75 % du TME, plafonné à 4,5 % : pour l'exercice 2009, le taux retenu s'établit à 2,72 %.

Les rentes décès (RC et contractuelles) sont évaluées avec les tables prospectives TGF/TGH05, et un taux d'actualisation fixé conformément à la réglementation (60% du TME apprécié à la date de survenance du décès, avec règle des pas de 0,25 % et plafonnement à 3,5 %) : pour les rentes consécutives aux décès survenus en 2009, le taux retenu s'établit à 2,25 %.

b) Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est déterminée sur la base des sinistres et des frais d'administration susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et couverts par des contrats conclus avant cette date, dans la mesure où leur montant excède la provision pour cotisations non acquises et les cotisations exigibles aux dits contrats. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité, observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1.

c) Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Conformément à l'article R 331-5-1, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements soumis aux règles de l'article R 332-20, la com-

pensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable des placements et leur valeur de réalisation, fait apparaître une moins-value latente nette (cf. infra Placements).

1.1.8 - INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE ET DE TAUX

Conformément à l'article R332-47 du Code des Assurances relatif aux instruments liés à une dette financière, la Macif avait contracté en 2005, dans le cadre de l'opération Émission d'emprunt TSDI, trois swaps de taux, et trois nouveaux en 2009. Les diverses modalités sont précisées en chapitre II 7.2.

Par ailleurs, de façon indirecte, certains OPCVM utilisent des produits dérivés pour leur gestion. Ces produits ne sont jamais utilisés pour investir avec un effet de levier. Un suivi quotidien est réalisé par les sociétés de gestion.

1.2 - COMPTE DE RÉSULTAT

1.2.1 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS ET ALLOUÉS

Pour les sociétés d'assurance non-vie, le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques qui figurent dans le Compte de Résultat Technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le Compte de Résultat non Technique.

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du Compte de Résultat non Technique au Compte de Résultat Technique, la part des produits nets de placement alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres, les provisions pour risques et charges et les provisions techniques nettes.

1.2.2. - CHARGES PAR DESTINATION

Les frais généraux sont présentés par destination, conformément aux exigences du plan comptable des assurances. Ces destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du «terme», commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages),
- Autres charges techniques (charges de Direction Générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

1.2.2.1 - Imputation directe sans application des clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination.

Un compte de charge par nature correspond à une seule destination.

1.2.2.2. - Affectation selon le code d'activité des salariés

Cette méthode d'imputation résulte de l'attribution à l'ensemble des salariés de la Macif d'un code destination. Sont principalement concernés par cette affectation, tous les frais de personnel et autres charges rattachées.

Le traitement est effectué mensuellement à partir du programme de paie.

1.2.2.3 - Imputation indirecte des autres frais généraux

Cette dernière méthode regroupe tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes présentées ci-dessus.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition qui reposent sur la notion de poste de travail.

La moyenne de cette répartition aux destinations pour la Macif France entière, s'établit ainsi pour l'exercice 2009 :

- Frais de règlement des sinistres	36.86 %
- Frais d'acquisition	50.36 %
- Frais d'administration	3.84 %
- Charges de placement	0 %
- Autres charges techniques	8.94 %

En ce qui concerne les autres charges comptabilisées par la Macif et issues d'autres entités juridiques, leur affectation a été la suivante :

- les charges provenant du GIE MACIF MUTAVIE FINANCES constituent dans leur intégralité des charges de placement,
- les charges provenant du GIE MACIF MUTAVIE ASSURANCES VIE sont ventilées selon l'affectation précise des salariés du GIE.

1.3 - HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés, selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur les éléments hors Bilan.

2 - CHANGEMENTS DE MODALITÉS D'ESTIMATION ET INCIDENCES SUR LES COMPTES 2009

En conformité avec les dispositions de l'avis n° 2002-F du 18 décembre 2002 du Comité d'Urgence du CNC, la valeur d'inventaire des investissements actions cotées a été déterminée à l'inventaire 2009, non plus selon leur valeur de marché, mais selon une valeur recouvrable de ces placements à l'horizon de détention envisagé.

Cette valeur recouvrable est obtenue en capitalisant la valeur de marché au 31 décembre 2009 à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements ; celui-ci dépendant de la durée moyenne de règlement des passifs.

Sur le calcul de la provision durable, l'impact net de cette nouvelle règle est de + 4 738 K€ au niveau du résultat.

Sur le calcul de la provision d'exigibilité, l'impact de cette nouvelle règle est nul.

Pour la mise en œuvre du calcul de provisionnement pour dépréciation durable sur les investissements en actions cotées avec une valeur recouvrable, il doit être fixé un taux de recouvrement. Il s'agit du taux moyen de progression des actifs placés en actions sur une période longue.

Pour déterminer ce taux, il a été décidé de prendre un taux «sans risque», taux d'actif obligataire à long terme considéré comme très peu risqué (emprunt d'État ou taux de swap) et d'y ajouter une prime de risque, celle constatée en moyenne de façon prudente sur des actions par rapport à ce taux sans risque ce qui a conduit à retenir un taux de 7 %.

Quant à l'horizon de détention, il est fixé à 3 ans pour la Macif qui correspond à une durée de cohérence avec celle du passif.

Cette valeur n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention, sauf cas exceptionnel ou connaissance d'un élément objectif nouveau de nature à modifier substantiellement les hypothèses retenues pour la valorisation.

3 - FAITS SIGNIFICATIFS

3.1 – ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

Durant le 1^{er} semestre 2009, divers événements climatiques d'ampleur ont engendré une sinistralité exceptionnelle notamment sur les branches d'assurance Dommages aux biens (habitation et automobile). La charge sinistre brute de réassurance et hors règlements commerciaux représente un total de 165 700 K€. La réassurance est intervenue pour un montant global de 100 000 K€. C'est donc un solde net de 65 700 K€ qui reste en charge de la Mutuelle au 31.12.2009.

3.2 – VARIATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DE RENTES

Les provisions mathématiques de rentes ont enregistré une forte variation compte tenu notamment de la baisse significative du TME (taux moyen des emprunts d'État) de -0,65 % durant l'année 2009 passant de 4,27 % au 31 décembre 2008 à 3,62 % au 31 décembre 2009. L'impact de la baisse du TME sur la variation de provisions mathématiques représente à lui seul une charge de 47 735 K€.

3.3 – PROVISIONS DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Conformément aux principes de dépréciation à caractère durable des placements financiers précisés précédemment au paragraphe 1.1.2.4 de l'annexe, les dotations nettes de reprises des provisions pour dépréciation durable constatées par la Macif sur l'exercice 2009 représentent un montant de 32 435 K€.

3.4 – DIVIDENDE MARSEILLE GRAND LITTORAL

Suite à la cession de l'actif immobilier des sociétés Marseille Grand Littoral et Lesseps Promotion intervenue en 2008, et qui avait généré une plus-value nette globale de 227 237 K€, l'Assemblée Générale de Marseille Grand Littoral a décidé de distribuer un dividende dans le courant du 1^{er} semestre de 129 830 K€, qui a été comptabilisé en « revenus des placements ».

3.5 – MUTAVIE – SOUSCRIPTION TSR

Afin de soutenir le développement et le financement de sa filiale MUTAVIE, la Mutuelle a souscrit en décembre 2009 (suite au remboursement de l'ancien) à un nouveau TSR rémunéré au taux de 4,74 % jusqu'à décembre 2014 à hauteur de 125 000 K€.

3.6 – CONTRÔLE FISCAL – CARRY BACK

En 2008, la Mutuelle avait fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2005 et 2006. Ces redressements notifiés non encore mis en recouvrement, vont faire l'objet pour partie de procédures contentieuses.

Néanmoins, la Macif a provisionné au 31.12.2009 l'ensemble de ces redressements bien que contestés et autres incidences (participation des salariés, impact sur exercices futurs des rehaussements des taux de taxe sur conventions d'assurance).

Ainsi, une provision globale de 43 171 K€ a été inscrite en charge exceptionnelle (dont 18 954 K€ au titre des conséquences sur les TCA des exercices ultérieurs).

Par ailleurs, du fait de la situation fiscale déficitaire du Groupe d'intégration fiscale Macif, il a été décidé d'opter pour le carry back afin de constater pour la fraction du déficit reporté en arrière en compensation des redressements de résultats soumis à l'IS, une créance globale de 12 343 K€.

3.7 – SGAM SFEREN

En décembre 2009, les trois partenaires Maif, Matmut et Macif ont constitué la Sgam Sferen.

L'exercice 2010 verra la concrétisation de ce partenariat avec d'une part l'obtention de l'agrément par le CEA, et d'autre part le lancement de plans d'actions.

4 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

4.1 – TEMPÊTE XYNTHIA

Le 28 février 2010 est caractérisé par la survenance d'une tempête majeure : la tempête Xynthia qui a traversé la France touchant les régions au nord d'une ligne Charente Maritime – Ardennes.

Cette tempête a produit de fortes vagues, conduisant des élévations importantes et brutales de la mer, frappant notamment les départements du littoral atlantique (Vendée, Charente Maritime).

A ce jour d'arrêtés des comptes, il est encore difficile d'apporter une estimation fiable du coût de cet événement.

4.2 – OBTENTION DE L'AGRÉMENT DE SFEREN PAR LE COMITÉ DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

Le comité des Entreprises d'Assurances s'est prononcé favorablement sur le dossier de constitution de la Sgam Sferen en donnant son agrément en date du 12 février 2010, conformément aux dispositions du code des assurances.

II. Informations complémentaires sur les postes du bilan

1 – ANALYSE DES VARIATIONS DE CERTAINS POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ

1.1 – POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ BRUT

(en milliers d'euros)

	Brut début d'exercice	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Brut fin d'exercice
Actifs incorporels	161 581	44 633	28 449	177 765
Terrains et constructions	447 058	82 428	135 662	393 824
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	726 805	230 268	15 361	941 712
TOTAL	1 335 444	357 329	179 472	1 513 301

1.2 – AMORTISSEMENTS, PROVISIONS DE CES ACTIFS

(en milliers d'euros)

	Amort. Prov. début d'exercice	Dotation Amort. Prov.	Reprise Amort. Prov.	Amort. Prov. fin d'exercice	Valeur nette bilan à la clôture
Actifs incorporels	95 173	10 276	81	105 368	72 397
Terrains et constructions	45 117	5 704	185	50 636	343 188
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	72 186	38 921	13 260	97 847	843 865
TOTAL	212 476	54 901	13 526	253 851	1 259 450

2 - AUTRES PLACEMENTS - VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

2.1 – POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ

(en milliers d'euros)

	Valeur brute fin d'exercice	Variation Amortissements et Provisions			31/12/N	Valeur nette au bilan
		01/01/N	Dotation	Reprise		
Autres placements	4 305 652	48 950	13 204	11 820	50 334	4 255 318
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	24 079	0			0	24 079
TOTAL	4 329 731	48 950	13 204	11 820	50 334	4 279 397

3 - ÉTATS DES PLACEMENTS

3.1 – ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PLACEMENTS

(en milliers d'euros)

	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur Réalisation
I- Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	393 824	343 188	555 794
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	855 811	747 494	1 233 206
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	374 734	360 794	368 334
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	700 925	699 798	704 588
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	3 270 706	3 209 117	3 274 266
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
6) Prêts hypothécaires	5 001	2 846	2 846
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
7) Autres prêts et effets assimilés	13 092	12 365	12 366
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	24 403	24 403	24 423
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	25 000	25 000	25 000
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
* Placements immobiliers			
* Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM			
* OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
* Autres OPCVM			
* Obligations et autres titres à revenu fixe			
11) Autres instruments financiers à terme			
* IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
* IFT stratégies de rendement			
* IFT autres opérations	1 636	0	7 554
12) Total des placements et des IFT, lignes 1 à 11, dont :	5 665 132	5 425 005	6 208 377
* total des placements	5 663 496	5 425 005	6 200 823
* total des IFT	1 636	0	7 554
Récapitulatif des placements par mode d'estimation			
a) dont :			
- placements évalués selon l'article R.332-19 et instruments financiers à terme rattachés ;	3 049 010	3 004 267	3 075 376
- placements évalués selon l'article R.332-20 et instruments financiers à terme rattachés ;	2 614 486	2 420 738	3 125 447
- placements évalués selon l'article R.332-5 et instruments financiers à terme rattachés ;			
- placements évalués conformément à l'article 28 du décret n°2004-342 du 21 avril 2004 ;			
- autres instruments financiers à terme.	1 636	0	7 554
b) dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous ;	5 373 630	5 142 293	5 758 040
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés ;			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire) ;	324	324	344
- valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France ;			
- Autres affectations ou sans affectation (y compris les IFT).	291 178	282 388	449 993
Les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature.			
dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1-1 :			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire) ;			
- autres valeurs.			
c) dont :			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	5 664 917	5 424 790	6 208 164
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE	215	215	213
II- Actifs affectables à la représentation des provisions techniques	648 985	648 985	648 985
(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			
IV- Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	309 047	309 047	309 047

3.2 - ÉTAT DES PLACEMENTS : AUTRES INFORMATIONS

(en milliers d'euros)

	Total		
a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »	Néant		
b) détail des terrains et constructions (valeurs nettes)	Total	Droits réels	Part des soc. Immobilières ou foncières non cotées
Immobilisations d'exploitation	0	0	0
Autres immobilisations	343 188	2 315	340 873
TOTAL	343 188	2 315	340 873
c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence du prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R332-19	Total		
	-27 436		

4 - ÉTAT DES ECHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

4.1 - CRÉANCES

(en milliers d'euros)

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Cotisations acquises non émises	10 990	10 990		
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	161 969	161 969		
Créances nées d'opérations de réassurance	84 082	84 082		
Personnel	5 048	5 048		
État, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	19 393	19 393		
Débiteurs divers	125 035	125 035		
Capital appelé non versé	0	0		
TOTAL	406 517	406 517		

4.2 - DETTES

(en milliers d'euros)

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5 618	5 618		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	19 495	19 495		
Dettes nées d'opérations de réassurance	14 178	14 178		
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit	54 983	54 983		
Titres de créances négociables par l'Entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	50	50		
Personnel	32 905	32 905		
État, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	48 331	48 331		
Créanciers divers	56 448	56 448		
TOTAL	232 008	232 008		

5 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

(1) Nom de la société	(2) Capital	(3) Capitaux propres autres que le capital	(4) Quote-part du capital détenue (%)	(5) Valeur comptable des titres détenus		(6) Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	(7) Montants des cautions et avals donnés par la société	(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	(9) Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	(10) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À PUBLICATION										
COMPAGNIE FONCIERE MACIF	27 000	3 799	100,00%	68 615	48 520	19 363		5 530	2 840	1 850
MACIFIN'	27 860		100,00%	21 960	21 960				(10 554)	
MACIF PARTICIPATIONS	11 400	1 165	100,00%	26 678	11 765	2 500			(792)	
SIEM	114 400	42 160	100,00%	147 054	147 054	3 665	49 968	29 387	1 022	
MACIFILIA	103 682	(17 064)	99,99%	126 739	126 739			125 633	(9 695)	
FONCIERE DE LUTECE	97 885	13 011	95,32%	83 837	83 837			16 576	4 592	1 166
MUTAVIE	46 200	470 260	95,02%	94 584	94 584			2 390 184	(40 305)	
MACIF ZYCIE	3 120	(3 590)	51,00%	3 951	2 387			1 131	(706)	
PARTISAGRES	7 500	(647)	78,57%	3 406	342	1 380			(47)	
A1 - FILIALES À PLUS DE 50%				576 824	537 188	26 908	49 968	2 568 441	(53 645)	3 016
OFI HOLDING	7 147	49 790	49,19%	26 589	26 589				750	
SAGRES	12 000	3 603	45,69%	6 035	3 461			37 471	(8 237)	
SOCRAM	70 000	16 727	33,60%	41 539	41 539			45 265	10 628	2 062
OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL	30 450	64 606	43,60%	41 794	39 656				(73)	687
DOMICOURS HOLDING	6 370	(75)	37,89%	2 414	2 414	2 235			102	
ALTIMA ASSURANCES	26 965	1 679	33,20%	15 717	8 358			13 486	(1 991)	
ATLANTIS	41 678	(4 661)	27,19%	14 288	8 900			34 033	(3 527)	
IMA	22 860	19 682	31,84%	10 847	10 847				(792)	
GCE ASSURANCES	61 996	92 593	25,00%	99 335	99 335			378 096	6 286	
SERENA	31 764	(27 861)	25,00%	9 081	0	1 250		24 204	(10 197)	
ATLANTIS VIDA	9 616	2 093	24,50%	2 354	2 354			36 345	491	
ESFIN	38 277	5 265	23,29%	10 136	10 136			0	298	
DV HOLDING	70 029	5 402	17,00%	53 346	53 346			2 926	7 276	
SYNETERISTIKI GENERAL	7 908	6 456	16,89%	2 177	2 177			42 315	618	
PALLAS EUROPEAN PROPERTY	14 842	(10 502)	13,78%	2 249	530				81	
OTEROM HOLDING	112 648	(96 427)	12,78%	15 008	0				(36 205)	
VIVIUM	128 826	13 710	7,07%	75 800	75 800			946 092	59 322	
A2 - PARTICIPATIONS (10 à 50%)				428 709	385 442	3 485	0	1 560 233	24 830	2 749
B - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE N'EXCÈDE PAS 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À PUBLICATION										
B1 - FILIALES FRANCAISES (ENSEMBLE)				3 162	2 013	25 444	0			130 591
B2 - FILIALES ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				21	21	101	0			0
B3 - PARTICIPATIONS FRANCAISES (ENSEMBLE)				5 965	5 788	3 350	0			0
B4 - PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				1 983	360	0	0			0
C - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
C1 - FILIALES FRANCAISES (ENSEMBLE)				453 247	412 462	52 352	49 968			133 607
C2 - FILIALES ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				126 760	126 760	101	0			0
C3 - PARTICIPATIONS FRANCAISES (ENSEMBLE)				308 993	360 650	6 835	0			2 749
C4 - PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				127 664	106 740	0	0			0

6 - PLACEMENTS ET OPÉRATIONS SE RAPPORTANT À DES ENTREPRISES LIÉES ET À DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)

Sociétés	Montant brut des parts détenues	Montant net des créances	Montant des dettes
ALTIMA ASSURANCES	15 717	341 (3)	3 453 (4)
ATLANTIS SERIE C	14 288		530 (4)
ATLANTIS VIE	2 356		
CAPA CONSEIL	78	0	
C.E.M.M	314	0	
DAMAN TUNISIE	93		
D'ARVA	723	0	22 (3)
DOMICOURS holding	2 414	2 235 (3)	
DV Holding	53 346		
ESFIN	10 136		
EURESA HOLDING	1 661		
G.C.E. ASSURANCES SA	99 335	2 155 (3)	
G.I.E. PARTENARIAT CEMM	1		
GIRONDE ET GASCOGNE	152	297 (3)	
GPIM	292	0	
IDMACIF (ex HDP)	1 037	925 (3)	215 (4)
IMA	10 847	2 534 (3)	
IMA GECOM	13	0	
INTER MUTUELLES HABITAT GIE	13	1 458 (3)	
IRIS SA	1 372		
IRIS ARMEMENT	915	0	
LE CHEQUE DOMICILE	359	145 (3)	
MACIF GESTION	531	116 (3)	
MACIFIN'	25 038	1 040 (3)	
MACIFILIA	126 739	2 335 (3)	216 (3)
		0	2 713 (4)
MACIF CONSEIL EURL	21	101 (3)	
MACIFIMO SAS	150	28 (3)	
MACIF MUTUALITE	0	10 000 (1)	
MACIF MUTAVIE ASSURANCES DE PERSONNES	1	178 (3)	276 (3)
MACIF MUTAVIE FINANCES	1	62 (3)	140 (3)
MACIF PARTICIPATIONS	26 678	2 500 (3)	
MACIF ZYCIE	3 951	47 (3)	0
MAUREL ET PROM	15 258		
MUTAVIE	94 584	125 000 (1)	0
		495 (3)	11 (4)
OFI HOLDING	26 589	5 220 (1)	
OFI PE COMMANDITE	30		
OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL (ex forinter)	41 794	5 000 (1)	
OFIVALMO PARTENAIRES	1 185		
OTEROM HOLDING	15 008		
PARTISAGRES	3 406	1 380 (3)	
QUALIDOM UES	12		
SAGRES	6 035		9 (4)
SECTA	1 555		
SERENA	9 081	0	
SIPEMI	457		
SOCRAM	41 539	1 (3)	
SOLASSUR	0	4 (4)	
SYNETERISTIKI GENERAL	2 177	45 (4)	
		1 500 (1)	
T.U.W	1 889	84 (4)	
VIVIUM	75 800		
TOTAL	734 970	165 226	7 585

(1) Obligations et T.P.; (2) Prêts; (3) Comptes courants investissement et fonctionnement; (4) Comptes courants avec les cédantes.

7 - PASSIFS SUBORDONNÉS

7.1 - PASSIFS SUBORDONNÉS

En avril 2005, la Macif a contracté un emprunt TSDI de 150 000 K€, dont les modalités sont les suivantes :

- Le TSDI est un titre subordonné perpétuel, les intérêts (4,625 % fixe pendant 10 ans, puis intérêt variable Euribor 3 mois + 2 % au-delà de 2015) sont cumulatifs avec une option de remboursement anticipé.

Par ailleurs, la prime d'émission assortie est amortie sur 10 ans.

(en milliers d'euros)

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs subordonnés	153 117	3 117		150 000
TOTAL	153 117	3 117	0	150 000

7.2 - SWAPS DE TAUX

Pour couvrir l'émission du TSDI MACIF d'avril 2005, 3 swaps de taux identiques d'un montant respectif de 50 000 K€ ont été contractés avec 3 établissements financiers différents selon les conditions suivantes :

Échange d'un taux fixe payé de 4,625 % sur les 10 premières années en taux variable EURIBOR + 1,0025 %.

En décembre 2009, 3 nouveaux swaps de taux de 50 000 K€ ont été contractés avec les 3 établissements financiers précédents selon les conditions suivantes :

Échange d'un taux variable payé de EURIBOR sur les 5 prochaines années en taux fixe de 2.61 %.

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 et à l'avis du CNC n° 2002-10 du 22 octobre 2002, relatifs aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance, la Macif a effectué cette opération dans le cadre d'une stratégie de rendement. Le produit net constaté sur l'exercice 2009 est de 2 862 K€.

La Mutuelle a retenu la méthode « simplifiée » (utilisation du coupon couru) pour apprécier l'ensemble des flux à la clôture.

Enfin, il est précisé que la valeur globale des 6 swaps au 31 décembre 2009 est de 7 554 K€ nette des coupons courus.

8 - COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Non applicable.

9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	Solde à l'ouverture	Affectation Résultat Exercice N-1	Augmentation	Diminution	Résultat de l'exercice	Solde à la clôture
Fonds d'établissement *	206 723		4 645			211 368
Réserve de sécurité	580 000	39 000				619 000
Réserve spéciale de PVCT	0					0
Réserve remboursement emprunt fonds établissement	0					0
Réserve de capitalisation	158 595		32 607			191 202
Autres réserves	6 098					6 098
Écart dépréciation durable	0					0
Report à nouveau	4 623	-4 195				428
Résultat	34 805	-34 805			44 609	44 609
Subventions d'investissement	0					0
TOTAL	990 844	0	37 252	0	44 609	1 072 705

*Droits d'adhésion perçus sur les nouveaux sociétaires.

10 - DÉTAIL DES ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Amortissement provision	Montant net
Frais d'établissement			0
Frais de recherche et de développement			0
Fonds de commerce	57 662	57 662	0
Autres actifs incorporels	120 102	47 706	72 396
TOTAL	177 764	105 368	72 396

11 - PROVISION POUR RISQUES EN COURS

(en milliers d'euros)

	Montant à l'ouverture	Dotation ou Reprise	Montant à la clôture
Montant de la provision pour risques en cours	54 600	9 000	63 600
TOTAL	54 600	9 000	63 600

12 - PROVISION POUR SINISTRES - RECOURS À ENCAISSER

(en milliers d'euros)

	Total
a) Montant des recours à encaisser déduits des provisions pour sinistres à payer	346 408
	Total
b) Différence entre le montant des provisions inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler et le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs ajouté aux provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres	177 093

c) Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire 2007	Exercice de survenance		
	2005	2006	2007
Règlements	1 760 940	1 685 348	1 284 394
Provisions	363 347	489 914	946 241
TOTAL SINISTRES	2 124 287	2 175 262	2 230 635
Primes acquises	2 575 724	2 571 699	2 621 327
Pourcentage sinistres/primes acquises	82,47%	84,58%	85,10%

Année d'inventaire 2008	Exercice de survenance			
	2005	2006	2007	2008
Règlements	1 821 118	1 786 424	1 722 205	1 283 777
Provisions	292 418	382 206	485 710	990 253
TOTAL SINISTRES	2 113 536	2 168 630	2 207 915	2 274 030
Primes acquises	2 575 755	2 570 894	2 591 329	2 685 273
Pourcentage sinistres/primes acquises	82,06%	84,35%	85,20%	84,69%

Année d'inventaire 2009	Exercice de survenance				
	2005	2006	2007	2008	2009
Règlements	1 862 814	1 848 621	1 824 240	1 728 249	1 460 042
Provisions	236 736	304 614	353 488	524 913	1 003 854
TOTAL SINISTRES	2 099 550	2 153 235	2 177 728	2 253 162	2 463 896
Primes acquises	2 575 724	2 571 699	2 599 709	2 643 898	2 689 852
Pourcentage sinistres/primes acquises	81,51%	83,73%	83,77%	85,22%	91,60%

13 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

13.1 - ACTIFS AVEC CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Néant.

13.2 - SOLDE NON AMORTI CORRESPONDANT À LA DIFFÉRENCE ENTRE LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU ET LE PRIX DE REMBOURSEMENT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ÉMIS PAR L'ENTREPRISE

Néant.

13.3 - DÉTAIL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Détail	Montant net à la clôture
Intérêts et loyers acquis non échus		69 645
Intérêts courus non échus (nets)	69 645	
Frais d'acquisition reportés		85 013
Frais d'acquisition reportés	85 013	
Autres comptes de régularisation actif		19 145
Frais d'acquisition Immeubles à répartir	0	
Différence sur prix de remboursement à recevoir	12 014	
Charges payées d'avance	7 030	
Réévaluation écarts de conversion actif	101	
Charges à étaler sur plusieurs exercices	0	
TOTAL ACTIF		173 803

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Détail	Montant net à la clôture
Comptes de régularisation passif		53 753
Amortissement de différence prix remboursé	53 459	
Produits perçus ou constatés d'avance	21	
Réévaluation écarts de conversion passif	273	
TOTAL ACTIF		53 753

13.4 - DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	3 997	46 085	745	49 337
Provisions perte de change	223	172	223	172
Autres provisions pour risques	14 194	913	8 789	6 318
Provision Indemnités fin de carrière	0			0
Amortissements dérogatoires	22 790	4 801	0	27 591
TOTAL	41 204	51 971	9 757	83 418

Conformément au plan comptable assurance, le compte « Amortissements dérogatoires » figure dans le poste provision pour risques et charges. Le compte « Amortissements dérogatoires » a été mouvementé afin de traiter selon les dispositions fiscales en vigueur, la faculté d'amortir sur une durée de 12 mois, les dépenses d'investissements informatiques, notamment en matière de production immobilisée.

13.5 - ACTIFS ET PASSIFS EN DEVICES - DIFFÉRENCE DE CONVERSION

(en milliers d'euros)

	Écart de conversion	
	Passif	Actif
Différence de conversion Passif	101	
Différence de conversion Actif		273
TOTAL	101	273

14 - DÉTAIL DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)

	Exercice N	Dont engagements à l'égard des :		
		Dirigeants	Entr. Liées	Participations
Engagements reçus	313 756	0	1 228	0
Engagements donnés	316 514			
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	129 076	0	29 647	99 349
Titres et autres actifs avec engagement de revente	0			
Autres engagements sur titres et actifs	82 705	0	10 000	0
Autres engagements donnés	104 733	0	0	24 000
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	309 047	0	0	0
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou substitution				
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				
Autres valeurs détenues pour compte de tiers				
Engagements sur IFT, stratégies d'investissement ou de désinvestissement				
Engagements sur IFT, stratégies de rendement	300 000	0	0	0

	Détail	Exercice N
Engagements reçus		313 756
Engagements sur instruments financiers : swap de taux à recevoir suite à l'emprunt TSDI	300 000	
Garantie accordée par MATMUT sur CA ADI et GEA	2 500	
Caution solidaire du Crédit Coopératif pour la Fondation MACIF	10 028	
Intérêts à recevoir de MUTAVIE sur obligations DV HOLDING	1 228	
Engagement sur titres VIVIUM : engagement de rachat par P & V dans le cadre d'une promesse unilatérale d'achat à 8 ans à 7%		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		129 076
Caution SIEM Immeuble Pernet à PARIS	49 968	
Caution CAPA Conseil sur emprunt BP et CA	381	
Caution à l'acheteur de Marseille Grand Littoral et Lesseps Promotion jusqu'en 2012	25 000	
Garantie autonome à 1er demande OFI HOLDING	15 000	
Garantie MUTAVIE concernant les obligations OFI HOLDING	9 000	
Garantie MUTAVIE pour dossier DV HOLDING	29 647	
Contre Garantie au crédit coop pour dossier enercoop	80	
Autres engagements sur titres et actifs		82 705
Engagements sur FCP à risque	59 102	
Engagement donnés sur achats de titres - Titres participatifs Macif Mutualité	10 000	
Engagements donnés à la Fondation jusqu'en 2013	10 028	
Engagements donnés à FONCIERE DE BAGAN pour participation au capital	2 500	
Engagements donnés à COOPEST pour l'achat de 1000 Obligations SENIOR E et 75 Obligations MEZZANINE D	1 075	
Acquisitions de titres en 2008 avec clause de révision de prix : - GCE Assurance, le prix d'achat pourra être augmenté ou diminué par un ajustement de prix par rapport à la valeur de la Société dans 3 ans. A contrario, MACIF bénéficie d'une garantie de valeur donnée par le vendeur sous forme de réduction de prix ; - SOCRAM, la CNCE a porté sa participation à 33.42%. La MACIF a ramené sa participation à 33.60%. Le prix relatif à la cession des titres réalisée pourra être augmenté ou diminué par un ajustement de prix par rapport à la valeur de la société dans 3 ans pouvant faire l'objet d'une remise de prix au profit de l'acquéreur. En outre, les vendeurs ont donné une garantie de valeur à l'acquéreur sous forme d'une réduction de prix.		
Autres engagements donnés		104 733
Indemnités de fin de carrière sur effectif au 31 déc. 2009	66 147	
Régime retraite complémentaire	4 920	
Dettes et engagements sur GIE MMAV, MMF, CAMPUS MACIF, MMG	7 827	
Engagements Dossier BANSALÉASE	24 682	
Engagements sur EIFFAGE Construction	1 157	
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs		309 047
Portefeuilles titres des réassureurs au 31 déc. 2008	309 047	
Engagements sur IFT, stratégies de rendement		300 000
Engagements sur instruments financiers : swap de taux à donner suite à l'emprunt TSDI	300 000	
Engagements de la Macif à la Banque de France		
Engagements de management non valorisables de la Macif à la Banque de France pour le Groupe OFI		

III. Informations complémentaires sur le compte de résultat

1 - PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

(en milliers d'euros)

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des participations		9 232	9 232
Revenus des placements immobiliers		134 943	134 943
Revenus des autres placements	575	161 651	162 226
Autres revenus financiers		556	556
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	575	306 382	306 957
TOTAL FRAIS FINANCIERS		18 759	18 759

2 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES NON-VIE PAR CATÉGORIE

(en milliers d'euros)

OPÉRATIONS TECHNIQUES NON-VIE (catégories 20 à 39)	Dommages corporels cont. Indiv. (Cat. 20)	Automobile R.C. (Cat 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Dom. aux biens particuliers (Cat.24)
Primes acquises	218 554	687 509	971 615	534 759
Primes	221 173	679 016	972 124	541 251
Variation des primes non acquises	2 619	-8 493	508	6 492
Charges des prestations	145 113	692 098	805 819	544 066
Prestations et frais payés	78 572	598 543	783 340	549 120
Charges des provisions pour prestations et diverses	66 542	93 555	22 479	-5 054
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	73 441	-4 588	165 796	-9 307
Frais d'acquisition	17 803	136 256	140 285	53 828
Autres charges de gestion nettes	7 742	29 549	42 919	25 499
B - CHARGES D'ACQUISITION	25 545	165 804	183 204	79 328
Produits des placements	28 881	127 029	16 792	31 476
Participation aux résultats	1 122			
C - SOLDE FINANCIER	27 758	127 029	16 792	31 476
Part des réassureurs dans les primes acquises	5 937	10 333	16 107	45 303
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises				
Part des réassureurs dans les prestations payées	2 873	22 524	11 428	54 847
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées				
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-111	20 273	13 575	17 187
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer				
Part des réassureurs dans les participations aux résultats				
Commissions reçues des réassureurs	927	0	0	2
D - SOLDE DE RÉASSURANCE	-2 248	32 464	8 896	26 733
RÉSULTAT TECHNIQUE	73 407	-10 899	8 280	-30 425
HORS-COMPTÉ :				
Provisions pour PNA (clôture)	54 926	167 069	242 090	135 221
Provisions pour PNA (ouverture)	52 307	175 562	241 581	128 728
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	212 575	2 300 688	122 048	505 594
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	173 425	2 264 507	99 569	523 711
Autres provisions techniques (clôture)	382 457	564 706	9 539	38 398
Autres provisions techniques (ouverture)	353 943	507 332	9 539	25 335

Dom. aux biens profession. (Cat.25)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)	R.C. Générales (Cat. 28)	Protection Juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Transports (Cat. 34)	Acceptations (non-vie) (Cat. 39)	LPS	Total
36 106	71 080	0	20 792	100 438	8 945	5 709	681	2 656 189
36 006	71 469	0	20 785	101 647	8 897	5 853	681	2 658 903
-100	389	0	-7	1 209	-48	144	0	2 714
24 915	50 312	-230	19 561	118 889	7 250	10 785	651	2 419 228
25 382	68 491	516	21 588	120 412	7 759	6 512	874	2 261 110
-467	-18 179	-746	-2 027	-1 524	-509	4 272	-223	158 118
11 191	20 769	230	1 231	-18 451	1 695	-5 076	30	236 961
5 748	0	0	984	0	1 157	0	0	356 061
1 544	3 107	8	1 074	0	407	284	87	112 219
7 292	3 107	8	2 058	0	1 564	284	87	468 280
2 491	3 902	184	1 781	0	428	1 046	7	214 017
								1 122
2 491	3 902	184	1 781	0	428	1 046	7	212 894
3 079	48 755	0	0	0	31	0	0	129 547
951	37 096	0	0	0	0	0	0	129 719
118	-7 768	0	0	0	0	0	0	43 275
0	0	0	0	0	0	0	0	929
-2 011	-19 427	0	0	0	-31	0	0	44 376
4 379	2 138	406	953	-18 451	527	-4 314	-50	25 951
8 678	20 461	0	5 111	24 904	2 170	1 432	0	662 060
8 778	20 072	0	5 118	23 695	2 218	1 288	0	659 347
44 134	167 012	3 528	31 657	12 636	6 627	22 970	31	3 429 500
44 687	173 597	4 274	33 684	8 960	6 836	18 698	254	3 352 203
100	5 511	0	0	3 100	0	0	0	1 003 811
14	17 105	0	0	8 300	300	0	0	921 868

3 - DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 – CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)

	Total
Salaires	307 656
Pensions de retraite	3 031
Charges sociales	132 845
Autres frais de personnel	10 081
TOTAL	453 613

3.2 - COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

	Total
Commissions afférentes aux opérations assurance directe	Néant
TOTAL	0

3.3 – VENTILATION DES PRIMES BRUTES ÉMISES

(en milliers d'euros)

	Total
France	2 658 221
U.E.	681
Hors U.E.	
TOTAL	2 658 903

3.4 – ENTRÉES ET SORTIES DU PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)

	Total
Entrées et sorties du portefeuille	Néant
TOTAL	0

3.5 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 771 K€.

4 - DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION FISCALE

Néant.

5 - INFORMATIONS SUR LA SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

(en milliers d'euros)

	Déductions - Réintégrations fiscales			Impôts (*)
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	
Charges non déductibles temporairement	4 158	-113	4 045	1 392
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	-43 479	39 987	-3 492	1 202
TOTAL	-39 321	39 874	553	2 594

(*) Selon taux d'impôts en vigueur au 31.12.2009

6 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)

	Avant I.S.	I.S.	Après I.S.
Opérations ordinaires	37 828		37 828
Opérations exceptionnelles	-3 023	20 069	17 046
TOTAL	34 805	20 069	54 874

Le groupe MACIF est régi selon les principes de neutralité définis par l'Administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales intégrées versent à la Macif, société intégrante, le montant d'impôts dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale. La société intégrante conserve donc les économies d'I.S. générées du fait de l'existence du groupe fiscal.

Au 31 décembre 2009, le groupe MACIF a opté pour le Carry Back.

7 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES

7.1 – PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

Néant.

7.2 – PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

	Produits	Charges
Produits		
Reprise des amortissements dérogatoires	0	
Autres produits exceptionnels divers	6 253	
Produits sur cessions d'immobilisations	85	
Utilisation ou reprise de provision pour dépréciations except.	8 416	
Charges		
Valeurs comptables des immobilisations corporelles autres que les immeubles cédés		68
Subventions exceptionnelles accordées		6 266
Amendes, Pénalités		0
Autres charges exceptionnelles diverses		564
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles		47 195
Dotations aux amortissements dérogatoires		4 801
TOTAL	14 754	58 894

IV. Autres informations significatives

1 - CONSOLIDATION

La Société Macif 2 & 4, rue Pied-de-Fond à NIORT, présente les comptes consolidés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes sociaux ainsi établis.

2 - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

2.1 - EFFECTIF MOYEN EN PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Nombre
Non cadres	5 110
Cadres	2 559
TOTAL	7 669

Ces chiffres concernent uniquement le personnel directement salarié par la Mutuelle. La Macif est également membre de deux GIE qui lui réalisent une partie de ses travaux (Finance, Assurances de Personnes).

2.2 - RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

(en milliers d'euros)

	Total
Indemnisation des membres des organes d'administration	277
Indemnisation des membres des organes de direction*	

*Conformément à l'article 24,18 du décret du 29 novembre 1983, dans un souci de discrétion, cette information n'est pas fournie.

2.3 - AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

Néant.

4.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

MACIF

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
2-4 rue Pied-de-Fond
79037 NIORT CEDEX 9

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

SAS PARTENAIRES CONSEILS

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
18, rue du 24-Février - B.P. 162
79006 NIORT CEDEX

Michel AIMÉ

Commissaire aux Comptes
Technopole Venise Verte
Avenue Salvador Allende – Voie Euclide
79024 NIORT CEDEX 9

Membres de la Compagnie Régionale de POITIERS

MACIF

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Macif, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des données et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement dans les modalités d'estimation de la provision pour dépréciation durable tel que présenté à la note 1-2 de l'annexe.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise économique et financière persistante a conduit la Macif à porter une attention particulière à la préparation de ses comptes notamment au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la mutuelle, nous avons été conduits à examiner la régularité du changement décrit à la note I-2 de l'annexe relatif au calcul des provisions pour dépréciation durable des investissements en actions cotées.

Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente d'une part, avec l'intention de détention de ces titres par la mutuelle, d'autre part, avec sa capacité à les conserver. Nous avons examiné, en tant que de besoin, les données et les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable et la documentation préparée dans ce cadre par la mutuelle. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et à la présentation qui en a été faite.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre mutuelle, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en va ainsi des provisions techniques et mathématiques destinées à couvrir les engagements réglementés à l'égard des sociétaires, et dont les modalités d'évaluation sont décrites à la note I-1.1.7 de l'annexe. Nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la mutuelle et de son expérience. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux délégués sur la situation financière et les comptes annuels.

Niort, le 26 avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

S.A.S. PARTENAIRES CONSEILS
Laurent Du SORBIER

Michel AIMÉ



Rapport spécial

des commissaires
aux comptes sur les
conventions
réglementées

MACIF

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
2-4 rue Pied-de-Fond
79037 NIORT CEDEX 9

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

SAS PARTENAIRES CONSEILS

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
18, rue du 24-Février - B.P. 162
79006 NIORT CEDEX

Michel AIMÉ

Commissaire aux Comptes
Technopole Venise Verte
Avenue Salvador Allende – Voie Euclide
79024 NIORT CEDEX 9

Membres de la Compagnie Régionale de POITIERS

MACIF

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

1 - Garantie de remboursement d'obligations DV Holding

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 29 janvier 2009.

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

MM. ANDRECK, CARRAT, COLIN, CREPEL, DIALLO, PRIEUR et WEBER.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Garantie de remboursement accordée par MACIF à MUTAVIE pour 15 millions d'obligations DV Holding pour un montant maximum de 15 millions d'euros plus les intérêts courus, moyennant le paiement par MUTAVIE d'une rémunération fixée à 100pb.

Le produit de l'exercice s'élève à 164 000 € en faveur de votre mutuelle.

2 - Augmentation du capital social de la société MACIF ZYCIE

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 29 septembre 2009.

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

Mme WEINSTOCK et M. CREPEL.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Souscription de la Macif à l'augmentation de capital de MACIF Zycie d'un montant de cinq (5) millions de zlotys polonais (soit environ 1,2 million d'euros).

3 - Garantie à première demande et garantie de liquidité au Groupe OFI

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 29 septembre 2009.

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :

M. ANDRECK.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Le Conseil d'administration a autorisé la Macif à donner :

- une garantie à première demande, jusqu'à une durée expirant au plus tard le 30 mars 2014, à hauteur d'un montant de neuf (9) millions d'euros dans le cadre de la reprise par OFI Holding (ex OFI INSTIT) du prêt consenti par Calyon à OFI RES pour l'acquisition des titres OFI ASSET MANAGEMENT,
- une garantie de liquidité à OFI Holding, à l'échéance de remboursement et au plus tard à la date effective de remboursement des obligations participantes souscrites par les salariés actionnaires d'OFI RES ayant cédé leurs actions à OFI Holding, la trésorerie nécessaire pour permettre le remboursement de ces obligations, dans la limite d'un montant de quatorze (14) millions d'euros.

4 - Engagement de la Macif dans le cadre de la mise en place d'Ofi Investment Solution

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 29 septembre 2009.

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :

M. ANDRECK.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Dans le cadre de la mise en place par le groupe OFI d'une structure appelée OIS (Ofi Investment Solution), ayant pour activité l'intermédiation, le CECEI demande à la Macif une lettre l'engageant à :

- conserver la participation détenue indirectement dans OFI Asset Management et à consulter, pour autorisation préalable, les autorités bancaires en cas de projet de cession ou de réduction de ses participations,
- exercer, via OFI Asset Management, une surveillance sur la gestion d'OIS afin que cet établissement soit en mesure de respecter la réglementation,
- fournir à OFI Asset Management le soutien financier nécessaire de manière à ce que cette dernière soit en mesure d'apporter à OIS les moyens financiers adéquats.

5 - Abandon de créances de MACIF à CAPA Conseil

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 5 novembre 2009.

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :

M. ANDRECK.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Le Conseil d'administration a autorisé, sous condition suspensive de la signature d'un accord de reprise de l'activité exercée par CAPA Conseil par un repreneur :

- la cession des titres détenus par la Macif dans CAPA Conseil pour le prix symbolique de 1 (un) euro,
- la Macif à consentir à CAPA Conseil un abandon total de sa créance, soit un montant de 840 975 euros et, le cas échéant, à signer une convention ayant pour objet cet abandon.

6 - Augmentation du capital social de la société MACIFIN'

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 15 décembre 2009.

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

MM. CARRAT, CARROBOURG, DIALLO, COUSIN et THEBAULT.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Souscription par la Macif à l'augmentation de capital de la société MACIFIN', à hauteur de 7 900 716 euros, dont 2 millions d'euros libérés immédiatement et le solde en 2010.

7 - Réorganisation du pôle gestion d'actifs de la Macif

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 15 décembre 2009.

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

MM. ANDRECK, MAERTEN, VILLEMUS.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Dans le cadre de la restructuration du pôle gestion d'actifs de la Macif, le Conseil d'administration a autorisé :

- la conclusion d'un avenant à la convention de gestion liant la Macif au GIE MMF,
- la conclusion d'un mandat de gestion d'actif pour compte de tiers liant la Macif et Macif Gestion.

8 - Souscription de la Macif à l'émission de TSR de MUTAVIE

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 15 décembre 2009.

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

MM. ANDRECK, CREPEL, CARRAT, COLIN, DIALLO et THEBAULT.

NATURE, OBJET ET MODALITÉS :

Souscription par la Macif aux TSR (Titres Subordonnés Remboursables) émis par MUTAVIE à hauteur de 125 millions d'euros, étant précisé que les éléments de rémunération seront fixés par le Président du Directoire de MUTAVIE sur délégation du Directoire, le jour de l'émission.

Le directoire de MUTAVIE a fixé le taux de rémunération à 4,74 % pour cette opération réalisée le 24 décembre 2009.

9 - Convention de rémunération d'un administrateur pour une mission temporaire

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration des 20 et 21 avril 2010, pour régularisation.

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :

M. MASSERET.

NATURE ET OBJET :

Votre conseil d'administration a confié à M. MASSERET, administrateur jusqu'à l'assemblée générale du 21 juin 2009, une mission exceptionnelle destinée à permettre à la Macif d'investir en partenariat le marché de l'assurance en Algérie.

MODALITÉS :

Au titre de ses interventions, M. MASSERET a facturé et encaissé en 2009 :

- 26 500 € HT soit 31 642,06 € TTC pour le 2nd semestre 2008,
- 26 550 € HT soit 31 701,76 € TTC pour le 1^{er} semestre 2009.

Cette facturation, n'étant pas conforme au prix de journée, fait l'objet de régularisation à valoir sur les facturations à venir.

Les frais de déplacements et débours ont été remboursés en sus à l'euro-l'euro sur justificatifs.

II - CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 - Accord Cadre avec OFILVAMO

Votre mutuelle a conclu, en 2003, un accord cadre avec la société OFIVALMO. Cet accord « a pour objet de constituer le cadre général dans lequel les bénéficiaires pourront conclure des contrats d'application concernant la conception et la mise à disposition de services de distribution de produits financiers ».

L'accord est conclu pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

2 - Convention d'abandon temporaire des commissions de distribution avec MUTAVIE

DATE D'AUTORISATION :

Conseil d'administration du 2 décembre 2008.

ADMINISTRATEURS CONCERNÉS :

Messieurs ANDRECK, CARRAT, COLIN, CREPEL, DIALLO, PRIEUR et WEBER.

NATURE ET OBJET :

Afin de faire bénéficier les souscripteurs des contrats d'assurances vie d'un taux de rendement attractif de nature à les fidéliser et à susciter de nouvelles adhésions, la Macif renonce pour les exercices 2008 à 2010 à tout ou partie des commissions versées par MUTAVIE pour la distribution de ses produits d'assurances. Les modalités feront l'objet d'un avenant à la convention.

MODALITÉS :

La renonciation porte sur 50 % des commissions pour les exercices 2008 et 2010 ; elle est de 100 % pour 2009.

3 - Souscription de titres participatifs émis par MACIF-MUTUALITE

NATURE ET OBJET :

Votre conseil d'administration a autorisé la souscription d'un emprunt participatif de 20 millions d'euros émis par MACIF-Mutualité et réservé à votre mutuelle. Il s'agit pour MACIF-Mutualité d'augmenter ses fonds propres afin de respecter les contraintes réglementaires en matière de marge de solvabilité suite à la croissance rapide de l'activité.

Dans sa délibération du 16 décembre 2003, votre conseil d'administration a autorisé la souscription de 10 titres participatifs d'une valeur nominale d'un million d'euros, soit 10 M€, qui ont fait l'objet d'un versement le 29 décembre 2003 par votre mutuelle.

Dans sa délibération du 21 juin 2004, votre conseil d'administration a autorisé la souscription de la deuxième tranche qui n'a pas fait l'objet d'un versement à ce jour.

MODALITÉS :

Ces titres participatifs sont souscrits par la Macif pour une durée indéterminée. Sur décision de MACIF-Mutualité, le remboursement ne pourra intervenir qu'à l'expiration d'un délai qui ne pourra être inférieur à 7 ans.

Ces titres donnent lieu à une rémunération déterminée de la façon suivante :

- 1. Sur 60 % de la valeur des titres**, il est calculé une rémunération fixe au taux TEC 10 (taux d'intérêt des emprunts d'Etat pour une échéance de 10 ans) + 1,5 % ;
- 2. Sur 40 % de la valeur des titres**, il est pratiqué une rémunération variable calculée en fonction du pourcentage des fonds propres par rapport au besoin de marge de solvabilité.

Les fonds propres étant supérieurs à 100 % du besoin de marge, il a également été fait application pour 2009 du taux TEC 10 + 1,5 %.

Sur la base de ces critères, le total du produit financier pour votre mutuelle, au titre de l'exercice 2009, s'établit à 575 694 €.

4 - Caution

Dans sa délibération du 4 novembre 2003, votre conseil d'administration a autorisé d'accorder la caution solidaire en faveur d'une filiale du Crédit Commercial de France, propriétaire de l'immeuble de bureaux 17/21, Place Étienne-Pernet – Paris (75015), destinée à garantir l'engagement de la SIEM d'acheter cet immeuble en crédit-bail pour un montant de 49 968 395 €.

Cette caution porte un intérêt de 0,10%, soit un produit pour votre mutuelle de 49 832 € pour l'exercice 2009.

5 - Garantie accordée en faveur d'OFI Instit

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ :

Monsieur ANDRECK.

NATURE ET OBJET :

Dans sa délibération du 28 août 2007, votre conseil a autorisé votre mutuelle à donner une garantie à première demande d'un montant de 15 millions d'euros, dans le cadre du prêt souscrit par OFI Instit pour l'acquisition des titres OFI Asset Management.

6 - Opérations d'aides

Au cours de l'exercice, votre mutuelle a poursuivi sa politique de solidarité, par le versement aux Fonsomacif de 2 472 900 €.

Par délibération du 20 mai 2008, votre conseil d'administration a décidé que la Fondation MACIF deviendrait à compter du 1^{er} janvier 2009 la Fondation d'Entreprise du Groupe MACIF.

Par sa délibération du 16 juin 2008, votre conseil d'administration a fixé la quote part de la Macif dans le versement des fondateurs à la somme de 2 507 000 €.

Par délibération du 15 décembre 2009, votre conseil d'administration a accepté de verser une subvention de 1 286 K€ à l'ICIRS Prévoyance dans le cadre de l'article 4 de la convention d'affiliation de l'ICIRS Prévoyance à la SGAM Macif.

Niort, le 26 avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

S.A.S. PARTENAIRES CONSEILS
Laurent Du SORBIER

Michel AIMÉ



Rapport spécial

prévu à l'article R. 322-57-IV-2°
du code des
assurances **Sur**
les contrats
d'assurance

MACIF

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
2-4 rue Pied-de-Fond
79037 NIORT CEDEX 9

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
prévu a l'article R. 322-57-IV-2° du code des assurances
sur les contrats d'assurance**

SAS PARTENAIRES CONSEILS

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
18, rue du 24-Février - B.P. 162
79006 NIORT CEDEX

Michel AIMÉ

Commissaire aux Comptes
Technopole Venise Verte
Avenue Salvador Allende – Voie Euclide
79024 NIORT CEDEX 9

Membres de la Compagnie Régionale de POITIERS

MACIF

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu a l'article R. 322-57-IV-2° du code des assurances sur les contrats d'assurance

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le Président de votre Conseil d'Administration nous a attesté que ces contrats d'assurance ne bénéficient d'aucune condition préférentielle ou avantage par rapport aux conditions générales pratiquées envers tous les autres sociétaires.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Niort, le 26 avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

S.A.S. PARTENAIRES CONSEILS
Laurent Du SORBIER

Michel AIMÉ

5.

Comptes consolidés établis en norme IFRS

Le bilan	140
Le compte de résultat	142
Le tableau de variation des capitaux propres	143
Le tableau des flux de trésorerie	144
L'annexe	146



ACTIF

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Écarts d'acquisition	21 783	18 015
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance		
Autres immobilisations incorporelles	90 821	81 104
7.1 ACTIFS INCORPORELS	112 604	99 119
7.2 Immobilier de placement	239 075	310 019
Immobilier de placement en UC		
7.3 Placements financiers	19 519 754	16 491 441
7.4 Placements financiers en UC	140 960	110 003
7.21 Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	10 689	4 189
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	19 910 478	16 915 652
7.5 EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS	171 657	168 258
7.6 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	274 982	288 740
7.7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	498 867	451 516
7.8 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	337 929	318 231
7.9 Frais d'acquisition reportés	184 544	160 682
7.19 Participation aux bénéfices différée active	64 378	400 860
7.10 Actifs d'impôts différés		316 791
7.11 Créances nées des opérations d'assurance	244 081	230 541
7.11 Créances nées des opérations de réassurance	86 491	38 844
7.11 Créances d'impôt exigible	12 464	30 258
7.11 Autres créances	173 037	260 744
AUTRES ACTIFS	1 102 924	1 756 951
7.12 ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS		
7.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 531 380	1 740 107
TOTAL DE L'ACTIF	23 602 892	21 420 343

PASSIF

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Capital social ou fonds équivalents	218 597	213 952
Primes d'émission, de fusion et d'apport		
Réserve de réévaluation	231 977	65 941
Autres réserves	1 275 506	1 176 468
Résultats cumulés	-2 920	2 858
Résultat net	13 520	99 579
7.14 CAPITAUX PROPRES GROUPE	1 736 680	1 558 798
7.14 Intérêts minoritaires	27 764	21 811
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	1 764 444	1 580 609
7.15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	150 065	110 752
Dettes subordonnées	179 656	260 578
Dettes de financement représentées par des titres		
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	80 977	91 130
Autres dettes de financement	8 276	6 993
7.16 DETTES DE FINANCEMENT	268 909	358 701
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	19 888 577	17 923 722
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	140 960	110 003
7.17 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	20 029 537	18 033 725
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	165 146	159 765
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC		
7.18 Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	165 146	159 765
Instruments dérivés séparés sur contrats		
7.19 Participation aux bénéfices différée passive	182 299	3 883
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	20 376 982	18 197 373
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE		
7.10 PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	335 535	559 380
7.20 DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS	275 429	94 694
Dettes d'exploitation représentées par des titres		
7.20 Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	85 526	130 023
7.21 Instruments dérivés passifs	3 736	1 828
7.20 Dettes nées des opérations d'assurance	59 475	41 400
7.20 Dettes nées des opérations de réassurance	39 040	25 403
7.20 Dettes d'impôt exigibles	36	32 950
7.20 Autres dettes	243 715	287 230
AUTRES PASSIFS	431 528	518 834
7.12 PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES		
TOTAL DU PASSIF	23 602 892	21 420 343

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<i>Primes émises</i>	5 694 366	4 977 536
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	1 251	-13 970
7.22 Primes acquises	5 695 617	4 963 566
Produit net bancaire, net du coût du risque		
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	31 412	59 752
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	-140 720	-121 863
<i>Produits des placements</i>	783 981	733 513
<i>Charges des placements</i>	-24 266	-100 092
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	81 769	57 266
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	75 534	-389 667
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	-29 152	-370 961
7.23 Produits des placements nets de charges	887 866	-69 941
7.24 Charges des prestations des contrats	-5 848 421	-4 373 558
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	-160 427	-160 151
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	199 806	100 034
7.25 Charges ou produits nets des cessions en réassurance	39 379	-60 117
Charges d'exploitation bancaire		
Charges des autres activités	-41 529	-51 936
Frais d'acquisition des contrats	-417 283	-372 805
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		
Frais d'administration	-105 045	-99 345
7.26 Autres produits et charges opérationnels courants	-1 999	-1 171
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	99 277	-127 418
7.27 Autres produits et charges opérationnels	-44 642	229 328
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	54 635	101 910
Charge de financement	-23 147	-30 274
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-11 984	2 629
7.28 Impôts sur les résultats	-7 241	26 509
Résultat sur abandon d'activité après impôt		
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	12 263	100 774
Intérêts minoritaires	-1 257	1 195
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	13 520	99 579

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Résultat net part du groupe	13 520	99 579
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	738 234	-104 409
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	3 983	-22
« Comptabilité reflet » brute d'impôts différés	-502 415	17 616
Impôts	-73 352	29 480
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres groupe	166 450	-57 335
Résultat global - Part du groupe	179 970	42 244
Résultat global - Part des minoritaires	408	788
Résultat global	180 378	43 032

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Notes	Part du groupe					Total	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Résultats cumulés			
Situation à la clôture 31 décembre 2008	213 952		65 941	1 179 326	99 579	1 558 798	21 811	1 580 609
Incidence des réévaluations								
Actifs disponibles à la vente (AFS)			744 309			744 309	28 872	773 181
<i>Gain / (perte) d'évaluation pris en capitaux propres</i>			775 384			775 384	28 849	804 233
<i>Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées</i>			-31 075			-31 075	23	-31 052
Dérivés de couverture de trésorerie								
<i>Gain / (perte) pris en capitaux propres</i>								
<i>Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées</i>								
7.19 Participation différée brute d'impôt différé			-502 415	629		-501 786	-26 297	-528 083
Incidence des écarts de conversion								
Impôts exigibles ou différés			-75 444	-406		-75 850	-876	-76 726
Revenu net reconnu en capitaux propres			166 450	223		166 673	1 699	168 372
Résultat net de l'exercice					13 520	13 520	-1 257	12 263
Résultat global			166 450	223	13 520	180 193	442	180 635
7.14 Droits d'adhésion	4 645					4 645		4 645
7.14 Affectation du résultat				99 579	-99 579			
7.14 Variations de périmètre			19	-10 428		-10 409	6 504	-3 905
7.14 Autres variations			-433	3 886		3 453	-993	2 460
Situation à la clôture 31 décembre 2009	218 597		231 977	1 272 586	13 520	1 736 680	27 764	1 764 444

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Résultat opérationnel avant impôt	54 635	101 910
<i>Plus et moins-values de cession des placements</i>	-23 001	-256 873
<i>Dotations nettes aux amortissements</i>	52 494	66 801
7.9 <i>Variation des frais d'acquisition reportés</i>	-23 862	-5 458
<i>Variation des dépréciations</i>	-30 818	318 132
<i>Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers</i>	1 898 962	461 571
<i>Dotations nettes aux autres provisions</i>	29 716	87 346
<i>Variation de la juste valeur des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)</i>	-78 397	391 687
<i>Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans résultat opérationnel</i>	17 755	112 427
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	1 842 849	1 175 633
Variation des créances et dettes d'exploitation	-74 465	-200 063
Variation des valeurs données ou reçues en pension		
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-37 004	-26 510
Impôts nets décaissés	22 598	20 640
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 808 612	1 071 610
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	7 657	-72 899
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	1 328	68 006
Prises de participation dans des entreprises associées	-209 716	-127 705
Cessions de participations dans des entreprises associées	18 733	26 352
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-181 998	-106 246
Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	4 840 787	13 170 666
Cessions d'immobilier de placement	190 355	202 176
Cessions des placements & instruments dérivés des autres activités	11 806	90 575
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	5 042 948	13 463 417
Acquisition de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	-6 557 941	-13 580 009
Acquisition d'immobilier de placement	-98 322	-142 906
Acquisition et/ou émission de placements et instruments dérivés des autres activités	-2 551	-6 173
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	-6 658 814	-13 729 089
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 833	373 695
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-67 344	-90 778
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immob. corporelles et incorporelles	-62 510	282 917
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-1 860 374	-89 001
7.14 Droits d'adhésion	4 645	4 618
Émissions d'instruments de capital		46 954
Remboursements d'instruments de capital		
Opérations sur actions propres		
Dividendes payés	-57	-234
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	4 588	51 338
7.16 Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	25 537	462
7.16 Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-128 283	-16 421
Intérêts payés sur dettes de financement	-14 311	-20 446
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	-117 057	-36 405
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-112 469	14 933
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	1 610 084	612 541
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 808 612	1 071 610
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-1 860 374	-89 001
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-112 469	14 933
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 445 854	1 610 084

Le tableau ci-dessous rapproche la trésorerie et les équivalents de trésorerie issus du tableau des flux de trésorerie avec la trésorerie et les équivalents de trésorerie issus de l'actif du bilan.

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Tableau des Flux de Trésorerie - Trésorerie et équivalents trésorerie	1 445 854	1 610 084
7.20 Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	85 526	130 023
7.9 Actif du bilan - Trésorerie et équivalents trésorerie	1 531 380	1 740 107

Précisions concernant les tableaux présentés ci-dessus :

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Cette rubrique comprend le fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, les OPCVM de trésorerie très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La recherche d'un profit à court terme permet de justifier leur classification en tant qu'équivalents de trésorerie.

Flux de trésorerie :

Cela correspond aux mouvements d'entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Activités opérationnelles :

Il s'agit des principales activités génératrices de produits du Groupe et toutes les autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

Activités d'investissement :

Elles concernent les opérations d'acquisition, les sorties d'actifs à long terme et les autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Activités de financement :

Il s'agit des activités impactant l'ampleur et la composition des capitaux propres ainsi que les capitaux empruntés par le Groupe. Pour le groupe Macif, il s'agit principalement des augmentations/diminutions de capital, de l'émission/remboursement de dettes de financement et de versement de dividendes envers les sociétés non consolidées du Groupe.

Impôts nets décaissés :

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont présentés séparément et classés comme flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement et d'investissement.

Cette ligne correspond :

- au montant de la charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice,
- +/- la variation des créances et dettes d'impôt exigible.



Annexe aux comptes consolidés

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES	148	5. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	161
1.1. Présentation du groupe Macif	148	5.1. Actifs incorporels	161
1.2. Déclaration de conformité	148	5.2. Immeubles de placement et immeubles d'exploitation	161
1.3. Préparation des états financiers	149	5.3. Placements financiers	162
1.4. Estimations et jugements	149	5.4. Instruments dérivés	164
2. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	150	5.5. Investissements dans les entreprises associées	165
2.1. Faits marquants	150	5.6. Actifs corporels	165
2.2. Événements postérieurs à la clôture	153	5.7. Frais d'acquisition reportés	165
3. PÉRIMÈTRE	154	5.8. Impôts	166
3.1. Définition du périmètre	154	5.9. Créances et dettes d'exploitation, autres actifs et autres passifs	166
3.2. Méthodes de consolidation	154	5.10. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	166
3.3. Liste des entités consolidées	155	5.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie	167
3.4. Évolution du périmètre	158	5.12. Capitaux propres	167
3.5. Effets des variations de périmètre	158	5.13. Provisions pour risques et charges	168
4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION	159	5.14. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et contrats financiers	168
4.1. Date de clôture	159	5.15. Réassurance : acceptations et cessions en réassurance	171
4.2. Conversion monétaire	159	5.16. Dettes de financement	171
4.3. Opérations internes entre sociétés consolidées	159	5.17. Primes	171
4.4. Regroupements d'entreprises	159	5.18. Sinistres	171
4.5. Segmentation sectorielle	160	5.19. Frais de gestion	171
		5.20. Résultat opérationnel courant	171
		5.21. Charge de financement	172
		5.22. Événements postérieurs à la clôture	172

6. COMPARABILITÉ DES COMPTES	173		
6.1. Changements de méthodes comptables et modalités d'estimation	173	7.20. Autres dettes	210
6.2. Changements de présentation comptable	173	7.21. Instruments dérivés	212
6.3. Changements liés aux effets de variations de périmètre	173	7.22. Primes acquises	214
		7.23. Produits des placements nets de charges de gestion	216
		7.24. Charges des prestations des contrats	217
		7.25. Charges ou produits nets des cessions en réassurance	218
		7.26. Autres produits et charges opérationnels courants	218
		7.27. Autres produits et charges opérationnels	219
		7.28. Charge de financement	219
		7.29. Impôts sur les résultats	219
7. NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES	174	8. GESTION DES RISQUES	221
7.1. Actifs incorporels	174	8.1. L'organisation du dispositif de gestion des risques	221
7.2. Immeubles de placement	176	8.2. Les risques d'assurance	222
7.3. Placements financiers hors UC	177	8.3. Les risques de marché	225
7.4. Placements financiers en UC	183	8.4. Les risques de crédit	227
7.5. Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	183	8.5. Les risques opérationnels	228
7.6. Investissements dans les entreprises associées	187	9. COMPTES SECTORIELS	229
7.7. Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs d'assurance et les contrats financiers	188	9.1. Au 31 décembre 2009	230
7.8. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	190	9.2. Au 31 décembre 2008	234
7.9. Frais d'acquisition reportés	190	10. AUTRES INFORMATIONS	238
7.10. Impôts différés (actif et passif)	191	10.1. Personnel	238
7.11. Créances	192	10.2. Informations relatives aux parties liées	241
7.12. Actifs et passifs destinés à la vente	193	10.3. Engagements donnés et reçus	244
7.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	194	10.4. Instruments financiers inscrits au bilan par méthode de gestion	245
7.14. Capitaux propres	195		
7.15. Provisions pour risques et charges	197		
7.16. Dettes de financement	198		
7.17. Passifs relatifs aux contrats d'assurance	203		
7.18. Passifs relatifs aux contrats financiers	206		
7.19. Participation aux bénéfices différée	207		

1. Informations générales

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

Macif, mutuelle d'assurance à cotisations variables, est la structure de tête d'un groupe d'assurance centré sur l'assurance de la famille. Régie par le Code des Assurances, son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied-de-fond - 79000 NIORT. Macif est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 781 452 511 RCS Niort. Les principaux métiers exercés au sein du Groupe sont :

- l'assurance Dommages,
- l'assurance Épargne,
- la Santé et la Prévoyance,
- les autres activités telles que la gestion d'actifs.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Macif et ceux des entités faisant partie du périmètre de consolidation (Cf. note 3.3). Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 avril 2010 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des 19 et 20 juin 2010.

1.2 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Macif sont établis en conformité avec les normes comptables internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la clôture de l'exercice.

NOUVELLES NORMES MISES EN ŒUVRE AU 31 DÉCEMBRE 2009

Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009, le groupe Macif applique les normes, amendements et interprétations suivantes :

- la norme IFRS 8, Segments opérationnels. Cette norme requiert de publier une information sectorielle assise sur la segmentation utilisée en interne pour le reporting et le pilotage des activités. Elle est sans impact significatif sur les comptes du groupe Macif, la communication sectorielle ayant déjà été organisée sur cette base.

- l'amendement d'IAS 1 révisée, Présentation des états financiers. Cette norme prévoit la publication de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Ce nouvel état est présenté à la suite du compte de résultat. Les informations dispensées étaient auparavant présentées dans le tableau de variation des capitaux propres.
- la norme IAS 23, Coûts d'emprunt. Cette norme prévoit l'activation obligatoire des coûts d'emprunts.
- l'amendement de IFRS 7, Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers. Ce texte prévoit notamment de détailler les évaluations à la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les valorisations (cotation sur des marchés actifs, données de marché observables, autres données).

Les normes et interprétations suivantes n'ont pas d'impact sur les comptes du groupe Macif :

- L'amendement de IFRS 2, Paiement fondé sur des actions,
- L'amendement d'IAS 32, Instruments financiers : Présentation,
- L'amendement d'IAS 1, Présentation des états financiers : instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations en cas de liquidation.

Le groupe Macif n'a pas utilisé les possibilités offertes par l'amendement d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », de reclasser les actifs financiers devenus illiquides du portefeuille de transaction vers une autre catégorie.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES MAIS NON ENCORE MISES EN ŒUVRE

Le groupe Macif n'a appliqué par anticipation aucune norme, amendement ou interprétation adoptée par l'Union européenne lorsque l'application n'est qu'optionnelle. Au 31 décembre 2009, cela concerne :

- la norme IFRS 3 révisée, regroupements d'entreprises et les amendements de IAS 27.

Le groupe Macif appliquera prospectivement cette nouvelle norme aux nouvelles acquisitions à partir du 1^{er} janvier 2010.

1.3 PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Macif présente ses états financiers conformément à IAS 1 en utilisant les principes apportés par la recommandation du CNC 2009-R-05. Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

LE BILAN

Le bilan est présenté en distinguant pour les actifs et les passifs, les éléments courants et les éléments non courants. Les éléments courants sont ceux qui entrent dans le cycle d'exploitation du groupe ou qui doivent être réalisés dans un délai de 12 mois après la date de clôture. Les actifs et passifs non courants et ceux destinés à être cédés sont présentés dans des rubriques spécifiques du bilan conformément à IFRS 5.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat opérationnel se décompose entre résultat opérationnel courant et résultat opérationnel non courant. L'analyse des charges est présentée par fonction. Le résultat financier se décompose entre le coût de l'endettement brut, les produits de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les autres charges et les produits financiers. Le résultat net d'impôt des activités cédées inclut le résultat de ces activités jusqu'à la date de cession, et le résultat net de la cession elle-même.

LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le groupe Macif a adopté la méthode indirecte en partant du résultat consolidé.

1.4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes consolidés, le groupe Macif doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le groupe Macif revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 31 décembre 2009, les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation,
- une part des actifs en juste valeur, dont la valorisation, à défaut de cours de bourse ou de transactions récentes, repose sur l'analyse des flux de trésorerie,
- les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués,
- les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation,
- les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

2. Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

2.1 FAITS MARQUANTS

RÉÉVALUATION DES PLACEMENTS FINANCIERS

L'exercice 2009 aura été une année de contraste pour les marchés financiers. Les baisses enregistrées en 2008 se sont poursuivies jusqu'au mois de mars 2009. À compter du second trimestre 2009, la hausse des marchés actions et le resserrement des spreads de taux ont généré une progression significative des valeurs de marché des placements financiers. Au 31 décembre 2009, la mise en juste valeur des placements financiers se traduit par une réévaluation de 940 981 K€.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008	Var°	%
Coût amorti brut	18 914 484	17 301 144	1 613 340	9,3%
Dépréciations	-335 711	-363 604	27 893	NS
Coût amorti net	18 578 773	16 937 540	1 641 233	9,7%
Réévaluations	940 981	-446 099	1 387 080	NS
VALEUR AU BILAN	19 519 754	16 491 441	3 028 313	18,4%

La réévaluation des placements financiers concerne majoritairement les actifs évalués en juste valeur par les réserves (AFS) et se répartit comme suit entre les actions, les obligations et les Opcvm.

(en milliers d'euros)	AFS	Trading & Fvo	Coût amorti	TOTAL
Actions	302 629			302 629
Obligations	454 873	-85 712		369 161
Opcvm	51 977	214 135		266 112
Autres	369			369
Prêts			2 710	2 710
TOTAL	809 848	128 423	2 710	940 981

Elle impacte le résultat net groupe à hauteur de +20 270 K€, après participation aux bénéfices différée et impôts différés.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008	Var°
Mise en juste valeur	75 534	-389 667	465 201
Participation différée	-40 924	247 180	-288 104
Impôts différés	-14 068	49 136	-63 204
Autres	-272	-904	632
IMPACT NET - GROUPE	20 270	-94 255	114 525

REPLI DES DÉPRÉCIATIONS DURABLES

Le niveau des dépréciations durables sur les placements financiers des entreprises d'assurance est en légère diminution compte tenu du faible niveau des dotations constatées sur l'exercice et des reprises autorisées par les cessions d'actifs. Les dépréciations durables s'élèvent à 335 711 K€ en baisse de 27 893 K€.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Dommages	117 071	10 555	19 370	108 256
Épargne	234 846	5 719	24 134	216 431
Santé & Prévoyance	11 687	126	789	11 024
Autres				
TOTAL	363 604	16 400	44 293	335 711

Les dépréciations durables concernent principalement les Opcvm (notamment les Opcvm actions).

(en milliers d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Actions	52 105	3 658	695	55 068
Opcvm	294 856	6 047	43 428	257 475
Obligations	9 977	3 313		13 290
Prêts	6 666	3 382	170	9 878
TOTAL	363 604	16 400	44 293	335 711

Après participation aux bénéfices différée et impôts différés, la diminution des dépréciations durables a un impact positif sur le résultat net du groupe à hauteur de +22 460 K€.

(en milliers d'euros)	Impact réserves	Impact résultat	TOTAL
Dépréciations durables	-363 604	27 893	-335 711
Participation différée	168 376	-10 928	157 448
Impôts différés	9 812	5 996	15 808
TOTAL	-185 416	22 961	-162 455
Groupe	-180 966	22 460	-158 506
Minoritaires	-4 450	501	-3 949

Une part des actifs dépréciés est passée en plus-value latente au 31 décembre 2009. Conformément aux principes IFRS, ces dépréciations seront reprises lors de la sortie des actifs concernés du bilan du groupe Macif.

PROGRESSION DE LA COLLECTE EN ÉPARGNE

Au 31 décembre 2009, la collecte réalisée par le groupe Macif en Épargne s'établit à 2 390 670 K€, en progression de 37% sur l'exercice (contre + 11% constaté sur le secteur en France). Tous les autres secteurs d'activité sont également en progression, mais à des niveaux inférieurs à celui constaté en Épargne.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008	Variation	
			K€	%
Dommages	2 809 620	2 771 429	38 191	1,4%
- Auto	1 865 421	1 853 224	12 197	0,7%
- Habitation	560 708	547 672	13 036	2,4%
- Autres	383 491	370 533	12 958	3,5%
Épargne	2 390 670	1 741 434	649 236	37,3%
Santé & Prévoyance	495 327	450 703	44 624	9,9%
TOTAL	5 695 617	4 963 566	732 051	14,7%

Les cotisations Épargne représentent désormais 42% des cotisations du groupe Macif contre 35% l'an dernier.

SINISTRALITÉ CLIMATIQUE

Au cours du premier semestre 2009, plusieurs événements climatiques ont engendré une sinistralité exceptionnelle en Dommages (notamment sur les branches d'assurance Dommages aux biens). La charge de sinistre représente un total de 166 437 K€ avant réassurance et règlements commerciaux. La réassurance est intervenue pour un montant global de 100 000 K€. La charge restant au groupe Macif représente donc un montant de 66 437 K€, dont 42 000 K€ pour les seuls événements tempêtes (orages de grêle, Klaus et Quinten).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009
Sinistralité climatique avant réassurance	166 437
Réassurance	100 000
Sinistralité climatique après réassurance	66 437

PROVISION POUR CONTRÔLE FISCAL ET CARRY BACK

Durant l'exercice 2008, Macif a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2005 et 2006. Les redressements notifiés, non encore mis en recouvrement, vont faire l'objet pour partie de procédures contentieuses. Néanmoins, le groupe Macif a provisionné en 2009 l'ensemble de ces redressements, bien que contestés, et autres incidences (participation des salariés et impact sur les exercices futurs des rehaussements des taux de taxes sur les conventions d'assurance).

Au 31 décembre 2009, une provision globale de 43 776 K€ a été inscrite en charge exceptionnelle (dont 18 954 K€ au titre des conséquences sur les taxes sur les conventions d'assurance des exercices ultérieurs).

Par ailleurs, du fait de la situation fiscale déficitaire du groupe d'intégration fiscale Macif, il a été décidé d'opter pour le Carry Back afin de constater, pour la création du déficit reporté en arrière en compensation des redressements de résultat soumis à l'impôt sur les résultats, une créance globale de 12 343 K€.

L'impact sur le résultat net 2009 du groupe s'élève à -31 433 K€.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Charges exceptionnelles - (Prov. pour contrôle fiscal)	43 776	2 001
Impôts sur les sociétés - (Carry back)	12 343	26 509
TOTAL	-31 433	24 508

RÉDUCTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

L'endettement financier du groupe Macif a été ramené de 358 701 K€ en 2008 à 268 909 K€ en 2009 suite au remboursement des titres subordonnés émis par Mutavie et à l'amortissement progressif des emprunts bancaires logés dans les filiales immobilières Siem et Foncière de Lutèce.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Dettes subordonnées	179 656	260 578
Dettes envers les entreprises bancaires	80 977	91 130
Autres dettes de financement	8 276	6 993
TOTAL	268 909	358 701
Charge de financement	-23 147	-30 274

Ce désendettement s'accompagne d'une réduction de la charge de financement constatée au cours de l'exercice

SGAM SFEREN

En décembre 2009, les trois partenaires Maif, Matmut et Macif ont constitué la Sgam Sferen. L'exercice 2010 verra la concrétisation de ce partenariat avec d'une part l'obtention de l'agrément par le CEA (Comité des Entreprises d'Assurance) et d'autre part le lancement de plans d'actions.

2.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

TEMPÊTE XYNTHIA

Le 28 février 2010 est caractérisé par la survenance d'une tempête majeure : la tempête Xynthia qui a traversé la France touchant les régions au nord d'une ligne Charente Maritime – Ardennes.

Cette tempête a produit de fortes vagues, conduisant des élévations importantes et brutales du niveau de la mer, frappant notamment les départements du littoral atlantique (Vendée, Charente Maritime).

À ce jour d'arrêté des comptes, il est encore difficile d'apporter une estimation fiable du coût de cet événement.

OBTENTION DE L'AGRÉMENT DE SFEREN PAR LE COMITÉ DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Le Comité des Entreprises d'Assurances s'est prononcé favorablement sur le dossier de constitution de la Sgam Sferen en donnant son agrément en date du 12 février 2010, conformément aux dispositions du code des assurances.

3. Périmètre

3.1 DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de la Macif et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers.

Certaines entreprises, dont la contribution est non significative, sont exclues du périmètre de consolidation même si le groupe Macif dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes consolidés, la contribution des participations concernées restant inférieure à 1% des capitaux propres consolidés du groupe Macif.

3.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

INTÉGRATION GLOBALE

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe Macif détient plus de 50% des droits de vote.

Lorsque le pourcentage des droits de vote détenus par le groupe est compris entre 40% et 50% le contrôle exclusif est également présumé, lorsque le groupe Macif a désigné la majorité des membres des organes de direction de l'entreprise pendant un exercice.

Conformément à IAS 27, cette méthode de consolidation est également retenue, en l'absence de lien capitalistique, pour consolider les mutuelles d'assurance dès lors que le groupe Macif dispose du pouvoir :

- de diriger des politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ou,
- de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

La méthode de l'intégration globale s'applique également aux Opcvm et aux Sci contrôlés de manière exclusive. Pour les Opcvm, la part non détenue par le Groupe est enregistrée en « Dettes envers les porteurs d'Opcvm consolidés ».

INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Le partage du contrôle suppose qu'aucun actionnaire ne soit susceptible de pouvoir, à lui seul, exercer un contrôle exclusif.

MISE EN ÉQUIVALENCE

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles le groupe Macif exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe possède une fraction au moins égale à 20% des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en résultat, tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieure à l'acquisition est comptabilisée en « autres réserves ».

3.3 LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Activité	Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
					% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
DOMMAGES	Macif	2 et 4 rue Pied-de-Fond - Niort	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Macifilia	33 avenue du Maine - Paris	France	IG	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
	Idmacif	2 et 4 rue Pied-de-Fond - Niort	France	IG	100,00%	100,00%		
	Thémis	Zac de Pont Rivet - St Ismier	France	IG	99,95%	99,94%	99,95%	99,94%
	Siem	17 place Etienne Pernet - Paris	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Altima	rue Euclide - Niort	France	MEE	33,20%	33,20%	33,20%	33,20%
	Atlantis	C/Balmes 75 - Barcelone	Espagne	MEE	27,19%	27,19%	27,19%	27,19%
	GCE Assurances	88 avenue de France - Paris	France	MEE	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
	Groupe IMA	118 avenue de Paris - Niort	France	MEE	32,34%	32,34%	27,14%	27,14%
	Sagres	22 praça de Alegria - 1250-004 - Lisbonne	Portugal	IG	67,64%	62,93%		
	Partisagres	66 - 68 rua do Salitre - 1269-065 Lisbonne	Portugal	IG	78,57%	78,57%		
	ÉPARGNE	Mutavie	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%
Atlantis Vida		C/Balmes 75 - Barcelone	Espagne	MEE	24,50%	24,50%	24,50%	24,50%
SCI Aix Robole		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Aix Tech'indus		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Amiens Gare		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Angers Gresille		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Arras 90		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Bordeaux Lac		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Bordeaux Pessac 93		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Bordolill		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Bron 35ème RA		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Bron Chene		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Bron Edison		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Bruges Fieuzal		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Cergy Mercury		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Chilly 89		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Clermont Pardieu		9 rue des Iris - Bessines	France	IG			95,02%	95,02%
SCI Dijon 89		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Dijon 95		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Dijon Pouilly		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Du Pont Achard		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Eybens Criterium		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Givors Gare		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Grenoble Eurennepolis		9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%

Activité	Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
					% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
ÉPARGNE	SCI Grenoble Gieres	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Grenoble 2008 (anciennement Breuille 89)	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Herblay Gros Murger	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Ivry 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Joubert Haussmann	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Lesquin Enchemont	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Limoges Ester	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Lyon Bonnel	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Lyon Neyron	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Marseille les Docks	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Marseille Viton	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Maubourg 2005	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Montpellier Centuries	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Montpellier Noguères	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Mude	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Mulhouse 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Nancy 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Nancy Fleville	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Nantes la Pérouse	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Nantes Moulin Neuf	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Neyron Village	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Nice Le Louvre	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Niort Tardy	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Paris Joubert	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Pessac 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Pissaloup 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Pointe d'Abeau	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Poitiers Carnot	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Poitiers Chasseneuil	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Poitiers Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Poitiers République	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Portes de Bordeaux	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Roubaix Gambetta	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Rouen Rouvray	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Saint Germain 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Salon Crau	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Sannois Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Senart Combs	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Strasbourg Illkirch	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Toulon Six Fours	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Toulouse 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Toulouse Bruguières	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Toulouse Pyrite	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SCI Toulouse Ramonville	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%	
SCI Tours Saint Avertin	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%	
SCI Tremblay Axe 104	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%	
SCI Tremblay Farman	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%	
SCI Venissieux République	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%	

Activité	Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
					% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
ÉPARGNE	SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Wasquehal les 3 Chenes	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Wissous 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCI Wissous Arago 95	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCS M1	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
	SCS M2	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	95,02%	95,02%	95,02%	95,02%
SANTÉ / PRÉV	Macif Mutualité	22 - 28 rue Joubert - Paris	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Smip	20 rue Thiers - Niort	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Icirs Prévoyance	84 rue Charles-Michels - St Denis	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCVM	Actimacif 1	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	100,00%	96,66%	100,00%	96,66%
	Actimacif 4	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	100,00%	96,86%	100,00%	96,86%
	Actimacif 5	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	100,00%	97,09%	100,00%	97,09%
	Actimacif 6	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	100,00%	97,00%	100,00%	97,00%
	Macif Sélection Développement durable	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	99,91%	96,32%	99,91%	96,32%
	CPR Atlantique 1	10 pl. 5 Martyrs-du-lycée-Buffon - Paris	France	IG	100,00%	96,90%	100,00%	96,90%
	MMF Action 1	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00%	96,57%	100,00%	96,57%
	MMF Taux 1	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00%	96,68%	100,00%	96,68%
	SGAM AI Japan (parts C)	2 place de la Coupole - Paris la Défense	France	IG	100,00%	95,02%	100,00%	95,02%
	OFI Europa II (parts A)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	57,81%	55,80%		
	OFI Europa II (parts B)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00%	96,54%	100,00%	96,54%
	Macif Court terme	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	84,76%	82,36%	82,35%	79,40%
	Macif Croissance durable Europe et solidaire (parts D)	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	94,39%	91,57%	96,13%	93,26%
	Macif Obligation Développement durable (parts C)	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	89,78%	86,84%	91,29%	88,72%
	Macif Prudent	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	98,50%	95,43%	98,38%	95,31%
	Macif Croissance durable Europe (parts C)	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	53,85%	53,85%	85,24%	85,24%
	Macif Croissance durable Europe (parts D)	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	52,93%	50,80%	55,39%	53,16%
	Macif Croissance durable (parts D)	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	99,89%	97,96%	93,00%	90,98%
	Equi-Convictions	5 rue Royale - Paris	France	IG	100,00%	99,29%		
	Macif Trésorerie Semestriel ISR	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	73,31%	70,58%		
AUTRES	Macif Participations	17 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Foncière de Lutèce	17 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	95,32%	95,32%	95,32%	95,32%
	Compagnie Foncière Macif	17 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Lesseps Promotion	16 rue Saint Paul - Neuilly	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Marseille Grand Littoral	17 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
	Safica	17 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG			100,00%	100,00%
	Ofi Pec	12 rue Clément-Marot - Paris	France	MEE	52,52%	52,07%	51,77%	51,33%
	Macif Gestion	17 place Étienne-Pernet - Paris	France	IG	99,96%	99,71%	99,96%	99,71%
	Groupe Ofi Holding	1 rue Vernier - Paris	France	MEE	50,00%	49,19%	50,00%	49,19%
	Socram Banque	2 rue du 24-Février - Niort	France	MEE	33,60%	33,60%	45,31%	45,31%
	Macifin'	2 et 4 rue Pied-de-Fond - Niort	France	IG	100,00%	100,00%		
	Cemm	17-21 place Étienne-Pernet - Paris	France	MEE	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
	Serena	100 avenue Salvador-Allende - Niort	France	MEE	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%

La répartition sectorielle des OPCVM est effectuée sur la base des activités des entités actionnaires.

3.4 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2009, le groupe Macif rassemble 122 structures, réparties par méthode de consolidation comme suit :

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Structures contrôlées	112	108
Structures sous influence notable	10	10
TOTAL	122	118

ACQUISITIONS ET ENTRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE

Au 1^{er} janvier 2009, deux entités du groupe font leur entrée dans le périmètre de consolidation :

IDMACIF :

Cette société a une activité d'intermédiaire en assurance via Internet.

MACIFIN' :

Cette société a pour objet social de mettre en œuvre une activité de centre de relation clientèle (plate-forme téléphonique de distribution de produits bancaires et d'assurance).

L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation ne génère pas d'écart d'acquisition.

Au 1^{er} juillet 2009, les entrées de périmètre concernent :

PARTISAGRES :

Cette société est une holding qui détient une participation dans SAGRES. Elle est située au Portugal.

SAGRES :

Cette société d'assurance-vie et non-vie est située au Portugal. Elle a été créée par Euresa Holding et ses membres (Macif, Maif, P&V et Unipol).

Trois OPCVM entrent également dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} juillet 2009 :

EQUI-CONVICTIONS :

Les fonds sont investis en actions françaises.

MACIF TRÉSORERIE SEMESTRIEL ISR :

Les fonds sont investis dans des actifs de trésorerie.

OFI EUROPA II parts A :

Les fonds sont investis en actions des pays situés dans la zone euro.

CESSIONS ET SORTIES DU PÉRIMÈTRE

Le 15 décembre 2009, la liquidation de la société SAFICA est prononcée ayant pour conséquence sa sortie du périmètre de consolidation.

En septembre 2009 les SCI Toulouse Pyrite et SCI Clermont Pardieu sont liquidées suite à la vente de leurs actifs. Ces SCI ne font plus partie du périmètre de consolidation du Groupe.

AUTRES MOUVEMENTS

Concernant le groupe IMA, le pourcentage de détention du groupe Macif est passé de 27,14% à 32,34% suite à des rachats de titres.

Concernant SOCRAM Banque, les cessions de titres ont conduit à ramener le pourcentage de contrôle du groupe Macif de 45,31% à 33,60%.

Au cours du second semestre 2009, plusieurs opérations ont été réalisées sur le capital de OFI PEC (réduction du capital, paiement en action des dividendes) portant le pourcentage de contrôle de 51,77% à 52,52%.

3.5 EFFETS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

(en milliers d'euros)	Cotisations acquises brutes	Résultat opérationnel courant	Résultat net Groupe	Capitaux propres Groupe
IDMACIF		-6 619	-6 318	-12 893
MACIFIN'		-10 599	-10 631	-10 631
SAGRES	18 439	-8 412	-5 111	-6 442
GROUPE IMA				-1 206
SAFICA			80	
SOCRAM BANQUE			-3 277	-3 277
Autres			-369	-359
TOTAL	18 439	-25 630	-25 626	-34 808

4. Principes et méthodes de consolidation

4.1 DATE DE CLÔTURE

Toutes les sociétés présentes dans le périmètre de consolidation du groupe Macif clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés nouvellement consolidées, à compter de la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Il intègre également les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

4.2 CONVERSION MONÉTAIRE

CONVERSION DES COMPTES

La devise d'établissement des comptes consolidés du groupe Macif est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche. Les états financiers consolidés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire la devise du système économique dans lequel l'entité se situe) est différente de la devise de présentation du Groupe.

TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis en utilisant les procédures suivantes :

- les éléments monétaires (notamment les placements obligataires, les dettes et créances, les provisions techniques d'assurance) sont convertis au cours de clôture ; les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice ;
- les éléments non monétaires évalués selon la méthode du coût amorti (notamment les placements immobiliers, les actifs corporels et incorporels) sont convertis au cours de change à la date de la transaction ; les écarts de change sont comptabilisés directement dans les capitaux propres lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ;
- les éléments non monétaires évalués à la juste valeur (notamment les placements en actions) sont convertis au cours de change à

la date d'évaluation de la juste valeur. Les écarts de change sont comptabilisés directement dans le résultat lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés dans le résultat.

4.3 OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions sont éliminées y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au Groupe. Les plus-values résultant de cessions intragroupe sont éliminées à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

4.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les opérations de regroupements postérieures au 1^{er} janvier 2006 sont comptabilisées selon la méthode du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

RÉÉVALUATION DES ACTIFS, PASSIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS DES SOCIÉTÉS ACQUISES

Les actifs, passifs et les passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés en juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception :

- des passifs d'assurance qui, conformément à IFRS 4, sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si cette valeur comptable est conforme aux principes comptables du groupe Macif,
- des secteurs d'activité et des actifs non courants de l'entité acquise destinés à être cédés suivant la définition de IFRS 5, qui sont valorisés au plus faible de la juste valeur nette des coûts de sortie ou de la valeur comptable des actifs concernés.

La date d'acquisition à partir de laquelle Macif consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de sa prise de contrôle effective. Les coûts de restructuration de l'entreprise acquise sont inclus dans les passifs acquis s'ils répondent, à la date d'acquisition, aux critères constitutifs de provisions fixés par la norme IAS 37.

ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix de revient de l'activité ou des titres de la société acquise et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition.

Il est constaté en résultat de l'année de l'acquisition s'il est négatif, ou à l'actif du bilan s'il est positif :

- dans la rubrique « écart d'acquisition » pour les acquisitions d'entités consolidées par intégration globale,
- dans la rubrique « investissements dans les entreprises associées » pour les entités consolidées par mise en équivalence.

L'écart d'acquisition est rattaché au secteur d'activité de l'entreprise nouvellement acquise. Les intérêts minoritaires sont initialement évalués à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition, au prorata du pourcentage d'intérêts détenu des actionnaires minoritaires. L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai de douze mois, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur peuvent être constatées, si cela s'avère nécessaire, sur la base des résultats des tests de dépréciation.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés en fonction de l'organisation mise en place par le groupe. Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent à un groupe identifiable d'actifs de l'entité acquise, c'est-à-dire produisant des flux de trésorerie indépendamment des autres groupes d'actifs.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La méthode employée est la valeur actualisée des flux de trésorerie de l'actif ou de l'UGT concernée. Lorsque l'actif ou l'UGT d'origine ne peut plus être isolé, le test de dépréciation est mené sur la base de l'UGT ayant repris l'actif ou l'UGT d'origine.

La perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les «Autres produits et charges opérationnels ».

La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible. Elle ne peut être reprise que lors de la cession de l'entité concernée.

DÉCOMPTABILISATION

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquels ils se rattachent. Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

4.5 SEGMENTATION SECTORIELLE

L'information sectorielle publiée reflète la structure d'organisation interne et de gestion du groupe Macif. Elle retient comme axe d'analyse les 4 secteurs d'activité suivants :

- Dommages
- Épargne
- Santé / Prévoyance
- Autres

Le secteur « Autres » rassemble notamment les activités de gestion d'actifs et de financement.

Le résultat sectoriel est égal aux produits sectoriels après déduction des charges sectorielles. Chaque secteur d'activité est présenté avant élimination des opérations réciproques. Ces opérations sont regroupées par poste concerné du bilan et du compte de résultat en « opérations inter-sectorielles ».

5. Principes et méthodes d'évaluation

5.1 ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux). Le groupe Macif n'a pas retenu les options visant à :

- évaluer les actifs incorporels en juste valeur,
- incorporer, dans la valorisation des actifs incorporels, les éventuels coûts des emprunts associés.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche engagées par le groupe Macif sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux 6 critères suivants :

- faisabilité technique,
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre,
- capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement,
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement, et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service. La durée moyenne d'amortissement est de 5 ans.

LOGICIELS

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période. La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 3 ans pour les logiciels bureautiques et de 5 ans pour les autres logiciels.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité, et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base

d'hypothèses raisonnables et documentées. Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation, à partir de la date de leur mise en service, et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de 5 ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique. Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de constater des dépréciations complémentaires.

5.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMEUBLES D'EXPLOITATION

VENTILATION ENTRE IMMOBILIER D'EXPLOITATION ET IMMOBILIER DE PLACEMENT

Au bilan, les actifs immobiliers sont présentés soit en immeuble de placement soit en immeuble d'exploitation.

Les immeubles d'exploitation sont des bâtiments non destinés à la vente et dont les surfaces sont occupées à plus de 50% par des sociétés faisant partie du Groupe.

L'immobilier de placement regroupe les actifs immobiliers (terrain, construction, titres à prépondérance immobilière) détenus par le groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital.

Les titres à prépondérance immobilière (à l'exception des titres de SCI) sont comptabilisés à la juste valeur par la « réserve de réévaluation ». Cela concerne principalement les Opcvi, les Fcpi et les Scpi.

Les autres actifs immobiliers (de placement ou d'exploitation) sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des immeubles n'est pas comptabilisée mais fait l'objet, pour l'immobilier de placement, d'une information dans une note en annexe du bilan. Elle est fondée sur des expertises quinquennales mises à jour annuellement et permet de déterminer les plus ou moins-values latentes sur les actifs immobiliers.

La valeur brute des immeubles correspond au coût d'acquisition (prix d'achat et frais relatifs à l'acquisition) ou de production. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles.

MODALITÉS D'AMORTISSEMENT

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeuble et de la durée d'utilisation.

	Bureaux standing	Bureaux exploitation	Bureaux placement
Terrains	Non amort.	Non amort.	Non amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans
Façades et étanchéité	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans

	Entrepôts	Centres commerciaux	Autres bâtiments
Terrains	Non amort.	Non amort.	Non amort.
Constructions	30 ans	50 ans	50 ans
Façades et étanchéité	25 ans	25 ans	20 ans
Installations techniques	15 ans	20 ans	15 ans
Agencements	10 ans	15 ans	10 ans

Les composants des immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable.

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Lors de chaque clôture, le groupe Macif apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs. En cas de baisse de valeur significative, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immeuble à sa valeur d'utilité ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. La valeur d'utilité des immeubles est calculée à chaque clôture en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

CRÉDIT-BAIL

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-bails et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « dettes de financement ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

5.3 PLACEMENTS FINANCIERS

NOTION DE JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un actif financier correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier correspond, en principe, à son prix d'acquisition. Par la suite, les modalités de valorisation dépendent de la nature des titres concernés :

- pour un instrument coté sur un marché actif, la juste valeur correspond au dernier cours de bourse à chaque clôture. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.
- pour un instrument coté sur un marché inactif, la juste valeur est obtenue à partir de modèles internes fondés sur des paramètres observables sur les marchés. L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions, la forte dispersion des prix disponibles ou l'ancienneté des dernières transactions.
- pour des instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normales s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Dans les informations annexées aux états financiers, les actifs financiers valorisés en juste valeur sont répartis en trois catégories en fonction de la nature des données retenues pour déterminer la juste valeur :

- catégorie de niveau 1 : actifs financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. Cette catégorie rassemble les instruments financiers cotés sans conditions de rachat (actions, obligations, Opcvm, Tcn...).
- catégorie de niveau 2 : actifs financiers dont l'évaluation repose sur des techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables sur des marchés. Cette catégorie rassemble des obligations indexées, des Bmtn indexés actions, les Cdo, les Tcn de trésorerie précomptés, les Opcvi et les Opcvm avec conditions de rachat.
- catégorie de niveau 3 : actifs financiers valorisés à partir de techniques fondées pour tout ou partie sur des paramètres inobservables sur des marchés. Cette catégorie regroupe les actifs non cotés (actions, obligations, Tcn), les Fcpr, les Opcvm side pocket.

La juste valeur de la majeure partie des placements financiers détenus par le groupe Macif est déterminée à partir de cotations obtenues sur des marchés actifs. Elle relève donc du niveau 1 de juste valeur.

CLASSIFICATION ET ÉVALUATION

Les instruments financiers sont classés en 4 catégories selon l'intention et la capacité de détention des actifs concernés :

- actifs détenus à des fins de transaction (Trading),
- placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM),
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente (AFS).

Les actifs détenus à des fins de transaction (Trading) sont ceux acquis en vue d'être vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'actifs financiers qui présente un historique de prises de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en juste valeur à la date de clôture. La variation de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction est constatée dans le compte de résultat de la période.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM) sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, autres que les prêts et créances, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier. Le groupe Macif n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des instruments classés comme à la juste valeur par résultat ou comme disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés au coût amorti. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont les actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans l'une des catégories d'actifs financiers présentées ci-dessus. Ils sont comptabilisés à la date d'acquisition à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les variations de valeur sont ensuite enregistrées dans un compte de capitaux propres intitulé « Réserve de réévaluation ». Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat.

OPTION JUSTE VALEUR

L'option juste valeur consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat. Cette modalité d'évaluation est autorisée lorsqu'elle :

- concerne un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur, en application d'une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée et qu'il s'agit de la base sur laquelle repose l'information fournie en interne à la direction ou,
- s'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés substantiels ou,
- élimine ou réduit l'incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait sinon de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation de produits et de charges selon des bases d'évaluation différentes (situation de « mismatch »).

Le groupe Macif a désigné les actifs suivants comme relevant de l'option de juste valeur par résultat :

- les actifs détenus par des Opcvm consolidés,
- les instruments financiers contenant des dérivés incorporés difficiles à isoler du contrat hôte (obligations convertibles, échangeables, indexées...),
- les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte dont les passifs sont évalués sur la base de la valeur de marché des unités de compte.

Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des actifs désignés comme à la juste valeur par résultat sont identiques à celles des actifs détenus à des fins de transaction (Cf. supra).

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Lors de chaque clôture, les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation.

Parmi les critères constituant une indication de dépréciation, on peut citer notamment :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur,
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal,
- une probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur,
- la disparition d'un marché actif pour cet instrument financier, suite à des difficultés financières,
- une baisse de plus de 30% de la juste valeur du titre en dessous de son prix d'acquisition,
- une situation de moins-value latente pendant 6 mois ou plus précédant la date de clôture,
- l'existence d'une dépréciation lors des clôtures précédentes.

Pour les obligations, s'agissant uniquement d'instruments de dettes, seul le risque de contrepartie fait l'objet d'une dépréciation. Si ce risque est avéré, la perte de valeur égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par le résultat.

Pour les actions, la perte latente est calculée par différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation précédemment enregistrée. Les dépréciations sont constatées par le résultat. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession ou de la déconsolidation de l'actif financier concerné. Une augmentation des cours de bourse postérieure à la constatation d'une dépréciation durable est comptabilisée comme une variation de juste valeur en capitaux propres dans la rubrique « Réserve de réévaluation ».

Pour les prêts et créances, s'il existe une indication objective de dépréciation, la perte de valeur est mesurée par différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. La perte de valeur est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur des prêts ou créances dépréciés augmente, la dépréciation est reprise par résultat.

5.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

DÉFINITION

Un instrument dérivé, quelle que soit la forme juridique du contrat, est un instrument financier qui répond aux trois critères suivants :

- sa valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...),
- il ne requiert aucun coût net initial ou un coût initial faible par rapport au nominal du dérivé,
- il fera l'objet de règlements dans le futur.

Le groupe Macif utilise, directement ou indirectement, des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les risques couverts concernent principalement un passif subordonné et certains actifs financiers. Les instruments dérivés utilisés consistent principalement en des contrats de change à terme et des swaps de taux. Lors de l'acquisition du dérivé, le groupe Macif documente la nature du sous-jacent concerné, les objectifs en terme de gestion des risques et, le cas échéant, l'efficacité de la couverture réelle et attendue sur la durée de la couverture. Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis réévalués à chaque arrêté comptable, ceci jusqu'à leur dénouement. Leur mode de comptabilisation varie selon leur classification.

DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont ceux pour lesquels l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée de façon fiable et de façon continue sur la durée de détention. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués, à chaque arrêté, à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans le compte de résultat.

DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés qualifiés de couverture sont ceux pour lesquels l'efficacité de la couverture peut être démontrée de façon fiable et continue sur la durée de détention. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés différemment selon la nature de l'opération :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur des dérivés et sous-jacents sont enregistrées de façon symétrique dans le compte de résultat.
- couverture de flux de trésorerie : la part efficace de variation de juste valeur des dérivés est enregistrée en capitaux propres, et la part inefficace immédiatement dans le compte de résultat.

Les montants accumulés en fonds propres sont reclassés dans le compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat. Constituent la part efficace, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture compensant les variations de juste valeur de l'élément couvert. A contrario, la part inefficace se compose des variations de juste valeur de l'instrument de couverture ne compensant pas les variations de juste valeur de l'élément couvert. Lorsqu'un dérivé arrive à échéance, est vendu ou lorsque la couverture ne peut plus être démontrée, le gain ou la perte cumulée est maintenu dans les capitaux propres tant que l'élément couvert est en cours. Il est enregistré en résultat lorsque le sous-jacent impacte le compte de résultat.

SÉPARATION DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans un instrument financier hôte sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte,
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé et,
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

S'il est matériellement impossible d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, l'intégralité de l'instrument financier est comptabilisée dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par résultat. Pour le groupe Macif, les actifs financiers contenant des dérivés ont été comptabilisés dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

5.5 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les investissements dans les entreprises associées sont représentatifs des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (Cf. note 3.2.). Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition, retraité le cas échéant de l'écart d'acquisition. Par la suite, sa valeur nette comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation du Groupe.

5.6 ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants. La durée d'utilité se situe entre 3 et 20 ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

5.7 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition, relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime, est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans le poste autres actifs. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance-vie et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis sur une durée de 10 ans en fonction du rythme d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

5.8 IMPÔTS

INTÉGRATION FISCALE

Le groupe Macif a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le principe appliqué est celui de la neutralité fiscale telle que préconisée par l'administration fiscale. En conséquence, chaque entité du groupe fiscal constate, dans ses comptes individuels, l'impôt comme si elle était imposée séparément.

Au 31 décembre 2009, le périmètre d'intégration fiscale rassemble 22 sociétés :

Dénomination sociale	Date d'entrée
MACIF (société intégrante)	1997
MACIF PARTICIPATIONS	1999
MACIF GESTION	1999
MACIFILIA	2000
COMPAGNIE FONCIERE MACIF	2001
GPIM	2001
MARSEILLE GRAND LITTORAL	2002
LESSEPS PROMOTION	2002
SIEM	2004
MACIFIMO	2004
MUTAVIE	2005
NIORT INVESTISSEMENTS	2005
MUTAVIE ASSURANCE CONSEILS	2005
IDMACIF	2005
THEMIS	2006
MACIFIN'	2008
HDP MACIF 2	2008
HDP MACIF 3	2009
HDP MACIF 4	2009
HDP MACIF 5	2009
HDP MACIF 6	2009
FONCIERE DE LUTECE	2009

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres. Ainsi, les impôts différés relatifs à la mise en valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en contrepartie de la réserve de réévaluation.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés. Un impôt différé passif est notamment comptabilisé sur le retraitement de la réserve de capitalisation, même si la faible probabilité de cession en moins-values des titres passibles de cette réserve rend peu probable la taxation du stock existant.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles et pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

Au 31 décembre 2009, la réforme de la taxe professionnelle, et notamment la création de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'a pas donné lieu à constatation d'impôt différé. Cette cotisation ne peut être analysée comme un impôt sur les résultats car la valeur ajoutée produite par le groupe Macif diffère sensiblement de son résultat net. La cotisation est comptabilisée en charges opérationnelles et n'entre pas dans le champ d'application d'IAS 12.

5.9 CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et les autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, en incluant les éventuels coûts de transaction. Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction. Ce dernier correspond généralement à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction. Ultérieurement, à chaque arrêté, ces mêmes passifs sont comptabilisés au coût amorti.

5.10 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courants sont considérés comme détenus en vue de la vente lorsqu'ils sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable dans un délai maximum de 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Cette classification concerne notamment les actifs pour lesquels la direction a engagé un plan de cession et un programme actif de recherche d'acquéreurs. Les actifs non courants

détenus en vue de la vente sont comptabilisés au plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, à l'exception des actifs d'impôts différés, des actifs financiers et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs. Ils sont présentés dans une rubrique spécifique du bilan et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à leur date de cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite.

Les flux de trésorerie des activités cédées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie. Elle inclut les flux générés par ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que la trésorerie hors impôt générée par leur cession proprement dite.

5.11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants avec les sociétés non consolidées. Les équivalents de trésorerie regroupent les placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à 3 mois à la date d'acquisition, ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Cela concerne notamment les titres de créances négociables et les titres d'Opcvm monétaires. Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation sont identiques à celles des titres détenus à des fins de transaction (TRADING).

5.12 CAPITAUX PROPRES

5.12.1 Capitaux propres groupe

Les capitaux propres groupe se composent des éléments suivants :

FONDS D'ÉTABLISSEMENT ET PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT

Les fonds d'établissement, primes d'émission, de fusion et d'apport correspondent aux soldes comptables sociaux de la Macif et des mutuelles d'assurance présentes dans le périmètre de consolidation.

RÉSERVE DE RÉÉVALUATION

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et principalement les effets :

- de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés ;
- de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit de profits et pertes non réalisés ;
- des impôts différés et de la participation aux bénéfices différée générés par les opérations mentionnées ci-dessus.

AUTRES RÉSERVES ET RÉSULTATS CUMULÉS

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- les réserves sociales et reports à nouveau des entités consolidées,
- l'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part groupe de la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance. Elle est neutralisée dans les comptes consolidés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat et à constater les impôts et participations différés correspondants,
- l'incidence de changement de méthodes comptables (notamment la réserve de première application des normes IFRS).

5.12.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale (hors Opcvm). La part des minoritaires dans les Opcvm du Groupe est présentée séparément au bilan dans un poste de dettes.

5.12.3 Gestion des capitaux propres

Le groupe Macif est soumis à la réglementation européenne en matière de couverture de la marge de solvabilité. Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés en imposant, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé pour le groupe Macif, un ratio de solvabilité minimum. Au 31 décembre 2009, le groupe Macif, tout comme chacune de ses filiales assurance, respecte ses obligations en matière de couverture de la marge de solvabilité.

Le calcul de la marge de solvabilité ajustée est réalisé conformément aux règles applicables selon Solvency 1. Il est communiqué chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudential (ACP). Le suivi de la marge de solvabilité s'appuie sur des outils de simulation visant à déterminer l'évolution des principaux indicateurs du groupe dans le cadre d'un scénario central, mais également de différents scénarios de stress. Ces simulations sont présentées dans les rapports de solvabilité établis chaque année et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudential (ACP).

5.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à IAS 37, une provision est constituée lorsque le groupe Macif a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs. L'impact de l'actualisation est enregistré en résultat financier.

Outre les provisions pour litiges, les provisions pour risques et charges comprennent les sommes provisionnées au titre des avantages au personnel.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe Macif comptabilise la totalité de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départ, couverture sociale, prévoyance, médailles du travail et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, nets des actifs de couverture et des montants non reconnus. En matière d'engagements de retraite, les sociétés du groupe Macif disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies. Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie. Pour les régimes à prestations définies, le coût des prestations est estimé en utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle de l'engagement à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture, net des écarts actuariels et du coût des services passés non reconnus. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux, au plus égal au taux de rendement des actifs mis en représentation.

En matière d'avantages à long terme, les modalités de provisionnement sont quasiment identiques à celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies ; la seule différence résidant dans l'absence d'étalement du coût des services non reconnus. Cela concerne les médailles du travail, comptes épargne temps et congés anniversaire. En matière d'avantages postérieurs à l'emploi, le groupe Macif comptabilise son engagement en matière de surcomplémentaire santé sur les remboursements proposés par le BCAC aux retraités du groupe Macif. Cet engagement concerne l'évaluation du portefeuille de ces contrats en hypothèse fermée.

5.14 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS FINANCIERS

Les contrats proposés par le groupe Macif sont classés en 3 catégories :

- les contrats d'assurance,
- les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire. Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IFRS 4. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IAS 39.

5.14.1 Contrats d'assurance

5.14.1.1 DÉFINITION

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré. Un risque :

- d'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur ;
- financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

5.14.1.2. PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe Macif, les principaux contrats d'assurance visés par la norme IFRS 4 sont :

- les contrats d'assurance non-vie,
- les contrats d'assurance-vie comportant un risque d'assurance décès significatif (contrats en euros),

- les contrats avec sortie en rente optionnelle ou obligatoire, si l'assureur est engagé dès l'origine et n'a pas de liberté de tarification à la date de sortie en rente. Dans le cas contraire, ces contrats sont des contrats financiers pendant la phase de constitution (c'est-à-dire jusqu'à la fixation de la tarification du risque d'assurance) puis des contrats d'assurance pendant la phase de service de la rente,
- les contrats en unités de compte avec une garantie plancher significative.

5.14.1.3. COMPTABILISATION

Les pratiques comptables existantes en France et relatives aux contrats d'assurance (règlement CRC 2000-05) sont maintenues, à l'exception des provisions d'égalisation et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales.

Contrats d'assurance non-vie

La provision pour cotisations non acquises constate la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elle est calculée prorata temporis en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés.

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé ou à un risque macroéconomique sont éliminées dans les comptes consolidés. Toutefois, certaines provisions d'égalisation sont constituées au titre de contrats dont les dispositions prévoient qu'elles reviennent au souscripteur en cas de résiliation ou de transfert. Ces provisions constituent à ce titre un engagement et sont en conséquence reclassées en « Provision pour participation aux bénéfices et excédents ».

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- provisions mathématiques de rentes : ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement et les taux techniques au plus égaux au taux de rendement prévisionnel prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation ;

- provisions pour risques en cours : ces provisions sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1 ;
- provisions pour risques croissants : ces provisions sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Contrats d'assurance-vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur.

Pour les contrats en unités de compte, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques. La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément à l'article 31 quinquies GC du Code Général des Impôts, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existant à cette date. Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle regroupe une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes consolidés.

La provision pour participation aux bénéfices différée traduit l'impact, pour l'évaluation des passifs, des retraitements de consolidation, et notamment la mise en juste valeur des placements. Elle est comptabilisée dans les comptes consolidés, en maintenant les principes existants en normes françaises (règlement CRC 2000-05). Les taux de participation utilisés correspondent aux taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique 95 % ou 100 %).

La provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation selon les modalités de comptabilisation du sous-jacent. Au bilan, elle figure :

- au passif, si elle est assise sur une différence de base positive nette (valeur d'actif des comptes consolidés supérieure à celle retenue dans les comptes individuels),
- à l'actif, dans le cas opposé. Les participations différées actives donnent lieu à un test de recouvrabilité et seules les participations considérées comme recouvrables sont maintenues à l'actif du bilan. Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires, et dans les limites de la mutualisation des résultats financiers imposées par les contrats, notamment l'existence d'actifs cantonnés.

Test d'adéquation des passifs

Un test d'adéquation des passifs est effectué à chaque arrêté comptable par chacune des entités consolidées. Ce test permet de vérifier que les passifs d'assurance-vie et non-vie sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Les flux de trésorerie futurs prennent en compte les garanties et options attachées à chacun des contrats. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

5.14.1.4. SÉPARATION DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- leur valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...),
- l'investissement initial est nul ou faible en comparaison de sa volatilité potentielle,
- et fera l'objet de règlements dans le futur.

Cependant, certains dérivés incorporés répondant à la définition de contrat d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini ne sont pas évalués séparément du contrat hôte conformément à la norme IFRS 4. Les dérivés incorporés séparés sur contrats sont classés dans la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat. Au sein du groupe Macif, aucun dérivé incorporé dans les contrats d'assurance n'a fait l'objet d'une comptabilisation séparée.

5.14.2 Contrats financiers avec participation discrétionnaire

5.14.2.1. DÉFINITION

Selon la norme IFRS 4, la participation aux bénéfices discrétionnaire correspond au droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui devraient probablement représenter une part significative des bénéfices contractuels,
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur,
- qui sont contractuellement fondés sur la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les rendements des placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation aux bénéfices, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

5.14.2.2. PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe Macif, sont classés comme contrats financiers avec participation discrétionnaire :

- les contrats à prime unique,
- les contrats d'épargne retraite collective en euros.

5.14.2.3. COMPTABILISATION

Les contrats financiers avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance, y compris pour les dérivés incorporés (Cf. supra). En revanche, les passifs de ces contrats sont présentés dans une ligne spécifique au bilan.

5.14.3 Contrats financiers sans participation discrétionnaire

5.14.3.1. DÉFINITION

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont considérés comme des contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

5.14.3.2. PRINCIPAUX CONTRATS

Au sein du groupe Macif, il n'a pas été recensé, à ce jour, de contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

5.14.4 Comptabilité reflet ou « shadow accounting »

Le groupe Macif n'a pas retenu l'option shadow accounting définie selon la norme IFRS 4.

5.15 RÉASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIONS EN RÉASSURANCE

CLASSIFICATION

Les traités de réassurance qui prévoient un transfert de risque significatif sont considérés comme des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4. À défaut, ils sont considérés comme des traités de réassurance financière relevant de la norme IAS 39. Au sein du groupe Macif, tous les contrats de réassurance (acceptations ou cessions) comportent un transfert de risque d'assurance significatif. Ils relèvent tous de la norme IFRS 4.

COMPTABILISATION

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « Engagements reçus » et évalués au cours de bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

5.16 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent :

- les passifs subordonnés,
- les dettes de financement représentées par des titres,
- les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire,
- les autres dettes de financement.

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement par l'usage du taux effectif (appelée méthode du taux effectif). Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires, ..) sont inclus dans l'évaluation initiale de la dette.

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration. Pour le groupe Macif, tous les passifs subordonnés sont classés en dettes de financement.

Les dettes relatives aux engagements de crédit bail immobilier correspondent au capital restant dû au titre des contrats ainsi qu'au coût de l'éventuelle levée de l'option d'achat. Au sein du groupe Macif, cela concerne un seul contrat portant sur le financement d'un immeuble à Paris.

5.17 PRIMES

Les primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

5.18 SINISTRES

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés et les frais de règlement des sinistres.

5.19 FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion liés à l'activité d'assurance sont initialement comptabilisés par nature puis répartis, selon une périodicité mensuelle, aux comptes de frais par destination du compte de résultat :

- Frais de règlement des sinistres – compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations des contrats »,
- Frais d'acquisition – ligne « Frais d'acquisition des contrats »,
- Frais d'administration – ligne « Frais d'administration »,
- Autres charges techniques – ligne « Autres produits d'exploitation nets de charges »,
- Autres charges non techniques – ligne « Autres produits et charges opérationnels courants »,
- Charges de placements - incluses dans le résultat financier sur la ligne « Charges des placements ».

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clefs de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

5.20 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

L'agrégat « résultat opérationnel courant » du compte de résultat n'inclut pas les charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et particulièrement significatif. Ces derniers sont classés en « Autres produits et charges opérationnels ».

5.21 CHARGE DE FINANCEMENT

La charge de financement comprend :

- les intérêts sur découverts bancaires et emprunts à court terme et à long terme ;
- l'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts ;
- l'amortissement des coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts ;
- les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère, dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêt.

5.22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont ceux survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des états financiers.

Lorsque l'événement est lié à des conditions existantes à la date de clôture, il conduit à un ajustement des états financiers.

Lorsque l'événement n'est pas lié à des conditions existant à la date de clôture, il fait l'objet d'une information en annexe si cette information est jugée significative et pertinente.

6. Comparabilité des comptes

6.1 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE MODALITÉS D'ESTIMATION

À compter du 1^{er} janvier 2009, le groupe Macif applique la norme IFRS 8 : segments opérationnels.

Cette nouvelle norme est sans impact significatif sur l'information sectorielle publiée par le groupe Macif.

6.2 CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION COMPTABLE

ÉTAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Conformément à la norme IAS 1 révisée, le groupe Macif publie, à la suite du compte de résultat, l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Jusqu'au 31 décembre 2008, l'ensemble des impôts différés actif et des impôts différés passif était présenté séparément au bilan.

À compter du 1^{er} janvier 2009, conformément à IAS 12 : impôts sur le résultat, les impôts différés actif et impôts différés passif sont compensés lorsque :

- l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

Au 31 décembre 2009, le groupe Macif présente une situation fiscale latente constituée par un impôt différé passif à hauteur de 335 535 K€.

6.3 CHANGEMENTS LIÉS AUX EFFETS DE VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les impacts liés aux variations de périmètre sont détaillés dans la note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

7. Notes complémentaires sur les comptes

7.1 ACTIFS INCORPORELS

DÉTAIL DES ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Écarts d'acquisition	82 154	-60 371	21 783	78 386	-60 371	18 015
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance						
Autres immobilisations incorporelles	153 631	-62 810	90 821	127 373	-46 269	81 104
TOTAL	235 785	-123 181	112 604	205 759	-106 640	99 119

ÉCARTS D'ACQUISITION – VARIATION

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	78 386	-60 371	18 015	78 386	-41 151	37 235
Augmentation	3 768		3 768		-19 220	-19 220
Diminution						
CLÔTURE	82 154	-60 371	21 783	78 386	-60 371	18 015

ÉCARTS D'ACQUISITION - DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ

(en milliers d'euros)

	Ouverture			Variations		Clôture Net
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	
MACIFILIA	60 371	-60 371				
MUTAVIE	18 015		18 015			18 015
SAGRES				3 768		3 768
TOTAL	78 386	-60 371	18 015	3 768		21 783

Les écarts d'acquisition se rapportent aux opérations suivantes :

- **Macifilia** : la société Cornhill France est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe le 1^{er} juillet 2004. À cette date, un écart d'acquisition avait été constaté dans les comptes consolidés à hauteur de 66 775 K€. Au 1^{er} janvier 2006, lors de la transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition a été repris à la valeur nette comptable soit 56 759 K€. En 2006, la participation dans le capital de la société Macifilia Participations a été portée de 80% à 100% par rachat de titres. Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire de 3 612 K€ porté à l'actif. Ces écarts d'acquisition sont désormais rattachés à la société Macifilia, les entités Cornhill France et Macifilia Participations ayant été absorbées. Ils représentent un montant brut total de 60 371 K€,
- **Mutavie** : à la fin du mois de décembre 2004, le groupe Macif a acquis une fraction complémentaire du capital de Mutavie. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 20 017 K€. À l'ouverture de l'exercice 2006, date de transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition s'élevait à 18 015 K€ en valeur nette comptable,
- **Sagrès** : au 1^{er} juillet 2009, Sagrès entre dans le périmètre de consolidation du Groupe. Un écart d'acquisition est comptabilisé à hauteur de 3 768 K€.

En application des principes comptables présentés au paragraphe 4.4. Regroupements d'entreprises, le groupe Macif a soumis ses écarts d'acquisition à des tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (méthode ayant prévalu lors des opérations d'acquisition), après ajustement aux nouvelles conditions de marché :

- des business plans des entités concernées,
- des hypothèses de calcul.

Au 31 décembre 2009, sur la base des valorisations obtenues, aucune dépréciation complémentaire n'a dû être constatée.

PORTFEUILLE DE CONTRATS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Aucune valeur de portefeuille ne figure à l'actif du bilan consolidé.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles regroupent principalement les licences des logiciels et les développements informatiques.

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	127 373	-46 269	81 104	87 920	-40 548	47 372
Augmentation	63 505	-23 562	39 943	62 112	-10 938	51 174
Diminution	-37 247	7 021	-30 226	-22 659	5 217	-17 442
Autres mouvements						
CLÔTURE	153 631	-62 810	90 821	127 373	-46 269	81 104

Les autres immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous par nature :

(en milliers d'euros)

	Ouverture			Variations		Clôture Net
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	
Droit au bail	6 589	-1 093	5 496	537	-310	5 723
Logiciels	85 439	-45 176	40 263	33 024	-14 948	58 339
<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>37 455</i>	<i>-16 458</i>	<i>20 997</i>	<i>21 920</i>	<i>-4 871</i>	<i>38 046</i>
<i>Autres logiciels</i>	<i>47 984</i>	<i>-28 718</i>	<i>19 266</i>	<i>11 104</i>	<i>-10 077</i>	<i>20 293</i>
Autres	35 345		35 345	-7 303	-1 283	26 759
TOTAL	127 373	-46 269	81 104	26 258	-16 541	90 821

La rubrique « Autres » rassemble principalement les avances et acomptes sur immobilisations incorporelles.

7.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement regroupent les immeubles détenus en direct, ceux détenus par l'intermédiaire de Sci et les autres titres à prépondérance immobilière. Ils sont évalués au coût amorti, à l'exception des autres titres à prépondérance immobilière comptabilisés à la juste valeur par les réserves (AFS).

SYNTHÈSE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Valeur brute	335 678	415 513
Amortissements et dépréciations	-96 603	-105 494
Valeur nette comptable	239 075	310 019
Valeur de marché	335 560	468 932
Écart	96 485	158 913

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	415 513	-105 494	310 019	389 608	-101 395	288 213
Augmentation	185 737	-10 425	175 312	127 107	-5 684	121 423
Diminution	-250 499	13 487	-237 012	-102 349	1 004	-101 345
Autres mouvements	-15 073	5 829	-9 244	1 147	581	1 728
TOTAL	335 678	-96 603	239 075	415 513	-105 494	310 019

ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Ouverture	105 494	101 395
Dotations aux amortissements et dépréciations de l'exercice	10 425	16 397
Reprises suite à cessions	-13 302	
Reprises suite à revalorisation	-185	-444
Autres mouvements	-5 829	-11 854
CLÔTURE	96 603	105 494

7.3 PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

SYNTHÈSE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Actifs évalués à la juste valeur	19 426 871	16 378 763
Actifs évalués au coût amorti	92 883	112 678
TOTAL	19 519 754	16 491 441

PLACEMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				
	Coût amorti brut	Dépréciat°	Coût amorti net	Réévaluat°	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	400 337	-55 068	345 269	302 629	647 898
Obligations	16 027 774	-13 290	16 014 484	454 873	16 469 357
Opcvm	1 353 651	-257 475	1 096 176	51 977	1 148 153
Autres	1 815		1 815	369	2 184
Sous-total	17 783 577	-325 833	17 457 744	809 848	18 267 592
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions					
Obligations	49		49		49
Opcvm					
Autres	25 000		25 000		25 000
Sous-total	25 049		25 049		25 049
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions					
Obligations	376 044		376 044	-85 712	290 332
Opcvm	629 763		629 763	214 135	843 898
Autres					
Sous-total	1 005 807		1 005 807	128 423	1 134 230
Prêts	100 051	-9 878	90 173	2 710	92 883
TOTAL (hors UC et immeubles)	18 914 484	-335 711	18 578 773	940 981	19 519 754
Actions	400 337	-55 068	345 269	302 629	647 898
Obligations	16 403 867	-13 290	16 390 577	369 161	16 759 738
Opcvm	1 983 414	-257 475	1 725 939	266 112	1 992 051
Autres	26 815		26 815	369	27 184
Prêts	100 051	-9 878	90 173	2 710	92 883
TOTAL (hors UC et immeubles)	18 914 484	-335 711	18 578 773	940 981	19 519 754

PLACEMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				
	Coût amorti brut	Dépréciat°	Coût amorti net	Réévaluat°	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	299 128	-52 105	247 023	80 645	327 668
Obligations	14 215 788	-9 977	14 205 811	-130 519	14 075 292
Opcvm	1 216 298	-294 856	921 442	59 634	981 076
Autres	1 815		1 815	71	1 886
Sous-total	15 733 029	-356 938	15 376 091	9 831	15 385 922
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions					
Obligations	118		118		118
Opcvm	235 034		235 034	5 841	240 875
Autres					
Sous-total	235 152		235 152	5 841	240 993
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	120 229		120 229		120 229
Obligations	253 324		253 324	-125 487	127 837
Opcvm	842 704		842 704	-338 922	503 782
Autres					
Sous-total	1 216 257		1 216 257	-464 409	751 848
Prêts	116 706	-6 666	110 040	2 638	112 678
TOTAL (hors UC et immeubles)	17 301 144	-363 604	16 937 540	-446 099	16 491 441
Actions	419 357	-52 105	367 252	80 645	447 897
Obligations	14 469 230	-9 977	14 459 253	-256 006	14 203 247
Opcvm	2 294 036	-294 856	1 999 180	-273 447	1 725 733
Autres	1 815		1 815	71	1 886
Prêts	116 706	-6 666	110 040	2 638	112 678
TOTAL (hors UC et immeubles)	17 301 144	-363 604	16 937 540	-446 099	16 491 441

ANALYSE DES MOUVEMENTS DES PLACEMENTS FINANCIERS – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009					TOTAL
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Ouverture	15 385 922	240 993	751 848	112 678		16 491 441
Acquisitions	4 069 718	7 957 889	9 323	30 707		12 067 637
Cessions	-2 249 337	-7 672 011	-4 939	-15 227		-9 941 514
Variations de Juste Valeur	763 324	34 557	39 930			837 811
Dépréciations	-12 613			-3 787		-16 400
Reprises des dépréciations	44 293					44 293
Variations de périmètre	16 886			912		17 798
Autres mouvements	249 399	-536 379	338 068	-32 400		18 688
CLÔTURE	18 267 592	25 049	1 134 230	92 883		19 519 754

Les autres mouvements représentent les reclassements opérés sur les placements c'est-à-dire :

- les intérêts courus non échus affectés aux placements,
- les placements considérés comme équivalents de trésorerie.

ANALYSE DES MOUVEMENTS DES PLACEMENTS FINANCIERS – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008					TOTAL
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Ouverture	15 798 716	355 514	760 759	61 656		16 976 645
Acquisitions	2 645 465	17 830 700	820 925	104 511		21 401 601
Cessions	-2 885 617	-16 620 895	-85 677	-55 409		-19 647 598
Variations de Juste Valeur	-100 337	5 696	-406 482			-501 123
Dépréciations	-404 469					-404 469
Reprises des dépréciations	24 219			-613		23 606
Variations de périmètre			-236			-236
Autres mouvements	307 945	-1 330 022	-337 441	2 533		-1 356 985
CLÔTURE	15 385 922	240 993	751 848	112 678		16 491 441

PLACEMENTS FINANCIERS PAR NIVEAU DE JUSTE VALEUR - AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

Par catégorie de placements

	31 déc. 2009				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Actifs disponibles à la vente (AFS)	16 683 119	1 030 549	553 924		18 267 592
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)			25 049		25 049
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	912 128	216 882	5 220		1 134 230
Prêts				92 883	92 883
TOTAL	17 595 247	1 247 431	584 193	92 883	19 519 754

Par nature de placements

	31 déc. 2009				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Actions	313 946		333 952		647 898
Obligations	15 556 052	1 154 500	49 186		16 759 738
Opcvm	1 723 065	92 931	176 055		1 992 051
Autres	2 184		25 000		27 184
Prêts				92 883	92 883
TOTAL	17 595 247	1 247 431	584 193	92 883	19 519 754

PLACEMENTS FINANCIERS PAR NIVEAU DE JUSTE VALEUR - AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

Par catégorie de placements

	31 déc. 2008				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Actifs disponibles à la vente (AFS)	14 098 280	784 941	502 701		15 385 922
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)	38 225	9 910	192 858		240 993
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	579 400	172 448			751 848
Prêts				112 678	112 678
TOTAL	14 715 905	967 299	695 559	112 678	16 491 441

Par nature de placements

	31 déc. 2008				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Actions	88 557		359 340		447 897
Obligations	13 352 561	834 261	16 425		14 203 247
Opcvm	1 274 255	133 038	318 440		1 725 733
Autres	532		1 354		1 886
Prêts				112 678	112 678
TOTAL	14 715 905	967 299	695 559	112 678	16 491 441

VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS DES PLACEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Ouverture	363 604	32 255
Dépréciations	16 400	404 469
Reprises suite à cessions ou remboursements	-44 293	-23 605
Autres mouvements		-49 515
CLÔTURE	335 711	363 604

DÉPRÉCIATIONS PAR NATURE DE PLACEMENTS FINANCIERS - AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				
	Actions	Obligations	Opcvm	Prêts	TOTAL
Ouverture	52 105	9 977	294 856	6 666	363 604
Dépréciations	3 658	3 313	6 047	3 382	16 400
Reprises des dépréciations	-695		-43 428	-170	-44 293
Variations de périmètre					
Autres mouvements					
CLÔTURE	55 068	13 290	257 475	9 878	335 711

DÉPRÉCIATIONS PAR NATURE DE PLACEMENTS FINANCIERS - AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				
	Actions	Obligations	OPCVM	Prêts	TOTAL
Ouverture	5 583	11 340	8 715	6 617	32 255
Dépréciations	46 894	5 590	351 936	49	404 469
Reprises aux amort. et dépréciations	-372	-6 953	-16 280		-23 605
Variations de périmètre					
Autres mouvements			-49 515		-49 515
CLÔTURE	52 105	9 977	294 856	6 666	363 604

7.4 PLACEMENTS FINANCIERS EN UC

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Actions		
Obligations		
Parts d'Opcvm	140 960	110 003
Autres		
TOTAL	140 960	110 003

Les placements financiers en Unités de Compte sont valorisés à la juste valeur.

7.5 EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS

SYNTHÈSE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Emplois des activités du secteur bancaire		
Actifs évalués à la juste valeur		
Actifs évalués au coût amorti		
Sous-total		
Placements des autres activités		
Actifs évalués à la juste valeur	26 242	27 528
Actifs évalués au coût amorti	145 415	140 730
Sous-total	171 657	168 258
TOTAL	171 657	168 258

Le périmètre de consolidation du groupe Macif au 31 décembre 2009 ne comporte pas de société ayant une activité bancaire et dans laquelle le Groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint. De ce fait, le poste « Emplois des activités du secteur bancaire » n'est pas mouvementé.

PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	19 117	-2 191	16 926	-1 058	15 868
Obligations	12 653	-2 351	10 302	72	10 374
Opcvm					
Autres					
Sous-total	31 770	-4 542	27 228	-986	26 242
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
Sous-total					
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
Sous-total					
Dérivés					
Prêts	11 936	-194	11 742		11 742
Immeubles de placement	205 415	-71 742	133 673		133 673
TOTAL	249 121	-76 478	172 643	-986	171 657
Actions	19 117	-2 191	16 926	-1 058	15 868
Obligations	12 653	-2 351	10 302	72	10 374
Opcvm					
Autres					
Dérivés					
Prêts	11 936	-194	11 742		11 742
Immeubles de placement	205 415	-71 742	133 673		133 673
TOTAL	249 121	-76 478	172 643	-986	171 657

PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	18 209	-2 615	15 594	747	16 341
Obligations	12 650	-1 433	11 217	-30	11 187
Opcvm					
Autres					
Sous-total	30 859	-4 048	26 811	717	27 528
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
Sous-total					
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions					
Obligations					
Opcvm					
Autres					
Sous-total					
Dérivés					
Prêts	8 722	-2 862	5 860		5 860
Immeubles de placement	203 099	-68 229	134 870		134 870
TOTAL	242 680	-75 139	167 541	717	168 258
Actions	18 209	-2 615	15 594	747	16 341
Obligations	12 650	-1 433	11 217	-30	11 187
Opcvm					
Autres					
Dérivés					
Prêts	8 722	-2 862	5 860		5 860
Immeubles de placement	203 099	-68 229	134 870		134 870
TOTAL	242 680	-75 139	167 541	717	168 258

PLACEMENTS IMMOBILIERS DES AUTRES ACTIVITÉS – SYNTHÈSE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Valeur brute	205 415	203 099
Amortissements et dépréciations	-71 742	-68 229
Valeur nette comptable	133 673	134 870
Valeur de marché	229 275	248 458
Écart	95 602	113 588

PLACEMENTS IMMOBILIERS DES AUTRES ACTIVITÉS – MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	203 099	-68 229	134 870	202 532	-65 846	136 686
Augmentation	5 395	-14 007	-8 612	21 850	-16 174	5 676
Diminution	-3 079	10 494	7 415	-21 283	13 791	-7 492
Autres mouvements						
CLÔTURE	205 415	-71 742	133 673	203 099	-68 229	134 870

DÉPRÉCIATION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS ET FINANCIERS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Placements immobiliers	Placements financiers	Total	Placements immobiliers	Placements financiers	Total
Ouverture	68 229	6 910	75 139	65 846	7 405	73 251
Dotations aux amortissements	14 007		14 007	14 066		14 066
Dépréciations		930	930	2 108	1 062	3 170
Reprises suite à cessions ou remboursements	-10 494		-10 494	-13 791	-492	-14 283
Reprises suite à revalorisation		-3 104	-3 104		-1 065	-1 065
Autres mouvements						
CLÔTURE	71 742	4 736	76 478	68 229	6 910	75 139

7.6 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	01 janv. 2009	Dividendes	Variation de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote-part de résultat décembre 2009	31 déc. 2009
Groupe IMA	15 523		2 969	-22		-25	18 445
ALTIMA	9 532			79	-15	-672	8 924
ATLANTIS	9 881			305	182	-959	9 409
GCE Assurances	105 788			1 573	1	870	108 232
ATLANTIS Vida	2 851			25	33	127	3 036
SOCRAM Banque	78 105	-2 062			-5 599	-12 319	58 125
SERENA	853					-2 427	-1 574
CEMM	2 070				-1 750	-178	142
Groupe OFI Holding	13 920			-1 036	22	3 618	16 524
OFI PEC	50 217	-827	715	3 086	547	-19	53 719
TOTAL	288 740	-2 889	3 684	4 010	-6 579	-11 984	274 982

Les variations de pourcentages d'intérêts du Groupe IMA et de OFI PEC impactent les placements des entreprises associées à hauteur respectivement de 2 969 K€ et de 715 K€.

MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	01 janv. 2008	Dividendes	Variation de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote-part de résultat décembre 2008	31 déc. 2008
Groupe IMA	14 295			-18	-340	1 586	15 523
ALTIMA	5 600		3 345	36	14	537	9 532
ATLANTIS	9 995				446	-560	9 881
GCE Assurances			99 918	2 064		3 806	105 788
ATLANTIS Vida	2 464			324	33	30	2 851
SOCRAM	71 750	-2 257	3 757			4 855	78 105
SERENA	3 563					-2 710	853
CEMM	2 196					-126	2 070
Groupe OFI Instit	-4 579		19 305	-114		-692	13 920
OFI PEC	58 224	-1 654		-2 245	-11	-4 097	50 217
TOTAL	163 508	-3 911	126 325	47	142	2 629	288 740

Au 31 décembre 2008, l'entrée de GCE Assurances dans le périmètre de consolidation du groupe Macif impactait les placements des entreprises associées de 99 918 K€ dont 64 374 K€ relatifs à l'écart d'acquisition.

La réorganisation capitalistique du Groupe OFI Instit (39 422 K€ d'augmentation de capital) faisait croître les placements des entreprises associées de 19 305 K€.

PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	Pays	% intérêt	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Groupe IMA	France	32,34%	199 974	56 948	55 901	1 355
ALTIMA	France	33,20%	88 954	26 582	29 605	-2 062
ATLANTIS	Espagne	27,19%	82 815	33 490	39 790	-3 527
GCE Assurances	France	25,00%	905 664	160 875	429 578	6 286
ATLANTIS VIDA	Espagne	24,50%	93 327	12 200	37 072	491
SOCRAM Banque	France	33,60%	2 036 642	170 921	129 940	10 628
SERENA	France	25,00%	19 396	-6 294	24 204	-10 197
CEMM	France	25,00%	588	563	-	-649
Groupe OFI Holding	France	49,19%	34 813	34 813	52 077	4 077
OFI PEC	France	52,07%	167 985	95 066	-	10

**7.7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES
DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS****DÉTAIL PAR CONTRAT ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009**

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Provisions d'assurance vie			2 165		2 165
Provisions pour cotisations non acquises	10				10
Provisions pour sinistres à payer	464 021	687	13 234		477 942
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes			18 750		18 750
Autres					
CONTRATS D'ASSURANCE	464 031	687	34 149		498 867
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
CONTRATS FINANCIERS AVEC PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE					
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE					
CONTRATS EN UNITÉ DE COMPTE					
TOTAL	464 031	687	34 149		498 867

DÉTAIL PAR CONTRAT ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				Total
	Dommmages	Épargne	Santé/Prév	Autres	
Provisions d'assurance vie			2 290		2 290
Provisions pour cotisations non acquises					
Provisions pour sinistres à payer	419 318	703	10 431		430 452
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres			18 774		18 774
CONTRATS D'ASSURANCE	419 318	703	31 495		451 516
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
CONTRATS FINANCIERS AVEC PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE					
Provisions techniques vie					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes					
Autres					
CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE					
CONTRATS EN UNITÉ DE COMPTE					
TOTAL	419 318	703	31 495		451 516

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	Contrats d'assurance	Contrats financiers		Contrats en UC	Total
		Avec Part. Discret.	Sans Part. Discret.		
Ouverture	451 516				451 516
Augmentation	516 731				516 731
Diminution	-469 380				-469 380
Autres mouvements					
CLÔTURE	498 867				498 867

7.8 IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

RÉPARTITION PAR NATURE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Biens pris en crédit-bail	42 000	-1 372	40 628	42 000	-784	41 216
Immeubles d'exploitation	290 143	-80 511	209 632	266 156	-73 397	192 759
Autres immobilisations corporelles	215 393	-127 724	87 669	201 233	-116 977	84 256
TOTAL	547 536	-209 607	337 929	509 389	-191 158	318 231

La rubrique « Biens pris en crédit-bail » concerne un immeuble situé à Paris dont la mise en exploitation est intervenue en septembre 2007.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Biens pris en crédit-bail	40 628				40 628
Immeubles d'exploitation	199 652	8 619	625	736	209 632
Autres immobilisations corporelles	77 913	305	8 888	563	87 669
TOTAL	318 193	8 924	9 513	1 299	337 929

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Biens pris en crédit-bail	41 216				41 216
Immeubles d'exploitation	182 618	8 718	715	708	192 759
Autres immobilisations corporelles	75 666	278	8 247	65	84 256
TOTAL	299 500	8 996	8 962	773	318 231

7.9 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Dommages	92 242		92 242	83 572		83 572
Épargne	91 771		91 771	76 572		76 572
Santé/Prévoyance	531		531	538		538
Autres						
TOTAL	184 544		184 544	160 682		160 682

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				31 déc. 2008			
	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Total	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Total
Ouverture	83 572	76 572	538	160 682	78 027	67 989		146 016
Dotations de l'exercice	92 242	34 248	531	127 021	5 545	8 583	747	14 875
Amortissements de l'exercice	-83 572	-19 049	-538	-103 159			-209	-209
Pertes de valeurs constatées								
Reprises de pertes de valeurs								
Variations de périmètre								
Autres mouvements								
CLÔTURE	92 242	91 771	531	184 544	83 572	76 572	538	160 682

7.10 IMPÔTS DIFFÉRÉS (ACTIF ET PASSIF)**DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS**

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Déficits ordinaires		49 164
Mise en juste valeur des placements		220 271
Autres		47 356
Impôts différés ACTIF		316 791
Provision d'égalisation	8 188	12 118
Réserve de capitalisation	240 834	201 866
Mise en juste valeur des placements	107 616	73 113
Frais d'acquisition reportés	56 275	48 736
Participation aux bénéfices différée	-31 052	169 726
Déficits ordinaires	-72 349	
Autres	26 023	53 821
Impôts différés PASSIF	335 535	559 380

Au 31 décembre 2009, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein du périmètre d'intégration fiscal Macif. Un impôt différé net passif est comptabilisé pour 335 535 K€.

Au 31 décembre 2008, la compensation des impôts différés n'avait pas été retenue.

MODALITÉS DE CONSTATATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Impôts différés Actif (IDA)	Impôts différés Passif (IDP)	Impôts différés Nets	Impôts différés Actif (IDA)	Impôts différés Passif (IDP)	Impôts différés Nets
Imputation sur le compte de résultat		20 787	-20 787	125 555	80 813	44 742
Imputation sur la réserve de réévaluation		106 662	-106 662	85 434	117 684	-32 250
Imputation sur les autres réserves		208 086	-208 086	105 802	360 883	-255 081
TOTAL		335 535	-335 535	316 791	559 380	-242 589

7.11 CRÉANCES

RÉPARTITION PAR NATURE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Cotisations acquises non émises	74 088	-26 716	47 372	61 026	-24 248	36 778
Autres créances nées d'opérat° d'ass. directe	215 032	-18 323	196 709	212 576	-18 813	193 763
Créances nées d'opérations d'assurance	289 120	-45 039	244 081	273 602	-43 061	230 541
Créances nées des opérations de réassurance	87 462	-971	86 491	41 126	-2 282	38 844
Créances d'impôt exigible	12 464		12 464	30 258		30 258
Personnel	5 088		5 088	6 813		6 813
Organismes sociaux	15 674		15 674	21 277		21 277
Autres	165 029	-12 754	152 275	245 765	-13 111	232 654
Autres créances d'exploitation	185 791	-12 754	173 037	273 855	-13 111	260 744
TOTAL	574 837	-58 764	516 073	618 841	-58 454	560 387

Le groupe Macif a opté pour le Carry Back compte tenu de la situation fiscale déficitaire du groupe d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2009 la créance constatée s'élève à 12 342 K€ contre 20 011 K€ au 31 décembre 2008.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	74 088			74 088
Autres créances nées d'opérat° d'ass. directe	213 532	1 500		215 032
Créances nées d'opérations d'assurance	287 620	1 500		289 120
Créances nées des opérations de réassurance	87 462			87 462
Créances d'impôt exigible	12 464			12 464
Personnel	5 076	12		5 088
Organismes sociaux	15 674			15 674
Autres	164 515	513	1	165 029
Autres créances d'exploitation	185 265	525	1	185 791
TOTAL	572 811	2 025	1	574 837

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Cotisations acquises non émises	61 026			61 026
Autres créances nées d'opérat° d'ass. directe	212 576			212 576
Créances nées d'opérations d'assurance	273 602			273 602
Créances nées des opérations de réassurance	41 126			41 126
Créances d'impôt exigible	30 258			30 258
Personnel	6 813			6 813
Organismes sociaux	21 277			21 277
Autres	245 765			245 765
Autres créances d'exploitation	273 855			273 855
TOTAL	618 841			618 841

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Ouverture	58 454	52 615
Dépréciations	40 422	44 812
Reprises	-40 112	-39 445
Autres mouvements		472
CLÔTURE	58 764	58 454

7.12 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au 31 décembre 2009 et 2008, aucun actif ou passif destiné à la vente n'est comptabilisé dans les comptes consolidés du groupe Macif.

7.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

DÉTAIL PAR NATURE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Disponibilités et soldes bancaires	78 125	65 064
Titres de transaction à moins de 3 mois et Opcvm monétaires	1 453 255	1 675 043
TOTAL	1 531 380	1 740 107

DÉTAIL PAR VALORISATION – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009					TOTAL
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Disponibilités et soldes bancaires					78 125	78 125
Titres de transaction à moins de 3 mois et Opcvm monétaires		582 197	871 058			1 453 255
TOTAL		582 197	871 058		78 125	1 531 380

DÉTAIL PAR VALORISATION – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008					TOTAL
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Disponibilités et soldes bancaires					65 064	65 064
Titres de transaction à moins de 3 mois et Opcvm monétaires		1 675 043				1 675 043
TOTAL		1 675 043			65 064	1 740 107

7.14 CAPITAUX PROPRES

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	Fonds d'établis.	Primes	Réserve de réévaluation	Autres Réserves	Résultats cumulés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupe
Situation à la clôture 31 déc. 2006	204 226		242 579	913 614	92	173 625	1 534 136
Droits d'adhésion	5 108						5 108
Variation de périmètre			-1 662	589			-1 073
Affectation du résultat N-1				173 625		-173 625	
Autres variations			-117 641	462	-478		-117 657
Résultat de l'exercice						102 335	102 335
Situation à la clôture 31 déc. 2007	209 334		123 276	1 088 290	-386	102 335	1 522 849
Droits d'adhésion	4 618						4 618
Variation de périmètre				-13 942			-13 942
Affectation du résultat N-1				102 335		-102 335	
Autres variations			-57 335	-215	3 244		-54 306
Résultat de l'exercice						99 579	99 579
Situation à la clôture 31 déc. 2008	213 952		65 941	1 176 468	2 858	99 579	1 558 798
Droits d'adhésion	4 645						4 645
Variation de périmètre			19	-10 428			-10 409
Affectation du résultat N-1				99 579		-99 579	
Autres variations			166 017	9 887	-5 778		170 126
Résultat de l'exercice						13 520	13 520
Situation à la clôture 31 déc. 2009	218 597		231 977	1 275 506	-2 920	13 520	1 736 680

En application d'IFRS 4, les provisions d'égalisation destinées à couvrir les fluctuations de sinistralité sur le long terme sont éliminées.

Elles s'élèvent à 29 243 K€ au 31 décembre 2009 contre 41 212 K€ au 31 décembre 2008. Après prise en compte de l'impôt différé, l'impact de l'annulation des provisions d'égalisation sur les fonds propres du Groupe ressort à 19 175 K€ au 31 décembre 2009 contre 27 023 K€ au 31 décembre 2008.

DÉTAIL DU FONDS D'ÉTABLISSEMENT

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
MACIF	211 368	206 723
MACIF-MUTUALITE	7 000	7 000
SMIP	229	229
TOTAL	218 597	213 952

DÉTAIL DES AUTRES RÉSERVES GROUPE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Réserve légale		
Réserve de réévaluation	231 977	65 941
Réserves ordinaires	827 611	778 896
Autres réserves consolidées	444 975	400 430
TOTAL	1 504 563	1 245 267

IMPACT DE LA MISE EN JUSTE VALEUR SUR LES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

	Résultat	Réserve de réévaluation	Total
Mise en juste valeur des placements	75 534	767 106	842 640
Participation aux bénéfices différée	-40 924	-528 746	-569 670
Impôts différés	-14 068	-74 228	-88 296
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-197	3 983	3 786
TOTAL	20 345	168 115	188 460
Part Groupe	20 270	166 450	186 720
Intérêts minoritaires	75	1 665	1 740

DÉTAIL DE LA RÉSERVE DE RÉÉVALUATION GROUPE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Ouverture	65 941	123 276
Incidence des transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	-19 837	-17 971
Réévaluation à la juste valeur par les réserves	186 287	-39 364
Impact des variations de périmètre et autres variations	-414	
CLÔTURE	231 977	65 941

INTÉRÊTS MINORITAIRES – ANALYSE DES MOUVEMENTS

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Ouverture	21 811	22 019
Variations de périmètre	6 504	-752
Variations de la réserve de réévaluation	1 665	-407
Dividendes	-58	-244
Résultat de l'exercice	-1 257	1 195
Variations des autres réserves	-901	
CLÔTURE	27 764	21 811

INTÉRÊTS MINORITAIRES DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
FONCIERE DE LUTECE	5 085	221	5 306	4 889	302	5 191
MUTAVIE	18 642	1 495	20 137	15 792	1 149	16 941
OFI PEC	30		30	42	-35	7
SOCRAM Banque				-93	92	-1
SAGRES	5 592	-3 003	2 589			
Autres sociétés	-328	30	-298	-14	-313	-327
TOTAL	29 021	-1 257	27 764	20 616	1 195	21 811

7.15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2009**

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009					Clôture
	Ouverture	Dotations	Autres Variations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilis.	
Provisions pour impôts	486	1 743		-304		1 925
Provisions pour pensions et obligations similaires	74 475	-1 266		-462	-28	72 719
Provisions pour litiges	16 944	51 960		-3 992	-1 029	63 883
Autres	18 847	2 653		-9 792	-170	11 538
TOTAL	110 752	55 090		-14 550	-1 227	150 065

Les provisions pour pensions et obligations similaires regroupent l'ensemble des provisions liées aux avantages sociaux du groupe Macif tels que :

- les provisions de retraite (les indemnités de fin de carrière, la retraite complémentaire),
- les avantages à long terme (les comptes épargne temps, les médailles du travail, les congés anniversaire),
- les prestations postérieures à l'emploi (la couverture santé).

Le détail de ces provisions est présenté dans la note 10.1 Personnel.

Les provisions pour litiges incorporent une dotation aux provisions pour contrôle fiscal à hauteur de 43 776 K€ au 31 décembre 2009.

MOUVEMENTS – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008					Clôture
	Ouverture	Dotations	Autres Variations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilis.	
Provisions pour impôts	1 617	-225		-906		486
Provisions pour pensions et obligations similaires	79 424	-4 041		-908		74 475
Provisions pour litiges	3 209	15 244		-1 277	-232	16 944
Autres	4 571	20 496		-6 083	-137	18 847
TOTAL	88 821	31 474		-9 174	-369	110 752

7.16 DETTES DE FINANCEMENT

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				
	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	152 064				152 064
Titres subordonnés remboursables	2 570	25 022			27 592
Emprunts subordonnés					
Dettes subordonnées	154 634	25 022			179 656
Titres de créances négociables					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par des titres					
Dettes de financement représentées par des titres					
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	80 977				80 977
Autres dettes de financement	2 022	3 182	35	3 037	8 276
TOTAL	237 633	28 204	35	3 037	268 909

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				
	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	151 903				151 903
Titres subordonnés remboursables		108 675			108 675
Emprunts subordonnés					
Dettes subordonnées	151 903	108 675			260 578
Titres de créances négociables					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par des titres					
Dettes de financement représentées par des titres					
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	85 292			5 838	91 130
Autres dettes de financement	113	3 738	322	2 820	6 993
TOTAL	237 308	112 413	322	8 658	358 701

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	2 064		150 000	152 064
Titres subordonnés remboursables	2 592	25 000		27 592
Emprunts subordonnés				
Dettes subordonnées	4 656	25 000	150 000	179 656
Titres de créances négociables				
Emprunts obligataires				
Autres dettes représentées par des titres				
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	11 851	47 393	21 733	80 977
Autres dettes de financement	5 093	3 183		8 276
TOTAL	21 600	75 576	171 733	268 909

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 903		150 000	151 903
Titres subordonnés remboursables	108 675			108 675
Emprunts subordonnés				
Dettes subordonnées	110 578		150 000	260 578
Titres de créances négociables				
Emprunts obligataires				
Autres dettes représentées par des titres				
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	15 146	48 461	27 523	91 130
Autres dettes de financement	3 253	3 740		6 993
TOTAL	128 977	52 201	177 523	358 701

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	Ouverture	Émission	Variation de périmètre	Amort.	Autres Variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	151 903				161	152 064
Titres subordonnés remboursables	108 675	25 022	2 570	-117 154	8 479	27 592
Emprunts subordonnés						
Dettes subordonnées	260 578	25 022	2 570	-117 154	8 640	179 656
Titres de créances négociables						
Emprunts obligataires						
Autres dettes représentées par des titres						
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	91 130			-10 153		80 977
Autres dettes de financement	6 993	515	1 744	-976		8 276
TOTAL	358 701	25 537	4 314	-128 283	8 640	268 909

JUSTE VALEUR DE LA DETTE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
Dettes subordonnées	179 656	190 925	11 269	260 578	269 342	8 764
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	80 977	80 977		91 130	91 130	
Autres dettes de financement	8 276	8 276		6 993	6 993	
TOTAL	268 909	280 178	11 269	358 701	367 465	8 764

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF ADOSSÉS À LA DETTE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
Instruments dérivés passif sur...						
Dettes subordonnées	3 736	3 736		1 828	1 828	
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire						
Autres dettes de financement						
TOTAL	3 736	3 736		1 828	1 828	

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF ADOSSÉS À LA DETTE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
Instruments dérivés actif sur...						
Dettes subordonnées	10 689	10 689		4 189	4 189	
Dettes de financement représentées par des titres						
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire						
Autres dettes de financement						
TOTAL	10 689	10 689		4 189	4 189	

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT - AU 31 DECEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	MACIF	MUTAVIE	SIEM	AUTRES	TOTAL
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Emprunt bancaire	Emprunt bancaire	
Date d'émission	20 avr 05	24 déc 09	14 déc 04	14 déc 09	
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20 juillet 2015	5 ans	12 ans	5 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	
Montant	150 000	150 000	80 000	30 000	
Nombre de titres	150 000	150 000			
Nominal	1,00000	1,00000			
Taux nominal	Taux fixe de 4,625% jusqu'au 20 juillet 2015 puis EURIBOR 3 mois + 200pb	4,74%	4,05%	Euribor 3 mois + 1,5%	
Taux d'intérêt effectif		4,74%	4,079%		
Prix de remboursement	Nominal	Nominal			
Frais d'émission	1 709	Néant	110		
Amortissement		Remboursement au pair le 24 déc 2014	Trimestrialités constantes de 528 K€	Remboursement in fine le 14 déc 2014	
Dérivés associés	3 swaps emprunteur taux fixe et 3 swaps emprunteur taux variable de 50 000 K€ chacun				
Valeur au bilan	152 064	25 022	51 386	5 000	268 909

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES DE FINANCEMENT - AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	MACIF	MUTAVIE	FONCIERE DE LUTECE	SIEM	AUTRES	TOTAL
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Emprunt bancaire	Emprunt bancaire		
Date d'émission	20 avr 05	11 jan 96	24 déc 02	14 déc 04		
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20 juillet 2015	14 ans	7 ans	12 ans		
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro		
Montant	150 000	198 184	35 000	80 000		
Nombre de titres	150 000	1 300 000				
Nominal	1,00000	0,15245				
Taux nominal	Taux fixe de 4,625% jusqu'au 20 juillet 2015 puis EURIBOR 3 mois + 200pb	Pas productif d'intérêt	Euribor 3 mois + 100 pb	4,05%		
Taux d'intérêt effectif		7,75%		4,079%		
Prix de remboursement	Nominal	Nominal				
Frais d'émission	1 709	Néant	140	110		
Amortissement		De Déc 1996 à Déc 2004 0,76€ par titre et par an À partir de 2004 Remboursement du solde in fine soit en déc. 2009	Trimestrialités variables	Trimestrialités constantes de 528 K€		
Dérivés associés	3 swaps emprunteur taux variable 50 000 K€ chacun		Swap de taux jusqu'à déc. 07			
Valeur au bilan	151 903	108 675	5 838	57 608	34 677	358 701

La colonne « autres » rassemble les emprunts souscrits auprès des entreprises du secteur bancaire et non détaillés dans les quatre premières colonnes.

7.17 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

RÉPARTITION PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				Total
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	
Provisions d'assurance-vie		14 120 841	103 091		14 223 932
Provisions pour cotisations non acquises	731 931		3 994		735 925
Provisions pour sinistres à payer	3 552 521	40 403	99 336		3 692 260
Provisions pour participation aux bénéficiaires	2 890	101 881	2 628		107 399
Autres provisions techniques	989 267	631	139 163		1 129 061
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5 276 609	14 263 756	348 212		19 888 577
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC		140 960			140 960
TOTAL	5 276 609	14 404 716	348 212		20 029 537

RÉPARTITION PAR NATURE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				Total
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	
Provisions d'assurance-vie		12 444 495	90 194		12 534 689
Provisions pour cotisations non acquises	718 261		3 331		721 592
Provisions pour sinistres à payer	3 432 310	34 726	91 762		3 558 798
Provisions pour participation aux bénéficiaires	2 149	65 513	1 363		69 025
Autres provisions techniques	897 677	941	141 000		1 039 618
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5 050 397	12 545 675	327 650		17 923 722
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC		110 003			110 003
TOTAL	5 050 397	12 655 678	327 650		18 033 725

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
VIE - Contrats collectifs	17 834	20 411
VIE - Contrats individuels	14 241 385	12 520 961
DÉCÈS - Contrats collectifs	100 345	83 896
DÉCÈS - Contrats individuels	31 647	30 973
Automobile	3 481 667	3 371 671
Responsabilité civile	15 339	14 692
Dommages aux biens	767 009	813 231
Dommages corporels	777 720	588 369
Autres	455 631	479 518
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	19 888 577	17 923 722
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC	140 960	110 003
TOTAL	20 029 537	18 033 725

RÉPARTITION DES PASSIFS TECHNIQUES NETS DE RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Brut	Réass.	Net	Brut	Réass.	Net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	19 888 577	498 867	19 389 710	17 923 722	451 516	17 472 206
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC	140 960		140 960	110 003		110 003
TOTAL	20 029 537	498 867	19 530 670	18 033 725	451 516	17 582 209

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	Provisions assurance vie	Provisions cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participation aux bénéfices	Autres	Total
Ouverture	12 534 689	721 592	3 558 798	69 025	1 039 618	17 923 722
Charges des provisions d'assurance	1 215 477	3 377	95 147	2 388	87 976	1 404 365
Entrées et sorties de portefeuille	146		285		-422	9
Variations de périmètre						
Intérêts techniques et participation aux résultats	477 501		363	36 563		514 427
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	1 049			-1 049		
Autres mouvements	-4 930	10 956	37 667	472	1 889	46 054
CLÔTURE	14 223 932	735 925	3 692 260	107 399	1 129 061	19 888 577

DÉROULÉ DES SINISTRES DES CONTRATS DOMMAGES

La provision pour sinistres à payer est présentée ci-dessous par exercice comptable et année de survenance :

(en milliers d'euros)

Année comptable	Année de survenance									Cumul années antérieures	Année en cours	Total année de souscription
	2001 et antérieurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009			
2001	2 274 392									2 274 392		2 274 392
2002	1 477 775	914 577								1 477 775	914 577	2 392 352
2003	1 211 356	426 531	964 295							1 637 887	964 295	2 602 182
2004	1 129 967	345 361	501 574	892 060						1 976 902	892 060	2 868 961
2005	998 513	293 940	465 524	394 033	915 638					2 152 011	915 638	3 067 649
2006	906 187	229 244	375 211	321 346	448 138	968 056				2 280 126	968 056	3 248 182
2007	736 239	198 950	289 736	252 178	384 630	542 026	992 880			2 403 760	992 880	3 396 639
2008	674 682	140 874	226 952	203 107	301 310	402 735	523 290	1 036 517		2 472 949	1 036 517	3 509 466
2009	588 149	121 191	161 851	167 295	248 591	316 640	372 263	570 161	1 038 633	2 546 141	1 038 633	3 584 774

Le déroulé de la charge de sinistres se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

Année comptable	Année de survenance									Cumul années antérieures	Année en cours	Total année de souscription	
	2001 et antérieurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009				
2001	1 822 954										1 822 954	1 822 954	
2002	782 246	1 120 462									782 246	1 120 462	1 902 708
2003	318 983	476 692	1 084 449								795 675	1 084 449	1 880 124
2004	277 531	125 053	467 845	1 064 228							870 430	1 064 228	1 934 658
2005	191 969	65 194	127 762	434 479	1 120 566						819 404	1 120 566	1 939 970
2006	151 000	64 907	78 631	100 766	454 483	1 130 384					849 787	1 130 384	1 980 171
2007	121 197	32 620	76 767	51 891	112 957	456 652	1 159 237				852 085	1 159 237	2 011 321
2008	104 220	26 791	59 254	33 003	67 330	122 824	457 055	1 166 295			870 476	1 166 295	2 036 771
2009	82 858	16 594	42 198	33 543	46 317	70 951	119 451	463 009	1 339 108		874 921	1 339 108	2 214 028

L'excédent ou l'insuffisance de la provision pour sinistres à payer est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)

Année comptable	Année de survenance									Total
	2001 et antérieurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
2002	14 371									14 371
2003	-38 192	11 354								-26 839
2004	-234 335	-32 530	-5 124							-271 988
2005	-294 850	-46 303	-96 836	63 548						-374 442
2006	-353 524	-46 514	-85 153	35 468	13 017					-436 706
2007	-304 773	-48 841	-76 446	52 746	-36 432	-30 622				-444 368
2008	-347 436	-17 556	-72 915	68 815	-20 442	-14 154	12 534			-391 154
2009	-343 760	-14 466	-50 013	71 083	-14 040	989	44 111	3 347		-302 750
En %	-15,11%	-1,58%	-5,19%	7,97%	-1,53%	0,10%	4,44%	0,32%		

RAPPROCHEMENT ENTRE LES PROVISIONS TECHNIQUES DÉROULÉES ET LES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER TOTALES

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009
Provisions pour sinistres à payer brutes déroulées	3 584 774
Autres	-32 253
TOTAL DES PROVISIONS POUR SINISTRES DOMMAGES BRUTES	3 552 521

Les provisions pour sinistres à payer (PSAP) sont déroulées sur la base des provisions brutes issues des comptes sociaux de la Macif.

L'écart entre les provisions déroulées et les provisions inscrites au bilan s'élève à - 32 253 K€. Il correspond à l'excédent de la provision pour prévision de recours sur les autres PSAP non déroulées.

7.18 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				Total
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	
Provisions d'assurance-vie		164 222			164 222
Provisions pour sinistres à payer		535			535
Provisions pour participation aux bénéfices		389			389
Autres provisions techniques					
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB*		165 146			165 146
Provisions pour cotisations non acquises					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices					
Autres provisions techniques					
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB*					
Passifs relatifs aux contrats financiers en UC**					
TOTAL		165 146			165 146

* PB : Participation aux bénéfices

** UC : Unité de compte

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				Total
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	
Provisions d'assurance-vie		159 002			159 002
Provisions pour sinistres à payer		507			507
Provisions pour participation aux bénéfices		256			256
Autres provisions techniques					
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB*		159 765			159 765
Provisions pour cotisations non acquises					
Provisions pour sinistres à payer					
Provisions pour participation aux bénéfices					
Autres provisions techniques					
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB*					
Passifs relatifs aux contrats financiers en UC**					
TOTAL		159 765			159 765

* PB : Participation aux bénéfices

** UC : Unité de compte

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	Passifs relatifs aux contrats financiers		
	avec PB*	sans PB*	Total
Ouverture	159 765		159 765
Charges des provisions d'assurance	-1 723		-1 723
Entrées et sorties de portefeuille			
Variations de périmètre			
Intérêts techniques	6 945		6 945
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	150		150
Autres mouvements	9		9
CLÔTURE	165 146		165 146

* PB : Participation aux bénéfices

VENTILATION DES PASSIFS TECHNIQUES NETS DE RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Brut	Réass.	Net	Brut	Réass.	Net
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB*	165 146		165 146	159 765		159 765
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB*						
Passifs relatifs aux contrats financiers en UC**						
TOTAL	165 146		165 146	159 765		159 765

* PB : Participation aux bénéfices

** UC : Unité de compte

7.19 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE**DÉTAIL DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE**

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Participation aux bénéfices différée active	-64 378	-400 860
Participation aux bénéfices différée passive	182 299	3 883
TOTAL	117 921	-396 977

Le taux de participation différée sur les mises en juste valeur est égal à 95% pour tous les portefeuilles de placements dédiés à l'activité Épargne et 100% pour ceux dédiés à la gestion des indemnités de fin de carrière (IFC).

DÉTAIL DES MOUVEMENTS - AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Ouverture	400 860	3 883	-396 977
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	-2 414	568 796	571 210
Variation des dépréciations	-176 159	-159 274	16 885
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture	-159 693	-162 746	-3 053
Changement des hypothèses de calcul			
Autres variations	1 784	-68 360	-70 144
CLÔTURE	64 378	182 299	117 921

* PB : Participation aux bénéfices

DÉTAIL DES MOUVEMENTS - AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Ouverture		41 686	41 686
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	66 601	-138 533	-205 134
Variation des dépréciations	176 159	5 525	-170 634
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture	159 767	103 061	-56 706
Changement des hypothèses de calcul			
Autres variations	-1 667	-7 856	-6 189
CLÔTURE	400 860	3 883	-396 977

* PB : Participation aux bénéfices

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Dommages			
Épargne	64 378	182 299	117 921
Santé/Prévoyance			
Autres			
TOTAL	64 378	182 299	117 921

* PB : Participation aux bénéfices

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Dommages			
Épargne	400 860	3 883	-396 977
Santé/Prévoyance			
Autres			
TOTAL	400 860	3 883	-396 977

* PB : Participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices différée active concerne exclusivement les contrats du secteur Épargne. Elle est déterminée en appliquant le taux de participation aux bénéfices défini contractuellement pour chacun des portefeuilles aux retraitements comptables imposés par les normes IFRS (notamment la mise en juste valeur des actifs financiers). Au 31 décembre 2009, la participation aux bénéfices différée active a été ramenée de 400 860 K€ à 64 378 K€ sous l'effet conjugué de la remontée de la juste valeur des placements et de la reprise nette des dépréciations durables.

Le groupe Macif a procédé à un test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active, en tenant compte de sa capacité et de son intention d'imputer les moins-values latentes aux assurés. Les hypothèses retenues pour la réalisation de ce test sont issues des plans prévisionnels en termes de souscription, d'investissement, de frais généraux et de taux de distribution aux assurés. Les plans prévisionnels sont approuvés par le Directoire de Mutavie. Ils reposent sur la projection, sur une période de 10 ans, des contrats futurs et existants de l'activité Épargne du groupe Macif. Le test de recouvrabilité résulte de l'analyse des cash-flow futurs issus des plans prévisionnels à la fois déterministes et stochastiques. Il démontre que l'imputation de la participation différée active sur les participations aux bénéfices futures et latentes est fortement probable.

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE - AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Ouverture	400 860	3 883	-396 977
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	24 043	10 858	-13 185
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	-360 525	167 558	528 083
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices			
Autres mouvements			
CLÔTURE	64 378	182 299	117 921

* PB : Participation aux bénéfices

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE - AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Ouverture		41 686	41 686
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	326 662	-92 614	-419 276
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	74 198	54 811	-19 387
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices			
Autres mouvements			
CLÔTURE	400 860	3 883	-396 977

* PB : Participation aux bénéfices

7.20 AUTRES DETTES

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				
	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés				275 429	275 429
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	58 697	25 053	1 772	4	85 526
Dettes nées des opérations d'assurance	29 699	19 773	10 003		59 475
Dépôts reçus des réassureurs	5 071	687	18 353		24 111
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	11 756		3 173		14 929
Autres					
Dettes nées des opérations de réassurance	16 827	687	21 526		39 040
Dettes d'impôt exigible	16			20	36
Personnel	34 589	718	3 035	571	38 913
Comptes courants créditeurs	64 275	16 799	21 387	10 620	113 081
Autres	54 300	25 843	9 980	1 598	91 721
Autres dettes	153 164	43 360	34 402	12 789	243 715
TOTAL	258 403	88 873	67 703	288 242	703 221

Les dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire correspondent aux découverts bancaires.

La ligne « Autres » des autres dettes regroupe notamment les dettes envers l'Etat et les organismes sociaux ainsi que les chargements de gestion répartis selon les mêmes modalités que les frais d'acquisition reportés.

Les dettes envers les porteurs de parts d'Opcvm consolidés correspondent à la part des minoritaires relative aux Opcvm entrant dans le périmètre de consolidation. Elles sont comptabilisées à la juste valeur par résultat (placements FVO).

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				
	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés				94 694	94 694
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	98 444	29 411	2 168		130 023
Dettes nées des opérations d'assurance	21 753	10 003	9 644		41 400
Dépôts reçus des réassureurs	5 709	1 606	14 681		21 996
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	1 501	1	1 905		3 407
Autres					
Dettes nées des opérations de réassurance	7 210	1 607	16 586		25 403
Dettes d'impôt exigible	32 950				32 950
Personnel	32 913	379	2 555	515	36 362
Comptes courants créditeurs	55 076	14 661	21 363	78 175	169 275
Autres	49 343	23 083	7 860	1 307	81 593
Autres dettes	137 332	38 123	31 778	79 997	287 230
TOTAL	297 689	79 144	60 176	174 691	611 700

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	275 429			275 429
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	85 526			85 526
Dettes nées des opérations d'assurance	59 475			59 475
Dépôts reçus des réassureurs	24 111			24 111
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	14 929			14 929
Autres				
Dettes nées des opérations de réassurance	39 040			39 040
Dettes d'impôt exigible	36			36
Personnel	38 913			38 913
Comptes courants créditeurs	113 081			113 081
Autres	91 721			91 721
Autres dettes	243 715			243 715
TOTAL	703 221			703 221

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	94 694			94 694
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	130 023			130 023
Dettes nées des opérations d'assurance	41 400			41 400
Dépôts reçus des réassureurs	21 996			21 996
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	3 407			3 407
Autres				
Dettes nées des opérations de réassurance	25 403			25 403
Dettes d'impôt exigible	32 950			32 950
Personnel	36 362			36 362
Comptes courants créditeurs	169 275			169 275
Autres	81 593			81 593
Autres dettes	287 230			287 230
TOTAL	611 700			611 700

7.21 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Instruments dérivés actif	10 689	4 189
Instruments dérivés passif	3 736	1 828

JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Swap	10 689	4 189
Swaption		
Cap/Floor		
Instruments dérivés ACTIF	10 689	4 189
Swap	3 736	1 828
Swaption		
Cap/Floor		
Instruments dérivés PASSIF	3 736	1 828

En 2005, des lignes d'échange de taux d'intérêt (swap) ont été mises en place pour transformer le coût de refinancement de la dette subordonnée émise cette même année par la mutuelle. Il s'agit de 3 lignes de swaps de 50 000 K€ chacune conclues avec trois contreparties pour une durée initiale de 10 ans. La Macif reçoit le taux fixe et paye le taux variable.

En 2009, compte tenu de la baisse des taux depuis l'origine de l'opération, la Macif a souhaité figer le taux de refinancement sur la durée résiduelle allant jusqu'en 2015. Cette opération a été réalisée en traitant 3 nouveaux swaps de sens inverse aux premiers, avec les mêmes contreparties.

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	Ouverture	Variation Juste valeur	Part inefficace	Clôture
Swap	4 189	6 500		10 689
Swaption				
Cap/Floor				
Instruments dérivés ACTIF	4 189	6 500		10 689
Swap	1 828	1 908		3 736
Swaption				
Cap/Floor				
Instruments dérivés PASSIF	1 828	1 908		3 736

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Swap	3 239	7 450		10 689
Swaption				
Cap/Floor				
Instruments dérivés ACTIF	3 239	7 450		10 689
Swap	3 736			3 736
Swaption				
Cap/Floor				
Instruments dérivés PASSIF	3 736			3 736

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Swap	667	1 361	2 161	4 189
Swaption				
Cap/Floor				
Instruments dérivés ACTIF	667	1 361	2 161	4 189
Swap	1 828			1 828
Swaption				
Cap/Floor				
Instruments dérivés PASSIF	1 828			1 828

7.22 PRIMES ACQUISES

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Primes émises	2 807 706	2 390 670	495 990		5 694 366
Variation de la provision pour primes non acquises	1 914		-663		1 251
PRIMES ACQUISES	2 809 620	2 390 670	495 327		5 695 617

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Primes émises	2 785 346	1 741 434	450 756		4 977 536
Variation de la provision pour primes non acquises	-13 917		-53		-13 970
PRIMES ACQUISES	2 771 429	1 741 434	450 703		4 963 566

RÉPARTITION PAR MODALITÉS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Affaires directes	5 684 751	4 968 787
Affaires acceptées	9 615	8 749
Primes émises	5 694 366	4 977 536
Variation de la provision pour primes non acquises	1 251	-13 970
PRIMES ACQUISES	5 695 617	4 963 566

RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES NETTES DE RÉASSURANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009		
	Brut	Réass.	Net
Primes émises	2 807 706	-134 865	2 672 841
Variation de la provision pour primes non acquises	1 914		1 914
Activité Dommages	2 809 620	-134 865	2 674 755
Primes émises	2 390 670	-738	2 389 932
Activité Épargne	2 390 670	-738	2 389 932
Primes émises	495 990	-24 824	471 166
Variation de la provision pour primes non acquises	-663		-663
Activité Santé / Prévoyance	495 327	-24 824	470 503
Primes émises	5 694 366	-160 427	5 533 939
Variation de la provision pour primes non acquises	1 251		1 251
PRIMES ACQUISES	5 695 617	-160 427	5 535 190

RÉPARTITION DES PRIMES ACQUISES NETTES DE RÉASSURANCE – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008		
	Brut	Réass.	Net
Primes émises	2 785 346	-136 311	2 649 035
Variation de la provision pour primes non acquises	-13 917		-13 917
Activité Dommages	2 771 429	-136 311	2 635 118
Primes émises	1 741 434	-816	1 740 618
Activité Épargne	1 741 434	-816	1 740 618
Primes émises	450 756	-23 024	427 732
Variation de la provision pour primes non acquises	-53		-53
Activité Santé / Prévoyance	450 703	-23 024	427 679
Primes émises	4 977 536	-160 151	4 817 385
Variation de la provision pour primes non acquises	-13 970		-13 970
PRIMES ACQUISES	4 963 566	-160 151	4 803 415

7.23 PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

RÉPARTITION DES PRODUITS NETS DE PLACEMENT – AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009					TOTAL
	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	
Revenus des placements immobiliers				32	94 619	94 651
Revenus des actifs financiers	4 136	11 559	636 094	9 661	185	661 635
Charges des placements immobiliers					-56	-56
Charges des actifs financiers	-318		-15 660	-2	-8 230	-24 210
Ajustements ACAV (plus-values)		27 695				27 695
Ajustements ACAV (moins-values)						
Revenus des placements nets de charges	3 818	39 254	620 434	9 691	86 518	759 715
Plus-values sur placements immobiliers					9	9
Plus-values sur autres actifs financiers	16 111	108	156 871	1		173 091
Moins-values sur placements immobiliers					-4	-4
Moins-values sur autres actifs financiers		-71	-90 792	-464		-91 327
Plus et moins-values cessions nettes	16 111	37	66 079	-463	5	81 769
Variation des dépréciations			-29 180	28		-29 152
Variation de juste valeur par résultat	35 846	39 688				75 534
TOTAL	55 775	78 979	657 333	9 256	86 523	887 866

RÉPARTITION DES PRODUITS NETS DE PLACEMENT – AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008					TOTAL
	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	
Revenus des placements immobiliers				1 174	26 463	27 637
Revenus des actifs financiers	30 244	11 797	654 523	9 089	223	705 876
Charges des placements immobiliers				-23	-11	-34
Charges des actifs financiers	-154	-2 097	-19 874	-16		-22 141
Ajustements ACAV (plus-values)						
Ajustements ACAV (moins-values)		-77 917				-77 917
Revenus des placements nets de charges	30 090	-68 217	634 649	10 224	26 675	633 421
Plus-values sur placements immobiliers					25	25
Plus-values sur autres actifs financiers	30 858	4 011	98 754	346	2 060	136 029
Moins-values sur placements immobiliers						
Moins-values sur autres actifs financiers		-5 933	-72 170	-680	-5	-78 788
Plus et moins-values cessions nettes	30 858	-1 922	26 584	-334	2 080	57 266
Variation des dépréciations			-370 260	-701		-370 961
Variation de juste valeur par résultat	16 815	-406 482				-389 667
TOTAL	77 763	-476 621	290 973	9 189	28 755	-69 941

7.24 CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Total
Charges de sinistres	2 364 857	1 174 392	361 641	3 900 890
Variation des provisions sinistres à payer	89 057	5 783	8 296	103 136
Variation des provisions d'assurance-vie		1 203 016	9 105	1 212 121
Variation des provisions en UC		30 956		30 956
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	741	36 368	1 265	38 374
Variation des autres provisions techniques	92 834	482 484	812	576 130
Variation des provisions techniques	182 632	1 758 607	19 478	1 960 717
Variation de la provision pour participation aux bénéfices différée		-13 186		-13 186
Charges brutes des prestations des contrats	2 547 489	2 919 813	381 119	5 848 421
Paiements reçus des réassureurs	134 865	738	24 824	160 427
Variation des provisions techniques cédées	-174 678	-453	-24 675	-199 806
Réassurance	-39 813	285	149	-39 379
Charges nettes des prestations des contrats	2 507 676	2 920 098	381 268	5 809 042

AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008			
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Total
Charges de sinistres	2 150 722	1 360 953	335 701	3 847 376
Variation des provisions sinistres à payer	154 923	2 111	6 646	163 680
Variation des provisions d'assurance-vie		296 367	5 769	302 136
Variation des provisions en UC		-78 633		-78 633
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	810	-86 921	1 363	-84 748
Variation des autres provisions techniques	64 585	567 165	10 050	641 800
Variation des provisions techniques	220 318	700 089	23 828	944 235
Variation de la provision pour participation aux bénéfices différée		-418 053		-418 053
Charges brutes des prestations des contrats	2 371 040	1 642 989	359 529	4 373 558
Paiements reçus des réassureurs	136 311	816	23 024	160 151
Variation des provisions techniques cédées	-76 803	-1 709	-21 522	-100 034
Réassurance	59 508	-893	1 502	60 117
Charges nettes des prestations des contrats	2 430 548	1 642 096	361 031	4 433 675

7.25 CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009			
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Total
Produits des cessions en réassurance	-134 865	-738	-24 824	-160 427
Charges des cessions en réassurance	174 678	453	24 675	199 806
TOTAL	39 813	-285	-149	39 379

AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008			
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Total
Produits des cessions en réassurance	-136 311	-816	-23 024	-160 151
Charges des cessions en réassurance	76 803	1 709	21 522	100 034
TOTAL	-59 508	893	-1 502	-60 117

7.26 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Autres produits opérationnels courants			493		493
Autres charges opérationnelles courantes	-137	-1 472	-883		-2 492
TOTAL	-137	-1 472	-390		-1 999

AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Autres produits opérationnels courants			195		195
Autres charges opérationnelles courantes	-22	-482	-862		-1 366
TOTAL	-22	-482	-667		-1 171

7.27 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Autres produits opérationnels	18 965	6 136	7 150	17 033	49 284
Autres charges opérationnelles	-58 004	-5 214	-15 405	-15 303	-93 926
TOTAL	-39 039	922	-8 255	1 730	-44 642

En Dommages, les autres charges opérationnelles pour 58 004 K€ concernent principalement des dotations pour risques et charges liées aux contrôles fiscaux (43 776 K€).

AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2008				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Autres produits opérationnels	28 130	10 101	1 127	377 220	416 578
Autres charges opérationnelles	-50 023	-6 930	-1 491	-128 806	-187 250
TOTAL	-21 893	3 171	-364	248 414	229 328

7.28 CHARGE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Macif - Titre subordonné à durée indéterminée	7 099	6 690
Macif - Swap de taux	4 093	8 866
Mutavie - Titre subordonné remboursable	8 484	7 962
Siem - Emprunts bancaires	3 110	3 937
Autres dettes de financement	361	2 819
TOTAL	23 147	30 274

7.29 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Impôt exigible	13 534	-18 432
Impôts différés	-20 775	44 941
TOTAL	-7 241	26 509

PREUVE DE L'IMPÔT

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Résultat de l'ensemble consolidé	13 520	100 774
Quote-part de résultat des entreprises associées	-11 984	2 629
Charge nette d'impôt	-7 241	26 509
Résultat avant impôt	32 745	71 636
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-11 274	-24 664
Éléments du résultat taxés à des taux différents	-1 291	
Impact des variations du taux d'impôt		
Autres		
Impact des différentiels de taux	-1 291	
Impact des déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'un impôt différé actif	-18 193	
Imputation de déficits antérieurs non activés lors des clôtures précédentes	-23 185	
Impact des déficits fiscaux	-41 378	
Impact des charges ou produits définitivement non-déductibles ou non-imposables	43 201	87 307
Autres éléments	3 501	-36 135
Charge d'impôt réelle	-7 241	26 509

Le taux d'impôt effectif (Charge d'impôt réelle / Résultat avant impôt) est de 22,11 % au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, une charge d'impôt est comptabilisée pour 7 241 K€ contre un produit d'impôt de 26 509 K€ sur l'exercice précédent.

Le différentiel entre le taux d'impôt effectif (22,11 %) et le taux d'impôt théorique (34,43 %) s'explique notamment par :

- l'impact des déficits fiscaux non activés à la clôture ou lors des clôtures précédentes,
- les charges définitivement non déductibles et les produits définitivement non imposables constatés dans les comptes sociaux ou à l'occasion des retraitements de consolidation.

8. Gestion des risques

8.1 L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques au sein du groupe Macif associe trois types de structures :

- les structures liées à la gouvernance,
- les entités métiers,
- les directions dédiées sur les problématiques de gestion des risques.

LES STRUCTURES LIÉES À LA GOUVERNANCE

Macif, régionalisée depuis 1987 avec 11 régions, a placé la gouvernance en son cœur avec un mécanisme de représentation qui reflète la diversité de son sociétariat à tous les niveaux (Assemblées régionales / Comités régionaux / Assemblée Générale / conseil d'administration). Le conseil d'administration rassemble 24 élus représentant différents groupements territoriaux (professionnels indépendants / employeurs / salariés / militants de l'économie sociale), ainsi que 4 élus représentant les salariés de la Macif. Les administrateurs sont nommés pour 6 ans (3 ans pour les administrateurs élus par les salariés) et renouvelés par tiers tous les 2 ans. Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à l'équilibre général des comptes. Il arrête également les rapports décrivant la position de la Macif au regard de certains risques :

- rapport de solvabilité,
- rapport de réassurance,
- rapport sur le contrôle interne.

Ces rapports sont communiqués aux commissaires aux comptes et à l'autorité de contrôle prudentiel (ACP). Un règlement intérieur détermine les règles de convocation et de fixation des ordres du jour.

En 2009, le conseil d'administration s'est réuni 9 fois. Le registre de présence fait apparaître une assiduité quasi absolue des administrateurs aux séances du conseil (plus de 95% de taux de présence en moyenne). Le conseil d'administration élit son bureau. Cette structure, composée du président du conseil et de 6 administrateurs, a vocation à arrêter l'ordre du jour de chaque séance du conseil d'administration, et à rendre compte au conseil d'administration de son suivi de dossiers stratégiques.

Plusieurs comités spécialisés apportent assistance et conseil aux administrateurs en amont de leur prise de décisions :

- le Comité d'audit groupe,
- le Comité groupe des élections et de sélection des dirigeants,
- le Comité groupe des indemnisations et des rémunérations,
- le Comité stratégique financier groupe,
- le Comité groupe du partenariat.

Tous ces comités interviennent au niveau du Groupe dans leur domaine de compétences. Ils sont composés de représentants du conseil d'administration. En tant que de besoin, certains dirigeants du groupe Macif peuvent y assister en tant que membre permanent ou invité. Ils se réunissent aussi souvent que nécessaire, et au minimum 2 à 3 fois par an. Le fonctionnement des instances de gouvernance de la Macif (conseil d'administration / bureau / comités spécialisés) fait l'objet d'une coordination assurée par le secrétariat général en lien étroit avec le secrétariat de la présidence et le cabinet du directeur général.

LES ENTITÉS MÉTIERS

Ces entités ont en charge la définition des procédures et la gestion de l'activité du Groupe. Elles regroupent notamment :

- le Comité Technique Groupe (CTG), qui rassemble le directeur général, les directeurs régionaux et directeurs métiers de la Macif et les représentants des principales filiales. Il se réunit tous les mois sur convocation du directeur général. Il agit dans le cadre des orientations fixées par le conseil d'administration et constitue un organe de concertation et de coordination entre les différentes entités du groupe Macif. Il constitue également un organe consultatif pour le directeur général pour les décisions relevant de sa propre responsabilité,
- les directions métiers qui traduisent la stratégie de l'entreprise dans leur gestion opérationnelle et leurs procédures.

LES DIRECTIONS DÉDIÉES SUR LES PROBLÉMATIQUES DE GESTION DES RISQUES

Ces entités apportent leur expertise dans l'évaluation des principaux risques et contrôlent la bonne application des procédures et normes au sein du Groupe. Elles s'articulent autour de deux types d'intervenants :

- la direction de l'audit interne : cette entité a pour mission d'apprécier, sur demande de la direction générale, la qualité du système de contrôle interne. Les interventions se réalisent dans le cadre d'une charte d'intervention commune au sein du Groupe. Les synthèses sont communiquées à la direction générale, au Comité d'audit et aux responsables des entités auditées. Les axes d'améliorations identifiés font l'objet d'un suivi normalisé,
- la direction du management des risques et du contrôle interne : dans la logique de la Directive Solvabilité II, la Macif a regroupé au sein de la direction du management des risques et du contrôle interne, les services Prospectives normes et modèles / Contrôle interne / Réassurance. Cette nouvelle direction a pour mission d'assurer le suivi des risques majeurs, de coordonner les modèles, d'optimiser les dispositifs de maîtrise des risques. Les méthodes retenues reposent sur des analyses menées avec les directions métiers des entités concernées. En 2009, les travaux réalisés ont porté sur le déploiement progressif des travaux de documentation et d'autoévaluation des contrôles sur l'ensemble des régions Macif ainsi que sur le suivi de la réforme de Solvabilité II. La priorité a été mise sur le cœur de métier (Dommages).

En parallèle, différents projets ont été menés :

- Modification du référentiel des risques et des contrôles,
- Déploiement de l'outil de management du contrôle interne,
- Déploiement de la méthodologie groupe,
- Réalisation de missions ciblées en matière de maîtrise des risques (maîtrise et sécurisation des décaissements).

8.2 LES RISQUES D'ASSURANCE

8.2.1. Principes généraux

TYPLOGIE DES CONTRATS

Le portefeuille de contrats du groupe Macif est principalement composé de contrats Dommages.

En Dommages, les contrats couvrent notamment les risques auto, dommages aux biens et responsabilité civile. Ils sont tous d'une durée d'un an, et renouvelables par tacite reconduction. Le risque porté par l'assureur consiste à indemniser les sociétaires en cas de survenance d'un sinistre couvert sur la période de garantie.

En Épargne, le portefeuille est majoritairement composé de contrats en euros sans garantie de taux au-delà d'une année (95% de la collecte). La rémunération de l'épargne des sociétaires se décompose entre les intérêts techniques et les participations aux bénéfices. Le risque porté par l'assureur consiste à payer un capital majoré d'un taux minimum garanti et d'une participation aux bénéfices. Ce capital peut être majoré en cas d'événements imprévisibles (décès). Les contrats en unités de compte (U.C.) représentent 5% de la collecte. Le risque financier est dans ce cas porté par les sociétaires avec cependant une garantie plancher en cas de décès si le contrat est en moins-value.

En Santé & Prévoyance, les contrats recouvrent des risques liés au décès, à l'invalidité, à l'incapacité, à la dépendance, à la santé ou au chômage.

TYPLOGIE DES PASSIFS TECHNIQUES

Au 31 décembre 2009, les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance s'élèvent à 20 029 537 K€. Ils se répartissent comme suit par secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Dommages	5 276 609	5 050 397
Épargne	14 404 716	12 655 678
Santé & prévoyance	348 212	327 650
TOTAL	20 029 537	18 033 725

Les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance sont majoritairement constitués par les provisions mathématiques (PM) liées à l'activité Épargne et les provisions pour sinistres à payer (PSAP) liées à l'activité Dommages. La provision pour primes non acquises (PPNA) est également significative compte tenu d'un appel d'échéance principal au 1^{er} avril.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
PM Épargne	14 120 841	12 444 495
PSAP Dommages	3 552 521	3 432 310
PPNA Dommages	731 931	718 261
Autres	1 624 244	1 438 659
TOTAL	20 029 537	18 033 725

PROCESSUS DE GESTION

Les principaux processus de gestion des risques d'assurance sont les suivants :

- a - la conception des contrats et avenants : elle relève de la compétence des entités opérationnelles du groupe Macif. Ces entités s'appuient sur des services dédiés en local, dans le respect des procédures définies et harmonisées au niveau du Groupe (Comité Technique Groupe). Les études ainsi réalisées permettent, dès la conception, de définir les modalités de gestion actif / passif et de quantifier le capital économique nécessaire,

- b - la surveillance du portefeuille : elle est également décentralisée dans les services compétents de chacune des entités concernées. Des tableaux de bord métiers permettent de connaître, chaque mois, la composition et la rentabilité des portefeuilles de contrats. En cas de dérive, des mesures d'ajustement (révision des conditions d'acceptation, de résiliation, de tarification...) peuvent être proposées par la Direction technique de l'entité concernée et validées par le Comité technique Groupe,

- c - l'évaluation et le contrôle des passifs techniques : ces travaux sont réalisés par les directions techniques en charge de l'élaboration des produits d'assurance et de la surveillance du portefeuille :
 - En Dommages, les provisions pour sinistres à payer sont déterminées en 3 étapes :
 - évaluation dossier par dossier par les gestionnaires dans le cadre d'un barème ou, à défaut, d'une approche fondée sur les éléments du dossier,
 - évaluation de la charge ultime par le service Actuariat des entités concernées,
 - contrôle de cohérence réalisé par le management de ces entités. Les autres types de passifs techniques sont déterminés par le service Actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable.
 - En Épargne, l'évaluation des provisions mathématiques résulte du suivi de la capitalisation des souscriptions et intérêts techniques, compte tenu des taux de distribution de produits financiers fixés par le directoire, et de la détermination de la provision pour participation aux bénéficiaires. Les autres types de passifs techniques sont évalués par le service Actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable.
 - En Santé & Prévoyance, les passifs techniques sont calculés par le service Actuariat des entités concernées sur la base des informations remontées par les services de gestion.

- d - la réassurance : les opérations de réassurance réalisées au sein du groupe Macif sont centralisées au sein de l'entité Réassurance groupe Macif rattachée à la direction du management des risques. Les processus reposent tout d'abord, pour chaque type de garantie, sur l'analyse des sinistres de référence. Cette ana-

lyse historique permet de construire des scénarios associant les risques de fréquence et d'intensité, et de définir des propositions de programme de réassurance (niveau adéquat de rétention et structure optimale). La sélection des programmes de réassurance et des réassureurs relève, in fine, soit de la décision de la commission exécutive du GEMA (traités conclus au sein de cette instance), soit de la direction générale Macif (traités des entités du groupe Macif).

8.2.2. Les risques suivis

RISQUE DE PRIMES

Le risque de primes se définit comme étant le risque d'avoir des primes trop faibles pour faire face aux engagements pris. Il comprend :

- le risque de tarification (mauvaise évaluation de la prime),
- le risque de sélection (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré).

Le risque de tarification est apprécié a priori dans le cadre des études de rentabilité des nouveaux produits et garanties. Il est également suivi a posteriori, notamment par l'intermédiaire des comptes de résultat par branche et également des calculs concernant la provision pour risques en cours. Le risque de sélection est appréhendé au travers des procédures de souscription définies au niveau du Groupe. Il est régulièrement mis à jour dans les systèmes informatiques. Des automatismes permettent de contrôler, a priori (alerte et blocage des opérations non conformes) et a posteriori (suivi statistique de la production par entité), le respect des règles de souscription.

RISQUE DE PROVISIONNEMENT

Le risque de provisionnement traduit pour un assureur le risque que les provisions s'avèrent insuffisantes pour remplir les engagements. Il comprend le risque d'évaluation (mauvaise interprétation des données) et le risque de développement (modification ultérieure des facteurs de risque). Concernant le risque d'évaluation, les procédures de calcul des passifs techniques sont documentées au sein de chaque entité. En Dommages et Santé / Prévoyance, la suffisance des provisions pour sinistres à payer est appréciée au travers des bonis et malis dégagés lors de chaque arrêté (Cf. note 7.17. Déroulé des sinistres des contrats Dommages). Les autres provisions techniques sont principalement calculatoires et évaluées conformément au Code des assurances. En épargne, le risque d'évaluation est extrêmement limité car la quasi-totalité des contrats ne prévoit pas d'engagement de taux au-delà d'un an.

Par ailleurs, la provision globale de gestion permet de couvrir si cela s'avère nécessaire, une éventuelle dérive des coûts de gestion (risque de dépense). Concernant le risque de développement, les principaux facteurs de risques portent sur :

- l'inflation du coût des préjudices corporels (notamment ceux liés à la tierce personne),
- l'apparition de nouveaux postes de préjudice (notamment le déficit fonctionnel temporaire),
- les révisions ponctuelles des barèmes de capitalisation,
- l'augmentation des accidents impliquant des conducteurs sans assurance et/ou sans permis de conduire.

Le groupe Macif prend en compte ces facteurs de risques dans l'estimation de ses engagements futurs.

RISQUE DE CATASTROPHE

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité. Il comprend :

- le risque de sinistre majeur, c'est-à-dire celui causé par un sinistre d'intensité exceptionnelle,
- le risque de cumul, c'est-à-dire celui causé par l'accumulation de sinistres causés par un seul ou plusieurs événements sur un même exercice.

La couverture de ce risque s'appuie tout d'abord sur la réalisation de simulations visant à estimer le coût des sinistres de référence des garanties incluses dans les contrats Macif, des catastrophes possibles, mais non encore vécues par la Macif.

Sur la base des estimations obtenues, un programme de réassurance couvrant les différentes zones de risques détectées est établi. Il est mis en place avec 69 réassureurs choisis selon des critères précis et distincts selon la nature des branches couvertes. Le programme fait l'objet d'évaluations annuelles réalisées en interne aussi bien qu'en externe. Il apparaît au travers de ces études, établies notamment par un courtier de réassurance, que le programme de réassurance de la Macif dispose de rétentions plus basses que la moyenne du marché et de plafonds adaptés aux risques souscrits.

RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité se définit comme le risque de dérive de la sinistralité imputable à l'allongement progressif de l'espérance de vie de la population assurée. Au sein du groupe Macif, ce risque impacte plus particulièrement l'activité de gestion des rentes viagères. Pour l'évaluation de ses provisions mathématiques de rentes, le groupe Macif utilise les tables de mortalité TGH05 et TGF05. Ces tables prospectives sont construites par l'INSEE. Elles différencient l'espérance de vie des hommes et des femmes et permettent de prendre en compte, dans l'évaluation des passifs assurance, le risque de longévité. Par ailleurs, à chaque arrêté, les soldes de liquidation des rentes sont analysés en distinguant les impacts liés :

- à la variation du taux technique,
- à la hausse de l'unité de compte,
- aux éventuels changements de table de mortalité.

RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat correspond, pour le secteur Épargne, au risque engendré par une brusque remontée des taux d'intérêt engendrant des sorties importantes. Des simulations sont effectuées pour mesurer la sensibilité des résultats aux variations de taux et aux modifications de comportement des souscripteurs. Les hypothèses des scénarios économiques sont choisies de façon à coupler une brusque remontée des taux d'intérêt à des sorties massives. L'objectif de simulations vise à déterminer le montant maximal de rachats possibles sans recourir aux fonds propres, c'est-à-dire en maintenant leur niveau. Il ressort des résultats de ces simulations que le Groupe est faiblement exposé au risque de rachat. Enfin, d'autres éléments contribuent à protéger le Groupe du risque de rachat parmi lesquels la qualité du portefeuille fidélicisé, l'intérêt patrimonial des contrats dans le cadre d'une transmission patrimoniale et l'existence d'une provision pour participation aux bénéfices permettant de lisser la distribution des produits financiers.

8.3 LES RISQUES DE MARCHÉ

8.3.1 Principes généraux

TYPOLOGIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le portefeuille d'instruments financiers du groupe Macif est principalement :

- composé de produits de taux (obligations),
- valorisé en juste valeur (AFS, Trading et FVO).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Actions	647 898	3,32%	447 897	2,72%
Obligations	16 759 738	85,86%	14 203 247	86,12%
Opcvm	1 992 051	10,21%	1 725 733	10,46%
Autres	120 067	0,62%	114 564	0,69%
TOTAL	19 519 754	100,00%	16 491 441	100,00%
AFS	18 267 592	93,59%	15 385 922	93,30%
Trading	25 049	0,13%	240 993	1,46%
FVO	1 134 230	5,81%	751 848	4,56%
Coût amorti	92 883	0,48%	112 678	0,68%
TOTAL	19 519 754	100,00%	16 491 441	100,00%

La structure des portefeuilles d'actifs peut présenter quelques particularités, selon la nature des passifs adossés et les contraintes réglementaires des entités du Groupe. La politique du groupe Macif vise tout d'abord à conserver une majorité de placements en produits de taux, ceci afin d'atteindre le niveau minimum de produits financiers souhaité. Elle vise également à maintenir une liquidité suffisante grâce à un encours d'investissements en produits de trésorerie. Le solde des actifs sous gestion est réparti entre les différents supports possibles en fonction des perspectives des marchés.

PROCESSUS DE GESTION

La gestion des risques de marché s'appuie sur quatre étapes principales :

- le pilotage de la gestion actif/passif : cette étape est de la responsabilité du comité actif/passif. Ce dernier procède tout d'abord, en collaboration avec les équipes locales, à une analyse détaillée des passifs d'assurance et des actifs financiers. Cette analyse constitue le point de départ d'une étude prévisionnelle composée d'un scénario central et de scénarios de stress. Les méthodes de simulation reposent sur des scénarios déterministes à ce jour. Elles visent à proposer plusieurs possibilités d'allocation stratégique

d'actifs, conciliant simultanément des objectifs de gestion à court terme (liquidité, couverture des engagements réglementaires...) et à long terme (rentabilité, niveau de risque...),

- la définition de la politique d'allocation d'actifs : cette étape est de la responsabilité du Comité financier Groupe. Ce dernier rassemble les représentants du conseil d'administration ou directoire des entités concernées. Il définit la politique d'allocation d'actifs applicable à chaque entité, voire chaque canton lorsque l'actif est découpé en cantons selon les différents types de passif,
- la gestion tactique des actifs : cette étape est de la responsabilité de la direction financière, qui intervient, au quotidien, pour l'ensemble des entités assurance du Groupe. La gestion tactique s'effectue dans le cadre de mandats de gestion qui fixent notamment les délégations de pouvoirs applicables à chaque catégorie de gestionnaire. Ces délégations précisent les limites applicables par type d'opérations (limites en nature) et indiquent les plafonds unitaires d'investissement (limites en montant),
- le reporting financier : cette étape est de la responsabilité de la direction financière. Des normes de reporting ont été définies pour apprécier l'adéquation du portefeuille d'actifs à la structure du passif et aux objectifs de gestion. Ce reporting est mensuel. Il détaille pour chacune des entités sous gestion, les indicateurs permettant le suivi des risques décrits ci-dessous.

8.3.2 Les types de risques suivis

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent au périmètre suivant : Dommages (Macif) et Épargne (Mutavie). Ce périmètre couvre plus de 95 % des placements des activités d'assurance du groupe.

RISQUE DE TAUX

Le risque de taux d'intérêt traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché. Les objectifs fixés au niveau du Groupe s'appuient principalement sur des analyses de sensibilité du portefeuille obligataire et des dettes de financement. Ces analyses permettent de quantifier l'impact des mouvements de taux long sur :

- la valeur de marché du portefeuille obligataire,
- la charge financière associée aux dettes de financement.

Concernant les placements financiers, la gestion du risque de taux repose sur :

- le suivi des échéanciers de remboursement du portefeuille obligataire : ce suivi permet de connaître la répartition des flux financiers futurs par tranche d'échéance. Les flux de remboursement se répartissent sur les échéances comprises entre 3 et 10 ans.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	Domages	Épargne	Domages	Épargne
< 1 an	419 128	1 253 349	402 241	1 230 455
de 1 à 3 ans	897 865	3 354 238	924 464	2 490 696
de 3 à 5 ans	1 033 696	3 316 820	942 281	3 027 946
de 5 à 7 ans	511 770	2 787 999	667 546	2 493 113
de 7 à 10 ans	595 119	2 761 541	659 508	2 416 661
>= 10 ans	588 358	2 359 125	296 649	1 078 888
TOTAL	4 045 936	15 833 072	3 892 689	12 737 759

- Le suivi du taux de rendement actuariel des portefeuilles : chaque portefeuille cantonné fait l'objet d'un suivi mensuel de ses taux de rendement comptable et actuariel. Ces taux de rendement permettent de vérifier l'absence de sous évaluation des passifs d'assurance concernés et de déterminer pour les contrats VIE les rémunérations versées aux sociétaires.
- Les tests de sensibilité aux mouvements des taux : des hypothèses de variation de taux d'intérêt sont appliquées aux différents portefeuilles. Elles visent à connaître l'impact des mouvements des taux longs sur les fonds propres du groupe.
- L'adéquation des durations du portefeuille obligataire avec celles des passifs d'assurance : les principaux risques sont gérés de manière cantonnée afin de permettre un adossement actif / passif. Ce cantonnement permet de gérer simultanément le risque de liquidité et le risque de rendement. Pour les actifs, les principales durations observées sont les suivantes :

	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	Domages	Épargne	Domages	Épargne
Duration	3,62	4,62	3,48	3,86

Pour les passifs d'assurance, l'évaluation de la durée s'appuie :

- en Domages, sur les projections de flux de trésorerie permettant de liquider les provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques de rentes.
- en Épargne, sur une analyse de l'ancienneté des provisions mathématiques constituées. Au 31 décembre 2009, 77% des provisions mathématiques ont plus de 8 ans d'ancienneté (80% au 31 décembre 2008).

Concernant les dettes de financement, le risque principal est généré par le passif subordonné perpétuel dont la rémunération repose sur un taux fixe. Ce risque est couvert par la souscription de trois swaps de taux parfaitement adossés et traités en tant que tels dans les comptes consolidés (instrument dérivé de couverture). Le risque de liquidité est relativement marginal compte tenu du poids du passif subordonné à durée indéterminée (TSDI) dans le total des dettes de financement. Les échéanciers de remboursement se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	< à 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	TOTAL
Au 31 déc. 2009				
Titres sub. à durée indé.	2 064		150 000	152 064
Titres sub. remboursables	2 592	25 000		27 592
Dettes envers les banques	11 851	47 393	21 733	80 977
Autres dettes de financement	5 093	3 183		8 276
TOTAL	21 600	75 576	171 733	268 909
Au 31 déc. 2008				
Titres sub. à durée indé.	1 903		150 000	151 903
Titres sub. remboursables	108 675			108 675
Dettes envers les banques	15 146	48 461	27 523	91 130
Autres dettes de financement	3 253	3 740		6 993
TOTAL	128 977	52 201	177 523	358 701

Les autres éléments d'appréciation du risque lié aux dettes de financement sont présentés ci-dessous :

	Duration	Sensibilité	Charge de financement	Valeur au bilan
Au 31 déc. 2009				
MACIF TSDI	4,67	-3,90%	7 099	152 064
MUTAVIE TSR	4,55	4,30%	8 484	27 592
Autres dettes de financement	NA	NA	7 564	89 253
TOTAL			23 147	268 909
Au 31 déc. 2008				
MACIF TSDI	5,17	-4,20%	6 990	151 903
MUTAVIE TSR	1,01	-0,96%	7 962	108 675
Autres dettes de financement	NA	NA	15 322	98 123
TOTAL			30 274	358 701

NA = Non applicable

RISQUE DE CHUTE DES COURS ACTIONS

Le risque de chute des actions est appréhendé dans le cadre de simulation visant à connaître l'impact de scénarios de stress (baisse de 30% du CAC 40) sur la valeur du portefeuille Actions. Les résultats de ces scénarios confirment une faible exposition du groupe Macif au risque de chute des cours Actions compte tenu :

- du faible poids des actions cotées dans le total des actifs investis (3,32% en 2009 contre 2,72% en 2008),
- de la forte dispersion par émetteur et par secteur d'activité.

RISQUE DE CHUTE DES COURS DE L'IMMOBILIER

Le risque de chute des cours de l'immobilier est appréhendé dans le cadre de simulations visant à mesurer l'impact de scénarios de stress (baisse des cours de l'immobilier) sur les fonds propres du Groupe. Au sein du groupe Macif, ce risque est relativement limité car les placements immobiliers sont majoritairement comptabilisés au coût amorti et ressortent globalement en plus-values latentes à hauteur de 192.087 K€ (soit près de 52% de la valeur inscrite au bilan au 31 décembre 2009). Par ailleurs, la rentabilité de ce type de placements est peu volatile compte tenu de :

- la préférence accordée aux baux longue durée,
- la diversification en nature et localisation des bâtiments.

RISQUE DE CHANGE ET RISQUE PAYS

Le risque de change repose sur l'absence de congruence entre la devise d'un actif et la devise de son financement au passif. Le groupe Macif est très faiblement exposé au risque de change car les placements des activités d'assurance sont principalement réalisés en zone euro (Cf. tableau ci-dessous) et les passifs d'assurance relèvent quasiment tous de la zone euro.

	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Euro	99,40%	99,20%	99,47%	99,20%
Livre Sterling	0,31%	0,40%	0,20%	0,40%
Dollar	0,01%		0,02%	
Autres	0,28%	0,40%	0,31%	0,40%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Le risque pays est également très marginal si l'on considère que la zone euro représente près de 99% du total des placements des activités d'assurance, et pratiquement 100% des dettes de financement.

8.4 LES RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit traduit les pertes potentielles engendrées par le défaut d'une contrepartie à un instrument financier. Compte tenu de l'activité du groupe Macif, le risque de crédit peut résulter du défaut :

- d'un émetteur financier : risques sur les placements financiers,
- d'un réassureur : risques de crédit sur la réassurance.

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent au périmètre suivant : Dommages (Macif) et Épargne (Mutavie). Ce périmètre couvre plus de 95% des placements des activités d'assurance du groupe et 91% de la part des cessionnaires dans les provisions techniques.

8.4.1 Risques sur les placements financiers

La gestion du risque crédit des placements financiers repose sur des règles de suivi en matière de solvabilité et de concentration.

RISQUE D'INSOLVABILITÉ

La gestion du risque d'insolvabilité s'appuie sur la fixation de seuils d'encours par catégorie de notation. Ces seuils sont déterminés par le Comité stratégique financier Groupe et contribuent à déterminer les choix d'investissement et de désinvestissement. Le suivi de ces seuils est assuré par la direction financière, grâce à une base de données permettant de classer les actifs cotés par émetteur, par notation, par nature d'actifs et par zone géographique.

Au 31 décembre 2009, la répartition des encours financiers du groupe Macif par notation se présente comme suit :

	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
AAA	50,71%	54,31%	58,30%	57,20%
AA+	4,45%	3,17%	3,40%	3,70%
AA	5,01%	4,77%	3,60%	3,90%
AA-	3,48%	4,44%	8,20%	7,90%
A+	12,39%	13,75%	9,60%	13,50%
A	8,53%	9,36%	9,50%	9,40%
A-	5,13%	4,59%		
Autres	10,30%	5,61%	7,40%	4,40%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

RISQUE DE CONCENTRATION

Chacune des entités d'assurance du groupe Macif respecte sa réglementation locale en matière de dispersion des actifs. Au-delà des règles prudentielles, le Comité stratégique financier Groupe détermine, pour chaque classe d'actifs, les seuils maximums par émetteur et par secteur d'activité. Dans le respect de ces seuils, la gestion financière vise à réduire progressivement le risque de concentration en privilégiant les expositions faiblement représentées.

	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Premier émetteur	13,94%	25,84%	20,10%	20,67%
Deuxième émetteur	3,85%	3,87%	3,64%	4,91%
Troisième émetteur	3,42%	2,30%	3,14%	1,92%
Autres	78,79%	67,99%	73,12%	72,50%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Les trois premiers émetteurs indiqués ci-dessus sont notés comme suit :

	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	Domages	Épargne	Domages	Épargne
Premier émetteur	AAA	AAA	AAA	AAA
Deuxième émetteur	NN	A+	A+	A+
Troisième émetteur	A+	AAA	AAA	AAA
Autres	NS	NS	NS	NS
TOTAL	NS	NS	NS	NS

NN : Non Noté

NS : Non Significatif

8.4.2 Risques sur la réassurance

RISQUE D'INSOLVABILITÉ

L'analyse de la solvabilité de nos réassureurs est centralisée pour tous les portefeuilles d'assurance du Groupe par l'entité Réassurance Groupe. La solvabilité est notamment appréciée au regard de la notation des entreprises de réassurance retenues dans les programmes de réassurance. Des seuils ont ainsi été fixés afin de limiter le risque d'insolvabilité. D'autres critères sont également pris en considération avant tout renouvellement du programme de réassurance comme :

- l'analyse des principaux indicateurs économiques,
- la qualité de service,
- le taux de récupération attendu en cas de défaut.

Les encours de réassurance du groupe Macif se répartissent comme suit :

	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	Domages	Épargne	Domages	Épargne
AAA	27,99%	NS	33,62%	NS
AA+	1,18%	NS		NS
AA	4,02%	NS	3,75%	NS
AA-	16,18%	NS	27,33%	NS
A+	19,27%	NS	6,85%	NS
A	25,81%	NS	3,54%	NS
A-	3,61%	NS	22,31%	NS
Autres	1,94%	NS	2,60%	NS
TOTAL	100,00%	NS	100,00%	NS

Les notations indiquées ci-dessus correspondent au rating communiqué par les agences.

RISQUE DE CONCENTRATION

Des règles de dispersion de nos partenaires réassureurs sont également définies pour réduire les risques cumulatifs. Ces règles prennent la forme de seuils par contrepartie, définies pour l'ensemble du groupe Macif par la Direction générale, en concertation avec l'entité Réassurance Groupe.

	31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	%	Notation	%	Notation
Premier cessionnaire	26,89%	AAA	32,34%	AAA
Deuxième cessionnaire	17,53%	A	19,76%	AA-
Troisième cessionnaire	11,64%	A+	11,00%	A-
Autres	43,94%	NS	36,90%	NS
TOTAL	100,00%	NS	100,00%	NS

RISQUE LIÉ AUX DÉPRÉCIATIONS

Le faible taux de défaut observé sur les dernières années témoigne de la qualité de la signature des réassureurs du groupe Macif.

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Taux de provisionnement	0,20%	0,51%
Taux de passage en pertes	1,60%	1,61%

Le taux de provisionnement rapporte les créances douteuses aux parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce ratio permet de déterminer le poids des réassureurs en difficulté financière sur la totalité des provisions cédées.

Le taux de passage en pertes (ou taux de défaut) correspond au cumul des défaillances historiquement constatées sur l'ensemble des exercices non totalement liquidés ramené aux provisions pour sinistres à payer à la date de clôture.

8.5 LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont décrits dans la partie consacrée aux facteurs de risque (G. 2).

9. Comptes sectoriels

Le groupe Macif est organisé autour de quatre segments opérationnels :

DOMMAGES

Ce segment rassemble une large gamme de contrats, couvrant les risques de dommages aux biens et aux personnes, destinés aux particuliers et aux professionnels. Les principaux contrats sont les contrats AUTO et HABITATION.

ÉPARGNE

Ce segment correspond aux activités d'assurance-vie du groupe Macif. Il regroupe les contrats d'épargne en euros et les contrats d'épargne en unités de comptes gérés par Mutavie.

SANTÉ & PRÉVOYANCE

Ce segment inclut les activités d'assurance en santé et prévoyance individuelle et collective. Les contrats s'adressent aux particuliers, professionnels indépendants, entreprises et groupements. Ces activités sont exercées par des entités mutualistes régies par le livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).

AUTRES

Ce segment comprend essentiellement les activités de gestion d'actifs et de placements immobiliers. Il inclut également l'activité bancaire créée au cours de l'exercice 2009.

9.1 AU 31 DÉCEMBRE 2009

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Dommmages	Épargne	Santé - Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 2009
Écarts d'acquisition	3 768	18 015			21 783		21 783
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance							
Autres immobilisations incorporelles	87 046	6	3 532	237	90 821		90 821
ACTIFS INCORPORELS	90 814	18 021	3 532	237	112 604		112 604
Immobilier de placement	60 777	179 905	17 756		258 438	-19 363	239 075
Immobilier de placement en UC							
Placements financiers	4 476 877	14 367 843	537 913	275 429	19 658 062	-138 308	19 519 754
Placements financiers en UC		140 960			140 960		140 960
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	10 689				10 689		10 689
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4 548 343	14 688 708	555 669	275 429	20 068 149	-157 671	19 910 478
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS	531			172 672	173 203	-1 546	171 657
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	145 012	3 037		126 933	274 982		274 982
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	464 839	1 206	34 149		500 194	-1 327	498 867
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	318 193	8 924	9 513	1 299	337 929		337 929
Frais d'acquisitions reportés	92 242	91 771	531		184 544		184 544
Participation aux bénéfices différée active		64 378			64 378		64 378
Actifs d'impôts différés							
Créances nées des opérations d'assurance	215 564	804	27 713		244 081		244 081
Créances nées des opérations de réassurance	84 745	77	1 669		86 491		86 491
Créances d'impôt exigible	12 464				12 464		12 464
Autres créances	151 576	20 945	12 379	10 370	195 270	-22 233	173 037
AUTRES ACTIFS	874 784	186 899	51 805	11 669	1 125 157	-22 233	1 102 924
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS							
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	654 978	785 985	48 282	42 390	1 531 635	-255	1 531 380
TOTAL DE L'ACTIF	6 779 301	15 683 856	693 437	629 330	23 785 924	-183 032	23 602 892

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Dommmages	Épargne	Santé - Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 2009
Capital social ou fonds équivalents	211 368		7 229		218 597		218 597
Primes d'émission, de fusion et d'apport							
Réserve de réévaluation	171 669	34 456	23 823	2 029	231 977		231 977
Autres réserves	429 015	327 100	210 192	309 199	1 275 506		1 275 506
Résultats cumulés	428		-3 348		-2 920		-2 920
Résultat net consolidé	-4 437	29 160	742	-11 945	13 520		13 520
CAPITAUX PROPRES GROUPE	808 043	390 716	238 638	299 283	1 736 680		1 736 680
Intérêts minoritaires	2 597	19 821		5 346	27 764		27 764
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	810 640	410 537	238 638	304 629	1 764 444		1 764 444
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	62 942	72 594	7 284	7 245	150 065		150 065
Dettes subordonnées	154 634	150 136	10 000		314 770	-135 114	179 656
Dettes de financement représentées par des titres							
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	80 977				80 977		80 977
Autres dettes de financement	2 022	3 182	1 866	3 037	10 107	-1 831	8 276
DETTES DE FINANCEMENT	237 633	153 318	11 866	3 037	405 854	-136 945	268 909
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>5 276 609</i>	<i>14 264 269</i>	<i>349 539</i>		<i>19 890 417</i>	<i>-1 840</i>	<i>19 888 577</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>		<i>140 960</i>			<i>140 960</i>		<i>140 960</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 276 609	14 405 229	349 539		20 031 377	-1 840	20 029 537
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>		<i>165 146</i>			<i>165 146</i>		<i>165 146</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>							
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC</i>							
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers		165 146			165 146		165 146
Instruments dérivés séparés sur contrats							
Participation aux bénéfices différée passive		182 299			182 299		182 299
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	5 276 609	14 752 674	349 539		20 378 822	-1 840	20 376 982
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE							
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	127 416	204 358		3 761	335 535		335 535
DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS				275 429	275 429		275 429
Dettes d'exploitation représentées par des titres							
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	58 697	25 053	1 772	4	85 526		85 526
Instruments dérivés passifs	3 736				3 736		3 736
Dettes nées des opérations d'assurance	29 699	20 925	10 003		60 627	-1 152	59 475
Dettes nées des opérations de réassurance	18 445	853	21 526		40 824	-1 784	39 040
Dettes d'impôts exigibles	16			20	36		36
Autres dettes	153 468	43 544	52 809	35 205	285 026	-41 311	243 715
AUTRES PASSIFS	264 061	90 375	86 110	35 229	475 775	-44 247	431 528
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES							
TOTAL DU PASSIF	6 779 301	15 683 856	693 437	629 330	23 785 924	-183 032	23 602 892

COMPTE DE RÉSULTAT ET ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	Dommages	Épargne	Santé - Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 2009
Primes émises	2 807 706	2 391 264	500 969		5 699 939	-5 573	5 694 366
Variation de la provision pour primes non acquises	1 914		-663		1 251		1 251
PRIMES ACQUISES	2 809 620	2 391 264	500 306		5 701 190	-5 573	5 695 617
Produit net bancaire, net du coût du risque							
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	2 781			28 992	31 773	-361	31 412
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	-62 466	-4 443	-54 295	412	-120 792	-19 928	-140 720
<i>Produits des placements</i>	<i>176 314</i>	<i>587 917</i>	<i>19 564</i>	<i>1 193</i>	<i>784 988</i>	<i>-1 007</i>	<i>783 981</i>
<i>Charges des placements</i>	<i>-8 115</i>	<i>-5 373</i>	<i>-2 482</i>	<i>-8 296</i>	<i>-24 266</i>		<i>-24 266</i>
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	<i>49 745</i>	<i>28 107</i>	<i>1 596</i>	<i>2 321</i>	<i>81 769</i>		<i>81 769</i>
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	<i>32 147</i>	<i>43 146</i>	<i>231</i>	<i>10</i>	<i>75 534</i>		<i>75 534</i>
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	<i>-11 301</i>	<i>-13 265</i>	<i>-500</i>	<i>-3 064</i>	<i>-28 130</i>	<i>-1 022</i>	<i>-29 152</i>
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	238 790	640 532	18 409	-7 836	889 895	-2 029	887 866
Charges des prestations des contrats	-2 547 489	-2 919 813	-385 238		-5 852 540	4 119	-5 848 421
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	<i>-139 498</i>	<i>-1 085</i>	<i>-24 824</i>		<i>-165 407</i>	<i>4 980</i>	<i>-160 427</i>
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	<i>178 406</i>	<i>417</i>	<i>24 675</i>		<i>203 498</i>	<i>-3 692</i>	<i>199 806</i>
CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	38 908	-668	-149		38 091	1 288	39 379
Charges d'exploitation bancaire							
Charges des autres activités	-22 960			-19 591	-42 551	1 022	-41 529
Frais d'acquisition des contrats	-373 783	-22 949	-39 751		-436 483	19 200	-417 283
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés							
Frais d'administration	-58 739	-19 109	-28 389		-106 237	1 192	-105 045
Autres produits et charges opérationnels courants	-137	-1 471	895		-713	-1 286	-1 999
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	24 525	63 343	11 788	1 977	101 633	-2 356	99 277
Autres produits et charges opérationnels	-40 325	922	-8 318	1 730	-45 991	1 349	-44 642
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-15 800	64 265	3 470	3 707	55 642	-1 007	54 635
Charge de financement	-14 392	-8 598	-757	-407	-24 154	1 007	-23 147
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-785	127		-11 326	-11 984		-11 984
Impôts sur les résultats	23 536	-25 112	-1 971	-3 694	-7 241		7 241
Résultat sur abandon d'activité après impôt							
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-7 441	30 682	742	-11 720	12 263		12 263
Intérêts minoritaires	-3 004	1 522		225	-1 257		-1 257
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	-4 437	29 160	742	-11 945	13 520		13 520

(en milliers d'euros)

	Dommages	Épargne	Santé - Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 2009
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-4 437	29 160	742	-11 945	13 520		13 520
Écarts de conversion							
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	165 531	551 562	22 769	-1 628	738 234		738 234
Réévaluation des instruments dérivés de couverture							
Réévaluation des immobilisations							
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies							
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	1 934	26		2 023	3 983		3 983
« Comptabilité reflet » brute d'impôts différés		-502 415			-502 415		-502 415
Impôts	-56 988	-16 924		560	-73 352		-73 352
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES GROUPE	110 477	32 249	22 769	955	166 450		166 450
RÉSULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE	106 040	61 409	23 511	-10 990	179 970		179 970
Résultat global - Part des minoritaires	-3 004	3 176		236	408		408
RÉSULTAT GLOBAL	103 036	64 585	23 511	-10 754	180 378		180 378

9.2 AU 31 DÉCEMBRE 2008

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Domages	Épargne	Santé - Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 2008
Écarts d'acquisition		18 015			18 015		18 015
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance							
Autres immobilisations incorporelles	71 733	1	9 355	15	81 104		81 104
ACTIFS INCORPORELS	71 733	18 016	9 355	15	99 119		99 119
Immobilier de placement	254 956	851 723	14 758		1 121 437	-811 418	310 019
Immobilier de placement en UC							
Placements financiers	4 230 061	11 754 817	462 153	94 694	16 541 725	-50 284	16 491 441
Placements financiers en UC		110 003			110 003		110 003
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4 189				4 189		4 189
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4 489 206	12 716 543	476 911	94 694	17 777 354	-861 702	16 915 652
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS	26			170 402	170 428	-2 170	168 258
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	140 724	2 851		145 165	288 740		288 740
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	447 570	1 429	36 677		485 676	-34 160	451 516
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	299 500	8 996	9 031	773	318 300	-69	318 231
Frais d'acquisitions reportés	83 572	76 572	538		160 682		160 682
Participation aux bénéfices différée active		400 860			400 860		400 860
Actifs d'impôts différés	97 403	219 160		228	316 791		316 791
Créances nées des opérations d'assurance	201 729	2 027	30 044		233 800	-3 259	230 541
Créances nées des opérations de réassurance	42 682	940	614		44 236	-5 392	38 844
Créances d'impôt exigible	30 258				30 258		30 258
Autres créances	222 927	39 912	19 476	37 981	320 296	-59 552	260 744
AUTRES ACTIFS	978 071	748 467	59 703	38 982	1 825 223	-68 272	1 756 951
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS							
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	449 636	959 573	70 516	267 311	1 747 036	-6 929	1 740 107

TOTAL DE L'ACTIF	6 576 966	14 446 879	653 162	716 569	22 393 576	-973 233	21 420 343
-------------------------	------------------	-------------------	----------------	----------------	-------------------	-----------------	-------------------

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Domages	Épargne	Santé - Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 2008
Capital social ou fonds équivalents	206 723		7 229		213 952		213 952
Primes d'émission, de fusion et d'apport							
Réserve de réévaluation	61 193	2 205	1 054	1 489	65 941		65 941
Autres réserves	863 538	222 499	200 955	-110 524	1 176 468		1 176 468
Résultats cumulés	4 623		-1 765		2 858		2 858
Résultat net consolidé	-151 683	15 961	7 742	227 559	99 579		99 579
CAPITAUX PROPRES GROUPE	984 394	240 665	215 215	118 524	1 558 798		1 558 798
Intérêts minoritaires	9	16 598		5 204	21 811		21 811
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	984 403	257 263	215 215	123 728	1 580 609		1 580 609
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 793	75 145	2 927	7 887	110 752		110 752
Dettes subordonnées	151 903	110 408	13 005		275 316	-14 738	260 578
Dettes de financement représentées par des titres							
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	85 292	3 014		5 838	94 144	-3 014	91 130
Autres dettes de financement	182	3 738	1 993	2 820	8 733	-1 740	6 993
DETTES DE FINANCEMENT	237 377	117 160	14 998	8 658	378 193	-19 492	358 701
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>5 078 649</i>	<i>12 545 755</i>	<i>333 558</i>		<i>17 957 962</i>	<i>-34 240</i>	<i>17 923 722</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC</i>		<i>110 003</i>			<i>110 003</i>		<i>110 003</i>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 078 649	12 655 758	333 558		18 067 965	-34 240	18 033 725
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>		<i>159 765</i>			<i>159 765</i>		<i>159 765</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>							
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC</i>							
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers		159 765			159 765		159 765
Instruments dérivés séparés sur contrats							
Participation aux bénéfices différée passive		3 883			3 883		3 883
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	5 078 649	12 819 406	333 558		18 231 613	-34 240	18 197 373
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE							
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	174 778	380 074		4 528	559 380		559 380
DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS				94 694	94 694		94 694
Dettes d'exploitation représentées par des titres							
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	98 444	29 411	2 168		130 023		130 023
Instruments dérivés passifs	1 828				1 828		1 828
Dettes nées des opérations d'assurance	21 769	20 312	11 916		53 997	-12 597	41 400
Dettes nées des opérations de réassurance	41 815	1 783	22 190		65 788	-40 385	25 403
Dettes d'impôts exigibles	32 950				32 950		32 950
Autres dettes	281 110	657 761	50 190	164 688	1 153 749	-866 519	287 230
AUTRES PASSIFS	477 916	709 267	86 464	164 688	1 438 335	-919 501	518 834
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES							
TOTAL DU PASSIF	6 977 916	14 358 315	653 162	404 183	22 393 576	-973 233	21 420 343

COMPTE DE RÉSULTAT ET ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	Dommages	Épargne	Santé - Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 2008
Primes émises	2 785 346	1 746 072	456 829		4 988 247	-10 711	4 977 536
Variation de la provision pour primes non acquises	-13 917		-53		-13 970		-13 970
PRIMES ACQUISES	2 771 429	1 746 072	456 776		4 974 277	-10 711	4 963 566
Produit net bancaire, net du coût du risque							
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	2 644			57 615	60 259	-507	59 752
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	-61 719	-12 137	-29 186	6 564	-96 478	-25 385	-121 863
<i>Produits des placements</i>	<i>205 315</i>	<i>513 098</i>	<i>18 554</i>	<i>3 087</i>	<i>740 054</i>	<i>-6 541</i>	733 513
<i>Charges des placements</i>	<i>-14 048</i>	<i>-83 985</i>	<i>-1 949</i>	<i>-221</i>	<i>-100 203</i>	<i>111</i>	-100 092
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	<i>-4 743</i>	<i>48 550</i>	<i>2 618</i>	<i>10 841</i>	<i>57 266</i>		57 266
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	<i>-129 610</i>	<i>-260 282</i>	<i>225</i>		<i>-389 667</i>		-389 667
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	<i>-109 753</i>	<i>-243 001</i>	<i>-11 084</i>	<i>-5 838</i>	<i>-369 676</i>	<i>-1 285</i>	-370 961
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	-52 839	-25 620	8 364	7 869	-62 226	-7 715	-69 941
Charges des prestations des contrats	-2 371 415	-1 642 989	-363 220		-4 377 624	4 066	-4 373 558
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	<i>-140 935</i>	<i>-1 168</i>	<i>-23 024</i>		<i>-165 127</i>	<i>4 976</i>	-160 151
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	<i>79 585</i>	<i>1 859</i>	<i>21 522</i>		<i>102 966</i>	<i>-2 932</i>	100 034
CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	-61 350	691	-1 502		-62 161	2 044	-60 117
Charges d'exploitation bancaire							
Charges des autres activités	-14 652			-38 683	-53 335	1 399	-51 936
Frais d'acquisition des contrats	-340 010	-20 392	-33 833		-394 235	21 430	-372 805
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés							
Frais d'administration	-59 081	-19 632	-26 222		-104 935	5 590	-99 345
Autres produits et charges opérationnels courants	-22	-482	-667		-1 171		-1 171
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	-187 015	25 511	10 510	33 365	-117 629	-9 789	-127 418
Autres produits et charges opérationnels	-25 247	3 171	-364	245 806	223 366	5 962	229 328
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-212 262	28 682	10 146	279 171	105 737	-3 827	101 910
Charge de financement	-21 894	-7 962	-718	-3 527	-34 101	3 827	-30 274
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5 369	30		-2 770	2 629		2 629
Impôts sur les résultats	77 102	-3 954	-1 686	-44 953	26 509		26 509
Résultat sur abandon d'activité après impôt							
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-151 685	16 796	7 742	227 919	100 774		100 774
Intérêts minoritaires	-2	835		362	1 195		1 195
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	-151 683	15 961	7 742	227 557	99 579		99 579

(en milliers d'euros)

	Dommages	Épargne	Santé - Prévoyance	Autres	Total	Opérations inter- sectorielles	31 déc. 2008
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-151 683	15 961	7 742	227 559	99 579		99 579
Écarts de conversion							
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-73 014	-26 214	-1 109	-4 072	-104 409		-104 409
Réévaluation des instruments dérivés de couverture							
Réévaluation des immobilisations							
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies							
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	3 175	495		-3 692	-22		-22
« Comptabilité reflet » brute d'impôts différés		17 616			17 616		17 616
Impôts	24 046	2 792		2 642	29 480		29 480
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES GROUPE	-45 793	-5 311	-1 109	-5 122	-57 335		-57 335
RÉSULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE	-197 476	10 650	6 633	222 437	42 244		42 244
Résultat global - Part des minoritaires	-2	541		249	788		788
RÉSULTAT GLOBAL	-197 478	11 191	6 633	222 686	43 032		43 032

10. Autres informations

10.1 PERSONNEL

10.1.1 Effectif moyen

	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Assurance	Autres	Total	Assurance	Autres	Total
Cadres	3 014	21	3 035	2 873	20	2 893
Employés, ouvriers, maîtrise	6 043	33	6 076	6 025		6 025
TOTAL	9 057	54	9 111	8 898	20	8 918

10.1.2 Avantages sociaux

SYNTHÈSE

Conformément à la législation française et aux pratiques de chaque société, le Groupe participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant :

- des pensions de retraite (IFC et prestations article 39),
- des avantages à long terme (médailles du travail, comptes épargne temps, congés anniversaire),
- d'autres prestations postérieures à l'emploi (couverture santé pour les retraités).

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Retraite	69 654	70 758
Autres avantages à long terme	862	1 081
Prestations postérieures à l'emploi	2 203	2 636
TOTAL	72 719	74 475

RAPPROCHEMENT ENTRE LA DETTE ET LES ACTIFS DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture. Lorsque cette différence est positive, une provision complémentaire est constatée. Lorsque cette différence est négative, une charge constatée d'avance est enregistrée au bilan.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009				31 déc. 2008			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Dette actuarielle Ouverture	-70 758	-1 081	-2 636	-74 475	-71 835	-4 038	-3 551	-79 424
Coût des droits acquis	-3 831	-79	522	-3 388	-4 406	-190	876	-3 720
Coût financier	-2 858	-42	-88	-2 988	-3 302	-181	-104	-3 587
Modification de régime								
(Pertes)/Gains actuariels s/ dette	1 076	256	-1	1 331	3 650	3 251	143	7 044
Dont écarts d'expérience								
Prestations versées	6 717	84		6 801	5 135	77		5 212
Dette actuarielle Clôture	-69 654	-862	-2 203	-72 719	-70 758	-1 081	-2 636	-74 475
Valeur des placements début de période	70 758	1 081	2 636	74 475	71 835	4 038	3 551	79 424
Charge de retraite	5 575	-135	-433	5 007	4 291	-2 880	-926	485
Prestations de l'employeur						-19		-19
Prestations payées	-536			-536				
Rendement réel des placements	24			24	26			26
(Pertes)/Gains actuariels sur placements	2			2	1			1
Dont écarts d'expérience								
Cotisations de l'employeur	-6 169	-84		-6 253	-5 363	-58	11	-5 410
Prestations versées					-32			-32
Valeur des placements fin de période	69 654	862	2 203	72 719	70 758	1 081	2 636	74 475

ÉVOLUTION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2009, la provision pour avantages au personnel a évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009				31 déc. 2008			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Ouverture	-70 758	-1 081	-2 636	-74 475	-71 824	-4 039	-3 561	-79 424
Charge de retraite	-5 575	135	433	-5 007	-4 291	2 880	925	-486
Prestations de l'employeur	6 679	84		6 763	5 357	78		5 435
Prestations payées								
CLÔTURE	-69 654	-862	-2 203	-72 719	-70 758	-1 081	-2 636	-74 475

La totalité des engagements provisionnés concerne les sociétés françaises. La charge annuelle totale au titre des régimes d'avantages salariaux représente 5 000 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, 847 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009				31 déc. 2008			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Coût des droits acquis	-3 831	-79	522	-3 388	-4 431	-190	876	-3 745
Coût financier	-2 858	-42	-88	-2 988	-3 318	-181	-104	-3 603
Rendement attendu des actifs	24			24	26			26
Amort. coût des serv. passés								
Amort des écarts actuariels	1 097	256	-1	1 352	3 080	3 251	144	6 475
Coût net de la période	-5 568	135	433	-5 000	-4 643	2 880	916	-847

VENTILATION DES ACTIFS PAR CATÉGORIE DE PLANS

La ventilation des actifs en juste valeur par catégorie de plans est présentée ci- dessous :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Actions	7 648	9 462
Obligations	57 243	57 979
Immobilier		
Autres	4 997	2 771
TOTAL	69 888	70 212

HYPOTHÈSES RETENUES POUR LA VALORISATION DES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les hypothèses utilisées pour valoriser les avantages au personnel sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Taux d'actualisation	3,93%	4,36%
Taux de rendement attendu des actifs	3,93%	4,36%
Duration des régimes	14,63 ans	16,77 ans
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Profil de carrière (hors inflation)	4,19%	4,05%

10.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Macif sont les sociétés consolidées (y compris les entités consolidées par mise en équivalence) et les principaux dirigeants du groupe.

10.2.1 Flux avec les sociétés contrôlées

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Créances et dettes	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	
MACIF	199 763	3 031	-16 520	4 182	18 887	-7 130	133 466
MUTAVIE	-17 196	-1 254	-287	-91	-678	-478	180
MACIFILIA	-16 520		16 520	-4 182	630	-1 856	
THEMIS							
MACIF MUTUALITE	-8 035	-536	-1 022	2 125	-17 250	-16 337	
SMIP	-1 546	-58	390	-2 107	-183	-1 636	
ICIRS PRÉVOYANCE	-2 177		919	73		1 286	
SIEM	-4 598	-859				26 967	
Cie FONCIERE MACIF	-18 055	-180					-1 850
SAFICA							
MARSEILLE GRAND LITTORAL							-129 830
FONCIERE DE LUTECE							-1 166
LESSEPS PROMOTION							
MACIF PARTICIPATIONS	-2 517	-17					
MACIF GESTION					-297	-1 022	-800
IDMACIF	-21 201	-127			-1 109	206	
SCI M1	-14 169						
SCI M2	-79 973						
SCI MUDE	-8 240						
SCS M1	-2 048						
SCS M2	-3 488						
TOTAL							

Les liens de financement mis en place entre les entités du groupe prennent la forme de prêts, de comptes courants, de passifs subordonnés et d'obligations.

Au 31 décembre 2009, la Macif a notamment souscrit 125 000 K€ du titre subordonné remboursable émis par Mutavie.

La réassurance est présente au sein du groupe Macif pour certains contrats particuliers :

- Macif intervient en tant que réassureur de Macifilia (risque responsabilité civile, portefeuille IDMACIF),
- Macif-Mutualité est réassureur de SMIP et ICIRS Prévoyance (contrats santé collectifs) et Mutavie (contrats de prévoyance collective) et Macif (garantie obsèque sur le contrat RPFA).

Les prestations entre entités du Groupe concernent principalement :

- des commissions,
- de la gestion des indemnités de fin de carrière,
- des loyers.

AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Créances et dettes	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	
MACIF	178 366	5 839	-14 126	5 005	24 529	-4 271	81 237
MUTAVIE	159 428	3 054	470	-964	-9 699	-6 425	39
MACIFILIA	-14 126		14 126	-5 005	470	-984	
MACIF MUTUALITE	-7 791	-337	-2 387	9 189	-13 787	-11 001	
SMIP	-1 854	-63	451	-1 654	-861	-1 365	
ICIRS PRÉVOYANCE	-2 140		1 466	-6 571	-328		
SIEM	-68 528	-2 947				25 438	
Cie FONCIERE MACIF	-17 351	-807					-2 200
SAFICA	-158	-76					
MARSEILLE GRAND LITTORAL	-64 680	-3 764					-73 494
FONCIERE DE LUTECE							-4 782
LESSEPS PROMOTION		-899					
MACIF GESTION					-324	-1 392	-800
SCI M1	-14 835						
SCI M2	-132 307						
SCI MUDE	-8 374						
SCS M1	-2 047						
SCS M2	-3 603						
TOTAL							

10.2.2 Flux avec les sociétés sous influence notable

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Créances et dettes	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	
MACIF		25	4 000	4 188	9 402	-114 027	2 749
MACIFILIA					-230	-770	
MUTAVIE	204 110	3 319					140
MACIF MUTUALITE					1 015	3 872	
SMIP					337	62	
MACIF GESTION							
ATLANTIS			9	505	324	-979	
ATLANTIS VIDA						-236	
ALTIMA		-25	-4 061	-4 052	-353	-46	
GROUPE IMA			52	-641	-4 217	119 741	
SOCRAM BANQUE	-204 110	-3 319			-2 358	-2 594	-2 062
GROUPE OFI HOLDING							
OFI PEC							-827
SERENA							
CEMM							
GCE ASSURANCES					-3 920	-5 023	
TOTAL							

En 2009, les liens de financement avec les sociétés sous influence notable concernent principalement la souscription par Mutavie au BMTN (Bon à Moyen Terme Négociable) de Socram pour 200 000 K€.

Concernant la réassurance, la Macif réassure en totalité les contrats d'assurance de Altima.

Les prestations portent essentiellement sur des commissions et sur l'assistance provenant du Groupe IMA.

AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Créances et dettes	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	
MACIF	5 374	123	-2 326	1 918	5 908	3 169	2 737
MACIFILIA					77	-507	
MUTAVIE					-3 055	-2 477	1 173
MACIF MUTUALITE					4 093	1 645	
SMIP					290	36	
MACIF GESTION					196	200	
ATLANTIS			-323	445	10	-1 174	
ATLANTIS VIDA						-183	
ALTIMA	-5 374	-123	2 306	-2 018	961	-36	
GROUPE IMA			343	-345	-323	2 910	
SOCRAM					-67	-823	-2 256
GROUPE OFI INSTIT					-196	-200	
OFI PEC							-1 654
SERENA					-66	-66	
CEMM							
GCE ASSURANCES					-7 828	-2 494	
TOTAL							

10.2.3 Rémunération des dirigeants

Les éléments de rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité technique Groupe sont présentés en cumul et par catégorie.

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Avantages à court terme	6 362	4 978
Avantages postérieurs à l'emploi	377	147
Autres avantages à long terme	5	
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiement en actions		
TOTAL	6 744	5 125

Les avantages à court terme correspondent aux différents éléments de rémunération versés au cours de l'exercice (salaires, primes, indemnités, jetons de présence). Les avantages postérieurs à l'emploi représentent la charge constatée dans l'exercice au titre des indemnités de fin de carrière et des retraites complémentaires. Il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail et de paiement en actions pour les principaux dirigeants du groupe Macif. Au 31 décembre 2009, le périmètre retenu pour cumuler les éléments de rémunération des dirigeants a été élargi à de nouvelles entités et de nouveaux directeurs.

10.3 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Engagements reçus	14 543	3 139	4 317		21 999
Avals, cautions et garantie de crédit	461	27 653	4 674	25 000	57 788
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		151 158			151 158
Autres engagements sur titres et actifs	62 677		348		63 025
Autres engagements donnés	68 094	1 800	31 469		101 363
Engagements donnés	131 232	180 611	36 491	25 000	373 334
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	317 330		2 176		319 506

Les engagements hors bilan reçus concernent principalement des cautions et des nantissemements pour 17 718 K€.

L'engagement de garantie donné par le secteur « Autres » correspond à une garantie spécifique liée à la vente du centre commercial Marseille Grand Littoral. Cette garantie consiste à un ajustement à la baisse du prix de vente dans la limite de 25 000 K€.

Les engagements donnés relatifs aux instruments financiers correspondent à des engagements de souscription dans des fonds communs de placements à risque.

Les valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires représentent l'engagement du groupe Macif envers les sociétés de réassurance.

AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	31 déc. 2008				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Engagements reçus	103 343	55 326	5 538		164 207
Avals, cautions et garantie de crédit	40 881	15 392	8 910	25 000	90 183
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		180 198			180 198
Autres engagements sur titres et actifs	70 987		3 663		74 650
Autres engagements donnés	37 706	2 250	22 812		62 768
Engagements donnés	149 574	197 840	35 385	25 000	407 799
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	281 731	726	2 140		284 597

10.4 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN PAR MÉTHODE DE GESTION

INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2009		Ventilation par catégorie d'instrument					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	
7.2	Immobilier de placement	239 075	239 075					239 075
7.3	Placements financiers	19 519 754	19 519 754	25 049	1 134 230	18 267 592	92 883	
7.4	Placements financiers en UC*	140 960	140 960		140 960			
7.21	Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	10 689	10 689	10 689				
	Placements des activités d'assurance	19 910 478	19 910 478	35 738	1 275 190	18 267 592	92 883	239 075
7.5	Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	171 657	171 657			26 242	11 742	133 673
7.6	Investissements dans les entreprises associées	274 982	274 982	-280		10 725		264 537
7.13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 531 380	1 531 380	582 197	871 058			78 125
	ACTIFS FINANCIERS	21 888 497	21 888 497	617 655	2 146 248	18 304 559	104 625	715 410
	Dettes subordonnées	179 656	190 925					179 656
	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	80 977	80 977					80 977
7.16	Autres dettes de financement	8 276	8 276					8 276
	Dettes de financement	268 909	89 253					268 909
7.21	Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	275 429	275 429		275 429			
7.21	Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	85 526	85 526					85 526
7.20	Instruments dérivés passifs	3 736	3 736	3 736				
	PASSIFS FINANCIERS	633 600	453 944	3 736	275 429			354 435

* UC : Unité de compte

La mise en juste valeur des placements détenus par les entreprises associées impacte le résultat de -280K€ (Trading) et la réserve de réévaluation de 10 725 K€ (AFS).

Les dettes envers les porteurs de parts d'Opcvm consolidés correspondent à la part des minoritaires relative aux Opcvm entrant dans le périmètre de consolidation. Elles sont comptabilisées à la juste valeur par résultat (placements FVO).

INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2008		Ventilation par catégorie d'instrument				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti
7.2	Immobilier de placement	310 019	468 932				310 019
7.3	Placements financiers	16 491 441	16 491 441	240 993	751 848	15 385 922	112 678
7.4	Placements financiers en UC	110 003	110 003		110 003		
7.21	Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4 189	4 189	4 189			
	Placements des activités d'assurance	16 915 652	17 074 565	245 182	861 851	15 385 922	112 678
7.5	Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	168 258	168 258			27 528	5 860
7.6	Investissements dans les entreprises associées	288 740	288 740	-1 196		4 255	285 681
7.13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 740 107	1 740 107	1 675 043			65 064
	ACTIFS FINANCIERS	19 112 757	19 271 670	1 919 029	861 851	15 417 705	118 538
	Dettes subordonnées	260 578	269 342				260 578
	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	91 130	91 130				91 130
7.16	Autres dettes de financement	6 993	6 993				6 993
	Dettes de financement	358 701	367 465				358 701
7.20	Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	94 694	94 694		94 694		
7.20	Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	130 023	130 023				130 023
7.21	Instruments dérivés passifs	1 828	1 828	1 828			
	PASSIFS FINANCIERS	585 246	594 010	1 828	94 694		488 724

6.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MACIF

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
2-4 rue Pied-de-Fond
79037 NIORT CEDEX 9

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

SAS PARTENAIRES CONSEILS

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
18, rue du 24-Février - B.P. 162
79006 NIORT CEDEX

Michel AIMÉ

Commissaire aux Comptes
Technopole Venise Verte
Avenue Salvador Allende – Voie Euclide
79024 NIORT CEDEX 9

Membres de la Compagnie Régionale de POITIERS

MACIF

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la MACIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La dégradation de l'environnement économique et la poursuite des effets de la crise financière continuent d'impacter significativement les entreprises et notamment leur activité. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce.

- Votre groupe détaille dans ses notes 2.1, 5.3, 5.4, 8.3 et 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés son niveau d'exposition aux risques actuels de marché et de crédit ainsi que les modalités de valorisation retenues pour les actifs financiers.
Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif au recensement de ces expositions, à la valorisation des actifs financiers ainsi qu'à l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en va ainsi des provisions techniques et mathématiques destinées à couvrir les engagements réglementés à l'égard des sociétaires, des frais d'acquisition reportés et de leurs modalités d'amortissement et des participations aux bénéfices différées. Les principes d'évaluation de ces éléments sont respectivement décrits dans les notes 5.14, 7.17 et 7.18 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire du groupe et de son expérience. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la note 4.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons notamment vérifié que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe.
- Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les notes 5.8 et 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés que les modalités d'évaluation ont tenu compte de la nature des différences fiscales, des prévisions établies par le Groupe et, lorsque les principes comptables l'autorisent, de ses intentions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort, le 26 avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

S.A.S. PARTENAIRES CONSEILS
Laurent Du SORBIER

Michel AIMÉ



Ordre du jour et texte des résolutions soumises à l'assemblée générale

1) ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Le conseil d'administration de la Mutuelle a décidé, les 20 et 21 avril 2010, de convoquer l'assemblée générale ordinaire de la Macif, **les 19 juin à 16h30 et 20 juin 2010 à 9 heures**, à Niort.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de 2010 est fixé comme suit :

Le samedi 19 juin 2010 :

1. Examen du rapport du conseil d'administration et du rapport RSE.
2. Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 – Rapport général des commissaires aux comptes – Approbation des comptes sociaux.
3. Affectation du résultat.

Le dimanche 20 juin 2010 :

4. Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 - Rapport général des commissaires aux comptes – Approbation des comptes consolidés.
5. Quitus annuel aux administrateurs.
6. Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R 322.57 du code des assurances – Approbation.
7. Compte rendu sur l'utilisation des délégations consenties au conseil d'Administration par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2009.
8. Autorisations d'émettre des emprunts ou des titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée, dans les conditions prévues par l'article L. 322-2-1 du code des assurances. Fixation des caractéristiques essentielles des émissions. Délégations au conseil d'administration en vue d'en arrêter les modalités.
9. Rapport du comité des Sages.
10. Rapport du président sur les indemnités et les frais remboursés aux administrateurs et mandataires mutualistes sur l'exercice 2009.
11. Fixation d'une limite au montant global des indemnités versées en 2011 aux administrateurs et mandataires mutualistes telle que prévue à l'article 15 des Statuts.
12. Nomination de deux co-commissaires aux comptes titulaires et de deux co-commissaires aux comptes suppléants
13. Nomination de deux administrateurs en remplacement d'administrateurs démissionnaires
14. Fixation du lieu de l'assemblée générale de 2011
15. Pouvoirs pour les formalités.

2) RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, la présentation des comptes sociaux et le rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit : 44 608 798,18 euros et le report à nouveau à l'ouverture de l'exercice créditeur de 427 662,98 euros, soit la somme totale de 45 036 461,16 euros, de la façon suivante :

- Réserve de sécurité (la portant ainsi à 664 millions d'euros)	45 000 000,00 €
- Report à nouveau (crédeur)	36 461,16 €

TOTAL	45 036 461,16 €
--------------	------------------------

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes consolidés, ainsi que le rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2009.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R.322-57 du code des assurances :

- prend acte des conventions conclues et autorisées antérieurement et qui se sont poursuivies,
- approuve les rapports des commissaires aux comptes et les conventions nouvelles visées par l'article R.322-57 IV-1° du code des assurances et, le cas échéant, par l'article R.322-57 VI alinéa 3 du code des assurances.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'utilisation des délégations qui lui ont été consenties par l'assemblée générale du 21 juin 2009 dans ses septième et huitième résolutions, et conformément aux dispositions de l'article L. 322-2-1 II du code des assurances :

- prend acte de l'absence d'utilisation de la délégation consentie pour l'émission de titres subordonnés remboursables (TSR),
- prend acte de l'absence d'utilisation de la délégation consentie pour l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI).

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L.322-2-1 et R.322-79 du code des assurances,

- autorise l'émission de titres subordonnés remboursables (TSR) d'un montant maximum de trois cents millions (300 000 000) d'euros,
- fixe les caractéristiques essentielles de l'émission de ces TSR comme suit :
 - Les TSR seront à échéance minimale de 5 ans et échéance maximale de 30 ans,
 - Le remboursement par anticipation de tout ou partie des TSR pourra avoir lieu, à l'initiative de l'émetteur, à compter de la 6ème année, suivant les modalités fixées par le conseil d'administration, étant précisé que les remboursements anticipés seront effectués dans la limite maximale de 110 % du nominal,
 - Le paiement du principal des titres et de leur rémunération sera subordonné et viendra, notamment en cas de liquidation, en dernier rang après les autres dettes non subordonnées de la Société et, au choix de l'émetteur, par priorité ou après le remboursement des titulaires de prêts ou de titres participatifs éventuellement émis par la Société,
 - Le taux de rendement actuariel de l'émission ne devra pas dépasser, le taux des swaps de même échéance majoré de 500 bp ; en tout état de cause, la rémunération susceptible d'être acquittée par la Société au titre des frais d'émission de cet emprunt ne pourra excéder 3 % du montant nominal de l'emprunt,
 - Les TSR pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une cotation sur un marché officiel d'un pays de l'OCDE,
- délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les modalités pratiques de ladite émission et notamment :
 - décider de l'usage de la présente délégation en fonction des conditions de marché qui en détermineront l'opportunité,
 - fixer la date d'émission des TSR, étant précisé que l'émission doit être réalisée en une ou plusieurs fois dans un délai de 15 mois à compter de la présente Assemblée,
 - fixer les modalités pratiques de l'émission et notamment la valeur nominale des TSR, le prix d'émission et, s'il y a lieu, le taux d'intérêt fixe ou variable, la date de remboursement et ses modalités, la date de jouissance, les conditions d'amortissement des TSR, le placement public ou privé, le rang de subordination par rapport aux prêts ou titres participatifs éventuellement émis par la Société,
- prend acte que le conseil d'administration devra rendre compte à la plus prochaine assemblée générale de l'exercice de cette délégation.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L.322-2-1 et R.322-79 du code des assurances,

- autorise l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), d'un montant maximum égal à la différence entre le montant de l'émission de TSR visée à la résolution précédente et le montant de trois cents millions (300 000 000) d'euros,
- fixe les caractéristiques essentielles de cette émission comme suit :
 - Les TSDI seront à durée indéterminée et seront donc remboursés au plus tard à la date de dissolution de la Société,
 - Le remboursement par anticipation de tout ou partie de l'emprunt, pourra avoir lieu, à l'initiative de l'émetteur, à compter de la 6ème année, suivant les modalités fixées par le conseil d'administration, étant précisé que les remboursements anticipés seront effectués dans la limite maximale de 110 % du nominal,
 - Le paiement des titres et de leur rémunération sera subordonné et viendra, notamment en cas de liquidation, en dernier rang après les autres dettes non subordonnées et les dettes subordonnées à durée déterminée de la Société et, au choix de l'émetteur, par priorité ou après le remboursement des titulaires de prêts ou de titres participatifs éventuellement émis par la Société,
 - Le taux de rendement actuariel de l'émission ne devra pas dépasser le taux des swaps de même échéance majoré de 500 bp ; en tout état de cause, la rémunération susceptible d'être acquittée par la Société au titre des frais d'émission de cet emprunt ne pourra excéder 3 % du montant nominal de l'emprunt,
 - Les TSDI pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une cotation sur un marché officiel d'un pays de l'OCDE,
- délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les modalités pratiques de ladite émission et notamment :
 - décider de l'usage de la présente délégation en fonction des conditions de marché qui en détermineront l'opportunité,
 - fixer la date d'émission des TSDI, étant précisé que l'émission doit être réalisée en une ou plusieurs fois dans un délai de 15 mois à compter de la présente Assemblée,
 - fixer les modalités pratiques de l'émission et notamment la valeur nominale des TSDI, le prix d'émission et, s'il y a lieu le taux d'intérêt fixe ou variable, la date de remboursement et ses modalités, la date de jouissance, les conditions d'amortissement des TSDI, le placement public ou privé, le rang de subordination par rapport aux prêts ou titres participatifs éventuellement émis par la Société,
- prend acte que le conseil d'administration devra alors rendre compte à la prochaine assemblée générale de l'exercice de cette délégation.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article R.322-55-1 du code des assurances, des sommes versées durant l'exercice 2009, à chaque mandataire social et aux mandataires mutualistes par la Macif et par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, au titre :

- des rémunérations et indemnités effectivement allouées, pour un montant de 2 776 425,77 € (dont 227 806,80 € au titre de remboursements à l'employeur),
- des frais remboursés s'élevant à 500 405,95 €,
- et des avantages de toute nature versés, pour un montant de 58 246 €.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles R. 322-53-II et R. 322-55-1 du code des assurances et de l'article 15 des statuts, décide que le montant des indemnités versées aux administrateurs et aux mandataires mutualistes, au titre de mandats exercés au sein de la Macif au cours de l'exercice 2011, sera fixé par le conseil d'administration dans la limite d'un montant maximum global de 0,11 % du montant annuel des cotisations d'assurances émises par la Macif auprès de ses sociétaires au titre de l'année 2009.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les mandats des co-commissaires aux comptes titulaires de M. Michel AIME, demeurant au Technopôle Venise Verte - Avenue Salvador Allende - Voie Euclide BP 8421 - 79024 Niort cedex 9 et celui du cabinet PARTENAIRES CONSEILS établi au 14 rue de la Tranchée 86000 Poitiers, ainsi que les mandats des co-commissaires suppléants de Groupe Y AUDIT sis au Technopôle Venise Verte - Avenue Salvador Allende - Voie Euclide BP 8421 - 79024 Niort cedex 9 et celui du cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, établi au 11 Allée de l'Arche - Faubourg de l'Arche 92400 Courbevoie, arrivent à expiration lors de la présente assemblée, décide de nommer :

- **Groupe Y Audit représenté par Michel AIME**

Technopole Venise Verte
BP 8421
2 rue Euclide
79000 NIORT

En qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- **Cabinet MAZARS représenté par Pascal PARANT**

61 rue Henri-Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

En qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- **Monsieur Arnaud MOYON**

Technopole Venise Verte
BP 8421
2 rue Euclide
79000 NIORT

En qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- **Monsieur Michel BARBET-MASSIN**

61 rue Henri-Regnault
92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

En qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, de la cessation des fonctions d'administrateur, par démission, de Monsieur Dominique CREPEL (Nord-Pas de Calais) et décide en conséquence de nommer, afin de pourvoir à son remplacement :

- M. Philippe PERRAULT (Nord-Pas de Calais),
né le 23 novembre 1955,

demeurant au 138 rue des Sablières prolongée, 62400 BÉTHUNE, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte, en application de l'article 20 des statuts, de la cessation des fonctions d'administrateur, par démission, de Monsieur Michel THEBAULT (Loir Bretagne) et décide en conséquence de nommer, afin de pourvoir à son remplacement :

- M. Jacques CHEVTCHENKO (Loir Bretagne),
né le 23 septembre 1950,

demeurant au 34 rue du Canal, 37000 TOURS, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide que la prochaine assemblée générale ordinaire se tiendra, en 2011, à Clermont-Ferrand.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt, de publicité.



LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE